

# Rapport de mission en République démocratique et socialiste de Sri Lanka



13 au 27 mars 2011

Mission organisée par  
l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)

PUBLICATION SEPTEMBRE 2011

Rapport de la mission  
de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)  
en République démocratique et socialiste de Sri Lanka  
du 13 au 27 mars 2011

Publication : septembre 2011

Cette mission a reçu le soutien financier  
du Fonds européen pour les réfugiés (FER)

**OFPRA**

201 rue Carnot  
94136 Fontenay-  
sous-bois cedex  
FRANCE  
<http://www.ofpra.gouv.fr>

*Photographie de couverture : Grand-rue de Mullaitivu*

## Introduction

Le conflit entre les autorités sri-lankaises et l'organisation des Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (*Liberation Tigers of Tamil Eelam*, LTTE) s'est achevé en mai 2009. Après cette date, les demandes de protection internationale de ressortissants sri-lankais en France, devenu le premier pays de destination, se sont pourtant maintenues à un niveau très élevé, peu éloigné de la moyenne d'environ 3 500 demandes par an pour la période 2006-2010. L'OFPRA a traité ces demandes en continu. En 2010, le nombre de décisions prises par l'OFPRA, soit près de 2 900, a presque atteint le niveau des demandes (voir cartes *infra*). Le taux d'accord a été d'un cinquième des décisions prises en 2010 (24% en 2009), alors qu'il atteignait près du tiers des demandes dans les années antérieures à 2008, date de la précédente mission de l'OFPRA à Sri Lanka. Le niveau général de protection est resté relativement élevé, en raison d'une différence d'approche dans le traitement de cette demande entre l'OFPRA et la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). Ces statistiques pourraient laisser penser que la situation de la minorité tamoule à Sri Lanka resterait extrêmement problématique, comme l'invoque la mouvance des LTTE dans les pays occidentaux.

Face à ce paradoxe, Jean-François CORDET, Directeur général de l'OFPRA, a décidé de diligenter une mission à Sri Lanka pour évaluer la situation sécuritaire dans la province septentrionale de ce pays, d'où proviennent la très grande majorité des demandeurs. En effet, les informations fiables sur cette région restent rares. Depuis la fin de la guerre, seule une mission de recueil d'informations de l'homologue suisse de l'OFPRA, l'Office fédéral des migrations, avait pu se rendre dans la province Nord pour une période très limitée, du 13 au 15 septembre 2010. L'accès à cette province était, à cette époque, extrêmement difficile voire impossible, pour les journalistes, les touristes étrangers et la plupart des ONG, internationales et sri-lankaises. Les institutions onusiennes n'y ont qu'une marge de manœuvre restreinte. Dans ce contexte, envoyer une mission officielle française à caractère scientifique sur un tel terrain apparaissait comme une gageure.

En outre, la polémique internationale portant sur les atrocités de la guerre a tendu les rapports entre l'ONU et le gouvernement sri-lankais. A cet égard, la mission n'avait pas à enquêter sur cette question qui n'est pas du ressort de l'OFPRA, mais sur les conséquences de la guerre et la situation actuelle de la population du Nord, en particulier celle des déplacés. Les objectifs de la mission ont été définis de manière précise dans ses « termes de référence » : « *recueillir des informations sur la situation sécuritaire dans le pays et en particulier dans la province Nord ; évaluer les conditions de réinstallation des personnes déplacées dans la province Nord ; informations sur les conditions d'internement des personnes soupçonnées d'être des combattants des LTTE ; évaluation de la situation de la population tamoule (droits, libertés de circulation et d'installation, contrôles de l'hébergement à Colombo, conséquences des liens avec la diaspora, etc.) ; appréciation de l'état des relations entre les diverses communautés ethniques et religieuses dans le Nord ; dresser le spectre de la représentation politique actuelle des Tamouls du Nord ; informations sur le système et la procédure judiciaires dont achat d'ouvrages juridiques* ».

Le gouvernement sri-lankais a donné l'autorisation exceptionnelle à la mission d'enquêter dans la province Nord et à Colombo. Il lui a permis d'accéder au camp de personnes déplacées de Menik Farm, à un *Prospective and Accomodation Rehabilitation Centre* (PARC), qui est un centre de formation professionnelle où sont détenus les anciens combattants des LTTE, et à un ancien centre de détention qui était tenu par l'organisation des LTTE. Il l'a autorisée à circuler partout dans la province Nord, y compris dans la zone interdite aux civils de l'arrière-pays du district de Mullaitivu. Il a demandé aux autorités civiles et militaires de recevoir la mission et de répondre à ses questions, notamment dans l'aéroport international de Colombo et au camp militaire de Palali. Enfin, il n'a émis aucune objection sur son programme, lui permettant tacitement de rencontrer des interlocuteurs notoirement opposés à sa politique.

La mission s'est rendue à Sri Lanka du 13 au 27 mars 2001. Elle a séjourné à Colombo du 13 au 19 mars, puis a rejoint dans la province Nord du 19 au 26 mars. Pendant cette seconde semaine du séjour, la mission a effectué 1 500 kilomètres sur les routes et les pistes du pays. Elle a pu visiter la péninsule de Jaffna et ses îles, l'est du Vanni, de Kilinochchi à Mullaitivu, puis de Mullaitivu à Mankulam, le nord-ouest du Vanni, de Kilinochchi à Pooneryn, le sud-ouest du Vanni, de Vavuniya à Madhu, et de Madhu à Mannar via la forêt et le littoral, et enfin la côte occidentale de Mannar à

Puttalam, en passant par le parc national de Wilpattu (voir carte *infra*). Au cours de ces trajets, la mission a pu interroger des personnes qui n'avaient pas été inscrites dans le programme et qui n'ont pas de notoriété particulière. Ces personnes ont livré des témoignages spontanés éclairants, qui figurent dans le présent rapport. La quasi-totalité des éléments versés dans ce rapport proviennent des interlocuteurs de la mission et des témoins que celle-ci a rencontrés (voir liste des organisations rencontrées et bibliographie à la fin du rapport).

La mission n'a pas rencontré de difficulté à s'entretenir avec les interlocuteurs choisis, mais a noté la réticence de la plupart des acteurs à se faire identifier dans le rapport. Le contexte national et surtout celui de la province Nord, notamment la méfiance à l'égard des institutions étrangères, rappellent que la résolution de la crise humanitaire est d'abord perçue par les autorités comme une question de sécurité. La perception sécuritaire de la réinstallation des personnes déplacées et de la réinsertion des séparatistes peut s'expliquer par la crainte d'une résurgence de la guérilla des LTTE, qui s'était profondément enracinée dans la province Nord depuis deux décennies. En effet, le renvoi massif dans leurs lieux d'origine de toutes ces personnes, parmi lesquelles se trouvait une dizaine de milliers d'anciens combattants des LTTE, pourrait constituer un milieu favorable à la reconstitution d'une guérilla tamoule, dans un contexte où se posent des problèmes matériels incontournables et essentiels, propices à la contestation. Enfin, le retour de personnes déplacées de longue date, notamment les musulmans et les Singhalais chassés de la province Nord par les LTTE, présente le risque de l'apparition de conflits localisés entre les différents groupes se disputant les terrains disponibles.

Dans ce contexte, la réinstallation massive de personnes déplacées et la réinsertion des séparatistes se déroule à un rythme rapide, sous le contrôle pesant et omniprésent de l'armée. Cependant, le processus de réconciliation reste problématique du fait d'une représentation politique tamoule divisée et de fractures culturelles au sein de la société de la province Nord.

\* \* \*



*Drapeau et emblème de la province Nord de Sri Lanka*

### **Remerciements :**

La mission souhaite remercier pour l'excellente organisation de ce séjour, l'appui logistique, la parfaite collaboration et la qualité de l'accueil réservé aux missionnaires, son excellence Mme Christine ROBICHON, Ambassadrice de France à Sri Lanka, ainsi que l'ensemble des agents de l'ambassade de France qui ont prêté leur concours à la réalisation de cette mission, en particulier Hugues CAPET, premier conseiller, René DAHER, vice-consul, Constance THIESEN, chargée de mission « coopération, humanitaire et développement », Serge POPOFF, attaché de sécurité intérieure, Sanat et Tony, chauffeurs. La mission est aussi reconnaissante pour son assistance constante à Jude, interprète.

### **Elaboration du rapport :**

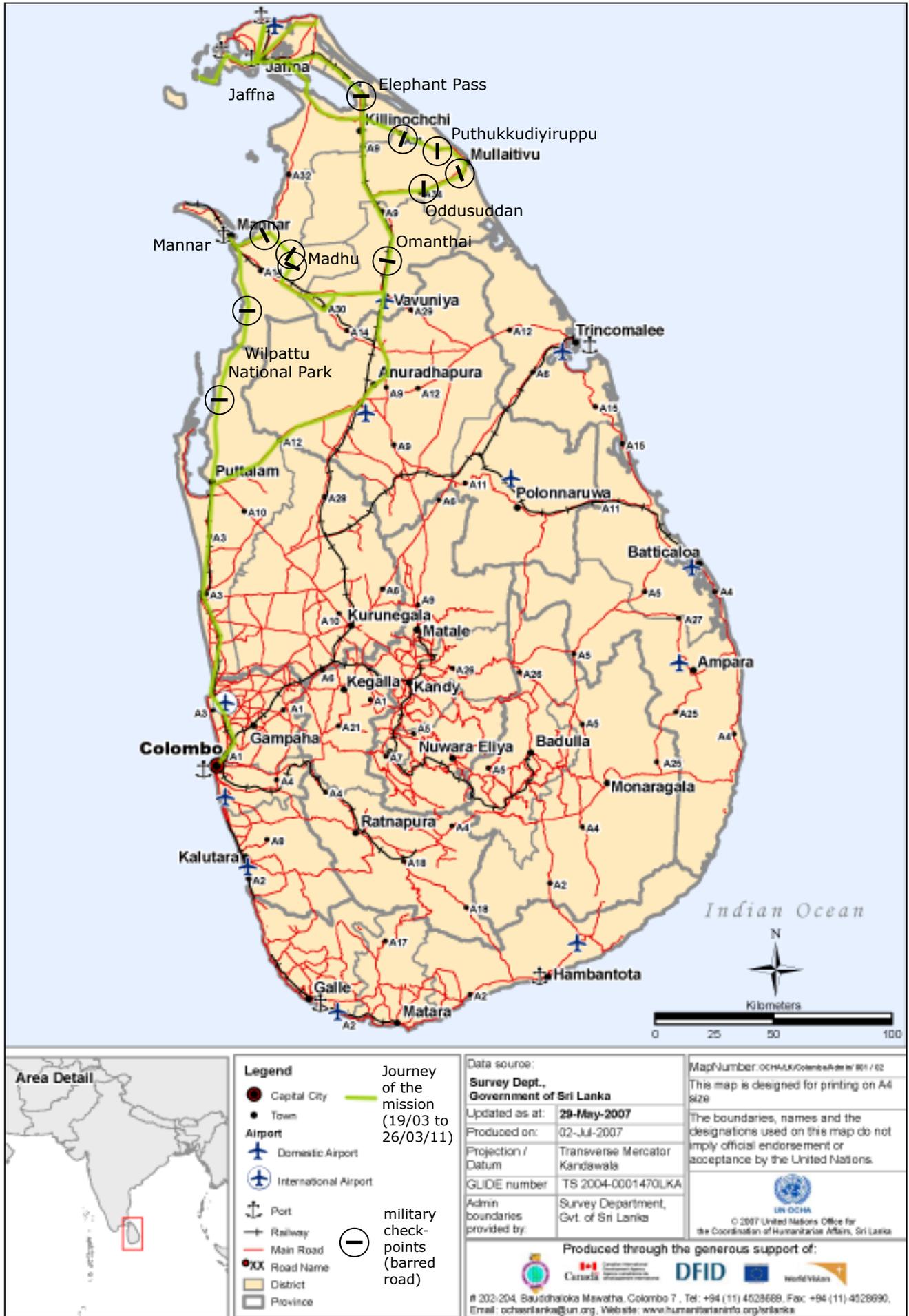
Ce rapport a été rédigé et illustré par l'équipe de la mission : Fabrice MIGNOT (chef de la mission, chef de section à la Division de l'information, de la documentation et des recherches, DIDR), Emmanuelle CHARRIERE (officier de protection à la Division Asie) et Céline SEYER (officier de protection à la Division des affaires juridiques, DAJ). Toutes les photographies présentées ont été prises par ces trois agents de l'OFPRA au cours de la mission. La cartographie et le maquettage ont été réalisés par Fabrice MIGNOT.

### **Avertissement :**

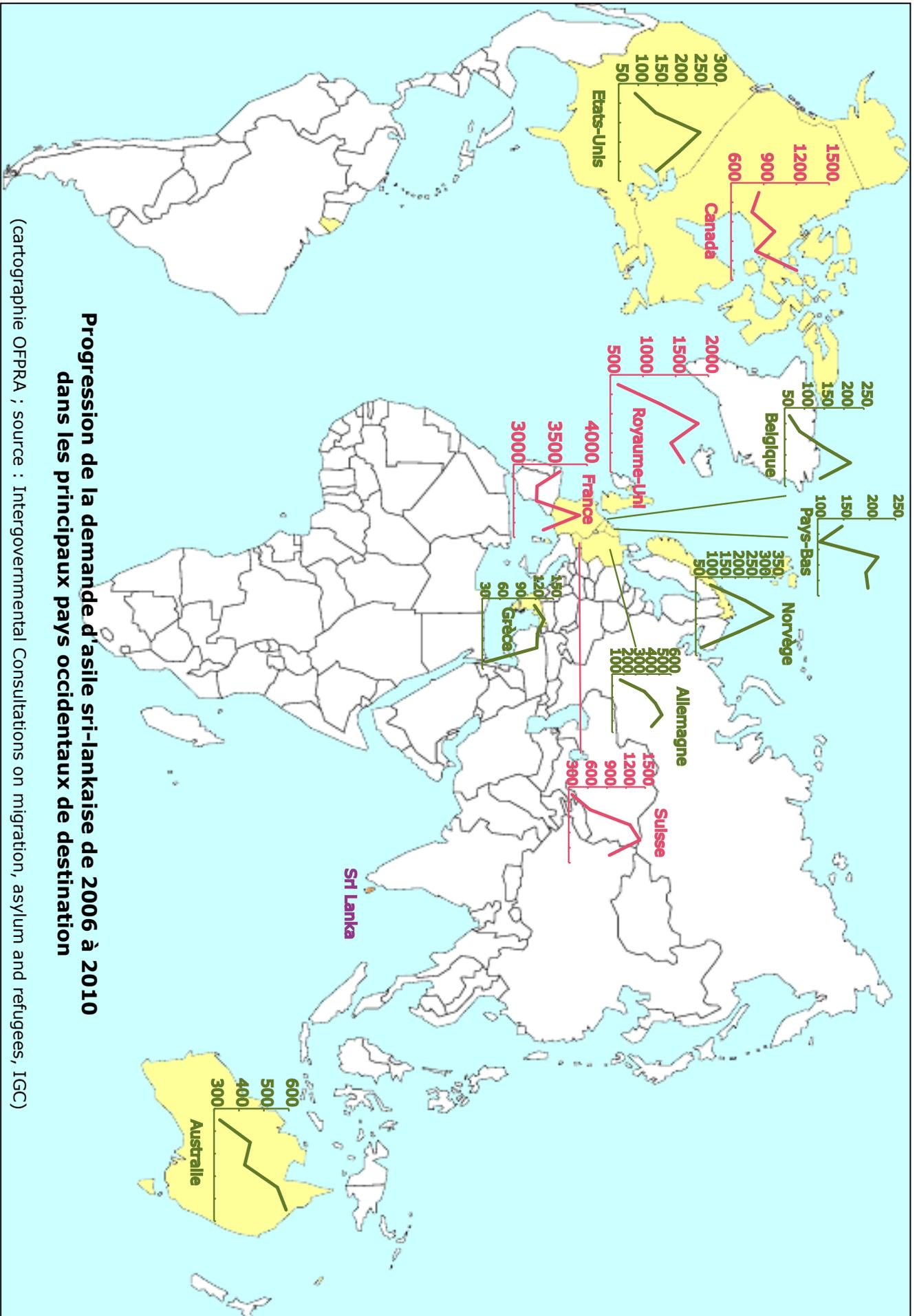
Pour des raisons impératives de sécurité, les noms d'une grande partie des interlocuteurs, voire ceux des organisations, ne sont pas mentionnés dans ce rapport. La source est alors citée sous une appellation générique, telle que : ONU, institution internationale ou ONG. En fin de rapport figure néanmoins la liste des organisations rencontrées par la mission, et parfois les noms des personnes interrogées. Cette précaution a été sollicitée par les intéressés.

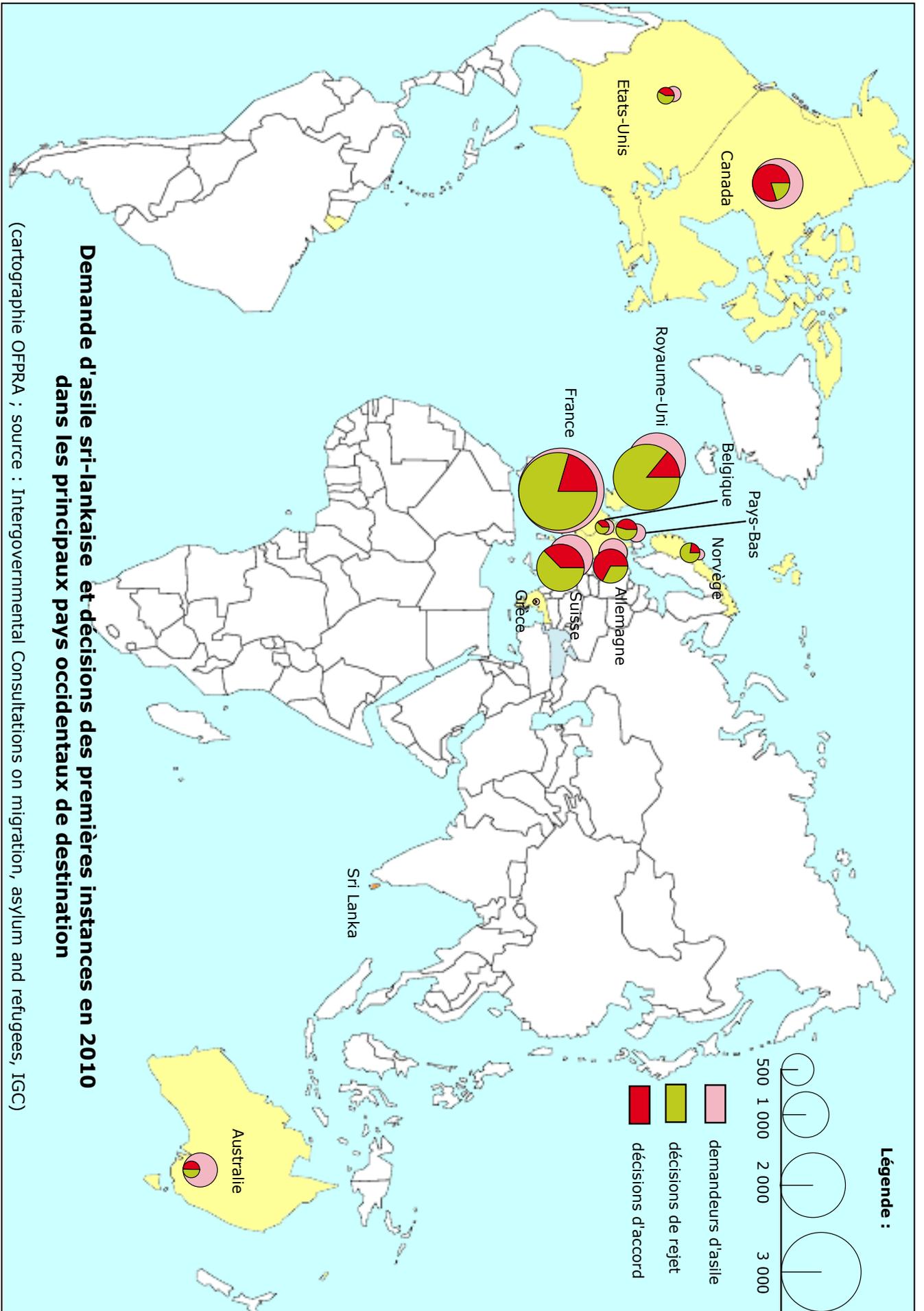
Le présent rapport ne prétend pas être une étude exhaustive de tous les phénomènes liés à la problématique de l'asile, et n'a pas vocation à apporter de preuves concluantes quant au fondement de demandes particulières d'asile. Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soient pas mentionnés dans ce rapport ne préjuge pas de leur inexistence.

Les procédures juridiques (enregistrement, contrôles, circulation, etc.), les situations politiques et les processus de réconciliation sont décrits tels qu'ils étaient à la date de la mission, et non à la date de publication du rapport.









## Paysages urbains



*Front de mer dans le quartier de Wellawatta à Colombo*



*Rue dans le quartier de Pettah à Colombo*



*La grand-rue de Kilinochchi devant le temple bouddhiste Lumbini*



*Rue de l'Hôpital à Jaffna*



*Une rue de Jaffna à la tombée de la nuit*



*Quartier très endommagé par les bombardements dans le centre de Mullaitivu*



*Une rue commerçante de Vavuniya*



*Grande place au centre de Mannar*

## Paysages ruraux



*Travaux des champs près de Mankulam*



*Rizière dans le Vanni aux abords de la route A9*



*Arbres mutilés par les combats dans la savane de Pooneryn*



*Hameau du nord-ouest du Vanni*



*Un digue dans l'île de Kayts*



*Un réservoir (kulam) dans l'est du Vanni*



*La lagune de Mullaitivu*



*Village du sud-ouest du Vanni*

## 1. La résorption des séquelles de la guerre : déplacements et réinstallations

### 1.1. Un nombre considérable de personnes déplacées à gérer

A l'issue du conflit armé, qui a duré plus de trente ans, les personnes qui ont été déplacées depuis la province Nord sont particulièrement nombreuses : plusieurs centaines de milliers sur une population estimée à 1,3 million en 2007<sup>1</sup>. Elles ont, en outre, fait pour la plupart l'objet de multiples déplacements, souvent circulaires. Il est toutefois possible de diviser ces personnes en deux catégories : les personnes déplacées, à des périodes plus anciennes, ayant fui la péninsule de Jaffna dans les années 1990 et celles déplacées plus récemment au cours de la dernière offensive de l'armée sri-lankaise en 2008 et 2009. Tout au long du conflit, de nombreuses personnes d'origine tamoule ont, par ailleurs, trouvé refuge en Inde.

#### 1.1.1. Les personnes déplacées au cours de la dernière offensive militaire (octobre 2008/19 mai 2009)

En janvier 2008, le gouvernement a décidé de rompre unilatéralement la trêve, *de facto* caduque depuis la reprise, en 2006, des attaques menées par les LTTE, suivies de représailles de l'armée. Dans la foulée, les forces de sécurité sri lankaises ont ensuite lancé une offensive militaire d'envergure, afin de reprendre militairement la région du Vanni, contrôlée par l'organisation séparatiste.

Une partie des habitants du Vanni, redoutant l'arrivée de l'armée, a alors choisi de suivre les LTTE dans leur retraite. Mais à l'aube de l'ultime bataille, usant d'une tactique déjà éprouvée, ceux-ci ont également empêché ceux qui le souhaitaient de quitter la région sous leur contrôle, forçant la population à une inexorable fuite en avant, au gré des combats. La population civile s'est alors retrouvée prise en étau entre les bombardements de l'armée et les LTTE.

##### 1.1.1.1. Les déplacements dans la zone de guerre

Plusieurs habitants, rencontrés au hasard, relatent l'enfer des déplacements, sous les bombardements de l'armée et sous la menace des LTTE. Dans leur retraite, les habitants du Vanni ont, en outre, emporté les portes et fenêtres de leurs maisons pour construire des « bunkers » où se réfugier, ou abriter des combattants. La plupart des abris ont été construits par la population, parmi laquelle de nombreuses personnes âgées qui ont été contraintes d'apporter un soutien à l'effort de guerre des LTTE<sup>2</sup>. Les habitants ont également fait l'objet d'un recrutement forcé de la part des LTTE, à l'égard desquels ils expriment aujourd'hui un très fort ressentiment. Au fur et à mesure de l'avance de l'armée, un très grand nombre d'entre eux a, en effet, dû rejoindre les rangs des combattants rebelles, de gré ou de force.



*Vestiges de maisons en partie démontées le long de la route A9 près de Kilinochchi*

Une famille de pêcheurs, originaire de Vidattaltivu, un village de la côte occidentale du Vanni, a raconté à la mission que les LTTE, ainsi que les bombardements intensifs de l'armée, l'ont empêchée de gagner la presqu'île de Mannar, située à quelques encablures de là. Déplacée pendant six mois au gré des combats, durant la dernière phase de la guerre cette famille a finalement atteint Mullivaikkal, sur la côte orientale du Vanni, mais a perdu ses deux enfants, âgés d'une vingtaine d'années.

1 Estimation du Conseil provincial : *Northern Provincial Council Statistical Handbook 2008*, accessible en janvier 2009 sur le site web officiel de la province ([www.np.gov.lk](http://www.np.gov.lk))

2 Institution internationale

La mère de famille explique que son fils est décédé après s'être engagé dans les rangs des LTTE, tandis que sa fille a été tuée par des membres de cette organisation pour avoir refusé de rejoindre les unités combattantes de celle-ci. Dans le Vanni, les histoires de recrutements forcés foisonnent. Une institution internationale indique qu'à partir du 1<sup>er</sup> février 2009<sup>3</sup> toutes les personnes entre 16 et 25 ans ont été recrutées par les LTTE, y compris les femmes avec enfants. Nombre d'entre elles ont tenté de se cacher dans des « bunkers » pour échapper à la conscription obligatoire, mais ont été finalement contraintes d'en sortir.

Au total, on peut distinguer trois phases de la guerre : une première, qui a fait de nombreux déplacés et qui s'est achevée avec la prise de la ville de Kilinochchi, la capitale administrative des LTTE, le 2 janvier 2009 ; une seconde phase, la plus intense en termes de combats, qui correspond à la bataille de Puthukkudiyiruppu, où les principaux régiments militaires (Imran, Pandiyan, Radha, Sotiya, Malathi) et les forces spéciales des LTTE ont été écrasées, et où de nombreux dirigeants des LTTE ont trouvé la mort ; et la troisième et dernière période du conflit, avec la bataille de Mullaitivu, qui constitue une phase cruciale dans la conquête de l'armée. Durant cette phase finale, les hostilités se sont déroulées sur une bande de terre très étroite, le long de la côte orientale du Vanni, où des dizaines de milliers de civils, utilisés comme boucliers humains par les LTTE, se sont retrouvés acculés dans une zone restreinte, en proie aux bombardements, bien que le secteur a été en partie déclaré zone de sécurité par l'armée.

A la fin de la guerre ne sont restés auprès du dirigeant des LTTE, Velupillai Prabhakaran, que les membres des commandos suicide des « Tigres noirs », les membres de l'unité navale des « Tigres marins » et de jeunes recrues prises en chemin<sup>4</sup>. Des civils acculés ont essayé de fuir l'emprise des LTTE en tentant de traverser le lagon de Mullaitivu, mais ces derniers leur ont tiré dessus. Il était également très difficile de s'échapper par la voie maritime : les personnes ont raconté à la mission qu'elles ont été empêchées de quitter la zone par les LTTE, qui gardaient les côtes, et que les fuyards faisaient l'objet de tirs d'artillerie. Celles qui tentaient de s'enfuir passaient plutôt à pieds sur la terre ferme, ou en nageant le long de la côte.

Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) est demeuré la seule organisation internationale présente dans le Vanni pendant la dernière phase du conflit. Au début de l'année 2009, devant le nombre croissant des blessés combattants et civils, l'organisation a commencé à évacuer ceux-ci par mer, ainsi que les personnes les accompagnants. Le 4 février, le CICR a par ailleurs procédé au transfert des patients de l'hôpital de Puthukkudiyiruppu, touché par les bombardements, vers un centre médical de fortune, aménagé dans un centre communautaire situé à Putumattalan, où étaient employés trois chirurgiens<sup>5</sup>. A l'issue du conflit, ces trois médecins, affectés dans le Vanni par le ministère de la Santé sri-lankais, ont, en outre, été arrêtés par les autorités avant d'être relâchés.

À partir du 10 février, le CICR a évacué 240 patients par bateau de la zone de conflit<sup>6</sup>. Toutefois, la capacité de transport du navire « Green Ocean » étant limitée à 500 personnes, celui-ci a dû effectuer de nombreuses rotations. De janvier à mai 2009, l'organisation a ainsi transporté environ 13 500 blessés et accompagnants, depuis Putumattalan et Mulivaikkal, dont la moitié était constituée de personnes âgées de plus de soixante ans et de mineurs, parmi lesquels de nombreux jeunes enfants. Interrogée sur la possibilité qu'ont eue les adolescents et jeunes célibataires de quitter la zone de conflit, une organisation internationale note que les personnes de cette tranche d'âge ayant pu être évacuées étaient sans doute plus probablement blessées. Les valides ont en effet été très largement amenés à intégrer, de gré ou de force, les rangs des combattants LTTE.

Les personnes évacuées par le CICR ont été transbordées à partir de petites embarcations, après avoir été préalablement filtrées et autorisées à quitter la région par les LTTE. Les capacités médicales sur les bateaux qui évacuaient les personnes du Vanni étaient, en outre, assez pauvres<sup>7</sup>. Les

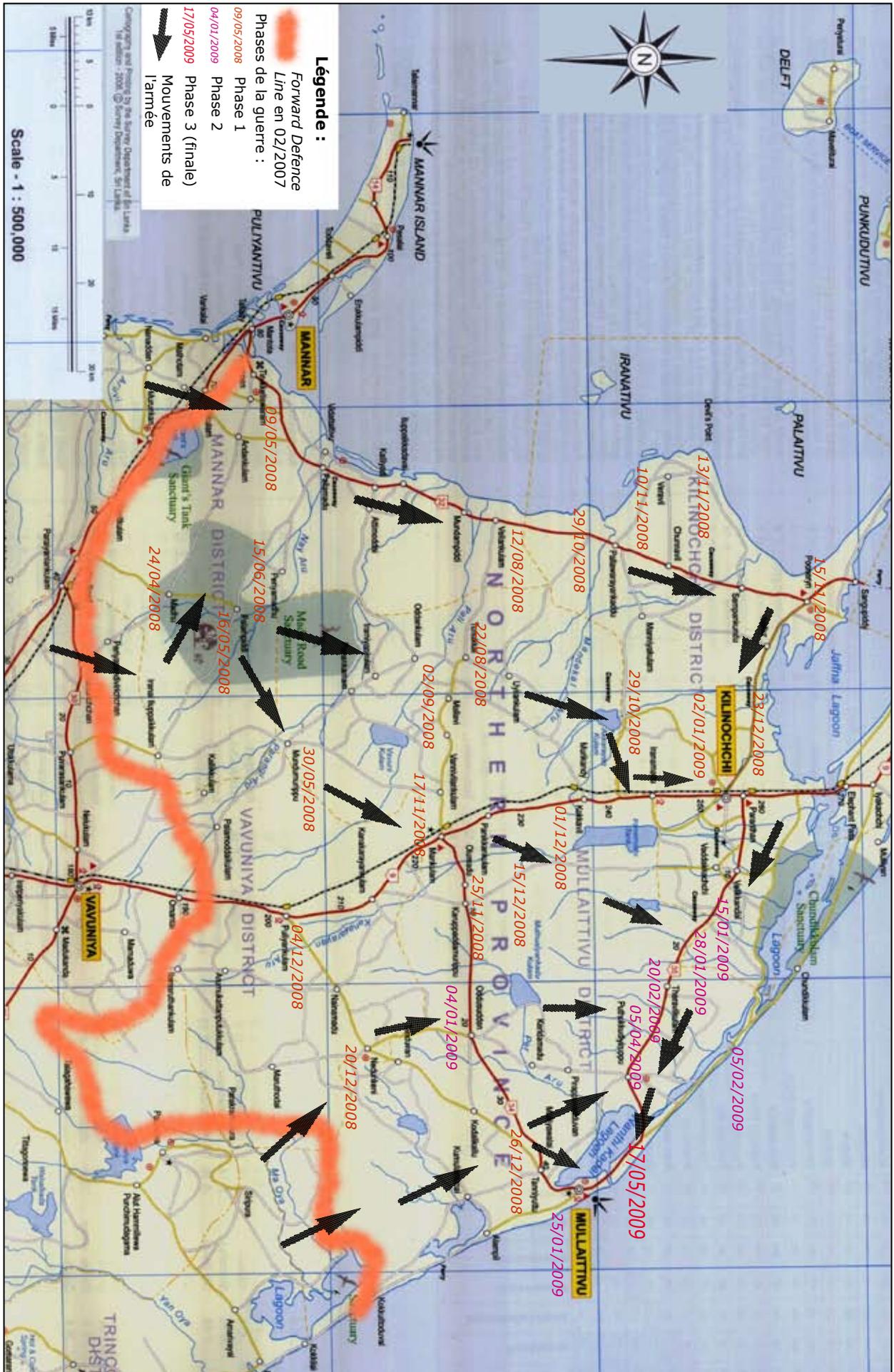
3 Soit après la prise de Vidattaltivu par les forces armées sri-lankaises.

4 Institution internationale

5 IRIN (agence de presse de l'ONU), « Sri Lanka: Des civils évacués de la zone de conflit par voie maritime », 13/02/09

6 Comité international de la Croix-Rouge (CICR), « Sri Lanka : le CICR continue d'évacuer les malades et les blessés par la mer », 12/02/09

7 Institution internationale



**Vestiges de la guerre dans la zone de Puthukkudiyiruppu,  
la plus affectée par les combats en 2009 et toujours interdite aux civils**



blessés étaient au départ amenés à Trincomalee, puis transférés vers l'hôpital de Padaviya, ou celui de Vavuniya. Mais afin d'éviter les pertes humaines durant le transport, ils ont ensuite été dirigés vers la localité de Pulmoddai, où un hôpital de campagne avait été installé par le gouvernement indien.

Selon une institution internationale, un grand nombre de personnes a été blessé par des éclats d'obus, mais peu d'entre elles sont décédées après leur évacuation. Les autorités sri-lankaises ont ensuite assuré la répartition et le transport des blessés vers les différents hôpitaux, et ont évacué les plus graves par hélicoptère. Les hôpitaux des différentes régions du pays ont été mis à contribution afin d'absorber le nombre important de patients (près de 7 000 en trois mois).

#### **1.1.1.2. L'enregistrement et le filtrage des personnes déplacées**

Le CICR a procédé à une partie de l'enregistrement des personnes évacuées, mais une autre a été enregistrée par les hôpitaux. L'enregistrement, qui a eu lieu en masse, a été sommaire du fait de l'urgence. En effet, toutes les personnes n'étaient pas porteuses de carte nationale d'identité<sup>8</sup>. Le CICR a suivi la procédure standard d'enregistrement, mais les gens ont rempli eux-mêmes, en langue tamoule, leurs cartes d'enregistrement, qui ont ensuite été transcrites et enregistrées par l'organisation humanitaire.

Après avoir été évacués, les gens ont fait l'objet d'un filtrage, effectué par les autorités sri-lankaises. Les combattants des LTTE, blessés et identifiés, ont été transférés vers des hôpitaux fermés, où le personnel médical en charge n'a pas été autorisé à connaître leur identité ; les patients étaient identifiés au moyen de numéros. En revanche, la situation des accompagnants a pu varier en fonction des établissements hospitaliers. Certains ont été autorisés à rester avec leurs proches blessés, comme cela a été le cas à l'hôpital de Mannar, tandis que d'autres ont été envoyés directement dans des camps de personnes déplacées. Ce flottement dans la situation des personnes accompagnantes a duré jusqu'en juillet 2009, date à partir de laquelle l'accès aux hôpitaux a été interdit aux familles et aux ONG<sup>9</sup>.

Toutes les personnes blessées n'ont cependant pas été évacuées par le CICR. L'armée en a, en effet, récupéré certaines un peu partout, qu'elle a évacuées en urgence par hélicoptère, vers Omanthai, puis vers différents hôpitaux. Malgré les difficultés, des gens sont également parvenus à fuir le Vanni, et à gagner la péninsule de Jaffna par leurs propres moyens. Certaines embarcations de pêche ont néanmoins été interceptées par la marine sri-lankaise, et leurs occupants ont été envoyés dans des camps de personnes déplacées à Pulmoddai. Des pêcheurs ont également disparu, mais la cause de leur disparition demeure inconnue<sup>10</sup>.

Au cours de la guerre, dans la région du Vanni de nombreuses personnes ont également atteint les lignes de l'armée sri-lankaise. Le 10 février 2009 l'armée annonçait ainsi l'arrivée de 1 000 personnes, à l'ouest de Puthukkudiyiruppu, après qu'elles sont parvenues à fuir la zone de combats et les LTTE au péril de leur vie<sup>11</sup>. Le 9 février 2009, 6 500 civils sont également arrivés à Visuvamadu (Viswamadu), Dharmapuram et Sugandirapuram, des localités passées sous le contrôle des forces de sécurité sri-lankaises<sup>12</sup>. De source militaire officielle, à la date du 10 février 2009 près de 25 000 civils avaient ainsi rejoint les zones sous le contrôle de celles-ci. Le 14 mai 2009, 3 000 personnes ont, en outre, gagné le secteur de Mullivaikkal contrôlé par l'armée<sup>13</sup>. Et entre le 27 octobre 2008 et le 27 avril 2009, 151 231 personnes ont rejoint la zone contrôlée par les forces de sécurité<sup>14</sup> ; à l'issue de la guerre, le nombre total des personnes sorties du Vanni s'élevait approximativement à

---

8 *Id.*

9 *Id.*

10 Institution internationale

11 Ministère de la Défense sri-lankais, « LTTE fire at fleeing civilians – Sri Lankan army rescued 1000 » , 10/02/2009

12 *Id.*

13 *Id.*

14 Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), *Sri Lanka - Vanni Emergency- Situation Report #1*, 27/04/09

300 000<sup>15</sup>. De fait, toute la population de la région a dû quitter la zone.

Les personnes qui ont gagné les secteurs contrôlés par l'armée sri-lankaise ont toutes été filtrées par les autorités. Dans le Vanni, l'armée et le Département d'investigations criminelles (*Criminal Investigation Department*, CID) avaient établi plusieurs points de contrôle, où les gens faisaient l'objet d'un premier filtrage à leur arrivée<sup>16</sup>. La procédure devait permettre officiellement de séparer les combattants et affiliés aux LTTE des civils. Des militants des LTTE, débarrassés de leur capsule de cyanure et de leurs armes, ont, en effet, tenté de se dissimuler parmi les civils, en portant parfois des enfants. C'est ainsi qu'à Visuvamadu, le 10 février 2009, une femme s'est fait exploser dans un attentat suicide au moment de la fouille opérée par des militaires dans un centre de l'armée regroupant des personnes déplacées<sup>17</sup>.

Après avoir été contrôlées une première fois, les personnes déplacées étaient ensuite dirigées vers l'hôpital de Kilinochchi, où elles étaient regroupées et de nouveau questionnées avant d'être transférées au point de contrôle militaire d'Omanthai. Le CICR était présent à distance dans ce lieu en tant qu'observateur. Les autorités procédaient alors à un filtrage plus approfondi avant de répartir les personnes déplacées vers les différents camps<sup>18</sup>. Le tri était effectué à partir de deux files : l'une regroupant les femmes et les enfants, beaucoup plus rapide, et l'autre réservée aux hommes, beaucoup plus longue ; les hommes ont ainsi parfois pu mettre jusqu'à deux jours avant d'être filtrés.

La plupart des personnes déplacées sont arrivées à Omanthai entre le 15 avril et le 21 mai 2009<sup>19</sup>. Le 17 mai 2009, s'est, en outre, présenté un groupe particulier de gens qui s'est rendu aux autorités. Parmi ceux-ci se trouvaient Daya Master<sup>20</sup>, le porte-parole officiel des LTTE, accompagné de représentants de haut niveau de l'administration de l'organisation rebelle qui ont été séparés dans un champ à proximité du point de contrôle<sup>21</sup>. Contrairement à ce que laissent croire les films de propagande des LTTE, la majorité des combattants portaient des vêtements civils et non des uniformes. Certains étaient toutefois relativement faciles à identifier, car ils étaient vêtus de chemises et de pantalons marqués de chiffres se référant à leur unité d'appartenance au sein des LTTE. Les femmes combattantes, aux cheveux courts, ainsi que les enfants soldats, ont été plus faciles à identifier<sup>22</sup>.

L'identification des combattants et affiliés aux LTTE a été effectuée dans un premier temps par les groupes paramilitaires tamouls, dont les Tigres libérateurs du peuple du Tamileela (*Tamileela Makkal Viduthalai Pulikal*, TMVP, scission des LTTE). Toutefois, vers juillet 2009 l'armée a trouvé des ordinateurs dissimulés dans des puits, parmi lesquels l'ordinateur de Shanmugalingam Sivashankar, alias Pottu Amman, le dirigeant du service de renseignements des LTTE (*Tiger Security Intelligence Service*, TOSIS), qui contenaient les listes des membres des LTTE. Dès lors, après que l'information a été traitée, la mission de filtrage a été grandement facilitée. Par la suite, en effet, l'armée a mis sur pied des parades d'identification. D'après une organisation internationale, à partir d'octobre 2009, les arrestations ont été bien ciblées: les militants du noyau dur des LTTE étaient recherchés par les services de renseignement, qui possédaient des listes de noms assorties de photographies<sup>23</sup>.

Postérieurement à l'interception des ordinateurs appartenant aux Tigres, un grand nombre de personnes a, par ailleurs, collaboré avec les autorités en dénonçant les cadres des LTTE cachés parmi les civils. Les parades d'identification ont pris un certain temps, car tout le monde a dû être contrôlé<sup>24</sup>. A l'issue de la procédure de filtrage, environ 12 000 personnes ont été interpellées, parmi lesquelles

15 Institution internationale

16 Human Rights Watch, "War on the displaced", 20/02/2009

17 *Asian Tribune*, "LTTE woman suicide bomber targeted Brigadier Shavendra Silva, Commander of Sri Lanka Army's 58 Division", 10/02/2009

18 Institution internationale

19 *Id.*

20 Daya Master dirige aujourd'hui une radio privée à Jaffna, d'après un pasteur protestant de la péninsule de Jaffna.

21 *Id.*

22 Directeur du PARC de Pompaimadhu

23 *Id.*

24 *Id.*

**Témoignage d'une jeune femme, originaire du Vanni, que la mission a rencontrée par l'intermédiaire d'un prêtre catholique, à Jaffna, où elle est hébergée chez des proches :**

La jeune femme dit être originaire de Pudukudiyiruppu. Déplacée au cours de la dernière offensive militaire, elle raconte avoir quitté son lieu de résidence, en famille, en janvier 2009, et être arrivée en février à Iranapalai. Elle indique que le 15 mars elle a ensuite gagné Vallayarmadam, et qu'elle a rejoint la localité de Mattalan le 29 mars, d'où elle a été évacuée par le CICR, le 30 avril. La jeune femme explique qu'au cours des déplacements elle a construit elle-même les abris pour se protéger. Elle décrit les gens se déplaçant à pied, fuyant tant les pilonnages de l'armée que les LTTE, qui interceptaient les personnes et les renvoyaient sous la menace au-devant des bombardements.

La jeune femme raconte que, le 3 avril 2009, son père a été mitraillé par les LTTE alors qu'il tentait de fuir, et que sa sœur a été recrutée de force par cette même organisation. Elle explique que celle-ci est parvenue à s'échapper mais que les LTTE l'ont ensuite retrouvée et violemment battue. La femme dit avoir supplié pendant quatre jours l'organisation de faire évacuer sa sœur, mais en vain : celle-ci est décédée le 10 avril 2009. La femme déclare que les LTTE ont également fait pression sur ses cousines, afin qu'elles rejoignent les rangs des combattants, mais que celles-ci sont parvenues à s'enfuir en traversant les marais en voguant sur des pneus. Le mari de la jeune femme a toutefois eu moins de chance que ces dernières : le couple a été séparé par les LTTE et l'homme emmené de force. La femme explique qu'avant de partir son mari lui a remis des bijoux, qu'elle est parvenue à cacher sur son enfant.

Elle raconte que celui-ci a par la suite été gravement blessé et abandonné sur un tas de cadavres, et que c'est une jeune fille qui l'a reconnu, en voyant une jambe bouger. La jeune femme précise que son conjoint a été transporté à l'hôpital, mais qu'il a été chanceux. Quelqu'un a, en effet, recommandé que ce dernier, son enfant et elle-même, soient évacués de l'hôpital de Vallayarmadam. Mais la jeune femme explique ne devoir son salut qu'à la relative notabilité que son époux avait acquise dans le Vanni du fait de sa profession. Les trois membres de la famille ont été transportés par bateau jusqu'à l'hôpital de Pulmoddai, d'où l'homme a ensuite été transféré à l'hôpital de Poovarasamkulam. Le mari de la jeune femme a finalement survécu, et sa famille a pu se voir délivrer des cartes nationales d'identité et des actes d'état civil à Vavuniya. La jeune femme explique que celle-ci est notamment parvenue à obtenir l'acte de décès d'un proche, mort au cours des déplacements.

A l'issue de la guerre, la jeune femme exprime un fort ressentiment à l'égard des LTTE, qu'elle dit être une création des gens de Jaffna ; elle souligne, ainsi, que Velupillai Prabhakaran est originaire de Valvettithurai : « *Alors que les gens du Vanni ont enduré toute la guerre, ils sont méprisés par la population de Jaffna qui, les considère comme des habitants de la jungle* ». La jeune femme explique que son mari est toujours hospitalisé, mais qu'elle espère pouvoir se réinstaller rapidement dans la région du Vanni. Elle précise que son jeune enfant est reconnaissant envers l'armée et qu'il s'adresse spontanément aux militaires en employant le terme « oncle ». Interrogée par la mission sur la question de sa sécurité à Jaffna, en tant que mère isolée, la jeune femme dit ne pas avoir de craintes du fait notamment qu'elle vit sur l'artère principale de la ville.

des personnes recrutées de force durant la dernière phase de la guerre<sup>25</sup> ; un certain nombre s'est rendu aux autorités.

## **1.1.2. Le traitement différencié des personnes déplacées à l'issue des derniers combats**

### **1.1.2.1. La détention des personnes identifiées comme ayant des liens avec les LTTE**

Après identification, les autorités ont classé les personnes repérées pour leurs liens avec les LTTE en différentes catégories (A, B, C, D, E et F), en fonction de leur degré d'implication dans l'organisation<sup>26</sup>.

Les militants considérés comme ayant appartenu au noyau dur des LTTE ont été divisés entre les catégories A, B et C, tandis les personnes considérées comme ayant eu une implication moindre dans l'organisation ont été réparties dans les autres catégories. Ces derniers, approximativement 11 000, ont été détenus au camp de Velikanda puis envoyés vers 24 centres de regroupement. Au départ, le CICR a eu pleinement accès à ces camps, où sa mission consistait à enregistrer les personnes détenues : en juin 2009, il est ainsi parvenu à enregistrer de 9 000 à 10 000 personnes filtrées par les autorités sur une période de quinze jours<sup>27</sup>. Toutefois, à partir de juillet 2009, il s'est vu refuser l'accès aux camps.

Au départ, les autorités sri-lankaises ont entrepris de désigner toutes les personnes arrêtées en raison de leurs liens supposés avec les LTTE par le terme « redditionistes », et cela malgré le fait qu'elles ne se soient pas toutes rendues. Toutefois, Le gouvernement a ensuite utilisé le terme « ex-combattants ». Or, si au cours de la dernière guerre tous les membres des LTTE ont été amenés à combattre, initialement certains d'entre eux n'appartenaient pas aux unités de combat de l'organisation, mais à son système administratif, ou à sa police ou ses services. Dès 1990, dans les zones sous leur contrôle, les LTTE avaient, en effet, mis sur pied une véritable administration, avec des services financiers, une force de police, un département judiciaire, un département de l'éducation, un service de transports, un département des médias, des arts et de la culture, ainsi que des services commerciaux<sup>28</sup>. Dès lors, l'ONU a choisi de désigner toutes les personnes détenues à l'issue de la dernière guerre comme « séparatistes » et non « ex-combattants » ou « redditionistes ».

Après le tri des personnes liées aux LTTE, le gouvernement a décidé de rebaptiser les camps de détenus de l'acronyme « PARC » (*Protective and Accomodation Rehabilitation Centre*), dont la sémantique ne fait plus référence à l'enfermement. Les autorités sri-lankaises ont, en effet, décidé de réinsérer progressivement les personnes considérées comme ayant eu une implication légère avec les LTTE, en leur dispensant des enseignements et en les renvoyant à la vie civile. Suite à la réinsertion d'un grand nombre de détenus, certains PARC ont dès lors fermé, amenant à plusieurs reprises le transfert de leurs occupants. Ainsi, le camp de Pompaimadhu, initialement réservé aux femmes, accueille actuellement 400 hommes, qui occupent toute l'infrastructure<sup>29</sup>.

Depuis la fin de la guerre, le nombre des PARC a beaucoup varié. De 16, en septembre 2010<sup>30</sup>, ils sont passés à 9 à la date de la mission<sup>31</sup>. Parmi eux, 5 se trouvent dans le district de Vavuniya<sup>32</sup>, 3 dans le district de Batticaloa<sup>33</sup> et 1 dans le district de Jaffna<sup>34</sup>. Au départ, ces centres étaient abrités dans des établissements scolaires, mais ils ont été par la suite progressivement relocalisés dans

25 International Commission of Jurists (ICJ), *Beyond lawful constraints – Sri Lanka mass detention of LTTE suspects*, septembre 2010

26 ONG

27 Institution internationale

28 ONG

29 Directeur du PARC de Pompaimadhu

30 ICJ, *op. cit.*

31 Bureau of The Commissioner General of Rehabilitation ; <http://bcgr.gov.lk/establishment.php>

32 Poonthottam, Pompaimadu, Nellukkulam, Tamil Primary et Maradamadu.

33 Thrikoonamadu, Kandalkadu, Senapura.

34 Thellippalai

## Vestiges du régime des LTTE



*Vestiges d'un bâtiment de l'Agrarian Service Center ,  
administration publique,  
dans la zone de Puthukkudiyiruppu*



*Vestiges d'un bâtiment de la People's Bank,  
banque d'Etat,  
dans la zone de Puthukkudiyiruppu*



*Restes d'une machine d'imprimerie offset des LTTE  
dans la zone de Viswamadu*



*Impression stoppée de documents administratifs des  
LTTE dans la zone de Viswamadu*



*Une prison des LTTE dans la zone de Viswamadu*



*Une peinture murale des LTTE à Jaffna*

des bâtiments temporaires, construits afin d'évacuer les écoles. Au total 11 696 personnes sont passées par les PARC, dont 594 mineurs (363 garçons et 231 filles)<sup>35</sup>, 9 078 hommes et 2 024 femmes<sup>36</sup>. La localisation des camps de détention était au départ tenue secrète, mais l'instauration des PARC a été progressivement publiée au Journal officiel.

Parmi ceux-ci, certains sont considérés comme des centres de réinsertion et sont placés sous l'autorité du bureau du commissaire général à la réinsertion (*Commissioner General of Rehabilitation, CGR*), tandis que d'autres, considérés comme des centres de détention, dépendent de la police. Le CICR n'a pas accès aux camps de réinsertion, où le gouvernement sri-lankais ne considère pas les personnes comme détenues. Certaines d'entre elles ont toutefois reçu la visite de l'organisation lors de leur détention à la prison de Boosa, où elles ont été détenues avant d'être transférées dans les camps de réinsertion<sup>37</sup>. Selon une agence de l'ONU, aucun cas de mauvais traitements sérieux n'a été relevé dans les camps de détention de séparatistes.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM)<sup>38</sup> est la seule organisation internationale à avoir accès aux occupants des PARC. Cet accès est cependant limité aux personnes réinsérées qui s'apprêtent à retourner à la vie civile. En outre, les programmes de formation dispensés dans les PARC ne concernent pas le noyau dur des LTTE, soit environ 1 300 personnes, parmi lesquelles se trouvent des membres du département des Finances des LTTE, ainsi que certains séparatistes qui avaient été initialement mal identifiés et envoyés dans le camp de Velikanda. Quelques détenus ont également été arrêtés dans les centres de réinsertion ou postérieurement à leur réinstallation dans leur village, où ils ont été dénoncés par des habitants, en raison de leur rôle sous le régime des LTTE. Certains autres cadres des LTTE ont par ailleurs réussi à s'enfuir à l'étranger<sup>39</sup>.

Au total, près de 800 membres du noyau dur des LTTE ont été détenus au camp d'Omanthai, qui est demeuré pendant longtemps un centre de détention non officiel. Les personnes internées dans ce camp y étaient, en effet, détenues hors de tout cadre légal et pour une période indéterminée<sup>40</sup>. L'existence de ce centre a toutefois été récemment publiée au Journal officiel, et il a été placé sous l'autorité de la Division d'investigations antiterroristes (*Terrorist Investigation Department, TID*), qui autorise désormais le Haut commissariat aux réfugiés (HCR) à y pénétrer<sup>41</sup>. Depuis février 2011, ce centre est également accessible au CICR, mais pas aux avocats.

Les détenus qui relèvent du TID ne font pas l'objet de poursuites judiciaires, mais peuvent être directement inculpés par le procureur et jugés par la Haute cour de justice. Parmi eux, certains ont été ensuite envoyés dans des centres de réinsertion, sans être avertis des motifs d'inculpation qui avaient été préalablement retenus à leur encontre. Quelque 600 autres ont été transférés à la prison de Boosa<sup>42</sup>, où ils doivent en principe faire l'objet de poursuites judiciaires. Plusieurs ONG, ainsi qu'une organisation internationale de premier plan, dénoncent toutefois l'absence de transparence et le caractère arbitraire de ces détentions<sup>43</sup>. Le CICR a néanmoins accès à la prison de Boosa, comme au reste des prisons du pays. A la date de la mission, 500 détenus étaient toujours internés au centre d'Omanthai<sup>44</sup>. Ce centre devrait cependant être fermé, et l'ensemble de ses occupants pourrait être transféré à la prison de Boosa.

A la fin de la guerre, 565 enfants soldats ont également été détenus par les autorités. Immédiatement séparés des adultes<sup>45</sup>, ils ont été placés sous la protection de l'UNICEF<sup>46</sup>, et envoyés dans des centres de réinsertion placés sous l'autorité du commissaire général à la réinsertion (CGR). Au mois

35 Directeur du PARC de Pompaimadhu

36 *Id.*

37 Institution internationale

38 L'OIM est une institution intergouvernementale, qui ne dépend pas de l'ONU.

39 ONG

40 Institution internationale

41 *Id.*

42 ONG

43 Institution internationale

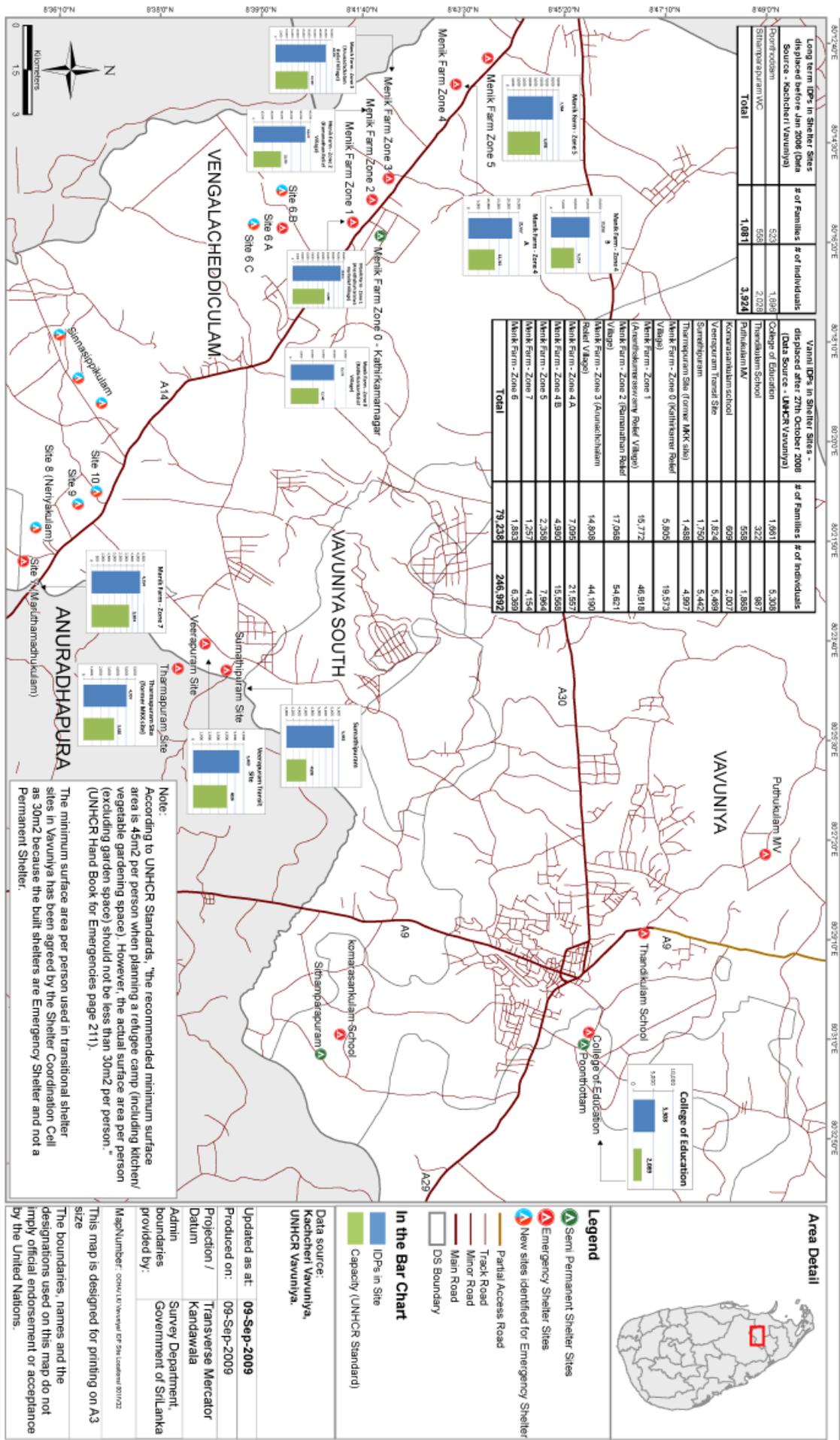
44 ONG

45 ICJ, *op. cit.*

46 Institution internationale

# IDP Site Locations and Capacity as of 09 September 2009

## DISTRICT : Vavuniya



**Note:**  
According to UNHCR Standards, "the recommended minimum surface area is 45m<sup>2</sup> per person when planning a refugee camp (including kitchen/vegetable gardening space). However, the actual surface area per person (excluding garden space) should not be less than 30m<sup>2</sup> per person." (UNHCR Hand Book for Emergencies page 211).  
The minimum surface area per person used in transitional shelter sites in Vavuniya has been agreed by the Shelter Coordination Cell as 30m<sup>2</sup> because the built shelters are Emergency Shelter and not a Permanent Shelter.

UN OCHA  
© 2009 United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Sri Lanka  
# 201 Temple Road, Murrumbidgee, Australia. Tel: +61(0)24 4822044, Fax: +61(0)24 2224673, Email: ocha.vavuniya@gmail.com, Website: www.ocha.org

Produced through the generous support of:  
Sida DFID  
Irish Aid  
USAID  
Canadian International Development Agency  
World Vision  
UNHCR

# Vanni IDP Camps and Resettlement Information

Arrivals since 01 April 2008 - Updated as of 21 December 2009

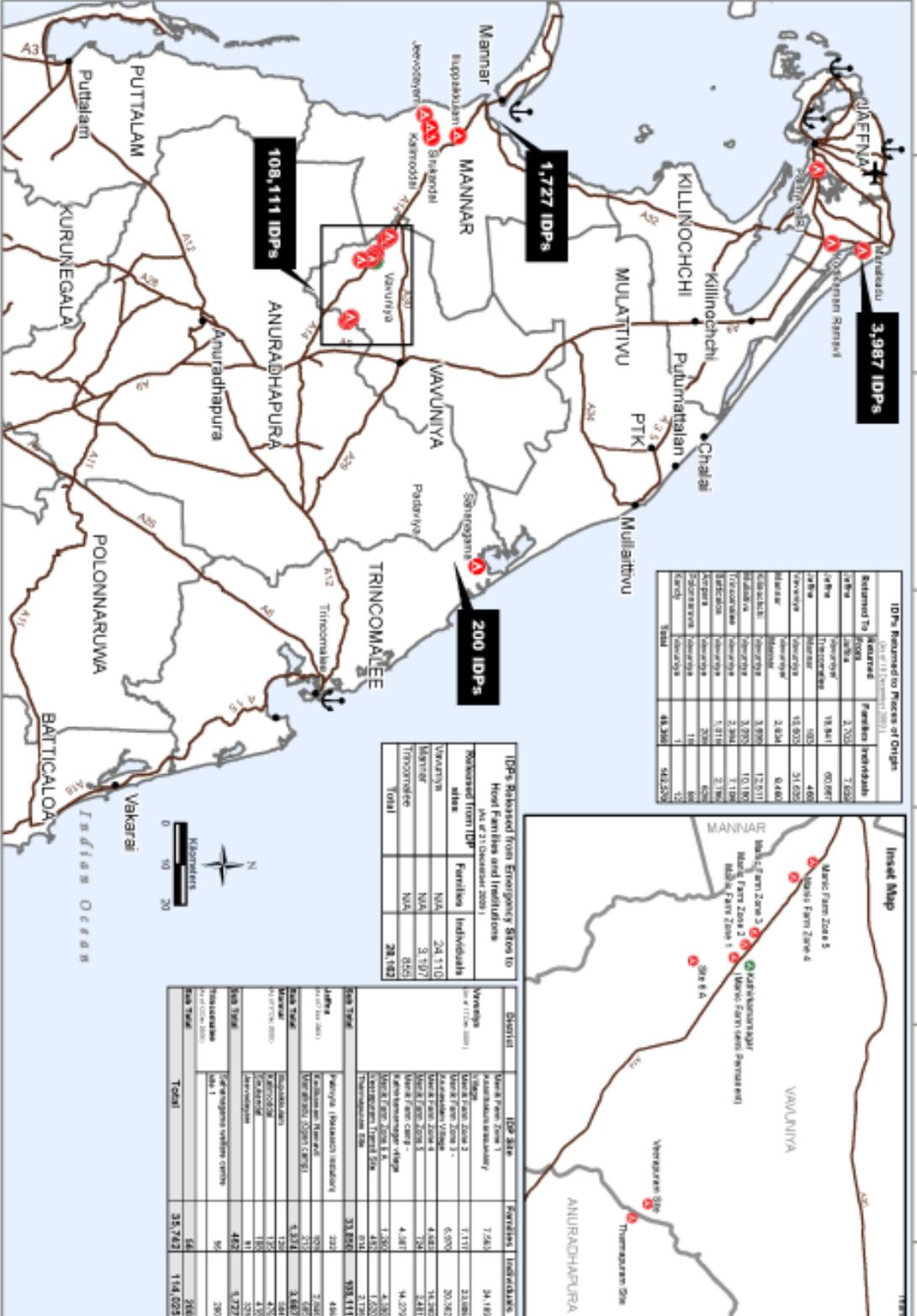
80°00'E 81°00'E 82°00'E

81°00'E

81°00'E

82°00'E

## Northern Area



UN OCHA  
 © 2009 United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, Sri Lanka  
 # 2009/004, Duddaravala, Marawala, Colombo 7, Sri Lanka (T) 4209890, Fax: (44) (T) 4208892, Email: ochaunilanka@un.org, Website: www.unocha.lk/sri.lanka

Produced through the generous support of:  

 USAID, Sida, DFID, Irish Aid, Canadian International Development Agency

**Area Detail**

**Legend**

- District Boundary
- Roads
- Ports
- Domestic Airports
- Steel Permanent Shelter Sites
- Emergency Shelter Sites
- Towns (Villages)

Data source(s): UNHCR Colombo

Updated as at: **21-Dec-2009**

Produced on: 24-Dec-2009

Projection / Datum: Transverse Mercator, Karadada

Admin boundaries provided by: Survey Department, Government of Sri Lanka

Map URL: <http://www.unocha.lk/sri.lanka>

This map is designed for printing on A4 size.

The boundaries, names and the designations used on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.



de mai 2010 la totalité d'entre eux avait été libérée par décision judiciaire<sup>47</sup>.

### 1.1.2.2. Les personnes déplacées hébergées dans des camps ou chez des tiers

Après filtrage, les personnes qui n'ont pas été arrêtées au point de contrôle d'Omanthai ont été envoyées vers des camps de déplacés, abrités initialement dans différentes écoles ; au début de l'exode du Vanni, 33 écoles du district de Vavuniya ont ainsi été transformées en camps<sup>48</sup>, de même que plusieurs établissements scolaires des districts de Trincomalee, Mannar et Jaffna.

À leur arrivée à Vavuniya, les personnes déplacées ont été réparties vers les différents établissements en fonction de la place disponible. En octobre 2008, toutefois, devant l'afflux massif de personnes déplacées, le gouvernement a entrepris d'ouvrir un immense camp au lieu-dit « Menik Farm » près de Chettikulam, dont l'existence a été légalisée par une publication au Journal officiel<sup>49</sup>. Les personnes déplacées ont alors été transférées d'un camp à l'autre, rendant leur suivi difficile, d'autant qu'il n'existait pas toujours de listes des personnes hébergées dans les camps ; de nombreuses familles ont ainsi été dispersées<sup>50</sup>.

En mai 2009, une tentative d'enregistrement des personnes déplacées, sur une base de données, a été faite par le ministère en charge de la gestion des catastrophes pour réunir les membres des familles dispersées, mais les gens ont continué d'être déplacés sans avertissement<sup>51</sup>. Une organisation internationale constate que les juges du bureau de probation, officiellement en charge de la recherche des personnes, ont été relativement efficaces, mais elle note que le bureau de probation était en conflit avec l'armée sri-lankaise. Le juge en charge des enfants non accompagnés a également fait preuve de bonne volonté, mais il manquait de moyens. Par ailleurs, les familles des membres des LTTE vivant à l'étranger hésitaient à contacter leurs proches, par peur de représailles à leur rencontre. La réunification des familles n'a ainsi pas pu être résolue avant février 2010, date à partir de laquelle le bureau de probation a procédé à des diffusions par haut-parleurs dans chacun des camps, malgré de nombreux problèmes techniques. Progressivement les personnes ont alors commencé à se retrouver : en septembre 2009, 1 600 personnes étaient recherchées mais il n'en restait que 50 en 2010. Selon une organisation internationale, ce retard n'est pas considérable.

Au départ, le camp de Menik Farm ne comptait qu'une seule zone, la zone 0. Progressivement, toutefois, devant l'afflux de personnes déplacées, il en a compté jusqu'à 7<sup>52</sup>. Ainsi, en juillet 2009, des camps étaient encore en construction, mais en octobre-novembre la majorité des personnes abritées dans les écoles avait été évacuée vers Menik Farm<sup>53</sup>. En mars 2009, 70 000 personnes sont, en outre, arrivées dans le camp en deux jours. Au départ, certaines zones du camp étaient également utilisées pour abriter des ex-combattantes des LTTE<sup>54</sup>.

À l'arrivée des personnes déplacées, l'OIM a fourni des clous et des piquets afin de permettre aux personnes déplacées de construire des abris temporaires, prévus pour une période de trois mois ; les occupants des camps ont également reçu des colis du HCR, composés essentiellement d'ustensiles de cuisine et de tentes. Des tentes de couleur bleue marquées d'idéogrammes, ont également été offertes par le gouvernement chinois, et ont été distribuées par les autorités sri-lankaises. D'autres Etats, parmi lesquels le gouvernement indien, ont aussi fait don de tentes et de divers matériaux<sup>55</sup>. Par ailleurs, afin de pallier l'absence de service médical, l'OIM a mis en place des dispensaires dans les camps<sup>56</sup>.

47 *Id.*

48 *Id.*

49 Institution internationale

50 *Id.*

51 *Id.*

52 Zone 0, ou « village Kadirgamar » ; zone 1 ou « village Ananda Kumarasamy Village » ; Zone 2 ou « village Ponnambalam Ramanathan » ; zone 3 ou « village Arunachchalam » ; zone 4 ; zone 5 ; zone 6 : zone 7 ou centre social Maruthamadu.

53 Institution internationale

54 *Id.*

55 *Id.*

56 *Id.*

Lors de l'installation des premières personnes déplacées, le CICR avait initialement adopté une position de retrait, estimant que la présence des agences onusiennes dans les camps était suffisante. Toutefois, à partir de juillet 2009, les camps ont été entièrement fermés aux ONG et aux organisations internationales<sup>57</sup>. Ainsi, le HCR, qui avec l'autorisation des autorités était jusque-là parvenu à enregistrer 9 000 personnes déplacées, en a été privé d'accès, et l'ONU n'a plus disposé d'informations sur le devenir de celles-ci, dépourvues de représentation légale. Les visites des familles sont toutefois demeurées possibles<sup>58</sup>.

Entre septembre et octobre 2009, sous la pression des organisations internationales, qui n'ont eu de cesse de dénoncer le caractère fermé des camps et les mauvaises conditions humaines de ceux-ci, les premières personnes déplacées ont finalement été autorisées à quitter les lieux en masse. Il s'est agit, en premier lieu, des personnes les plus vulnérables, parmi lesquelles les personnes âgées, suivies de celles ayant des liens dans la péninsule de Jaffna<sup>59</sup>. Mais, en marge de ces départs autorisés, entre mai et juillet 2009 de nombreuses personnes ont également pu s'échapper des camps au moyen de la corruption. Dans les trois mois qui ont suivi la fin de la guerre, les personnes déplacées n'étaient, en effet, pas systématiquement enregistrées. Ainsi, selon plusieurs agences internationales, des personnes ont pu disparaître en profitant de la confusion régnante. Certaines ont également pu quitter les camps après être passées par l'hôpital de Vavuniya.

Selon une ONG, des membres importants des LTTE ont, en outre, pu fuir le camp, puis le pays, au moyen de fonds envoyés par la diaspora ou provenant d'opérations commerciales des LTTE : « Elles ont ensuite pu prendre l'avion sans difficulté et quitter le pays au moyen de vrais-faux passeports, assortis de leur photographie<sup>60</sup> ». Une organisation internationale estime également que des personnes déterminées ont pu parvenir à leurs fins. Un certain nombre d'entre elles a ainsi pu s'évader du camp de Menik Farm grâce à une filière bien organisée, pour fuir à Colombo, en Inde ou en Europe<sup>61</sup>. Interrogée sur le sort réservé à ces fuyards, cette organisation fait état de rumeurs d'arrestations, mais indique qu'aucun cas concret ne lui a été rapporté.

Selon les médias sri-lankais, environ 10 000 personnes auraient disparu des camps. Il est toutefois difficile de connaître leur nombre exact et les raisons de leur disparition<sup>62</sup>. Il n'existe pas, en effet, d'enquête systématique sur les personnes ayant quitté clandestinement les camps, et le responsable de Menik Farm affirme ne pas avoir d'informations à communiquer à ce sujet. Selon le commandant du camp de la zone 1, au départ, des tentatives ont été faites afin d'enregistrer l'ensemble des personnes, mais il est possible que certaines se soient échappées au cours des premiers mois. Toutefois, celui-ci note que les autorités ne tiennent pas de registre des gens qui se sont évadés.

Par la suite, l'agent du gouvernement (*Government Agent, GA*) a commencé une procédure de recensement des personnes à partir des statistiques de l'armée<sup>63</sup>. A partir de juillet 2009, une procédure extensive d'enregistrement a ainsi été mise en place dans les différents camps, mais une organisation internationale note un manque de communication entre les différents organes gouvernementaux en charge de l'enregistrement. Elle estime que les personnes déplacées ayant quitté les camps sans autorisation ne devraient toutefois pas faire l'objet de représailles de la part des autorités. En effet, elle remarque qu'une poignée d'entre eux, ayant quitté clandestinement Menik Farm pour se rendre en Inde, n'a pas rencontré de problème lors de son retour à Sri Lanka. De l'avis de cette organisation, si quelqu'un fait valoir des craintes pour ce motif, il s'agit d'abord de se demander si la personne a quitté le camp avant d'être enregistrée, ou si elle s'est évadée après son enregistrement.

Cette organisation indique que les personnes ayant quitté les camps sans avoir été enregistrées pourraient cependant rencontrer des problèmes en matière de réinstallation, car la radiation des camps constitue une condition *sine qua non* pour pouvoir se réinstaller. Par ailleurs, contrairement

---

57 *Id.*

58 Institution internationale

59 *Id.*

60 ONG

61 Institution internationale

62 ONG

63 Institution internationale

aux personnes dûment enregistrées qui reçoivent des allocations en nature destinées aux personnes déplacées, les personnes ayant fui les camps ne peuvent bénéficier de cette aide et ne peuvent plus s'y établir à nouveau. Une institution internationale note que certaines personnes ayant fui les camps de personnes déplacées ont, notamment, pu parvenir à se faire enregistrer en profitant de la procédure d'enregistrement mise en place, à partir de 2010, à destination des personnes résidant chez des proches<sup>64</sup>. Parmi les nombreuses personnes déplacées entre 2006 et 2008, certaines ont, en effet, allégué ne pas avoir pu se faire enregistrer à l'époque, mais parmi elles certaines ont pu en réalité arriver à une date ultérieure<sup>65</sup>. Après leur enregistrement, les personnes déplacées ont ensuite migré vers le camp de Menik Farm<sup>66</sup>.

En décembre 2009, un système de laissez-passer a finalement été instauré par les autorités afin de permettre aux personnes déplacées de sortir temporairement du camp de Menik Farm. Ce système a ensuite été assoupli avec la délivrance d'autorisations de sorties de plus en plus longues ; au départ, celles-ci pouvaient cependant varier en fonction des différentes zones du camp<sup>67</sup>. A partir de décembre 2009, un grand nombre de personnes a également été autorisé à quitter définitivement le camp pour se réinstaller. À Menik Farm, la majorité des personnes déplacées a ainsi quitté le camp entre décembre 2009 et l'été 2010<sup>68</sup>. Lors de cette dernière période, les conditions de vie dans les camps s'étaient, en outre, détériorées du fait de la mousson. Dans la zone 2 les gens s'étaient préparés à faire face aux inondations, mais dans les zones 3 et 4, constituées essentiellement de tentes, les personnes déplacées ont été particulièrement affectées<sup>69</sup>.

Des zones du camp ont ainsi été progressivement fermées, au gré des réinstallations. En août 2010, il ne restait que 5 zones au total, la zone 5 ayant servi pendant un certain temps de point transit pour les personnes en attente de réinstallation<sup>70</sup>. A partir d'octobre 2010, les départs du camp ont ensuite pratiquement cessé ; seules quelque 70 personnes ont quitté les lieux pour se réinstaller dans la région de Mannar<sup>71</sup>.

### 1.1.2.3. Etat des lieux actuel du camp de Menik Farm

Désormais le camp de Menik Farm ne compte plus que 2 zones, portant les numéros 0 et 1, qui sont séparées par la route A14 et abritent au total environ 17 000 personnes. La zone 1 compte 9 937 personnes, contre 40 000 initialement. Actuellement, 98% des personnes déplacées restant à Menik Farm sont originaires de l'arrière-pays de Mullaitivu et de la zone de Puthukkudiyiruppu, la plus affectée par le conflit. L'accès à ces zones est en effet toujours interdit aux civils en raison de la présence importante de mines et d'engins non explosés<sup>72</sup> ; certaines personnes déplacées sont également originaires des zones proches des anciennes lignes de front (*Forward Defence Line*, FDL), où le processus de déminage est toujours en cours<sup>73</sup>.

En termes d'abris, la situation de Menik Farm est désormais meilleure<sup>74</sup>. Le camp est composé d'abris de tôle, répartis en damier, et divisé en 17 blocs, identifiés par une lettre (A, B, C etc.). Dans les blocs, chaque baraque est numérotée (1, 2, etc.). Les familles ont accès à l'eau potable, à l'électricité et aux sanitaires. En effet, le gouvernement a finalement décidé de solliciter l'intervention des agences de l'ONU et de quelques ONG internationales<sup>75</sup>. Les agences de l'ONU ont installé un système de drainage des eaux et organisé la collecte des ordures afin de réduire les risques sanitaires. Dans le camp, l'approvisionnement en eau se fait à la pompe ou aux puits, et est complété par des réservoirs. Dans chaque bloc, on trouve deux points d'eau destinés à la toilette, ainsi que des

64 Institution internationale

65 *Id.*

66 Commandant de Menik Farm

67 Institution internationale

68 *Id.*

69 *Id.*

70 *Id.*

71 *Id.*

72 Institution internationale

73 *Id.*

74 *Id.*

75 *Id.*

sanitaires, dont certains ont été construits en dur<sup>76</sup>. L'ONG *Danish Refugee Council* (DRC) vient par ailleurs d'achever un programme de distribution de produits non alimentaires (renouvellement des containers, jerrycans, moustiquaires, etc.) dans le camp. Ce programme a été partiellement financé par l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO) et le HCR.

Chaque mois, les personnes déplacées reçoivent une ration de nourriture composée d'aliments de base (thé, riz, lentilles, etc.) ; en outre, des petites parcelles sont cultivées à l'intérieur du camp<sup>77</sup>. Menik Farm n'étant plus un camp fermé<sup>78</sup>, ses habitants peuvent travailler en dehors du camp, ce qui leur permet de compléter leur régime alimentaire en achetant des légumes, des épices, du poisson et de la viande, au petit marché local ou dans les boutiques du camp<sup>79</sup>. Le camp dispose d'une banque, la *Bank of Ceylon*, qui possède un distributeur automatique de billets. En effet, si au départ les personnes déplacées ne possédaient pas d'argent liquide, elles ont pu changer l'or qu'elles avaient réussi à emporter avec elles sous la forme de bijoux et ont ainsi pu alimenter des comptes bancaires. En raison du nombre important de commerçants parmi les personnes déplacées, de nombreux comptes ont été ouverts<sup>80</sup>. Le camp compte également une bibliothèque, une poste et un hôpital. L'accès aux soins médicaux reste toutefois limité du fait de la pénurie de médecins. Ceux-ci n'assurent les visites qu'une heure et demie à deux heures par jour et la plupart des patients sont en réalité hospitalisés hors du camp<sup>81</sup>.

A Menik Farm les enfants sont scolarisés gratuitement ; le camp abrite une école gérée par le gouvernement<sup>82</sup>. Sur les 3 500 enfants du camp, 3 000 y sont scolarisés<sup>83</sup>. Le groupe scolaire compte 54 enseignants, venus de l'extérieur, et 24 enseignants issus des personnes déplacées. Certains enfants scolarisés ont ainsi retrouvé l'enseignant qu'ils avaient antérieurement aux déplacements<sup>84</sup>. Menik Farm compte également 17 enseignants déplacés qui sont employés dans des écoles maternelles de pédagogie Montessori, installées à l'intérieur du camp. Les enseignants issus de la population déplacée sont rémunérés par des ONG, tandis que ceux venus de l'extérieur sont fonctionnaires et résident à Vavuniya, dans des logements privés. Ces derniers ne bénéficient d'aucune prime supplémentaire du fait de leur affectation à Menik Farm.

A l'instar de toutes les autres écoles publiques tamoules du pays, à Menik Farm la langue d'enseignement dans les écoles est le tamoul. Dans le camp, les enseignements sont assurés jusqu'au niveau A/L, et des sessions d'examens sont organisées. Lors de la dernière session du O/L, le camp a enregistré un taux de réussite de 60%. Deux enseignantes notent toutefois des problèmes d'absentéisme et déplorent un manque de respect de la part des élèves. Elles expliquent que de nombreux parents se trouvent hors du camp pendant la journée et que certains enfants sont alors livrés à eux-mêmes. En effet, la plupart des hommes travaillent à l'extérieur, ce que confirment à la mission deux jeunes élèves, dont les pères travaillent dans le secteur du bâtiment, à Vavuniya et Kilinochchi.

A Menik Farm, les personnes déplacées peuvent pratiquer leur religion : le camp abrite un temple hindou, ainsi qu'un local de missionnaires chrétiens<sup>85</sup>. La majorité des habitants du camp est de confession hindoue (75% des élèves). Chacune des deux zones du camp comprend, par ailleurs, un poste de police. Dans la zone 1, celui-ci compte 16 employés : un inspecteur, un sergent, 12 agents et deux femmes auxiliaires de police, qui appartiennent aux forces de sécurité civiles et travaillent de 8 à 16 heures dans le camp ; deux patrouilles de police sillonnent le camp à pied, une patrouille de jour et une de nuit. Le poste de police de Menik Farm ne traite cependant que des petits délits, et la police du camp ne détient personne plus d'une journée<sup>86</sup>. Le poste de police de Chettikulam

76 Commandant de Menik Farm

77 *Id.*

78 Institution internationale

79 Commandant de Menik Farm

80 *Id.*

81 *Id.*

82 *Id.*

83 *Id.*

84 Professeurs du groupe scolaire de Menik Farm.

85 Commandant de Menik Farm

86 *Id.*

## Le camp de personnes déplacées de Menik Farm



*Le camp de Menik Farm est constitué de baraquements répartis en damier*



*Le camp de Menik Farm est relié au réseau électrique et les ordures y sont collectées*



*Chaque baraquement est numéroté*



*Des boutiques se sont installées dans le camp*



*L'approvisionnement en eau se fait à la pompe*



*ou par des réservoirs*



*Un point d'eau pour la toilette*



*Toilettes construites en dur*

## Le camp de personnes déplacées de Menik Farm



Le groupe scolaire de Menik Farm



Groupe d'écoliers en uniforme devant une salle de classe



Groupe d'écolières en uniforme et leurs professeurs



Mission chrétienne dans le camp



Le poste de police du camp



Entrée de la zone 1 du camp



Un militaire accompagnant la mission et conversant en tamoul avec les résidents du camp



Le kachcheri du camp



Auxiliaires de police féminines

intervient pour les cas graves, comme les meurtres et les viols<sup>87</sup>.

Le commandant du camp note qu'au début de l'installation du camp il y a eu quelques escarmouches de la part d'anciens combattants des LTTE, qui y étaient temporairement abrités, mais que l'armée y a mis fin. Une ONG indique que les principaux problèmes dans le camp sont des problèmes de violences domestiques, d'alcoolisme et d'absentéisme scolaire. Les violences domestiques ont initialement motivé de nombreuses plaintes. Mais leur nombre a ensuite nettement diminué. Lorsqu'une personne déplacée porte plainte pour violences domestiques, la police du camp convoque d'abord les deux parties pour résoudre le conflit à l'amiable. Au sein de Menik Farm, comme dans le reste de la police, il existe, par ailleurs, un bureau de la femme et de l'enfant, mais celui-ci manque d'officiers de police féminins. Les plaintes peuvent être déposées en tamoul, mais le reçu délivré aux plaignants est en langue singhalaise. S'ils ne parlaient pas toujours initialement le tamoul, les policiers du camp ont, en effet, depuis appris la langue et communiquent maintenant plus facilement avec les personnes déplacées<sup>88</sup>. La mission a, d'ailleurs, été accompagnée par des officiers singhalais qui communiquaient en tamoul avec les personnes déplacées et les professeurs du camp.

Actuellement, à Menik Farm une ONG étrangère organise des groupes de discussion avec des populations ciblées (jeunes, femmes, etc.), avec l'autorisation des autorités. Selon cette ONG, les gens parlent librement. La grande majorité des habitants du camp a hâte de pouvoir se réinstaller dans sa région d'origine, où le déminage est toujours en cours, et les questions récurrentes concernent leur date de retour. De nombreuses personnes craignent, en outre, que leurs biens n'aient été pillés. Les problèmes évoqués sont alors relayés aux autorités du camp.

Selon une organisation internationale, la guerre a eu une incidence sociale majeure sur la population déplacée. Certaines femmes sont ainsi sans nouvelles de leur conjoint, et une partie des familles a des membres dans les PARC ou en prison. Or, si ces dernières sont autorisées à maintenir des contacts avec leurs proches par le biais du CICR, qui facilite notamment les visites aux personnes réinsérées qui se trouvent à Colombo, les femmes seules ou isolées sont particulièrement vulnérables. Celles-ci rencontrent des problèmes importants à Menik Farm, aussi bien du fait des autorités que de la population<sup>89</sup>. Toutefois, d'une manière générale, l'ONG étrangère qui suit les déplacés à l'intérieur du camp observe que les problèmes avec les officiers militaires et les policiers sont peu nombreux. Une agence des Nations unies note que la présence militaire dans le camp est désormais beaucoup moins visible, puisque les militaires ne sont plus stationnés à l'intérieur du camp ; elle constate que les tensions entre les personnes déplacées ont disparu.

A Menik Farm les personnes déplacées peuvent recevoir les visites de leurs proches à l'intérieur des deux zones du camp, dont les entrées sont gardées par la police militaire<sup>90</sup>. Ceux-ci peuvent solliciter la délivrance d'un laissez-passer leur permettant de demeurer dans le camp pendant deux ou trois jours à la condition de prouver leur lien de parenté avec les personnes visitées. Il existe également un point de rencontre pour les visiteurs, à l'entrée du camp<sup>91</sup>. Mais les personnes déplacées doivent se munir d'un laissez-passer, qui leur est délivré par le commandant de leur zone de résidence, pour circuler entre les deux zones de Menik Farm<sup>92</sup>.

Les personnes déplacées qui demeurent à Menik Farm peuvent également obtenir sans problème un laissez-passer pour quitter le camp pour une période ne pouvant excéder trois mois<sup>93</sup>. Elles doivent alors solliciter une autorisation écrite en remplissant un formulaire sur lequel elles doivent mentionner un certain nombre d'informations, telles le numéro de téléphone auquel elles peuvent être jointes, le jour et l'heure escomptés de leur retour, ainsi que l'identité et les coordonnées de la personne à contacter sur leur lieu de destination. Au-delà de la période de sortie autorisée, elles ne sont plus en règle ; toutefois, elles ne font l'objet d'aucune sanction, ni de signalement, si elles rentrent au camp dans un délai de 11 jours suivant la date d'expiration de leur autorisation. Elles

---

87 *Id.*

88 *Id.*

89 Institution internationale

90 *Id.*

91 Commandant de Menik Farm

92 *Id.*

93 Institution internationale

reçoivent alors un simple avertissement. Cependant, il est plutôt dommageable pour les personnes déplacées de ne pas rentrer au camp, car elles perdent, dès lors, le bénéfice de l'aide qui leur est normalement allouée<sup>94</sup>.

En dehors des camps situés dans les districts de Vavuniya et de Mannar, onze camps abritaient également quelque 10 000 personnes déplacées à l'issue de la dernière guerre dans la péninsule de Jaffna. Ces personnes sont généralement parvenues à quitter la région du Vanni par le nord, à partir de décembre 2008, et sont arrivées directement dans la péninsule, où elles se sont rendues aux autorités sri-lankaises. Actuellement, l'ensemble des camps de personnes déplacées de la péninsule de Jaffna a désormais fermé et 95% d'entre elles ont été réinstallées. Il ne reste désormais qu'un seul camp de déplacés, à Ramavil, près de Chavakacheri, qui abrite 1 300 personnes originaires de la zone de Pudukudiyiruppu, toujours en cours de déminage<sup>95</sup>.

Un nombre important de personnes déplacées vit également chez des proches ou dans des familles d'accueil, où le nombre de celles-ci est le plus élevé. Ainsi, 70 000 personnes ont été autorisées à quitter le camp de Menik Farm pour s'installer chez des tiers dans la péninsule de Jaffna et, parmi elles, 15 000 ont par la suite regagné leur lieu de résidence dans le Vanni<sup>96</sup>. Mais quelque 60 000 personnes sont encore hébergées chez des proches ou dans des familles d'accueil dans la péninsule de Jaffna, et autant à Vavuniya<sup>97</sup>. Ce nombre pourrait néanmoins être moins important, en raison notamment de problèmes de radiation et de réenregistrement. Le HCR doit encore actualiser les données.

#### **1.1.2.4. La délivrance de documents d'identité et d'état civil aux personnes déplacées**

Près de 40% des personnes déplacées depuis 2009 ne possèdent pas de carte nationale d'identité. Une partie d'entre elles l'a perdue, tandis qu'une autre n'en a jamais possédée. Ce deuxième cas de figure peut s'expliquer par deux raisons : un manque d'informations quant à l'importance de posséder une telle carte, ou l'absence de certificat de naissance, condition *sine qua non* pour sa délivrance.

Lorsque la carte d'identité s'avère perdue, sa perte doit être déclarée aux autorités. Il est ensuite facile de s'en faire délivrer une nouvelle, puisque le Département de l'Enregistrement des personnes, sous l'autorité du ministère de la Défense, possède un fichier, où elles sont normalement toutes enregistrées<sup>98</sup>. Mais une organisation internationale indique que les personnes déplacées hébergées chez des proches peuvent parfois rencontrer des problèmes pour la délivrance de celle-ci. En effet, une adresse ne peut figurer sur une carte nationale d'identité si son détenteur n'y a pas résidé au moins six mois. Toutefois, depuis le tsunami de décembre 2004, une résidence d'un délai minimal de six mois au cours de l'année antérieure permet normalement d'obtenir une telle carte.

Les personnes ayant perdu leur acte de naissance peuvent également en obtenir une copie puisque les certificats de naissance de chaque division administrative ont normalement été numérisés. Dans la capitale, l'administration peut délivrer un certificat de naissance informatisé en quelques minutes au moyen de la date de naissance de la personne, et ce même si son nom a été transcrit différemment. Le certificat de naissance doit alors être approuvé par le *Grama Sevaka* (GS)<sup>99</sup>.

Certaines personnes n'ont cependant jamais possédé d'acte de naissance. En effet, si dans les régions sous le contrôle des LTTE l'administration sri-lankaise continuait de fonctionner, de nombreux fonctionnaires ont quitté la région du Vanni à partir de 2007<sup>100</sup>. Par ailleurs, si des documents d'état civil ont été emportés depuis Kilinochchi pendant la dernière guerre et enfouis à Mullaitivu, ils ont été endommagés par l'humidité, et sont désormais difficilement lisibles. En cas d'absence de certificat de naissance, il est alors possible de s'en voir délivrer un sur présentation d'une attestation

---

94 *Id.*

95 *Id.*

96 *Id.*

97 *Id.*

98 Institution internationale

99 *Id.*

100 *Id.*

**නව වසරේ நிர்வේ අමාත්‍යාංශය**  
**மீள் குடியேற்ற அமைச்சு**  
**Ministry of Resettlement 242209**

**සහන ගම්මාන වලින් නාවකාලික ඉවත් කිරීමේ අවසර පත්‍රය**  
**நிவாரணக் கிராமத்திலிருந்து இடம்பெயர்ந்த மக்களின் நடமாட்டம்**  
**MOVEMENT OF DISPLACED PEOPLE FROM RELIEF VILLAGE**

කලාපයේ නම வலயத்தின் பெயர் } ..... Name of the Zone	කාණ්ඩ අංකය தொகுதி இல. } ..... Block No
දිස්ත්‍රික්කය சொந்த மாவட்டம் } ..... Original District	නිවාස අංකය வீட்டு இல. } ..... Shelter No
ප්‍රාදේශීය ලේකම් කොට්ඨාශය பிரதேச செயலாளர் பிரிவு } ..... DS Division	පවුල් අංකය குடும்ப இல. } ..... Family No
ග්‍රාම නිලධාරී කොට්ඨාශය திராம சேவையாளர் பிரிவு } ..... GN Division	

පවුල් විස්තර/குடும்ப விபரங்கள்/Family Details :

අංකය தொடர் இல. Serial No	නම பெயர் Name	ආබන්ධය உறவுமுறை Relationship	ජා. හැඳුනුම්පත් අංකය தேசிய அடையாள அட்டை இல./வயது NIC No / Age

යැමට බලාපොරොත්තු වන ප්‍රදේශය/போகவிருக்கும் இடத்தின் பெயர்/Intended place of visit :  
 .....  
 දුරකථන අංකය/தொலைபேசி இல./Telephone No : .....  
 පිටත් වන දිනය හා වේලාව/போகவிருக்கும் திகதியும் நேரமும்/Date and Time of leaving :  
 .....  
 අවසන් ස්ථානයේ නමුත් වසර පුද්ගලයා/திரும்பிவர இருக்கும் திகதியும் நேரமும்/  
 Intended Date & Time of Return : .....  
 පැමිණීමට බලාපොරොත්තු වන දිනය හා වේලාව/போகுமிடத்தில் தொடர்புகொள்ளக்கூடியவரின் பெயர்/  
 Contact Person of the Destination : .....

.....  
 බලයලත් නිලධාරී අත්සන  
 அதிகாரமளிக்கப்பட்டவரின் கையொப்பம்  
 Authorised Signature

.....  
 අයදුම්කරුගේ අත්සන  
 விண்ணப்பதாரியின் கையொப்பம்  
 Signature of Applicant

(*affidavit*) du GS en présence de deux témoins<sup>101</sup>.

Le camp de Menik Farm comprend un *kachcheri*, et chaque bloc du camp possède un GS. Les postes de police du camp délivrent des actes de mariage, de naissance et de décès, qui sont ensuite validés par le commandant de zone, puis par le GA<sup>102</sup>. En juin 2010, le HCR et DRC ont tenu des antennes foraines afin de faciliter la sollicitation et la délivrance des actes d'état civil. Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a mis le même dispositif en place dans la zone 0 de Menik Farm, afin de faciliter la délivrance des certificats de naissance<sup>103</sup>.

En ce qui concerne les décès, une loi a été publiée au Journal officiel, établie sur le modèle de celle votée consécutivement au tsunami de 2004, afin de permettre une délivrance accélérée des certificats de décès. En vertu de cette loi, une personne portée manquante ou disparue depuis une durée d'un an, peut être considérée comme décédée<sup>104</sup>. Une attestation (*affidavit*) du GA est alors nécessaire pour la délivrance d'un certificat de décès. Celui-ci doit être transmis au registre du district qui le fait suivre à Colombo. Toutefois, la population reste mal informée en la matière, même si les veuves peuvent solliciter de l'aide auprès de différents interlocuteurs<sup>105</sup>.

En matière de disparitions, les personnes peuvent également faire appel à différents interlocuteurs<sup>106</sup>. Une organisation internationale s'est félicitée du très bon travail et du bon esprit juridique de la Commission des droits de l'homme (*Human Rights Commission*, HRC) de Sri Lanka, institution publique. Certains commissariats de police ont également été sensibilisés à question et se sentent particulièrement concernés, en particulier celui de Vavuniya. En outre, depuis janvier 2011, le CICR recense lui-même les personnes disparues au moyen d'un formulaire type. En janvier 2011, 2 000 cas de personnes portées disparues dans la région du Vanni, entre janvier et avril 2009, avaient été signalés par les familles et répertoriés par l'antenne du CICR de Vavuniya. Toutefois, si les disparitions étaient auparavant nombreuses, dorénavant un grand nombre de personnes réapparaît<sup>107</sup>. D'août à septembre 2009, 1 500 personnes faisaient l'objet de recherches pour disparition, mais en mars 2011 ce nombre est tombé à 150. Toutes les personnes arrêtées dans le camp de personnes déplacées de Menik Farm ont, de plus, été retrouvées. D'autres disparus devraient sûrement être encore localisés, car un certain nombre d'entre eux se trouve à l'étranger, et hésite à se manifester auprès de leur famille du fait de leur engagement passé dans les LTTE<sup>108</sup>.

### **1.1.3. Les personnes déplacées de la province Nord depuis des périodes plus anciennes et les personnes réfugiées en Inde**

Parmi les personnes déplacées depuis les périodes plus récentes, un grand nombre avait déjà été antérieurement déplacé, au gré des offensives ou des attaques sporadiques des LTTE et de l'armée sri-lankaise. Ainsi, les gens sortis de la région du Vanni au cours de la dernière guerre n'étaient pas tous originaires de la zone.

#### **1.1.3.1. Les personnes déplacées entre 1995 et octobre 2008**

En 1995, une partie de la population de la péninsule de Jaffna, sous le contrôle des LTTE, a choisi de gagner la région du Vanni avec les LTTE, redoutant l'avancée de l'armée, lancée à la reconquête du territoire. Toutefois, propageant de fausses rumeurs faisant état de l'utilisation de gaz chimiques contre la population et du viol massif de jeunes filles par l'armée sri-lankaise<sup>109</sup>, l'organisation a également encouragé l'évacuation, de gré ou de force, d'une partie des habitants. Ainsi, devant la

---

101 *Id.*

102 Commandant de Menik Farm

103 Institution internationale

104 *Id.*

105 *Id.*

106 *Id.*

107 *Id.*

108 *Id.*

109 Un chercheur

prise par l'armée de la péninsule, qu'ils contrôlaient *de facto*, en 1995 les LTTE ont emmené quelque 100 000 personnes dans leur retraite, suivant la même tactique que lors de la dernière guerre.

Une partie des habitants de la péninsule a été transportée par bateau, jusque dans le Vanni, via le lagon de Kilali, afin de contourner la passe de l'Eléphant (*Elephant Pass*), qui abritait un camp militaire. Espérant y trouver un refuge, elle s'est retrouvée par la suite bloquée dans cette région de jungle, traditionnellement sous-peuplée et impaludée, dans des conditions humanitaires très précaires. Certaines personnes ont toutefois pu bénéficier par la suite de laissez-passer des LTTE, obligatoires pour quitter la région du Vanni, et rentrer à Jaffna ou pour s'installer dans d'autres localités de l'île, comme Vavuniya ou Colombo. Nombre de ces personnes ont également trouvé refuge à l'étranger<sup>110</sup>.

Durant la période de cessez-le feu, de 2002 à la reprise des hostilités, en 2006, de nombreuses personnes déplacées dans le Vanni ont également quitté cette région. Entre 2006 et octobre 2008, date du début de la dernière offensive, les personnes autorisées par les LTTE à quitter la région du Vanni ont toutefois été moins nombreuses : il s'agit principalement de personnes sorties pour des raisons de santé ou de scolarité<sup>111</sup>. L'ensemble des personnes ayant quitté la région pour s'installer dans les zones sous le contrôle des autorités gouvernementales a été enregistré par les autorités sri-lankaises<sup>112</sup>.

### 1.1.3.2. Les personnes déplacées avant 1995

Toutefois, les premiers déplacements dus au conflit sont antérieurs à 1995. Dans les années 1980, de nombreuses personnes ont, en effet, été déplacées à la suite des pogroms antitamouls de 1983 à Colombo et de leurs conséquences en termes de sécurité dans les zones de l'île où vivent des membres de la minorité tamoule.

Dans les montagnes du centre du pays, un certain nombre de Tamouls, dits « des plantations », qui a été amené par les colons britanniques à Sri Lanka pour servir de main d'œuvre au XIX<sup>ème</sup> siècle, s'est réfugié dans le Vanni sous-développé. Parmi cette population, particulièrement pauvre, nombre a ensuite été recruté, de gré ou de force, par les LTTE ou a quitté la région. Au cours des années 1980 et 1990 deux centres sociaux (Poonthotam et Sidambarapuram) ont été créés à Vavuniya afin d'accueillir ces populations<sup>113</sup>, dont un grand nombre y vit encore à ce jour.

A partir du cessez-le-feu de 2002, ces centres ont également accueilli des personnes de retour d'Inde, parmi lesquelles un certain nombre de « Tamouls des plantations ». Des membres des familles vivant dans ces camps de personnes déplacées sont également arrivés plus tard ; ils y ont été accueillis sur recommandation du HCR<sup>114</sup>. De nouveaux villages devaient être créés pour abriter ces personnes, mais jusqu'à ce jour ils n'ont pas été construits. L'an dernier, en effet, le GA a recommandé que l'ensemble de la population de ces deux centres soit évacuée, mais celle-ci ne possédant pas de terre, a manifesté le souhait de rester sur place, et cette proposition n'a pas été suivie d'effet.

Avec l'intensification de la guerre et l'arrivée de la Force indienne de maintien de la paix (*Indian Peace Keeping Force, IPKF*), à partir de 1987, de nombreuses personnes ont également été déplacées de la péninsule de Jaffna et des îlots alentours. Dans la péninsule de Jaffna, quelque 60 000 personnes d'origine tamoule, pour la majorité originaire de la côte nord de la péninsule, des zones de Palali, de Kankesanthurai (KKS) et Thelippallai, ont, en outre, été déplacées de leurs lieux d'habitation, après que ceux-ci ont été englobés dans des zones de haute sécurité (*High Security Zone, HSZ*) militaires. La majorité de ces personnes, a trouvé refuge à l'intérieur du district, et est toujours hébergée dans des familles d'accueil, ainsi que dans des « centres sociaux » (*Welfare Centres*).

Initialement au nombre de 63, ces centres, qui s'apparentent à des bidonvilles, sont constitués

---

110 *Id.*

111 *Id.*

112 Institution internationale

113 *Id.*

114 *Id.*

d'habitations précaires aux toits de feuilles de palmier. Un grand nombre de centres sociaux, installé sur des terrains privés, a été évacué par la suite sous la pression des propriétaires. En 2010, dans la péninsule de Jaffna ceux-ci continuaient d'héberger 8 000 personnes<sup>115</sup>. En comparaison des populations déplacées le plus récemment, les personnes déplacées à des périodes plus anciennes bénéficient d'une moindre assistance : un filtrage des personnes prioritaires est en effet opéré par le GA<sup>116</sup>. DRC, partenaire du HCR, est présent dans les centres sociaux de la péninsule de Jaffna.

Les Singhalais vivant dans la péninsule de Jaffna ont tous quitté cette région. Au nombre de 4 600 en 1981, ils ont quitté par eux-mêmes la péninsule dans les années 1980 par crainte de représailles de la part des groupes séparatistes tamouls, consécutivement aux pogroms antitamouls de 1983 à Colombo<sup>117</sup>. Parmi ces Singhalais, se trouvait un certain nombre de boulangers et de pêcheurs, ainsi que ceux ayant épousé des personnes d'origine tamoule.

En 1990, la totalité des musulmans vivant dans la péninsule de Jaffna a également quitté la région. Contrairement aux Singhalais, ceux-ci ont été directement chassés de la péninsule par les LTTE. Le nombre de ces musulmans déplacés varie selon les sources et est relativement difficile à estimer, car nombre d'entre eux ne possédait pas de terres dans la péninsule de Jaffna ; la plupart était commerçants et, dans un moindre nombre, pêcheurs<sup>118</sup>. Parmi ces musulmans beaucoup se sont installés dans des camps de personnes déplacées du district de Puttalam, où ils bénéficient d'un soutien important de la part du gouvernement. Il existe ainsi un secrétariat spécial pour les musulmans déplacés du Nord (*Secretariat for Displaced Muslims of the North*) qui disposent d'un Secrétariat divisionnaire (*Divisional Secretary, DS*), d'un *Grama Niladari* (GN), d'écoles et de dispensaires spécifiques<sup>119</sup>.



Camp de personnes déplacées à Puttalam

Bien que considérés comme personnes déplacées, les musulmans installés à Puttalam sont généralement désormais bien intégrés à leur nouvel environnement. En effet, si pendant de nombreuses années ils ont connu des problèmes avec les habitants de la région, soucieux de protéger leurs activités et leurs revenus, ceux-ci ont finalement accepté de leur vendre des terres<sup>120</sup>. Ainsi, en 2006, un recensement effectué à Puttalam auprès des musulmans déplacés a montré que 70% d'entre eux jouissaient d'une terre. Parmi eux, entre 40% et 50% possédaient leur propre maison, tandis qu'une autre partie était installée sur des terres privées, non viabilisées<sup>121</sup>.

Dans le district de Puttalam, la plupart des musulmans déplacés travaille dans l'agriculture, mais certains gèrent également des commerces dans différents endroits de l'île, comme à Anuradhapura et Vavuniya. En 2010, quelque 2 500 familles musulmanes étaient toujours regardées comme déplacées dans cette région, contre 6 000 auparavant ; de nombreuses familles se sont en effet fait radier des listes des personnes déplacées<sup>122</sup>. Le bureau du HCR de Mannar suit actuellement de près leur situation.

De nombreuses poches d'habitat musulman existaient également dans tous les districts du Vanni<sup>123</sup>. Dans le district de Mannar, la division de Musali, qui abrite une population à ma-

115 Institution internationale

116 Emelda Sukumar, *Government Agent* (GA) de Jaffna

117 Un chercheur

118 Institution internationale

119 *Id.*

120 *Id.*

121 *Id.*

122 Institution internationale

123 *Id.*

jeunesse musulmane, constituée principalement de travailleurs agricoles, était contrôlée par les LTTE jusqu'en 2007. Toutefois, contrairement à la région du Vanni, à Musali la population musulmane ne nécessitait pas de laissez-passer de cette organisation pour se déplacer ; le système de laissez-passer a été mis en place par les LTTE à partir de 2006, en direction principalement de la population tamoule. A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2007, toutefois, 300 familles musulmanes ont été chassées de la division de Musali en raison des opérations de l'armée sri-lankaise, qui ont permis aux autorités de reprendre le contrôle de la division ; ces populations se sont installées à Puttalam. Un certain nombre de Tamouls, de confession chrétienne, a également été déplacé. Certaines familles ont gagné l'Inde, tandis que d'autres ont été déplacées dans la division de Mannar, qui englobe la localité éponyme ainsi que le reste de la péninsule de Mannar<sup>124</sup>.

Jusqu'à la dernière guerre, dans le district de Mannar, les divisions administratives de Madhu et Manthai-Ouest, qui abritent une majorité de Tamouls mais aussi des musulmans, étaient également entièrement contrôlées par les LTTE. Au cours de la période du cessez-le-feu, de 2002 à 2004, certaines familles musulmanes déplacées ont, en outre, été autorisées à s'installer dans le district de Manthai-Ouest par le gouvernement : environ 85 familles musulmanes ont ainsi été sélectionnées pour se réinstaller à Sannar, à 15 kilomètres à l'est de Vidattativu. La liste de ces personnes a été approuvée par le commissaire à la terre. L'ONG SEWA et l'Organisation de réhabilitation tamoule (*Tamil Rehabilitation Organisation*, TRO), liée aux LTTE, ont aidé à la mise en place du projet, toutefois aucun arpentage n'a été effectué, et la procédure d'attribution des terres à ces différentes familles n'a pas été achevée<sup>125</sup>.

Au cours de la trêve, certains musulmans faisaient également des allers-retours à Sannar et Pallamadhu, localités contrôlées par les LTTE. Mais après 2004, les musulmans de Sannar se sont enfuis pour gagner le secteur de Madhu. Ils ont ensuite gagné en grand nombre le camp de Menik Farm après que le district susnommé et celui de Manthai-Ouest ont été entièrement vidés de leur population à l'issue de la dernière guerre<sup>126</sup>.

### 1.1.3.3. Les personnes réfugiées en Inde

Au cours du conflit, un tiers de la population du district de Mannar a été déplacée en Inde<sup>127</sup>. De source officielle, 25 000 personnes ont ainsi été déplacées dans le sous-continent depuis ce district, mais leur nombre pourrait s'élever à 30 000 ou 35 000. Parmi elles, certaines pourraient néanmoins avoir été préalablement déplacées à Mannar et ne pas être originaires de la région. Étonnamment, en effet, aucune personne originaire du district de Kilinochchi, pourtant très affecté par la guerre, n'a été enregistrée comme réfugiée en Inde<sup>128</sup>.

Au total, 190 000 réfugiés tamouls sri-lankais vivent désormais en Inde, dont 70 000 sont hébergés dans des camps. Il existe quelques 118 camps de réfugiés sri-lankais dans le pays<sup>129</sup>. La majorité des réfugiés sri-lankais vit dans l'Etat du Tamil Nadu, mais d'autres sont installés dans l'Etat d'Orissa. Les premiers réfugiés tamouls sri-lankais sont arrivés en Inde en 1983, mais les débarquements massifs de réfugiés ont débuté à partir de 1990. Les Tamouls sri-lankais ont ensuite continué de gagner le sous-continent, au gré des combats et des opérations militaires, mais aussi afin d'échapper aux LTTE. De 2006 à fin 2010, de 5 000 à 6 000 familles ont ainsi gagné l'Inde, soit environ 25 000 personnes<sup>130</sup>. Les derniers réfugiés enregistrés par les garde-côtes indiens sont arrivés en Inde en avril 2010. A l'issue du conflit, certaines personnes ont en effet continué de fuir Sri Lanka pour l'Inde, via le district de Mannar, parmi lesquelles des personnes évadées des camps<sup>131</sup>. De juillet à août 2008, après que l'armée sri-lankaise a pris le contrôle de la plus grande partie de la côte occidentale du Vanni, les personnes détentrices d'une carte nationale d'identité indiquant une adresse à Mannar pouvaient, en effet, toujours y accéder en franchissant le point de contrôle à Kattai Adampan. Mais

124 *Id.*

125 *Id.*

126 *Id.*

127 *Id.*

128 *Id.*

129 *Organisation for Eelam Refugees Rehabilitation (OfERR)*

130 Institution internationale

131 *Id.*

d'octobre 2008 à mai 2009, l'accès à Mannar a été fermé aux non-résidents<sup>132</sup>.

En Inde, les réfugiés sri-lankais ne sont pas protégés par la Convention de Genève, dont le pays n'est pas signataire. Toutefois, aucune personne ne s'est vu refuser l'accès au sous-continent, qui a pour philosophie d'offrir la sécurité à toute personne dont la vie est en danger. Seules les personnes posant des problèmes de nature politique, comme la mère de Velupillai Prabhakaran, le dirigeant défunt des LTTE, peuvent se voir refuser l'entrée ou être expulsées du pays. En Inde, les membres des LTTE peuvent être arrêtés et internés dans des « camps spéciaux », qui ont été créés après l'assassinat d'un dirigeant du Front révolutionnaire du peuple de l'Eelam (*Eelam People's Revolutionary Liberation Front*, EPRLF) par les LTTE à Chennai (Madras)<sup>133</sup>.

La *Q Branch* est en charge de la gestion des camps spéciaux, où sont internés les séparatistes<sup>134</sup>. Toutefois, les détenus ne font l'objet d'aucun acte d'accusation. En 1995 la Commission des droits de l'homme (*Human Rights Commission*, HRC) a ainsi demandé que ces personnes fassent l'objet d'une procédure judiciaire légale ou qu'elles soient envoyées dans les camps de réfugiés. Au départ, des membres des groupes militants tamouls passaient également par les camps de réfugiés, mais ces derniers leur ont demandé de partir, et ils ont progressivement obtempéré<sup>135</sup>.

En 1983, les réfugiés sri-lankais ont fondé l'Organisation pour la réintégration des réfugiés de l'Eelam (*Organisation for Eelam Refugees Rehabilitation*, OfERR). L'ONG a créé des comités devenus responsables des camps. Ses membres sont des réfugiés volontaires, mais ses fonds proviennent du gouvernement indien, en charge de la gestion des camps. Actuellement, les femmes, qui sont les plus nombreuses dans les camps, participent activement aux comités de gestion. Ainsi, parmi les 520 volontaires d'OfERR figurent 70% de femmes, âgées en majorité de 20 à 35 ans<sup>136</sup>.

L'une des premières revendications d'OfERR a été l'accès à l'éducation pour les enfants. A partir de 1984, ceux-ci ont en effet été scolarisés dans les écoles gouvernementales. Toutefois, entre 1991 et 1995 l'accès à ces établissements scolaires leur a été refusé, à la suite de l'assassinat du Premier ministre indien, Rajiv Gandhi, par les LTTE ; il a été rétabli en 1996. Actuellement, le taux d'illettrisme est nul parmi les jeunes, qui depuis 2006 peuvent passer des examens sri-lankais à l'université de Chennai (Madras).

En Inde, les réfugiés sri-lankais n'ont normalement pas le droit de travailler et n'ont que le minimum de ressources pour survivre. L'Inde les héberge en attendant leur retour et évite toute politique d'intégration. Certains perçoivent une allocation (inférieure à un euro par jour) et du riz, mais devant les difficultés économiques des groupes se sont livrés à du trafic de marchandises. Finalement, les familles de réfugiés ont alors sollicité une autorisation de travail auprès des autorités locales. Dans les années 1990, des réfugiés ont ainsi pu s'employer dans des secteurs d'activités où les Indiens refusaient de travailler, comme dans la construction d'immeubles de grande hauteur<sup>137</sup>. Si les réfugiés n'ont en principe pas le droit de travailler en dehors des camps, une tolérance est en effet admise s'ils reviennent régulièrement y dormir (au moins une fois par semaine)<sup>138</sup>.

Le système de santé indien est, par ailleurs, accessible à tous les étrangers vivant dans le pays. En 1990, à la suite d'une arrivée massive de réfugiés sri-lankais (environ 100 000 personnes), une épidémie de choléra s'est déclarée dans les camps. Des services particuliers de santé y ont dès lors été déployés, et le taux de vaccination atteint désormais 100%. L'an dernier, le gouvernement fédéral du Tamil Nadu a, en effet, lancé une campagne de vaccination dans les camps pour montrer l'exemple à l'ensemble de la population de l'Etat. Les réfugiés ont également été formés pour lutter contre les épidémies. En 1990 OfERR a également été confrontée aux problèmes des enfants-soldats enrôlés par les LTTE. Nombre de ces enfants était atteint de graves troubles psychologiques, et

---

132 *Id.*

133 OfERR

134 *Id.*

135 *Id.*

136 *Id.*

137 *Id.*

138 *Id.*

a dû être envoyé pour consultation à l'hôpital de Chennai<sup>139</sup>.

A sa fondation, en 1983, OfERR a également demandé au gouvernement indien de fournir des documents d'identité aux réfugiés. En 1987 l'Inde et Sri Lanka ont ainsi signé un accord sur l'état civil de ceux-ci. En vertu de cet accord, les réfugiés résidant dans les camps ont obtenu des cartes familiales de réfugiés. En outre, s'il dispose d'une adresse en Inde, un réfugié sri-lankais peut se voir délivrer des documents d'identité pour étranger après s'être fait enregistrer auprès de la police. Il peut, dès lors, séjourner légalement dans le pays. Les réfugiés obtiennent aussi des certificats de naissance, de mariage et de décès, auprès des autorités indiennes. Toutefois, ce processus a été stoppé en 1991, à la suite de l'assassinat du Premier ministre indien par les LTTE. La police a encerclé les camps et a expliqué aux réfugiés qu'ils devaient partir. En 1992 a débuté un processus de rapatriement et quelques réfugiés se sont alors enfuis dans des pays tiers. Mais OfERR a demandé le retrait de cette politique, qu'elle a obtenu en 1996.

Actuellement, en Inde, les réfugiés sri-lankais ne sont plus apatrides. Les actes d'état civil (naissance, mariage, décès) les concernant sont délivrés par le consulat sri-lankais installé à Chennai. La naissance est d'abord enregistrée dans un registre indien sur le lieu de celle-ci, puis le consul sri-lankais délivre un acte de naissance sur la base de ce certificat. Celui-ci tient les registres sri-lankais à jour. La procédure est simple, et il est plus facile pour les réfugiés de faire ces démarches en Inde que lors de leur retour à Sri Lanka. 21 000 certificats de naissance ont également été régularisés sans frais à Sri Lanka, où le processus concernant les actes de mariage devrait normalement s'achever dans un an<sup>140</sup>.

Selon OfERR, le problème de nationalité se pose toutefois pour près de 30 000 Tamouls sri-lankais, dits « Tamouls des plantations » ou « Tamouls indiens », qui ne possédaient pas la nationalité sri-lankaise à la date de leur arrivée en Inde. En 2003, une loi<sup>141</sup> a, en effet, été adoptée par le Parlement sri-lankais afin d'octroyer la citoyenneté sri-lankaise aux personnes d'origine indienne n'ayant pas pu obtenir celle-ci, malgré les différentes lois antérieures appliquées à une partie de cette population par le gouvernement sri-lankais. En vertu de cette dernière loi, toute personne ayant vécu de manière permanente à Sri Lanka depuis le 30 octobre 1964, à la date de l'entrée en vigueur de celle-ci, ou descendant d'une personne ayant résidé de manière permanente dans le pays depuis la même date, a droit à la nationalité sri-lankaise. Cependant, les réfugiés ayant quitté Sri Lanka pour l'Inde au cours du conflit ne pouvaient pas bénéficier des dispositions de cette loi, puisqu'ils avaient quitté Sri Lanka avant 2003.

En 2008 des députés du Front de libération du peuple (*Janatha Vimukthi Peramuna*, JVP) sont venus visiter les camps pour demander le rapatriement des réfugiés. A cette suite, ils ont présenté un amendement à la dite loi, qui a été entériné en 2009 par le Parlement sri-lankais. En vertu de celui-ci, pour pouvoir bénéficier de la nationalité sri-lankaise les réfugiés doivent désormais prouver qu'ils ont bien été réfugiés pendant plusieurs années en Inde<sup>142</sup>.

\* \* \*

Au total, au cours du conflit plusieurs centaines de milliers de personnes ont été déplacées à l'intérieur de Sri Lanka, tandis que près de 200 000 se sont réfugiés en Inde. Cet effectif est considérable dans un pays peuplé d'une vingtaine de millions d'habitants<sup>143</sup>. Mais l'objectif du gouvernement pour 2011 est de « zéro déplacé »<sup>144</sup>, ce qui suppose la réinstallation de toutes les populations déplacées de la province du Nord, ravagée par la guerre et handicapée par le sous-développement, dans un délai rapide. Les vastes opérations de réinstallation en cours se déroulent-elles dans des conditions humaines, juridiques et matérielles convenables ?

139 *Id.*

140 OfERR

141 Grant of Citizenship to persons of Indian origin – act n°35 of 2003

142 OfERR

143 Institution internationale

144 *Id.*

La réinstallation des personnes déplacées et la réinsertion des séparatistes<sup>145</sup> ne constituent pas seulement un problème humanitaire, mais aussi un enjeu de sécurité pour le gouvernement sri-lankais<sup>146</sup>. Depuis la fin de la guerre, l'armée est donc très impliquée dans la gestion de cette question, même si, formellement, l'administration civile, représentée par les GA des districts concernés, a pris le relais pour les opérations de réinstallation<sup>147</sup>. Les zones de réinstallation des personnes déplacées par le conflit dans la province Nord restent lourdement militarisées.

## 1.2. La réinstallation des personnes déplacées et la réinsertion des séparatistes

Le mouvement de réinstallation a été particulièrement massif et rapide. Entre septembre 2009 et août 2010, la majorité des personnes déplacées des camps de Menik Farm sont retournées dans leurs lieux d'origine<sup>148</sup>. En février 2011 le nombre de personnes déplacées réinstallées depuis août 2009 s'établissait à 264 804 (84 876 familles), soit 93% de la population des camps de personnes déplacées après avril 2008<sup>149</sup>. En avril 2011 un total de 373 593 (114 561 familles) personnes déplacées (toutes dates de déplacement confondues) avaient été réinstallées dans la province Nord, et environ 6 500 « séparatistes » avaient été libérés, tandis que 4 380 autres restaient détenus dans les *Prospective and Accomodation Rehabilitation Centres* (PARC)<sup>150</sup>. Ces personnes déplacées se sont réinstallées dans leur village d'origine, ainsi que la plupart des personnes libérées des PARC<sup>151</sup>.

Les réinstallations font l'objet d'une préparation dans laquelle interviennent un grand nombre d'acteurs sollicités par le gouvernement sri-lankais. Cette préparation concerne notamment le déminage des terrains proposés, l'accompagnement des personnes, la régularisation de l'état civil de celles-ci et la délivrance d'autorisations, les formations à la réinsertion. Cependant, le processus est ralenti par les problèmes fonciers pour l'attribution de terres agricoles. En effet, une grande partie des personnes réinstallées ont des difficultés à faire valoir leurs droits. Enfin, la reconstruction de l'habitat et des infrastructures publiques progresse à un rythme lent.

### 1.2.1. La préparation complexe des réinstallations

#### 1.2.1.1. Le déminage

Le problème des mines était particulièrement aigu dans la région du Vanni. Quand le gouvernement a commencé à faire sortir les personnes déplacées des camps de Menik Farm pour les réinstaller dans le Vanni, les agences de l'ONU ont protesté, parce que le déminage n'avait pas été suffisamment soigné. L'ONU a menacé de ne pas prêter son soutien financier aux opérations de réinstallation. Passant outre ces menaces, les militaires ont imposé à ces personnes de se réinstaller dans des zones dangereuses, et les autorités locales, pourtant averties des risques, ne se sont pas opposées à ces premiers retours. Les agences de l'ONU ont alors refusé d'y apporter leur concours<sup>152</sup>. En effet, des mines pouvaient encore se trouver aux abords des maisons, sans que des panneaux ne mentionnent ce danger<sup>153</sup>. Les personnes déplacées ont alors cru que l'ONU s'opposait à leur

145 Le terme « séparatiste », choisi par le HCR pour désigner les personnes qui ont été détenues dans des camps spéciaux en raison de leur appartenance supposée aux forces armées des LTTE, est utilisé dans ce sens dans le présent rapport. L'OIM les appelle « clients », et l'armée « bénéficiaires », auparavant « ex-combattants ».

146 ONU

147 *Id.* ; Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

148 ONU

149 Haut Commissaire aux réfugiés (HCR), *UNHCR Sri Lanka Update, 28 January-24 February 2011*, p. 2

150 OCHA, *Joint Humanitarian and Early Recovery Update, April 2011-report #31, 13/05/2011* (chiffres communiqués à l'ONU par le *Commissioner-General for Rehabilitation, CGR*, autorité sri-lankaise du ministère de la Défense en charge de la réinsertion des séparatistes)

151 ONU

152 *Id.*

153 Institution internationale

réinstallation<sup>154</sup>.

Les premières réinstallations ont eu lieu en décembre 2009 dans les zones de Pooneryn et de Kilinochchi<sup>155</sup>. Au début, l'administration sri-lankaise a laissé des personnes déplacées décider de se réinstaller dans leur village d'origine sans bien vérifier la sécurité des lieux, si bien que certaines d'entre elles avaient choisi de rentrer sur des terrains encore infestés de mines. Celles-ci n'ont eu connaissance du caractère impropre de leur terrain qu'à leur retour définitif, et n'ont pu ni s'établir sur place, ni se réinstaller ailleurs, ni retourner dans les camps. Aussi, elles se sont retrouvées parquées dans des centres de transit en attendant le déminage de leur terrain<sup>156</sup>. Dans tout le Vanni, ont été aménagés, avec l'aide de l'ONU, ces centres de transit, souvent dans des bâtiments publics<sup>157</sup>. Le rythme du déminage ne suivait pas celui du mouvement de réinstallation, si bien que le nombre de personnes en transit augmentait. En février 2011, environ 2 600 personnes (700 familles) se trouvaient dans des situations de transit dans la province Nord, alors qu'elles n'étaient que 45 (14 familles) en octobre 2010<sup>158</sup>.

Après ce démarrage intempestif, les zones de réinstallation ont été systématiquement déminées. L'armée effectue les travaux de déminage selon les critères internationaux. Elle est aidée par deux ONG indiennes spécialisées dans le déminage (dont Sarvatra, rencontrée sur le terrain par la mission), ainsi que par d'autres ONG internationales. Ces ONG spécialisées dans le déminage ont pu accéder et séjourner plus facilement dans le Vanni que les autres ONG<sup>159</sup>.

Les mines placées par les LTTE sont très sophistiquées. Elles ont été abimées par les intempéries, si bien qu'elles ne fonctionnent pas toujours. Pour ces raisons, la situation est bien moins grave que dans d'autres zones minées de la planète, comme en Colombie par exemple. Les villageois ont été sensibilisés depuis longtemps aux dangers des mines, notamment par les LTTE. Une institution internationale présente dans le Vanni déclare que très peu d'accidents ont été recensés<sup>160</sup>. Il s'agit surtout d'enfants ramassant des objets à terre, qui explosent dans les mains lors de la saisie. Il n'y a pas eu de cas de personnes blessées pour avoir marché sur une mine. Les démineurs sollicitent le concours des agriculteurs pour connaître les endroits où ceux-ci ont vu des objets suspects à terre<sup>161</sup>.

Les agences de l'ONU, dont le *United Nations Department of Safety and Security* (UNDSS)<sup>162</sup>, effectuent ensuite des contrôles, et délivrent des certificats lorsqu'elles estiment que les terres ont été suffisamment déminées, et que les risques ne sont plus manifestes. La délivrance de ces certificats ne signifie pas que toutes les mines ont été enlevées. Par exemple, le long de la route A9, considérée comme sûre, les démineurs poursuivent encore leurs recherches. Les démineurs quadrillent les zones par bandes d'exploration de 15 mètres, dans lesquelles ils procèdent par sondages<sup>163</sup>. Pour un déminage conforme aux normes internationales des zones environnant l'ancienne *Foward Defence Line* (FDL, zone de front entre les LTTE et l'armée pendant la période de cessez-le-feu), il faudrait prévoir une période de 15 ans avec 1 000 démineurs travaillant tous les jours à plein temps. La plupart des mines de cette zone est constituée d'engins non identifiés, particulièrement dangereux, comme les mines artisanales et les *booby traps*, que les démineurs doivent faire exploser. Une zone considérée comme suffisamment déminée est officiellement certifiée par le GA, qui est le chef du *Regional Mine Action Service*. C'est seulement après cette certification que les personnes déplacées

154 ONU

155 ONG

156 Institution internationale

157 ONU

158 HCR, *op. cit.*, p. 2

159 ONU. Outre Sarvatra, ces ONG sont les suivantes : Danish Demining Group (DDG), Delvon Assistance for Social Harmony (DASH), Fondation Suisse de Déminage (FSD), Halo Trust, Horizon, Milinda Moragoda Institute for People's Empowerment (MMIPE), Mines Advisory Group (MAG). Source : [http://www.humanitarianinfo.org/srilanka\\_hpsl/Mine\\_Action.aspx](http://www.humanitarianinfo.org/srilanka_hpsl/Mine_Action.aspx)

160 En 2010, 28 accidents ont été recensés, causant la mort de 5 enfants, selon : Sri Lanka IDP Protection Working Group, *Update ont Protection Developments*, juillet 2010 – janvier 2011, p. 6

161 Institution internationale

162 ONU

163 Institution internationale



Panneau de prévention contre les mines dans le Vanni

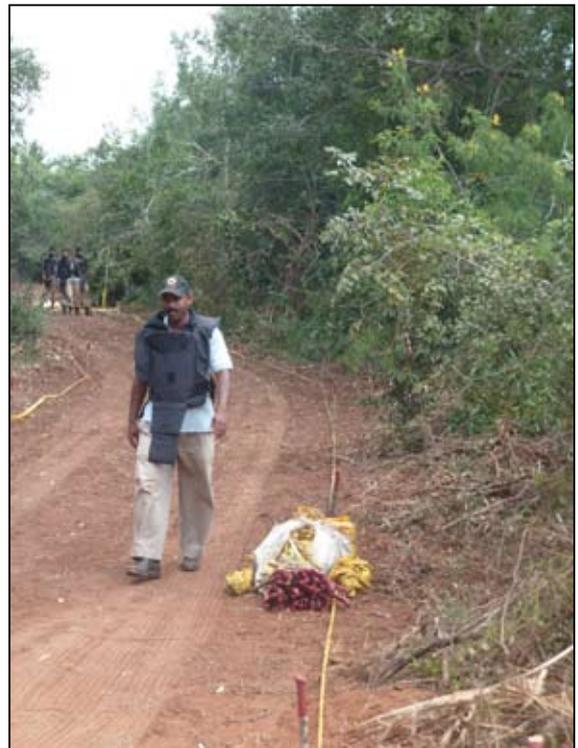
## Le déminage dans le Nord



Banderole indiquant une zone minée dans la lagune de Jaffna



Boîte d'engins explosifs abandonnée dans le parc national de Wilpattu



Equipe de démineurs de l'ONG indienne SARVATRA en opération dans une forêt de l'est du Vanni

peuvent être autorisées à se réinstaller<sup>164</sup>.

Actuellement, les principales zones en cours de déminage où la réinstallation de personnes déplacées n'a pas été autorisée sont : la zone s'étendant le long de la route A35 de Visuvamadu Ouest à la lagune de Mullaitivu via la ville de Puthukkudiyiruppu dans le district de Mullaitivu, ainsi que des zones situées le long de l'ex-FDL, comme Pallai, Muhamalai, Omanthai et le secteur Chundikulam-Kathaikadu-Nagarkovil<sup>165</sup>. Il reste encore quelques zones à déminer dans la péninsule de Jaffna, notamment dans la lagune de Jaffna, où elles sont indiquées par des clôtures et des banderoles<sup>166</sup>. Le déminage y ralentit la reprise des activités agricoles et halieutiques<sup>167</sup>. La zone de Puthukkudiyiruppu, lieu de la dernière grande bataille, est particulièrement difficile à déminer, car les mines y ont été disposées de manière aléatoire, et il n'existe pas d'informations disponibles, à la différence des zones des alentours de la FDL qui étaient contrôlées par l'armée<sup>168</sup>. Les rapports de situation humanitaire édités par OCHA (<http://www.hpsl.lk>) donnent régulièrement les noms des divisions administratives (*Grama Niladhari Divisions*) ouvertes à la réinstallation, et celles faisant l'objet d'enquêtes sur la contamination par les mines<sup>169</sup>.

### 1.2.1.2. La réouverture des zones de haute sécurité

L'armée a occupé de nombreux territoires, situés en général le long des côtes, d'où la population avait été évacuée. Ces zones militaires, appelées « zones de haute sécurité » (*High Security Zone*, HSZ), ont été créées lors de la présence de l'armée indienne de 1987 à 1990. Une grande partie de ces HSZ a été occupée par la marine et l'armée dans la péninsule de Jaffna en 1995, après la retraite des LTTE vers le Vanni. Le statut juridique des HSZ est souvent incertain. Ainsi, le classement en HSZ de la zone de Tellippalai n'a jamais été publié au Journal officiel. Cependant, les habitants de cette zone ont tous été évacués<sup>170</sup>. 2 000 familles avaient leur maison dans les HSZ, et n'ont jamais été dédommagées par l'Etat après en avoir été expulsées et envoyées dans des camps<sup>171</sup>.

Actuellement, les HSZ de la péninsule de Jaffna ont été réduites à la superficie occupée avant 1995<sup>172</sup>. Les HSZ n'occupent plus que 10% du territoire de la péninsule, au lieu de 30%<sup>173</sup>. 15 000 personnes se sont déjà réinstallées dans les anciennes HSZ de la péninsule<sup>174</sup>. Il ne subsiste que la HSZ qui entoure le camp de Palali, de Kankesanturai à Thondamannaru. La réinstallation n'est pas autorisée dans cette HSZ<sup>175</sup>. Celles situées dans l'agglomération de Jaffna ont été évacuées par la marine et rouvertes à la population<sup>176</sup>. 16 800 personnes sont en attente de réinstallation dans l'ex-HSZ de Tellippalai<sup>177</sup>.

### 1.2.1.3. L'accompagnement des personnes par les institutions internationales et les ONG

#### - le HCR

Les agences de l'ONU ont un accès limité à la région du Vanni, et n'y ont pas de bureaux, à l'exception du HCR<sup>178</sup>. Le HCR délivre une aide matérielle aux personnes en cours de réinstallation. Le *Gra-*

164 ONU

165 ONU; ONG. La liste des dis

166 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*

167 Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

168 ONU

169 Voir notamment : OCHA, *op. cit.*, p. 12-13

170 *Id.*

171 2 ONG

172 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*; ONG

173 ONG

174 Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

175 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*; ONG

176 ONU

177 HCR, *op. cit.*, p. 2-3

178 Institution internationale

*ma Sevaka* (GS) lui communique la liste des personnes pouvant en bénéficier<sup>179</sup>. Le HCR intervient aussi dans la validation du processus de réinstallation. En effet, pour pouvoir se réinstaller, les personnes déplacées doivent disposer d'un certificat valant autorisation de l'armée, d'une attestation du HCR, remise directement au GA par cette organisation, et d'une attestation du propriétaire du terrain, autorisant la construction d'une habitation (délivrée le plus souvent par le GS, puisqu'une grande partie des terres du Vanni appartient à l'Etat)<sup>180</sup>.

D'octobre 2009 à la fin février 2011 le HCR a enregistré 80 000 familles ayant reçu ou sollicitant l'assistance financière pour la construction d'un abri temporaire, et a distribué 113 000 paquetages non alimentaires destinés à accompagner les retours<sup>181</sup>. De plus, le HCR supervise la situation des personnes déplacées dans les centres de transit (voir 1.2.1.1.). Le HCR n'a accès ni aux camps de personnes déplacées ni aux PARC. Son intervention auprès des personnes déplacées et des séparatistes est donc indirecte.

Cependant, il peut superviser directement le retour des réfugiés. En 2010, 2 057 réfugiés ont été rapatriés volontairement à Sri Lanka avec l'assistance et la protection du HCR. La grande majorité de ces réfugiés rapatriés est originaire du Vanni, et a été autorisée à s'y réinstaller. Le HCR a fourni à chaque réfugié rapatrié un billet d'avion permettant d'effectuer le trajet du pays d'accueil de celui-ci jusqu'à Sri Lanka, ainsi qu'une somme d'argent couvrant le voyage dans l'île pour rejoindre le lieu de réinstallation et une allocation de réintégration. Le HCR ouvre aussi un compte en banque à la personne rapatriée. Cette dernière doit proposer un seul lieu précis de réinstallation au HCR, correspondant à un lieu où elle a vécu. Par exemple, si une personne vivait dans un village de la péninsule de Jaffna, puis a été déportée par les LTTE dans un village du Vanni en 1995, elle doit choisir l'un de ces deux villages<sup>182</sup>.

Le HCR s'attend à un afflux massif de réfugiés de retour d'Inde en 2011. Cependant, cet événement ne s'est pas encore produit. En 2010, seules 49 familles ont été rapatriées volontairement d'Inde par le HCR. Environ 50 à 100 familles sont rentrées d'Inde par leurs propres moyens, souvent par bateau, avec des marchandises, et n'ont, de ce fait, pas obtenu l'aide du HCR. Le trafic maritime entre Mannar et l'Inde reste essentiellement réservé aux marchandises, si bien que le nombre de retours reste faible. Les réfugiés qui rentrent d'Inde en bateau n'ont pas de documents officiels les autorisant à résider à Sri Lanka. D'autres personnes sont rentrées par avion, munies d'un passeport ou d'un autre document de voyage. Les compagnies aériennes n'autorisent que 20 kilogrammes de bagages par personne. 806 personnes de retour d'Inde se sont réinstallées dans le district de Vavuniya<sup>183</sup>.

En principe, le HCR ne peut pas directement organiser les opérations de rapatriement volontaire d'Inde, où il n'a pas de représentation propre et utilise le couvert du PNUD. Pour obtenir un rapatriement à Sri Lanka, la personne réfugiée en Inde doit d'abord obtenir un « *emergency certificate* » et un acte de naissance émis par les autorités sri-lankaises, puis elle doit se faire délivrer par les autorités indiennes un document de sortie, parce qu'elle est entrée irrégulièrement en Inde<sup>184</sup>.

## - L'OIM

Depuis juillet 2010 l'Office international pour les migrations (OIM), organisation intergouvernementale indépendante de l'ONU, est présent dans le Vanni et dispose de bureaux à Kilinochchi (dans des bâtiments préfabriqués), Vavuniya et Mullaitivu. Le nombre de ses agents a fortement diminué dans le Vanni : de 45 en 2010 à 16 en 2011. En 2010 l'OIM a assuré le financement des cars pour le retour des personnes déplacées des camps de Menik Farm vers le Vanni : sur les 110 000 personnes rentrées dans les districts de Kilinochchi et de Mullaitivu, 60 000 ont été transportées aux frais de

179 ONU

180 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

181 HCR, *op. cit.*, p. 3

182 ONU

183 *Id.*

184 OfERR. Depuis 2009 les 30 000 réfugiés tamouls des plantations, qui sont apatrides, peuvent être rapatriés à Sri Lanka et obtenir la nationalité sri-lankaise s'ils prouvent qu'ils ont séjourné pendant plusieurs années dans un camp de réfugiés en Inde.

l'OIM<sup>185</sup>. L'OIM est la seule institution internationale à avoir un accès direct au camp de Menik Farm. Avant l'organisation des retours, l'OIM contrôle la situation des mines sur le lieu pressenti et aide à la mise en place de camps de transit pour les personnes vulnérables, désignées par le gouvernement et prioritaires pour la réinstallation.

Comme le HCR et le gouvernement, l'OIM finance la construction d'abris temporaires, accorde des aides d'urgence et soutient des programmes de développement pour les personnes réinstallées, qu'il s'agisse de personnes déplacées ou de séparatistes libérés<sup>186</sup>. L'OIM propose notamment à ces derniers de financer leur participation à des formations professionnelles et le lancement d'entreprises individuelles commerciales ou artisanales. Cependant, il rencontre actuellement des difficultés pour réunir des fonds, car les pays donateurs estiment que la situation au Nord de Sri Lanka ne justifie plus une aide extérieure<sup>187</sup>.

L'OIM a aidé des personnes rentrées volontairement de l'étranger, notamment d'Europe, à se réinstaller à Sri Lanka. En 2010, 389 personnes, dont 55 revenues de France, 168 du Royaume-Uni et 54 de Suisse, ont bénéficié de ce programme d'aide au retour. Elles avaient été 291 en 2009 et 598 en 2008. L'OIM apporte à ces personnes une assistance logistique au départ et à l'arrivée, propose des formations professionnelles, et soutient les projets de création de petites entreprises<sup>188</sup>.

### - Les ONG

Peu d'ONG internationales ont été autorisées à intervenir auprès des personnes réinstallées dans le Vanni. Il s'agit essentiellement du *Danish Refugee Council* (DRC), de ZOA (ONG spécialisée dans le soutien aux personnes déplacées et aux réfugiés) et de Médecins sans frontières – Hollande (MSF)<sup>189</sup>. Ces trois ONG internationales ont obtenu l'autorisation de l'armée pour travailler dans le Vanni. Les ONG internationales qui souhaitent désormais opérer dans le Vanni doivent obtenir une autorisation de la *Presidential Task Force* (PTF), en sus de celle des militaires<sup>190</sup>. La PTF restreint le champ d'intervention des ONG internationales aux programmes de construction ou d'installation de matériels<sup>191</sup>. Ainsi, le 25 mars 2011 le bureau du CICR de Vavuniya a été fermé<sup>192</sup>.

Dans le Vanni, les ONG sri-lankaises doivent obtenir l'autorisation de l'administration civile (*Divisional Secretary* - DS, puis GA), de l'armée, de la PTF et des hommes politiques locaux<sup>193</sup>. Des ONG sri-lankaises y ont lancé des projets agricoles et d'élevage de bétail. Elles sont rarement investies dans la construction d'infrastructures ou de maisons. Cependant, Caritas, ONG de l'Eglise catholique, a lancé des programmes de construction de maisons et de formation professionnelle. Elle distribue aussi des outils et du matériel permettant de faire fonctionner des entreprises individuelles, comme des filets aux pêcheurs et des tracteurs aux agriculteurs du Vanni<sup>194</sup>.

A l'entrée de Kilinochchi figure un panneau de la *North East Rehabilitation and Development Organization* (NERDO), ONG enregistrée le 9 juillet 2010, dont le siège est à Vavuniya, et dont le secrétaire est Kumaran Pathmanathan, alias KP, ancien dirigeant des LTTE. Les activités de cette ONG semblent assez confidentielles<sup>195</sup>.

En 2011 le gouvernement, l'ONU et les ONG vont lancer le *Joint Plan for Assistance*, qui sera mis en place et coordonné par la PTF<sup>196</sup>.

185 Institution internationale <http://www.iomsrilanka.org/iom/>

186 *Id.*

187 *Id.*

188 *Id.*

189 *Id.*; ONG

190 ONG

191 ONU

192 Institution internationale ; ONG

193 2 ONG

194 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

195 Institution internationale

196 ONU

#### 1.2.1.4. Enregistrement de l'état civil

Afin de préparer les réinstallations, des documents d'état civil ont été délivrés dans les camps. Cependant, le processus en lui-même nécessite une série d'opérations juridiques. Lorsqu'une personne quitte définitivement un camp de personnes déplacées, elle détient une carte d'identité, appelée familièrement « carte d'identité du président », qui lui permet d'effectuer un enregistrement facile sur son lieu de réinstallation<sup>197</sup>.

##### - radiation du statut de personne déplacée

Lorsqu'une personne déplacée se réinstalle dans son lieu d'origine, elle perd son statut de personne déplacée et les allocations en nature afférentes (nourriture, assistance médicale, matériaux, etc.). Elle doit se faire radier des listes de personnes déplacées sur son lieu d'accueil et se faire enregistrer auprès des autorités du lieu de réinstallation. Les adultes peuvent se faire radier sur simple déclaration, mais il faut suivre une procédure judiciaire pour les mineurs devant être radiés et enregistrés sur le lieu où ils ont été élevés. Les personnes qui ont quitté les camps sans se faire radier ne peuvent, en principe, pas bénéficier de la procédure de réinstallation. Ainsi, 2 700 familles sorties des camps pour les opérations de réinstallation ne bénéficient ni d'assistance ni de terrain, à l'instar des personnes hébergées en familles d'accueil, en raison de problèmes de radiation et d'enregistrement sur leur nouveau lieu de résidence<sup>198</sup>.

La perte des avantages conférés par le statut de personne déplacée ralentit le processus de radiation, et entraîne des distorsions dans les statistiques réelles. Certaines familles, notamment celles originaires de la péninsule de Jaffna, sont réticentes à renoncer à ce statut, et tentent de négocier des terres en échange de la radiation pour compenser la perte des allocations en nature. D'autres, résidentes dans les camps de Menik Farm, travaillent dans le district de Vavuniya, et souhaiteraient rester sur place. Elles devraient alors renoncer au statut de personne déplacée et se faire enregistrer à Vavuniya, à l'instar des personnes déplacées enregistrées comme simples résidentes dans des familles d'accueil de cette ville. Enfin, les musulmans résidant à Puttalam, où ils se sont intégrés, sont, à l'inverse, toujours bénéficiaires de ce statut, et voudraient le conserver tout en récupérant leurs propriétés dans leurs villages d'origine du district de Mannar<sup>199</sup>.

Cependant, la règle de la radiation s'applique aussi aux musulmans. Un musulman réinstallé à Viddattativu dans le district de Mannar a expliqué à la mission que les personnes déplacées à Puttalam ne reçoivent plus de rations dès lors qu'elles sont enregistrées auprès du DS dont dépend leur village d'origine. En outre, le gouvernement encourage la radiation des musulmans déplacés, car il suppose que ceux-ci voteront en faveur de l'UPFA, la coalition gouvernementale, dans leurs circonscriptions de réinstallation des districts de Mannar et de Jaffna, où celle-ci est concurrencée par les partis tamouls et le Parti national uni (*United National Party*, UNP). Un bateau a spécialement été affrété pour que les musulmans déplacés à Puttalam puissent voter à Jaffna, tandis que ceux originaires de Mannar peuvent encore voter à Puttalam. Dans le district de Mannar, le Congrès musulman de Sri Lanka (*Sri Lanka Muslim Congress*, SLMC), parti politique musulman particulièrement versatile, forme le pivot des majorités électorales locales<sup>200</sup>.

Un grand nombre de réinstallations de musulmans sont pourtant fictives. Certains musulmans se déplacent dans leur village d'origine, où ils récupèrent les rations du HCR, puis ils retournent sur leur lieu de déplacement, en général Puttalam, où ils ont été radiés, mais où ils continuent de résider. Ces manœuvres entraînent des tensions avec le HCR, dont, pour la première fois à Sri Lanka, des convoyeurs ont été agressés dans un village de la division de Musali au sud du district de Mannar en mars 2011. En effet, le HCR y avait apporté des rations pour 220 personnes réinstallées, mais seules 20 se sont présentées et ont voulu emporter de force toutes les rations pour les distribuer aux absents restés à Puttalam<sup>201</sup>.

197 *Id.*

198 *Id.*

199 *Id.*

200 *Id.*

201 *Id.*

## - enregistrement et cartes d'identité familiales

Après la radiation, les personnes réinstallées doivent se faire enregistrer par les autorités de leur lieu de destination. Dans la péninsule de Jaffna, les familles réinstallées devaient se faire enregistrer par le commandement militaire de leur zone de résidence. Cependant, la Cour suprême a jugé illégale cette procédure d'enregistrement<sup>202</sup>. Cet enregistrement systématique avait cessé, mais il a repris suite à la multiplication des crimes et délits (vols à main armée, viols, violences domestiques). Le GA de Jaffna est désormais responsable de l'enregistrement des personnes déplacées de retour du Vanni et des personnes originaires des HSZ. La copie du formulaire d'enregistrement est transmise par le GA et la PTF au GS, qui en délivre une copie (*certificate*) aux personnes enregistrées, et en transmet les données au DS<sup>203</sup>.

Lors de ces opérations, les familles sont convoquées par l'autorité civile, le *Grama Niladari* (GN), et l'armée vérifie parfois cet enregistrement. Des copies de l'enregistrement, consigné au registre officiel, sont données à la famille, au bureau principal du GN et à l'armée. La famille reçoit une carte d'identité familiale. Sur cette carte figure une photographie de tous les membres de la famille (fournie en plusieurs exemplaires par celle-ci), marqués par des numéros (le chef de famille recevant le n°1). Les frais d'enregistrement sont de 300 roupies (moins de 2 euros)<sup>204</sup>.

Dans le Vanni, à Dharmapuram, village situé le long de la route A35 qui relie Kilinochchi à Mullaitivu, des femmes ont déclaré à la mission que les personnes réinstallées détenaient une attestation de l'armée (*certificate*) qui les autorisait à résider dans leur village d'origine, et les faisait bénéficier d'une parcelle.

## - certificat de libération des PARC

Les séparatistes libérés des PARC, majeurs ou mineurs, reçoivent un certificat de libération délivré par le *Commissioner General for Rehabilitation* (CGR), autorité sri-lankaise du ministère de la Défense en charge de la réinsertion des séparatistes<sup>205</sup>. Ce certificat de libération est valable six mois<sup>206</sup>. Sa prorogation n'a pas été prévue<sup>207</sup>. A l'issue de cette période de six mois, les séparatistes sont considérés comme des citoyens normaux<sup>208</sup>.

Avant l'expiration de ce délai de six mois, ils doivent se faire enregistrer par le GS de leur lieu de résidence d'origine et doivent ensuite se présenter devant les autorités militaires pour un entretien. Selon les zones militaires, ils peuvent ensuite être convoqués à nouveau, ou astreints à se présenter à date fixe auprès des forces de sécurité. Des ONG estiment que les séparatistes devraient être convoqués par la police et non par les militaires pour les opérations d'état civil<sup>209</sup>.

Le tiers des séparatistes libérés ne dispose pas encore de carte d'identité et doit utiliser ce certificat en cas de contrôle lors d'un déplacement. Craignant d'être suspectés, ceux-ci limitent ainsi leurs mouvements dans la province Nord<sup>210</sup>.

## - cartes d'identité de l'OIM

Impliqué dans le processus de réinstallation, l'OIM délivre ses propres cartes d'identité, qui n'ont pas de valeur officielle. Avant les opérations de réinstallation, des agents de cet organisme se rendent dans les camps pour recueillir des informations de base sur les personnes concernées, telles que leur identité, leur niveau d'éducation et leur lieu d'origine. Ces informations sont enregistrées par l'OIM, qui délivre ensuite une carte d'identité de l'organisation aux personnes déplacées dans

202 *Id.*

203 Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

204 ONU

205 Directeur du PARC de Pompaimadhu

206 ONU ; ONG

207 ONU

208 ONG

209 *Id.*

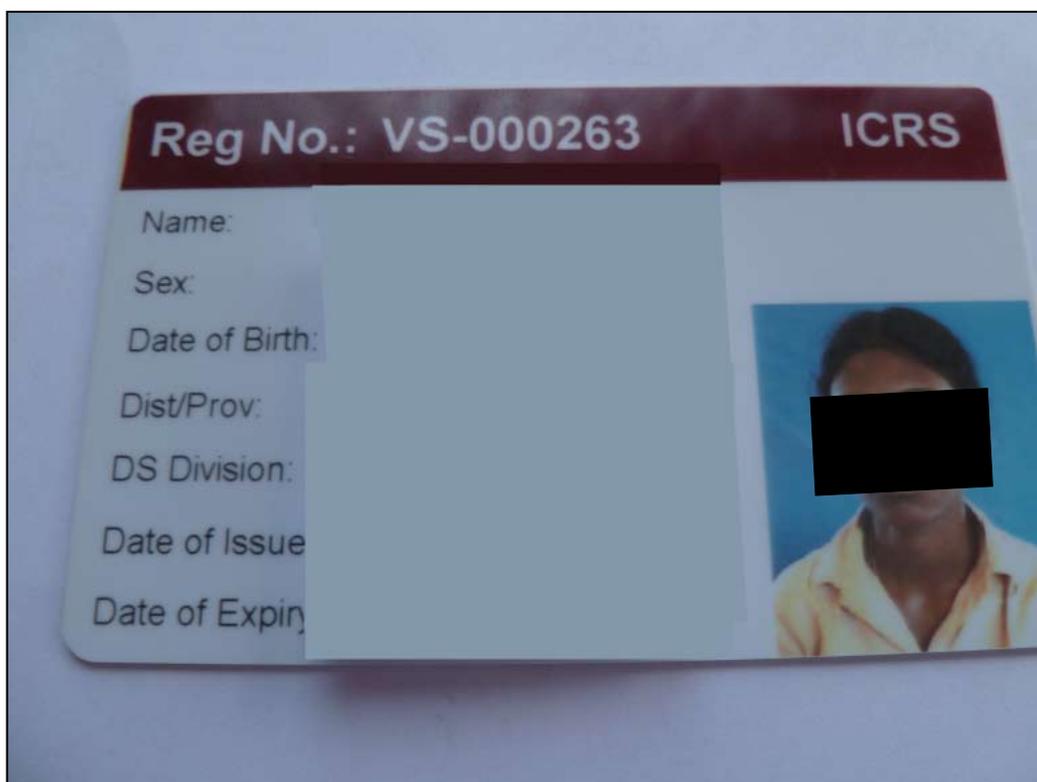
210 ONU

les camps et aux séparatistes dans les PARC. Les modèles de ces cartes diffèrent selon ces deux groupes de population. Ces cartes d'identité permettent à l'OIM de suivre le dossier de la personne et les étapes de sa réinstallation, voire de sa réinsertion. Bien que non officielles, elles permettent à leur détenteur de recevoir l'assistance de l'OIM, et même d'ouvrir un compte en banque dans le Vanni<sup>211</sup>.

Sur les cartes d'identité en plastique de l'OIM délivrées aux séparatistes libérés figurent, au recto, une photographie de l'intéressé, un numéro d'enregistrement composé de deux lettres suivies d'un nombre (ICRS), le nom de la personne, son sexe, sa date de naissance, le district, la division, la date de délivrance, la date d'expiration. Au verso, figurent un texte et un numéro<sup>212</sup>.

#### 1.2.1.5. La formation des séparatistes à la réinsertion

A la différence des simples personnes déplacées, les séparatistes doivent suivre une formation spéciale avant d'être libérés. En octobre 2009 le gouvernement a présenté un « Plan d'action pour la réintégration des anciens combattants », appelé « *Action Plan* », pour la formation de 15 000 anciens combattants des LTTE. Ce plan avait prévu deux étapes : un stage de 3 à 24 mois dans un PARC et un autre stage dans une communauté. En juillet 2010 ce plan d'action, placé sous l'égide du ministère de la Gestion des catastrophes et des Droits de l'homme, n'avait pas encore été adopté par le Cabinet<sup>213</sup>.



Exemplaire de carte d'identité délivré par l'OIM aux ex-détenus des PARC

Les séparatistes détenus dans les PARC sont affectés à un programme de réinsertion en fonction de leur compétence et expérience professionnelles antérieures, y compris les agriculteurs. Des formations sont dispensées aux femmes dans le domaine de la confection pour travailler dans des entreprises de Colombo ou à leur compte. Des formations à la mécanique, dispensées à Colombo pendant une quarantaine de jours, permettent aux hommes de devenir chauffeurs de *rickshaw*. Beaucoup

211 Institution internationale

212 *Id.*

213 ICJ, *op. cit.*, p. 15

veulent fonder un commerce. Les agents des PARC les informent sur le système du microcrédit et des micro-entreprises. Certains pourront obtenir des prêts bancaires. Certains séparatistes sont très qualifiés, comme les informaticiens. Certains séparatistes du PARC de Pompaimadhu parlent tamoul, singhalais et anglais. Le problème majeur pour eux est le manque d'emplois disponibles à la sortie des centres<sup>214</sup>.

Les séparatistes détenus dans les PARC doivent aussi suivre des formations préparant au retour à la vie civile, car ils méconnaissent le fonctionnement normal de la société, ayant séjourné pendant de nombreuses années dans le Vanni sous le régime des LTTE dans un climat de guerre. Des formations sont ainsi dispensées dans les domaines des langues, de la santé et de l'éducation. Les séparatistes ont un important problème de remise à niveau, car beaucoup d'entre eux ont quitté l'école à l'âge de 15-16 ans pour aller combattre. Certains suivent des programmes scolaires et peuvent passer les examens communs de l'A/L et de l'O/L. Le PARC les aide à être admis dans une école ou une université. Ils sont motivés, si bien que, par exemple, 80% des candidats ont réussi l'examen final du collège médical<sup>215</sup>.



Salle de formation à l'outil informatique dans le PARC de Pompaimadhu

Les matières enseignées dans les PARC sont très diverses. Une partie des cours concerne les religions et la culture de Sri Lanka pour maîtriser les rouages d'une vie sociale courante : les visites familiales, la fête de Deepavali, la méditation analytique (*Vipassana* en pali, enseignée par Dhamma Soba), le yoga (enseigné par Brahma Kumaris Raja), ateliers de l'école Abhina (expression corporelle, théâtre et yoga, <http://www.abhina.com>), cérémonies de mariage, spectacles culturels, etc. La préparation à la réinsertion sociale est faite par l'administration du centre et le conseiller à la réintégration lors d'ateliers spécifiques. Les principales formations professionnelles concernent les langues (singhalais, anglais), la construction, la conduite de poids lourds, l'agriculture, la santé, la confection, l'informatique. La fréquentation de certains instituts technologiques permet d'approfondir la formation professionnelle antérieure de certains séparatistes<sup>216</sup>.

Des cérémonies collectives sont organisées dans les PARC en vue d'un retour à la vie civile. Par exemple, le 13 juin 2010, dans un « village de la Paix » (*Peace Village*) symbolique, 53 couples de séparatistes ont été mariés selon la tradition tamoule. Une célébrité indienne de la chanson a animé la cérémonie, à laquelle participaient également Namal Rajapakse, le fils du président et dirigeant de l'UPFA, et Douglas Devananda, ministre et président de l'EPDP. Cette cérémonie était gratuite pour les mariés<sup>217</sup>.

Les cours sont dispensés par des enseignants civils, qui revêtent un uniforme pour enseigner dans les PARC, parce qu'ils sont sous un contrat du corps militaire des cadets. Les élèves féminines séparatistes portent un uniforme d'écolier blanc avec une cravate rayée. Les élèves masculins séparatistes n'ont pas d'uniforme<sup>218</sup>.

214 Directeur du PARC de Pompaimadhu. Les LTTE enseignaient le singhalais et l'anglais aux membres de leur administration, de leurs services de renseignement et à leurs gardes-frontières.

215 *Id.*

216 *Id.*

217 *Id.*

218 *Id.*

A leur libération des PARC, les séparatistes ne sont pas intégrés dans les forces de sécurité, car le gouvernement sri-lankais conserve des doutes sur leur loyauté à l'égard de l'État. De plus, certains ont commis des crimes dans leur propre village, et l'État ne veut pas qu'ils y retournent vêtus d'un uniforme de policier. Cependant, ils peuvent travailler dans d'autres services de l'État. Le PARC de Pompaimadhu a ainsi recommandé des séparatistes pour des emplois au ministère des Affaires sociales. D'autres ont été recommandés à des entreprises privées (bâtiment par exemple). Certains sont même devenus acteurs ou chanteurs<sup>219</sup>. La plupart des séparatistes souhaite travailler dans l'agriculture ou ouvrir des petits commerces (cybercafés par exemple)<sup>220</sup>. Ceux interrogés par la mission dans le PARC de Pompaimadhu ont tous déclaré vouloir fonder un « *small business* ».



*Informaticien ex-séparatiste  
et un responsable du PARC de Pompaimadhu*

L'OIM a enregistré et interrogé 5 800 séparatistes pour les aider à se réinsérer. Il leur propose des stages de formation professionnelle en lien avec leur projet professionnel. L'OIM n'organisant pas de stages de formation professionnelle, les séparatistes libérés peuvent être intégrés, de manière individuelle, à des stages de formation dispensés par des sociétés privées (confection par exemple) ou l'armée. A la fin de ces stages, les séparatistes ne reçoivent pas d'attestation de stage ni aucun autre document similaire, afin de ne pas être repérés comme anciens détenus des PARC. Pour lancer leur projet professionnel, l'OIM peut, en outre, leur apporter une aide financière, d'un montant d'environ 800 euros en général<sup>221</sup>.

## **1.2.2. Le ralentissement du processus de réinstallation à cause des problèmes fonciers et du financement de la reconstruction**

### **1.2.2.1. Les problèmes fonciers**

Lors du processus de réinstallation, des problèmes fonciers peuvent surgir lorsque les personnes en cours de réintégration souhaitent récupérer un terrain à bâtir et une terre agricole. Cette question est essentielle pour les personnes déplacées, puisqu'elle conditionne leur survie dans un environnement largement rural et peu développé. Le DS affecte les personnes en cours de réinstallation à un village de sa division, dont elles se disent originaires et où elles vont devoir faire valoir leurs droits à la terre<sup>222</sup>. Les principaux problèmes fonciers qu'elles rencontrent sont : la complexité de la législation foncière, la perte des documents (tels que titres de propriétés, baux ou certificats de décès des ayant-droit), la destruction de registres cadastraux (districts de Mullaitivu et de Kilinochchi)<sup>223</sup>, la question de l'héritage dans les lois coutumières (tamoules et musulmanes). Ces problèmes diffèrent entre la péninsule de Jaffna et le Vanni.

#### **- la question foncière dans la péninsule de Jaffna**

Dans la péninsule de Jaffna, les terres sont généralement des propriétés privées individuelles. Les titres de propriété et les registres du cadastre existent. Sur les terres abandonnées, la végétation

219 *Id.*

220 Institution internationale

221 *Id.*

222 Pathmanabha EPRLF

223 SARO THIRUPATHY et SAJEEWANI KASTHURIARACHCHI, *A review of information pertaining to land rights in the North and East of Sri Lanka*, Habitat for Humanity, avril 2010, p. 5. Selon un chercheur sri-lankais, les registres cadastraux du Vanni sont en général intacts, mais ne sont pas informatisés. Il faut souvent payer un pot-de-vin pour obtenir des copies des pages de ces registres.

sauvage a repoussé et rend nécessaire de nouvelles opérations d'arpentage des surfaces<sup>224</sup>. En général, les propriétaires aisés ont loué leurs terres à des paysans pauvres pour s'installer dans les villes, et y scolariser leurs enfants. Ces paysans n'ont donc pas de titres de propriété<sup>225</sup>. De plus, de nombreuses familles de paysans sans terre ne peuvent pas être réinstallées par manque de terrains disponibles viables, notamment les musulmans et les habitants du littoral<sup>226</sup>.

Parmi les 80 000 familles provenant des camps de Menik Farm pour être réinstallées dans la péninsule de Jaffna, 26 000 seulement ont pu obtenir des terres, et 41 000 sont hébergées dans des familles d'accueil. Le problème des familles qui n'ont pas obtenu de terres réside dans la preuve à apporter quant à leur origine géographique précise. En effet, une grande partie d'entre elles a été déportée par les LTTE dans le Vanni en 1995, et a résidé dans cette région jusqu'en mai 2009<sup>227</sup>.

La question des propriétés situées dans les anciennes HSZ devrait être réglée dans les prochaines années<sup>228</sup>. La viabilité des terrains et des équipements y pose problème, en raison du défaut d'entretien depuis des années. Ainsi, dans les anciennes HSZ de l'agglomération de Jaffna, une trentaine de familles sont revenues, mais elles ne disposent pas d'abris temporaires, et l'eau des puits est de mauvaise qualité<sup>229</sup>.

Dans la péninsule de Jaffna, certains musulmans ont été contraints de vendre leurs terres avant de fuir devant les menaces des LTTE, et ils réclament désormais leur rétrocession. Cependant, la plupart des musulmans étaient commerçants dans la ville de Jaffna ou pêcheurs, et ne possédaient pas de terres agricoles, mais les louaient à des Tamouls<sup>230</sup>. Actuellement, de nombreux commerçants et fonctionnaires musulmans travaillent dans la ville de Jaffna<sup>231</sup>.

534 Singhalais seulement ont demandé à être réinstallés à Jaffna, mais les agences de l'ONU n'en ont trouvé que 15. Ces personnes croyaient pouvoir obtenir un terrain, ce qui leur est refusé dans la mesure où elles sont dépourvues de documents de propriété foncière. Les autorités font pression sur les agences de l'ONU pour qu'une aide alimentaire leur soit apportée<sup>232</sup>. En outre, les autorités interdisent aux Singhalais de s'installer sur les terres de la péninsule de Jaffna<sup>233</sup>.

#### - la question foncière dans le Vanni

Dans le Vanni, une grande partie des terres est la propriété de l'Etat. Celles-ci ont été nationalisées par la réforme foncière de 1972, qui a limité la possession individuelle de terres rizicoles à 10 hectares et des autres terres à 20 hectares. Cette réforme a été complétée par celle de 1975 concernant la nationalisation des grandes plantations commerciales détenues par des consortiums privés. Ces terres sont restées la propriété de l'Etat, mais une partie a été mise à la disposition de particuliers, notamment des fonctionnaires, pour l'agriculture<sup>234</sup>. Des concessions, souvent annuelles, leur ont été délivrées, avec possibilité de transmission à leurs héritiers<sup>235</sup>. Certaines de ces concessions ont été sous-louées<sup>236</sup>. Pendant la période d'occupation des LTTE (1990-2009), des terres de l'Etat ont été distribuées gratuitement par cette organisation, sans titre, à environ 2 000 familles<sup>237</sup>. Si une personne originaire du Vanni n'a pas de titre de propriété, cela signifie que sa terre appartient à

224 ONU

225 Pathmanabha EPRLF

226 Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

227 ONU

228 ONG

229 ONU

230 ONG ; ONU

231 Prêtre catholique

232 ONU

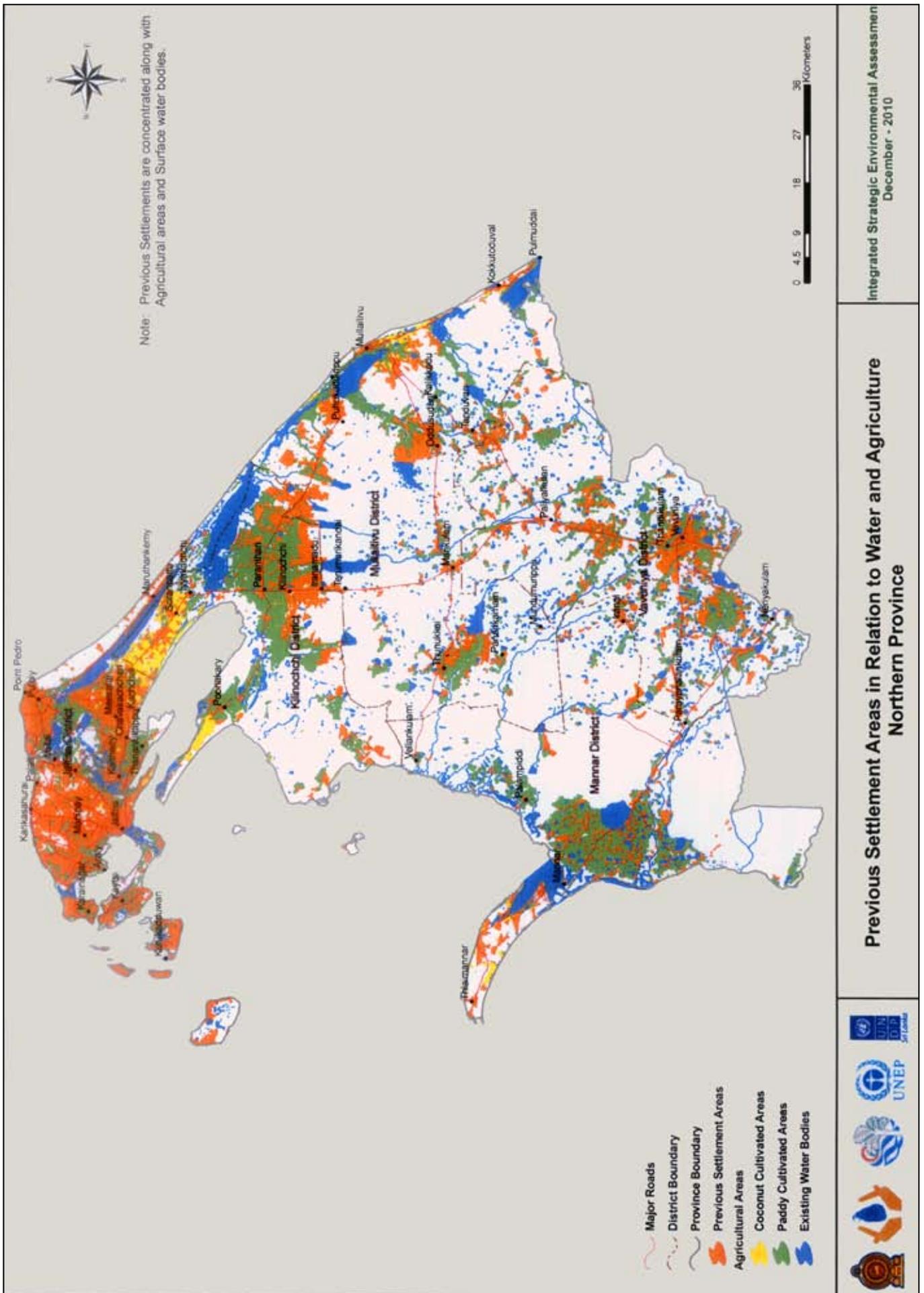
233 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*

234 SUNIL BASTIAN (chercheur associé à l'*International Centre for Ethnic Studies*, ICES, Kandy), *The politics of land reform and land settlement in Sri Lanka*, s.d. ; un chercheur sri-lankais

235 ONU

236 un chercheur sri-lankais

237 ONG ; un chercheur sri-lankais



l'Etat<sup>238</sup>.

En vertu de dispositions légales dites du « *Land Kachcheri* », toute terre concédée par l'Etat et laissée en jachère pendant plus d'une année peut être récupérée par les pouvoirs publics, qui peuvent ensuite l'utiliser pour toutes sortes de projets, y compris industriels. Les personnes qui souhaitent se réinstaller doivent donc cultiver leur ancien terrain pour pouvoir le récupérer avant que l'Etat ne s'en saisisse<sup>239</sup>.

Selon d'autres dispositions légales, toute personne majeure dépourvue de terre est fondée à réclamer une parcelle à l'Etat, si ses ascendants y demeuraient. Les personnes déplacées ne pouvant pas prouver par des documents leurs droits sur une terre risquent d'être écartées de la redistribution<sup>240</sup>. Le GS alloue un terrain de 50 m<sup>2</sup> aux personnes dépourvues de terres pour la construction de leur maison<sup>241</sup>, et un terrain cultivable de 0,8 hectare leur est attribué. De plus, l'Eglise catholique, grand propriétaire foncier, a concédé des terrains aux personnes déplacées sans terre, et a mis à leur disposition six tracteurs pour les cultiver. Les tracteurs avaient été confisqués par les LTTE, puis abandonnés ou détruits pendant la guerre. Le gouvernement indien a aussi donné des tracteurs aux coopératives agricoles du Vanni<sup>242</sup>.

Les musulmans déplacés à Puttalam réclament des terres supplémentaires dans le district de Mannar pour se réinstaller, dans la mesure où leurs familles se sont agrandies depuis leur départ. Insatisfaites de la surface foncière allouée, 1 400 familles musulmanes rapatriées en car à Talaimannar en sont reparties le jour même. Les musulmans du Vanni sont en train de collecter des preuves de leur présence passée dans cette région<sup>243</sup>. Dans le village de Vidattativu, situé sur la côte à quelques kilomètres au nord de Mannar, un musulman réinstallé a expliqué à la mission qu'il s'avérait difficile de rétablir le cadastre, car, depuis sa fuite en 1991, la végétation sauvage avait envahi les terrains agricoles.

D'autres familles musulmanes, originaires de Sannar et Pallamadhu ont été autorisées à quitter le camp de Menik Farm en juin 2010 pour défricher une nouvelle zone de réinstallation, mais elles restent logées dans des camps informels de transit, et n'ont toujours pas reçu l'autorisation officielle d'occuper ces terres. Le HCR a aidé ces familles à constituer des dossiers pour récupérer des terres. Elles ont pu obtenir des actes de naissance qui prouvaient qu'elles étaient bien originaires de ces lieux, où leurs ascendants, en provenance de Jaffna, s'étaient installés dans les années 1950 et y avaient résidé comme extracteurs d'huile de palme sans titres de propriété. A la fin de l'année 2011, 130 familles musulmanes devraient pouvoir se réinstaller à Sannar<sup>244</sup>.

### - les droits à l'héritage

L'héritage est régi légalement par des règles coutumières et religieuses à Sri Lanka, qui diffèrent selon les communautés. Le statut personnel et le droit à l'héritage des Tamouls de la province Nord sont régis par l'ordonnance n°18 de 1806 reprenant le code coutumier *Thesawalamai* (codifié par les Hollandais en 1706). Il s'agit d'un code patrilinéaire, à la différence de celui régissant les Tamouls de la province de l'Est, appelé *Mukkuvar*, qui est matrilineaire. Le droit à l'héritage des musulmans est régi par l'ordonnance n°10 de 1931, dite *Muslim Interstate Succession*<sup>245</sup>.

Le code *Thesawalamai* ne permet pas à une veuve d'hériter de la propriété du couple, qui est toujours au nom du mari et attribuée au fils aîné en cas de décès du père, en contradiction avec la législation foncière nationale (*Land Development Ordinance*)<sup>246</sup>. Ces dispositions entraînent un problème

238 Pathmanabha EPRLF

239 ONU

240 *Id.*

241 Pathmanabha EPRLF

242 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

243 ONU

244 *Id.*

245 SARO THIRUPATHY et SAJEEWANI KASTHURIARACHCHI, *op. cit.*

246 GUNARATNE Sharmaine, *Report on the Land Issues of IDPs and Returnees in Northern and Eastern Sri Lanka*, The Task Force on Housing, Land and Property (IDP Protection Working Group), s.d., p. 24

particulièrement délicat compte tenu du grand nombre de veuves parmi les personnes déplacées.

### 1.2.2.2. L'habitat

#### - Les abris temporaires

Dans le Vanni, 80% des maisons ont été détruites pendant la guerre, ainsi que les outils et instruments de travail<sup>247</sup>. Au départ de l'opération de réinstallation, une partie de la population s'y est retrouvée sans hébergement véritable, munie d'un matériel rudimentaire de construction d'un abri démontable (*shelter kit*). Ce problème d'hébergement s'est prolongé, car le gouvernement était opposé à la construction d'abris temporaires, tandis que les organisations internationales refusaient de financer la construction de maisons durables sur des terrains dans une situation juridique incertaine. En effet, pour celles-ci, les constructions individuelles devaient bénéficier uniquement aux personnes réinstallées<sup>248</sup>.

Finalement, le gouvernement a chargé l'OIM de la construction d'abris temporaires, assortis de toilettes semi-permanentes. L'abri temporaire est bâti avec des matériaux végétaux et des tôles ondulées fixés sur trois rangées de parpaings. Bien que considérés officiellement comme temporaires, ces logements apparaissent souvent comme de meilleure qualité que les maisons traditionnelles en torchis dans lesquelles résidait une partie des habitants du Vanni avant la fin de la guerre, et dont la durée de vie était généralement limitée à deux ans en raison des intempéries. Aussi, nombre de personnes n'ayant pas les moyens financiers de construire un logement durable continuent de résider dans les abris temporaires<sup>249</sup>.

Le programme de l'OIM est financé par l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne (ECHO). ECHO avait refusé d'attribuer des toilettes aux familles qui occupent des terres sans titre, et ne veut plus désormais financer la construction de ces toilettes, dont le coût de revient est identique à celui de l'abri temporaire, en raison du lancement des programmes de construction de logements durables<sup>250</sup>. Le HCR participe aussi au financement d'abris temporaires, qui fait partie du secteur humanitaire, non de celui des logements durables, qui relève du secteur du développement<sup>251</sup>.

#### - Les logements durables

Le gouvernement a lancé un programme de logements durables dans la province Nord, financé par la Banque mondiale. Le Programme de reconstruction de l'habitat dans le Nord-Est (*North East Housing Reconstruction Programme*, NEHRP, <http://nehrp.com>), organisme gouvernemental, distribue des subventions aux personnes réinstallées, figurant sur une liste que lui transmettent les GS, après accord de la PTF. La priorité est donnée aux familles ayant plus de trois enfants. Des programmes prévoient la formation des personnes réinstallées, comme certaines d'entre elles l'ont déclaré à la mission sur un chantier de Pallampiddi dans le district de Mannar, faute de pouvoir financer la main-d'œuvre<sup>252</sup>. En outre, le gouvernement sri-lankais a donné trois sacs de ciment par famille, et le gouvernement indien, par le biais des Nations unies, des éléments de toiture<sup>253</sup>.

Cependant, les dons de matériaux et la subvention du NEHRP ne permettent pas la construction d'une véritable maison. A Dharmapuram, village situé le long de la route A35 qui relie Kilinochchi à Mullaitivu, des femmes ont raconté à la mission qu'elles étaient venues se réinstaller après avoir vécu au camp de Menik Farm. Toutes les maisons du village ont été détruites par les combats en 2009. Les personnes réinstallées ont construit à leur retour des baraques constituées de planches, de tôles et d'éléments végétaux. Le NEHRP leur a accordé une subvention de 300 euros, somme qu'elles jugent très insuffisante pour bâtir une maison, compte tenu de l'envolée du cours des matériaux de construction. Dans ce village, des maisons sont pourtant en construction, mais grâce à la

247 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

248 ONG

249 *Id.*

250 *Id.*

251 *Id.*

252 *Id.*

253 Pathmanabha EPRLF

## La reconstruction de l'habitat dans le Nord



*Abris temporaires dans le Vanni le long de la route A9*



*Bureaux de la National Housing Development Authority à Kilinochchi*



*Reconstruction d'une maison et habitat temporaire dans le Vanni le long de la route A9*



*Maison récemment reconstruite dans le quartier musulman de Jaffna*



*Ouvriers du bâtiment à Viswamadu devant un panneau mentionnant une opération de construction d'abris temporaires financée par l'Union européenne*



*Construction de «compartiments chinois» pour des boutiques à Mullaitivu*



*Village reconstruit de musulmans réinstallés sur le littoral dans la division de Musali du district de Mannar*



*Femmes tamoules réinstallées dans le village de Palampiddy construisant une maison*

solidarité familiale de personnes exilées, facilitée par le développement des réseaux bancaires.

Le gouvernement indien a promis de construire 50 000 logements, mais les travaux n'ont pas encore commencé. Des listes de bénéficiaires de ce programme ont été établies dans la péninsule de Jaffna<sup>254</sup>.

Peu d'ONG sont impliquées dans des programmes de construction. Parmi celles-ci, l'ONG sri-lankaise SEED, soutenue par le HCR, gère un important programme de réinstallation au nord de Vavuniya. Ce programme de développement socio-économique entend aider à la réinstallation de 350 familles, sur une période de trois à cinq ans. Le projet couvre 80 villages. Il consiste en la construction de maisons, ainsi qu'en l'amélioration de l'accès à l'eau et aux équipements sanitaires, avec la participation de la population. SEED a instauré des comités de réhabilitation en partenariat avec les familles. Il a déjà lancé un projet de réinstallation de dix familles, ainsi que des projets de développement. Il a également construit une ferme biologique utilisant l'énergie solaire, qui servira de modèle et de centre de formation aux personnes réinstallées. Ces dernières pourront reprendre à leur compte les techniques utilisées dans cette ferme<sup>255</sup>.

En général, les familles doivent, ainsi, se débrouiller par elles-mêmes pour achever un projet de reconstruction. Des musulmans, dont le chef de quartier de Pommaiveli dans la ville de Jaffna, situé autour de *Moors Street*, ont déclaré à la mission que 600 familles musulmanes, dont une centaine en février 2011, se sont réinstallées dans leurs anciennes maisons de ce quartier. Pour des raisons culturelles, ces maisons n'ont pas été occupées par des squatters, mais sont très endommagées par les pillages de matériaux et les intempéries. Le gouvernement leur a promis une aide à la réhabilitation de l'habitat, qui n'est toujours pas versée. Nombre d'entre eux ont commencé des travaux de réhabilitation, mais la majorité de ces musulmans réside dans des ruines.

En dépit de ces difficultés, le secteur du bâtiment semble en plein essor dans la province Nord. Ce secteur fournit l'essentiel des emplois nouveaux et recherche des travailleurs qualifiés. Les restrictions sur les ventes de ciment ont été levées. Cependant, les salariés du bâtiment sont embauchés surtout en intérim, et le secteur manque de matériaux de construction<sup>256</sup>. Malgré les appels du gouvernement, les investissements immobiliers restent relativement faibles dans cette province, où les fonds envoyés par la diaspora tamoule sont surtout utilisés pour construire des temples hindous. De plus, les LTTE en exil appellent au boycott de l'investissement et du tourisme à Sri Lanka, tandis que les hommes d'affaires de la diaspora investissent plutôt dans des agences de voyage à Negombo, dont certaines sont impliquées dans le trafic de personnes<sup>257</sup>.

### 1.2.2.3. Les services et bâtiments publics

Outre le logement et une terre cultivable, la réintégration des personnes déplacées suppose la remise en fonction des services publics et la reconstruction des bâtiments publics. La différence entre la péninsule de Jaffna et le Vanni est manifeste, et la province Nord reste bien éloignée des niveaux nationaux d'équipement.

#### - services et bâtiments publics dans la péninsule de Jaffna

L'accès à la péninsule de Jaffna par la route a été rétabli sur la lagune en provenance de Pooneryn par la rénovation du pont de Sangupitty et la reconstruction de la route côtière menant à Mannar. Les sociétés de cars, publique (*Ceylon Transport Board*, CTB) et privées, ont rétabli les voyages vers Colombo. La vente d'essence n'est plus soumise à des restrictions quantitatives, et les véhicules à moteur (voitures et scooters) peuvent circuler librement sur l'essentiel du réseau routier<sup>258</sup>. L'état des routes, dégradées et trop étroites, constitue un handicap pour l'implantation d'entreprises. Un programme de rénovation des routes a été décidé par l'Etat. Des personnes seront expulsées par le

254 ONG

255 *Id.*

256 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

257 un chercheur sri-lankais

258 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

réalignement des voies de circulation (bornes déjà plantées), notamment dans la ville de Jaffna<sup>259</sup>, où des maisons typiques et anciennes sont menacées. La ligne de chemin de fer est en cours de réparation : un premier tronçon, de Vavuniya à Omanthai, a été rouvert, et un deuxième tronçon, d'Omanthai à Thandikulam, est en reconstruction.

Les écoles et les hôpitaux ont été réparés et fonctionnent normalement. L'armée a évacué la plupart des écoles. L'électricité est disponible la plupart du temps<sup>260</sup>. Le HCR et l'UNICEF ont mis en place des programmes concernant les installations sanitaires et l'hygiène publique<sup>261</sup>.

Les hôpitaux publics de la péninsule de Jaffna dispensent des soins totalement gratuits. Cependant, de nombreux patients ont recours aux cliniques privées, car les délais d'attente y sont beaucoup moins longs. La qualité des chirurgiens est équivalente dans les deux secteurs, et des médecins du secteur public donnent aussi des consultations dans les cliniques privées. Durant la période de guerre, les hôpitaux manquaient de médicaments (antibiotiques notamment) et d'oxygène, mais l'approvisionnement est redevenu normal. L'hôpital de Jaffna abrite une unité de cancérologie, et les cas de diabète, en forte augmentation, peuvent y être traités. Les prothèses de membres perdus sont fabriquées à Sri Lanka avec le soutien du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). La dengue est une pathologie très présente, alors que la lèpre a été totalement éradiquée<sup>262</sup>.



Rénovation du réseau d'électricité dans la région de Madhu, au sud-ouest du Vanni

Les personnes atteintes de maladies sexuellement transmissibles (en particulier les femmes contaminées dans les pays du golfe Persique ou par des soldats) ne consultent pas à l'hôpital public, mais dans les cliniques privées pour préserver leur anonymat. Il en est de même en cas de viols, lesquels ne sont pas déclarés à la police. L'avortement étant illégal (les LTTE l'avaient autorisé), les femmes concernées, généralement veuves ou célibataires, ont recours à des avorteuses traditionnelles clandestines avec des risques sanitaires évidents ou des médecins complaisants déclarant une pathologie (l'avortement thérapeutique est autorisé). Le traitement du SIDA à l'AZT par des médicaments indiens est disponible à Sri Lanka, mais parler de cette maladie reste un tabou, malgré la campagne d'information gouvernementale, et sa prévalence est inconnue<sup>263</sup>.

Si la situation des équipements est meilleure que dans le Vanni en général, les conditions d'accueil des personnes réinstallées restent plus difficiles en zone rurale qu'en zone urbaine. Des musulmans, dont le chef du quartier de Pommaiveli dans la ville de Jaffna situé autour de *Moors Street*, ont déclaré à la mission que les autorités avaient remis en service le château d'eau alimentant le quartier et rénové l'école secondaire. Les habitants de ce quartier ont aussi nettoyé les puits et se sont connectés au réseau de distribution électrique. En revanche, si la HSZ de Palali, une aire très fertile, a été rouverte en partie, ses anciens habitants hésitent à y revenir en raison du manque d'écoles pour leurs enfants<sup>264</sup>.

### - services et bâtiments publics dans le Vanni

Avant le retour des administrations civiles, l'armée a pris en charge l'assistance aux personnes déplacées dans le Vanni<sup>265</sup>. Désormais, la PTF supervise tous les travaux publics et procède à la réhabilitation ou la rénovation de certains bâtiments.

259 Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

260 Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

261 Emela Sukumar, *Government Agent* de Jaffna

262 Médecin hospitalier de Jaffna

263 *Id.*

264 Pathmanabha EPRLF

265 Major-général Mahinda Hathurusinghe, Security Force Commander Jaffna

## La reprise des services publics dans le Nord



*Un collège de Pooneryn*



*Classe de plein air à Kilinochchi*



*Le pont reconstruit de Sangupitty sur la lagune de Jaffna*



*Le bureau de poste de Kilinochchi*



*Electrification du quartier musulman de Jaffna*



*L'hôpital de Jaffna*



*La gare routière de Jaffna*



*La gare routière de Mullaitivu*

Dans le Vanni, les militaires ont évacué toutes les écoles qu'ils occupaient depuis mai 2009, à l'exception de trois d'entre elles. A Kilinochchi, le réseau d'électricité fonctionne à nouveau, mais l'adduction d'eau n'est pas encore réparée<sup>266</sup>.

La PTF avait prévu de construire un puits par groupe de 5 familles. Ce critère est en réalité plus flexible. Différentes sortes de puits ont été aménagées en fonction de l'utilisation de l'eau (agriculture, eau potable, etc.). Par exemple, lorsque l'eau est trop salée, elle est réservée au lavage<sup>267</sup>.

Dans le village de Vidattativu, situé sur la côte à quelques kilomètres au nord de Mannar, un musulman a expliqué à la mission que, depuis dix mois, 45 familles s'étaient réinstallées. Or elles ne disposent ni d'électricité ni d'école. Cependant, la mosquée est restée intacte, car elle a été protégée de la destruction par les Tamouls chrétiens du village.

Le Vanni est dépourvu d'installations et d'équipements médicaux. Le personnel médical de la Fonction publique a été affecté à ses emplois antérieurs, mais ces agents travaillent sous des tentes données par le gouvernement et l'OIM. Le gouvernement a mis en place des cliniques mobiles. Dans l'est du Vanni, où la densité de population est très faible, les villages sont éloignés d'environ 10 kilomètres les uns des autres, aussi les malades utilisent des téléphones portables pour joindre les services de santé. Le principal problème médical dans le Vanni est constitué par les morsures de serpents, affection qui suppose pourtant une intervention sanitaire rapide<sup>268</sup>.



*Le marché de Jaffna*

\* \* \*

Le Nord apparaît comme une région en chantier permanent. La population semble désormais accaparée par les tâches de la reconstruction et de la reconstitution d'une vie normale. La situation sécuritaire s'y est très nettement améliorée, mais l'augmentation récente de la criminalité justifie officiellement le maintien d'une forte présence militaire et de strictes mesures de contrôle sur les civils et les organisations.

266 ONG

267 *Id.*

268 Médecin membre du Front démocratique de libération du peuple (DPLF)

## 2. Situation sécuritaire dans le Nord du pays, présence militaire et contrôles divers

### 2.1. La situation sécuritaire d'après-guerre

Analysée dans sa globalité, la situation sécuritaire des Tamouls s'est très nettement améliorée depuis la fin de la guerre<sup>269</sup>. Quelques cas d'assassinats et de disparitions continuent toutefois d'être recensés. Au-delà de ces exactions ciblées, les femmes seules doivent composer avec des problèmes sécuritaires spécifiques, alors qu'à la fin de l'année 2010 les habitants du Nord faisaient face à une recrudescence de la criminalité.

#### 2.1.1. Une nette amélioration sécuritaire depuis la fin de la guerre

Interrogés sur la situation sécuritaire actuelle, certains interlocuteurs ont d'abord rappelé qu'avant la fin de la guerre, et tout particulièrement suite à la fermeture de la route A9 en 2006, le nombre d'assassinats et de disparitions avait très fortement augmenté dans le Nord du pays<sup>270</sup>. Ils ont aussi précisé que certains groupes étaient tout particulièrement exposés, à l'image, notamment, des étudiants engagés ou des politiciens tamouls. Ainsi, un professeur de l'université de Jaffna souligne qu'entre 2006 et 2009, plusieurs membres d'organisations étudiantes ont fait l'objet d'arrestations, d'enlèvements et d'assassinats<sup>271</sup>. En 2009, des étudiants pouvaient encore être arrêtés pour avoir participé à *Pongu Tamil*. Jusqu'à cette date, la participation à ces festivités pouvait d'ailleurs valoir des soupçons de connivence avec les LTTE<sup>272</sup>. Un représentant de l'Alliance nationale tamoule (*Tamil National Alliance*, TNA), rappelle pour sa part que quatre députés de son groupe ont été assassinés à cette époque<sup>273</sup>. Une organisation qui recensait les signalements de persécutions à Jaffna pendant le conflit a, plus généralement, documenté 762 cas d'assassinats et 413 cas de disparitions entre 2006 et 2008<sup>274</sup>. Un interlocuteur rappelle aussi qu'à l'époque les cas de ré-arrestations étaient nombreux. En effet, les personnes qui étaient fichées lors d'une première arrestation pouvaient ensuite être identifiées lors d'une rafle ou d'un contrôle et faire l'objet d'une seconde arrestation.

Ces cas d'arrestations multiples ne sont plus d'actualité<sup>275</sup> et la plupart des interlocuteurs rencontrés s'accordent pour souligner l'amélioration globale de la situation sécuritaire dans le Nord du pays<sup>276</sup>. En général, les personnes réinstallées dans le Vanni et la péninsule de Jaffna ne rencontrent pas de problème avec les autorités<sup>277</sup>. Les arrestations politiques ont globalement pris fin et les Tamouls ne font plus l'objet de rafles nulle part dans le pays<sup>278</sup>. Une organisation souligne que dans la ville de Jaffna, la situation sécuritaire s'est très notablement améliorée au cours de l'année 2010<sup>279</sup>. Constatant aussi le déclin des exactions, une autre organisation fait le lien avec le retrait récemment opéré par les groupes paramilitaires<sup>280</sup>. Très présents pendant le conflit, ils se sont aujourd'hui reconvertis en groupes de pression politiques et ne contrôlent plus aucun camp de détention depuis juin ou juillet 2009<sup>281</sup>. S'ils exerçaient encore quelques pressions lors des élections municipales à Vavuniya en 2009, les anciens paramilitaires sont toutefois restés à l'écart lors des dernières élections légis-

269 Un poste diplomatique à Colombo

270 ONU

271 Un professeur de l'université de Jaffna

272 ONG

273 S'il ne les a pas nommés, rappelons que parmi eux, les parlementaires Joseph Pararajasingham, Nardarajah Raviraj et Kiddinan Sivanesan furent respectivement assassinés en 2005, 2006 et 2008.

274 D'après les listes communiquées à la mission par une ONG

275 Un poste diplomatique à Colombo

276 ONU ; *Human Rights Commission* ; ONG ; représentant du clergé catholique

277 *Human Rights Commission*

278 Un poste diplomatique à Colombo

279 *Human Rights Commission*

280 Institution internationale

281 *Id.*

latives<sup>282</sup>.

Si une réelle accalmie est ainsi observée en 2010, la fin de l'année a toutefois été marquée par une recrudescence des incidents violents à Jaffna<sup>283</sup>. En effet, le nombre de cas signalés a augmenté entre octobre et décembre, tout particulièrement dans la péninsule. On recense parmi ces derniers quelques cas de meurtres, de disparitions et d'enlèvements, mais ce sont surtout les problèmes de vols et d'agressions qui sont aujourd'hui les plus nombreux<sup>284</sup>. Ces incidents violents marquent les esprits et nourrissent un sentiment d'insécurité chez les habitants de la péninsule<sup>285</sup>.

## 2.1.2. Quelques cas d'assassinats et de disparitions

### - Estimations chiffrées

Si leur nombre a baissé depuis la fin de la guerre, quelques cas d'assassinats et de disparitions ont toutefois marqué les actualités récentes dans le Nord du pays. Une organisation souligne que si la presse s'en fait souvent l'écho, tous les cas ne sont pas rapportés dans les journaux. Plusieurs organisations sri-lankaises tentent donc de recenser les cas de persécutions à Jaffna et dans le Vanni. L'une d'entre elles, qui déclare réactualiser ses listes tous les trois mois, avait pris connaissance, en mars 2011, d'une quinzaine de cas de disparitions depuis le début de l'année dans la péninsule de Jaffna<sup>286</sup>. Pour l'année 2010, une source locale rapporte quant à elle 40 disparitions à Jaffna, mais estime par ailleurs que tous les cas ne seraient pas systématiquement signalés<sup>287</sup>. Au-delà des seules disparitions, 79 incidents auraient été officiellement enregistrés par la police dans la péninsule de Jaffna au cours des six mois précédant le passage de la mission<sup>288</sup>.

### - Profils des victimes

Les organisations rencontrées par la mission présentent certains groupes comme étant plus particulièrement ciblés. La liste énoncée ci-dessous reprend les catégories de victimes présentées à la mission par divers interlocuteurs sans prétendre en dresser une fiable typologie.

► **Les défenseurs des droits de l'homme** : d'après la *Human Rights Commission* (HRC) de Jaffna, les quelques cas de meurtres, d'enlèvements et de disparitions encore recensés touchent principalement les défenseurs des droits de l'homme<sup>289</sup>. Pour illustration, la Commission fait référence à l'assassinat de l'un d'eux, en décembre 2010, après qu'il a ouvertement critiqué la situation des droits de l'homme lors d'une réunion publique. Comme bien souvent, la Commission précise toutefois ne pas connaître l'affiliation, les identités et les motivations réelles des assassins<sup>290</sup>. L'ONU identifie aussi les défenseurs des droits de l'homme parmi les victimes de ces exactions.

► **Les responsables et activistes locaux** : plus généralement, une organisation sri-lankaise constate que les cibles de ces crimes sont le plus souvent des leaders locaux connus pour leur franc-parler ou des activistes visés en raison de leurs prises de position hostiles au gouvernement et à l'armée<sup>291</sup>. S'agissant de ces derniers, plusieurs sources reviennent par exemple sur le cas d'un responsable du corps enseignant à Jaffna assassiné après avoir refusé de faire chanter l'hymne national en singhalais dans son établissement<sup>292</sup>.

---

282 Organisation internationale

283 Source officielle de l'armée ; ONG ; ONU ; professeur à l'université de Jaffna

284 ONU

285 Membre du clergé catholique

286 ONG

287 Prêtre catholique

288 ONU

289 *Human Rights Commission*

290 *Id.*

291 ONG

292 ONG ; un professeur de l'université de Jaffna. Les motifs de cet assassinat ont fait l'objet de débats, les organisations de la société civile ayant dénoncé les motivations politiques de ces crimes, ce que le gouvernement a publiquement réfuté.

► **Les militants politiques** : dans le cadre des dernières élections locales, les campagnes électorales ont été marquées par de rares incidents violents, ces derniers ne touchant pas exclusivement les représentants de la communauté tamoule. Au contraire, le seul assassinat recensé par un observateur local rencontré en mars 2011 avait ciblé un militant de l'UPFA (coalition progouvernementale) éliminé par son propre camp<sup>293</sup>. En effet, le système du vote préférentiel pour départager les candidats en interne génère parfois des conflits violents au sein même des partis<sup>294</sup>. Un député de la TNA a également réchappé à un attentat en mars 2011. Un interlocuteur évoque toutefois l'hypothèse d'une confusion sur son identité<sup>295</sup>.

► **Des représentants religieux** : quelques hommes religieux ont aussi été ciblés depuis la fin de la guerre. Alors que six prêtres catholiques auraient été détenus plusieurs mois en 2009, deux auraient été tués cette même année et deux autres seraient toujours portés disparus<sup>296</sup>. Depuis 2010, aucun nouveau cas n'a été signalé à la mission parmi le clergé catholique. Plusieurs de ses représentants ont tout de même mentionné que les enquêtes menées par les prêtres dans les villages ainsi que les activités sociales et communautaires qu'ils y menaient parfois étaient vues d'un mauvais œil par les autorités. Les officiers de l'armée, contrairement aux hommes de troupes, les laisseraient tout de même faire, à condition d'en être préalablement informés<sup>297</sup>. Plusieurs sources évoquent aussi l'assassinat d'un prêtre hindou à Suthumalai (Chankanai) en décembre 2010<sup>298</sup>. Relatant cet incident à la mission, un pasteur protestant précise que ses assassins lui ont dérobé son scooter<sup>299</sup>. Quatre suspects ont été arrêtés dans cette affaire, au titre desquels figurent deux soldats de l'armée sri-lankaise. Le major-général M. Hathursinghe, commandant des forces de sécurité de la péninsule de Jaffna, s'est excusé publiquement de la conduite de ces deux soldats.

► **Les hommes d'affaires et les personnes fortunées** : quelques hommes d'affaires ou personnes fortunées figurent aussi au nombre des victimes recensées<sup>300</sup>. La *Human Rights Commission* se réfère par exemple au cas d'un Tamoul originaire du Vanni qui s'était réinstallé à Sri Lanka après avoir amassé de l'argent au cours d'un séjour au Canada. D'après les déclarations recueillies par des témoins ayant échappé à ses ravisseurs, il aurait été enlevé par 4 individus dans une Jeep à 10 kilomètres de Vavuniya, notre interlocuteur précisant alors que ce genre d'incidents n'était, à l'heure actuelle, pas isolé<sup>301</sup>.

► **Les anciens membres des LTTE ou les personnes liées à l'organisation** : Une agence onusienne attentive au suivi des anciens membres des LTTE réinsérés, affirme qu'ils ne font pas l'objet de violences systématiques<sup>302</sup>. Une autre organisation constate que s'ils sont surveillés au moment de leur réinstallation, ils ne rencontrent généralement pas de problème de sécurité<sup>303</sup>. Une agence onusienne rappelle toutefois que ces personnes constituent un groupe à risques d'après les lignes directrices du HCR du 5 juillet 2010, lesquelles restaient, selon celle-ci, d'actualité en mars 2011, lors du passage de la mission<sup>304</sup>. Une organisation qui a cherché à documenter les cas récents d'assassinats et d'enlèvements dans le Nord affirme que parmi les victimes, figurent d'anciens membres des LTTE ou des personnes liées à l'organisation<sup>305</sup>. Tous les cas ne seraient pas systématiquement signalés, mais des rumeurs de disparitions courent parfois. On aurait ainsi entendu dire que Baby Subramaniam, responsable du département de l'Éducation au sein des LTTE, aurait disparu avec femme et enfants alors qu'il était soigné pour dépression à Anuradhapura<sup>306</sup>. Un ancien membre des

293 Correspondant d'une agence de presse

294 *Id.*

295 *Id.* S. Sritharan (député de la TNA) a été victime d'une tentative d'attentat le 7 mars 2011.

296 Prêtre catholique

297 Haut membre du clergé catholique

298 ONG ; pasteur protestant

299 Pasteur protestant

300 ONU

301 *Human Rights Commission*

302 ONU

303 ONU

304 HCR, *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing International Protection Needs of Asylum-Seekers from Sri Lanka*, 05/07/2010, HRC/EG/SLK/10/03

305 ONG

306 Ancien étudiant de l'université de Jaffna

LTTE devenu facteur aurait quant à lui été assassiné sur la côte est de la péninsule de Jaffna après avoir publié une photographie pro-LTTE sur sa page Facebook. A son sujet, une source locale estime toutefois que, sous couvert de mascarade politique, il s'agirait en réalité d'une vengeance personnelle. D'après cette source, les cibles de ces incidents violents seraient d'ailleurs le plus souvent victimes de représailles familiales<sup>307</sup>.

#### - Des motifs parfois difficiles à cerner et des coupables rarement identifiés

Si les victimes sont toujours bien identifiées, le dernier cas évoqué ci-dessus illustre en quoi les motifs de ces crimes ne ressortent pas toujours clairement et sont parfois même sujets à débats. Ainsi, les motivations des coupables demeurent le plus souvent inconnues<sup>308</sup>. Certains estimeraient que l'augmentation récente des incidents violents pourrait traduire une stratégie d'intimidation utilisée afin de décourager les discussions au sein de la communauté de Jaffna, en entretenant une atmosphère de peur peu propice aux échanges d'opinions. Toutefois, l'organisation qui relaye ces propos les assimile elle-même à des spéculations<sup>309</sup>. Dans la majorité des cas, les motifs des crimes ne sont pas élucidés et les auteurs restent le plus souvent non identifiés.

Des locaux suspecteraient des militaires de se cacher derrière certains de ces crimes<sup>310</sup>. Beaucoup estiment, par ailleurs, que les groupes paramilitaires restent actifs malgré leur apparent retrait. Si leurs armes ne sont plus visibles<sup>311</sup>, certains affirment qu'ils poursuivent leurs exactions de nuit<sup>312</sup>. Aucune source n'a toutefois rapporté l'existence de preuve objective en la matière et les observateurs restent prudents. Les paramilitaires figurent tout de même parmi les quatre groupes signalés à la HRC comme posant problème. La HRC confirme que leurs armes ne sont plus visibles, mais ajoute qu'on lui a rapporté que ces groupes exerçaient des pressions sur des civils du Nord et se trouvaient impliqués dans des activités illégales. Parmi les autres groupes signalés à la HRC figurent les forces militaires stationnées dans le Vanni, d'anciens membres des LTTE et des groupes politiques inconnus<sup>313</sup>.

Outre ces quelques cas d'assassinats et de disparitions, les organisations rencontrées par la mission insistent sur la vulnérabilité des femmes seules dans le contexte sécuritaire d'après-guerre.

### 2.1.3. Violences domestiques et vulnérabilité des femmes seules

Au-delà des violences domestiques, dont le nombre de cas signalés a augmenté depuis la fin de la guerre, les femmes seules sont plus particulièrement vulnérables dans le contexte sécuritaire actuel.

#### - Violences domestiques

Les violences domestiques constituent un problème récurrent dans la société sri-lankaise, dans laquelle la plupart des mariages sont arrangés par les parents des époux, qui ne choisissent que rarement leur conjoint. Depuis 2004, une organisation a recensé plus de 500 cas sur le district de Mannar<sup>314</sup>. Dans cette région, les femmes musulmanes sont les plus touchées par le phénomène. Depuis la fin de la guerre, le nombre de cas rapportés a augmenté. Selon une organisation, cette récente tendance tient, en partie, aux conditions de vie très précaires des personnes réinstallées<sup>315</sup>. Ces violences résulteraient aussi des problèmes d'alcoolisme. Sur les quelques 300 détenus de la prison de Jaffna, certains sont certes accusés de meurtre, mais la grande majorité a été arrêtée pour violences et abus d'alcool. Ces détenus purgent le plus souvent une peine de 6 à 7 mois, mais sont parfois libérés plus tôt au moyen de la corruption, cette situation expliquant pour une part les

307 *Id.*

308 ONG

309 *Id.*

310 *Id.*

311 *Id.*

312 Prêtre catholique

313 *Human Rights Commission*

314 ONG

315 *Id.*

cas de récidive et les arrestations multiples en la matière<sup>316</sup>. En outre, les violences sexuelles s'exerceraient surtout au sein des familles et plus rarement à l'extérieur de celles-ci<sup>317</sup>.

La plupart des postes de police disposent d'un bureau prévu pour recevoir les femmes souhaitant porter plainte pour violences. Toutefois, le corps des officiers de police ne compte pas suffisamment de femmes et ces dernières ne sont donc pas assez nombreuses pour recevoir toutes les plaintes. En mars dernier, une interlocutrice précisait avoir eu affaire, pour la toute première fois, à une policière au poste de police de Mannar. Les femmes peuvent d'ailleurs y adresser leur plainte en langue tamoule<sup>318</sup>.

Au-delà des cas de violences domestiques, de nombreuses organisations prêtent une attention particulière à la situation des femmes seules.

### - Les femmes seules

S'agissant de la vulnérabilité des femmes seules, plusieurs interlocuteurs sont revenus sur la situation des veuves<sup>319</sup>. Si leur liste est transmise par le GA aux ONG et si ces femmes jouissent d'un accès prioritaire à la réinstallation tout en bénéficiant d'un soutien financier et d'aides à l'agriculture<sup>320</sup>, elles n'en constituent pas moins un groupe vulnérable, notamment dans la communauté hindoue, au sein de laquelle elles sont perçues comme porteuses du mauvais œil et ne peuvent normalement pas se remarier quel que soit leur âge. De source officielle, 89 000 veuves étaient recensées dans les provinces Nord et Est de Sri Lanka en octobre 2010<sup>321</sup>. D'après les chiffres communiqués par le GA de Jaffna, la péninsule compte aujourd'hui près de 27 000 veuves<sup>322</sup>. A ces dernières, s'ajoutent les femmes seules dont certaines ont un mari en prison, d'autres dans un camp ou encore porté disparu. Toutes catégories confondues, les femmes seules sont aujourd'hui nombreuses dans le Nord puisqu'elles représenteraient par exemple un tiers de la population à Mullaitivu<sup>323</sup>.

Interrogé sur la situation des femmes seules, un observateur explique d'abord que ces dernières ne font pas l'objet de persécutions systématiques et ne sont pas ciblées en tant que telles<sup>324</sup>. En outre, l'exposition et la vulnérabilité des femmes seules varient en fonction du lieu et du quartier où elles sont réinstallées. Ainsi, interrogée par la mission sur la question de sa sécurité personnelle à Jaffna, une jeune mère isolée explique ne pas avoir de craintes dans la mesure où elle séjourne sur l'artère principale de la ville.

Si les femmes seules ne sont donc pas systématiquement inquiétées, elles n'en sont pas moins plus facilement exposées que d'autres aux problèmes de harcèlements. Certaines rapportent par exemple que les aides à la construction dont elles pouvaient bénéficier auraient été conditionnées à quelques faveurs sexuelles<sup>325</sup>. Plusieurs interlocuteurs évoquent l'implication de militaires dans des cas de harcèlements, lesquels surviennent le plus souvent au cours de trajets effectués par des femmes non accompagnées. Une organisation rapporte l'exemple d'une ancienne combattante qui serait intervenue pour protéger deux jeunes filles d'un militaire lors d'un trajet en bus. Elle les aurait ensuite conduites jusqu'au poste de police pour déposer plainte, mais aucune suite n'aurait été donnée à l'affaire<sup>326</sup>. Jugeant crédibles des cas de harcèlements perpétrés par des militaires, tout particulièrement de nuit, une organisation internationale rencontrée à Vavuniya relève toutefois que le nombre de plaintes pour ce motif n'a pas augmenté<sup>327</sup>.

316 *Human Rights Commission*

317 Un poste diplomatique à Colombo

318 ONG

319 Agences onusiennes

320 GA de Jaffna. D'après les statistiques officielles, elles étaient 29 447 en 2009, *Jaffna District Statistical Hand Book*, 2010, p.151

321 D'après les chiffres communiqués par Mohamed Hizbullah, *deputy minister for child development and women's affairs*, dans : IRIN, « Conflict over, but not for widows », 26/10/2010

322 GA de Jaffna

323 *Human Rights Commission*

324 Un poste diplomatique à Colombo

325 *Id.*

326 ONG

327 ONU

Enfin, les femmes seules semblent plus particulièrement touchées par la dernière vague de criminalité<sup>328</sup>. Elles seraient ainsi les premières victimes de cambriolages et de viols<sup>329</sup>. Elles sont particulièrement touchées par la montée de la criminalité chez les jeunes. On a par exemple rapporté à la mission que quatre jeunes hommes saouls avaient récemment tenté de violer une femme travaillant pour Médecins sans frontière (MSF) sur une plage de Point Pedro<sup>330</sup>. Un habitant de Jaffna précise que dans la plupart des cas d'agressions dont les femmes sont victimes, d'importantes sommes d'argent ainsi que des bijoux leur sont volés. Il ajoute que ces vols dégénèrent parfois, et cite l'exemple de deux jeunes femmes « égorgées par des barbus » suite à un cambriolage<sup>331</sup>. Ces incidents violents nourrissent un sentiment de peur qui engendre parfois des rumeurs déconnectées de la réalité. Amenée à enquêter sur des cas de viols rapportés dans la région de Vavuniya, une organisation a ainsi constaté que beaucoup relevaient de la rumeur puisque dans la plupart de ces affaires aucun cas concret n'a pu être identifié<sup>332</sup>.

#### 2.1.4. La montée récente de la criminalité

##### - Indicateurs généraux

Plusieurs interlocuteurs précisent que la criminalité a augmenté dans la péninsule de Jaffna à la fin de l'année 2010. Pour une agence onusienne, la criminalité constitue aujourd'hui le principal problème de sécurité dans le Nord<sup>333</sup>.

A cet égard, les vols représentent les incidents les plus fréquents. Un prêtre aurait comptabilisé 15 vols à main armée dans la localité de Point Pedro en 2010, certains ayant dégénéré en assassinats<sup>334</sup>. Le nombre de vols aurait plus particulièrement augmenté depuis la réouverture de la route A9<sup>335</sup>. Une organisation constate d'ailleurs que dans la majorité des cas, les coupables arrêtés par la police sont originaires d'un autre district que celui dans lequel le crime a été commis<sup>336</sup>.

Les cambriolages ont aussi augmenté en décembre 2010, mais le pic serait passé depuis l'adoption de mesures de contrôle strictes par les autorités.

Enfin, le problème du racket a été évoqué auprès de la mission. Il touche plus particulièrement les commerçants, mais ne constitue pas une spécificité du Nord du pays et ne vise pas exclusivement les Tamouls<sup>337</sup>.

##### - Les paramilitaires souvent suspectés

Pour certains, les anciens paramilitaires seraient derrière la plupart de ces incidents violents<sup>338</sup>. S'ils ont officiellement rendu les armes, les partis politiques anti-LTTE, comme le DPLF (ex-PLOTE), l'EPRLF et l'EPDP, seraient, d'après plusieurs observateurs sri-lankais, toujours armés<sup>339</sup>. Une source officielle de l'armée sri-lankaise dément cette information en précisant que les militaires ne manqueraient pas de sanctionner les anciens paramilitaires s'ils les surprenaient en armes. Selon cette source, les membres de l'EPDP ne portent pas d'armes, si ce n'est pour protéger le ministre Douglas Devananda, président de leur parti. Interrogées sur cette réalité, les organisations internationales restent pour leur part prudentes en constatant simplement que les armes en question ne sont pas

328 GA de Jaffna

329 Professeur de l'université de Jaffna

330 Pasteur protestant

331 Professeur de l'université de Jaffna

332 Institution internationale

333 *Human Rights Commission* de Jaffna

334 Pasteur protestant

335 ONU

336 *Id.*

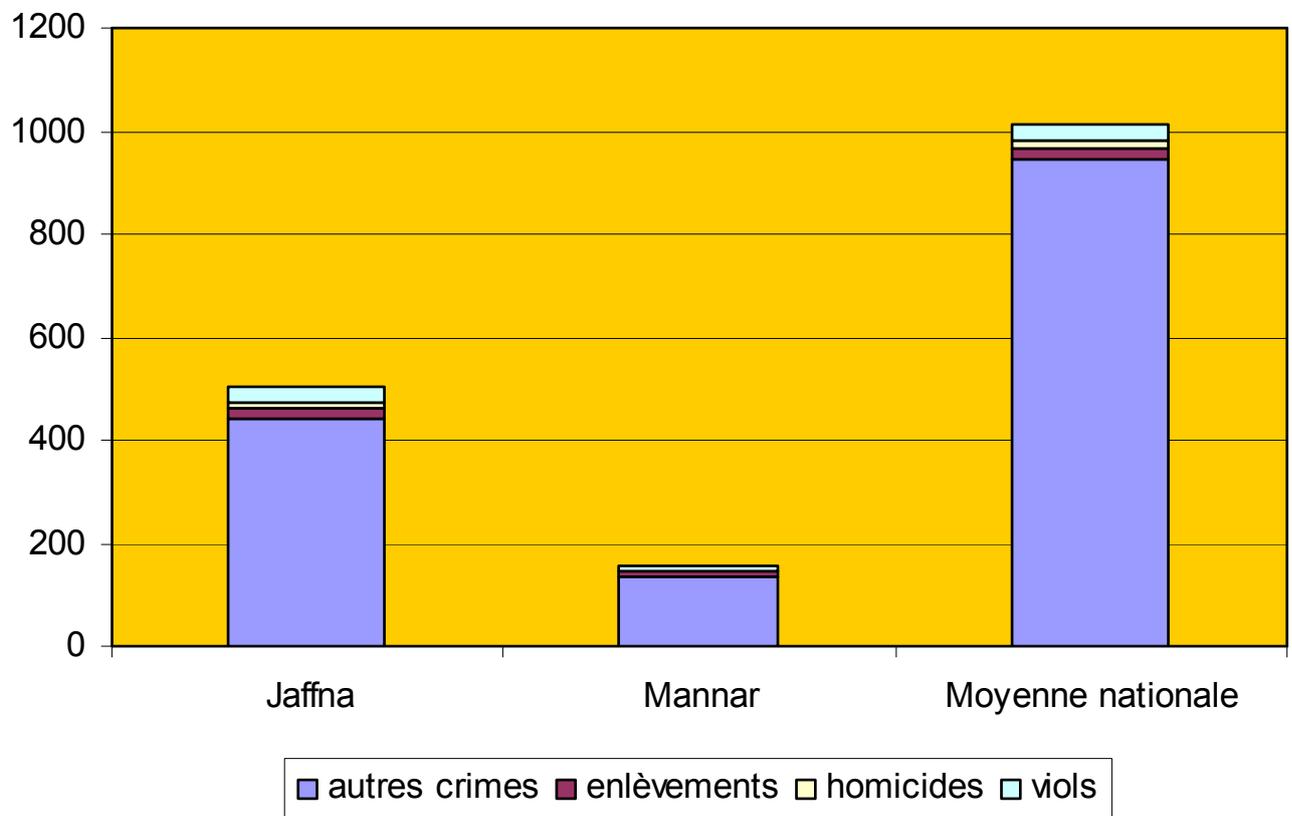
337 Agence de presse

338 ONU ; ONG ; un habitant de Jaffna

339 Correspondant d'une agence de presse ; ONG

## Statistiques des crimes et délits graves par district pour les 9 premiers mois de l'année 2010

source : police sri-lankaise, <http://www.police.lk/divisions/crimes/2010>



visibles et qu'il n'existe aucune preuve de leur existence<sup>340</sup>.

Ces anciens paramilitaires n'en seraient pas moins impliqués dans des crimes crapuleux. Ainsi, après avoir officiellement déposé leurs armes, ils adopteraient aujourd'hui des comportements mafieux<sup>341</sup>. Une source sri-lankaise affirme que ces différents partis pratiqueraient le racket en échange de leur protection. D'anciens paramilitaires de l'EPDP cibleraient pour leur part tous ceux qui ont de l'argent, quelle que soit leur appartenance ethnique<sup>342</sup>.

L'augmentation récente de la criminalité et l'écho réservé aux quelques incidents violents recensés motivent officiellement le maintien d'une forte présence militaire dans le Nord du pays.

\* \* \*

## **2.2. La militarisation croissante du Nord et le maintien de strictes mesures de contrôle**

Malgré la fin du conflit et la victoire définitive de l'armée sri-lankaise sur les LTTE, le Nord du pays reste très militarisé<sup>343</sup>. Si cette forte présence militaire nourrit les critiques de ceux qui espéraient une démobilisation après la guerre<sup>344</sup>, les autorités affirment avoir envisagé d'alléger la présence armée à Jaffna en août 2010, après que le commandant des forces de sécurité a signalé au ministre de la Défense que les militaires étaient trop nombreux dans la ville. A cette époque, l'armée aurait d'ailleurs réduit le nombre de ses troupes stationnées dans la région<sup>345</sup>. Toutefois, suite à la récente hausse de la criminalité en décembre 2010, la population aurait elle-même sollicité le retour de l'armée pour garantir sa sécurité<sup>346</sup>. Expliquant ainsi avoir récemment intensifié la présence militaire pour répondre aux attentes sécuritaires des personnes réinstallées, les autorités sri-lankaises n'envisagent pas de réduire les effectifs de l'armée dans un avenir proche<sup>347</sup>.

Plusieurs organisations rapportent pour leur part que de nombreux civils se sentent surveillés. Certains interlocuteurs de la mission soulignent alors l'impact psychologique de la forte militarisation du Nord<sup>348</sup>, laquelle résulte tant de l'implication de l'armée dans les domaines civils que de sa présence massive et des nombreux contrôles qu'elle y opère encore.

### **2.2.1. Le maintien d'une forte présence militaire**

#### **2.2.1.1. La coordination civilo-militaire**

Selon un membre du clergé catholique, l'armée interfère dans l'administration civile et intervient dans le quotidien des habitants du nord du pays<sup>349</sup>.

Suite à la défaite des LTTE, le Vanni s'est trouvé dans une situation de grand vide administratif. Pour pallier ce manque, le gouvernement sri-lankais a fait appel à son armée. Celle-ci a pris en charge la gestion urgente des personnes déplacées<sup>350</sup>. En juillet 2009, la responsabilité de cette tâche est revenue au major-général Gunaratne, désigné chef des forces de sécurité à Vavuniya<sup>351</sup>. Au-delà de

340 ONU ; organisation internationale

341 ONU

342 Correspondant d'une agence de presse

343 Observateur indépendant ; ONU

344 Interlocuteur tamoul indépendant

345 Source militaire officielle

346 Source militaire officielle ; représentant du clergé catholique

347 Id

348 ONU ; organisation internationale ; représentant du clergé catholique

349 Membre du clergé catholique

350 Source militaire

351 ONU

l'encadrement des personnes déplacées, sa mission s'étendait au domaine de la sécurité mais aussi à la gestion de l'habitat, des transports, de l'éducation, ainsi qu'à la prise en charge des questions sanitaires et alimentaires<sup>352</sup>. L'armée a exercé des responsabilités en matière de déminage puisqu'elle était à la tête de l'unité humanitaire de déminage (*Humanitarian Demining Unity*, HDU) créée par le gouvernement sri-lankais<sup>353</sup>. En matière d'habitat, l'armée a assuré, sur la base de ses propres ressources, la construction d'environ 3 000 abris temporaires pour les personnes réinstallées dans les districts de Kilinochchi et de Mullaitivu<sup>354</sup>. Dans le domaine de la pêche, les militaires ont remis en état 70 bateaux en 2010<sup>355</sup>.

Aujourd'hui, l'armée n'est plus officiellement en charge de l'assistance aux personnes déplacées puisque le GA est la nouvelle autorité compétente en la matière<sup>356</sup>. Pour autant, l'armée reste engagée au quotidien dans divers programmes de développement et de prévention. D'après les informations recueillies auprès d'une organisation sri-lankaise, l'armée garde le contrôle de l'administration civile dans la péninsule de Jaffna. L'organisation relève ainsi que le Bureau des affaires civiles et des relations publiques de Jaffna est placé sous les auspices de l'armée sri-lankaise<sup>357</sup>. Les services offerts par cette institution dans le cadre de la coordination civilo-militaire de Jaffna (*Civil Military Coordination*, CIMIC) sont très variés et couvrent à la fois les domaines économique, social et culturel<sup>358</sup>.

Le site web officiel de la coordination civilo-militaire énumère d'abord les services fournis dans le domaine socioculturel. Il y est notamment fait mention de la reconstruction d'habitats pour les personnes déplacées, de la mise en œuvre de programmes pour les orphelins et les enfants déplacés, de l'organisation d'activités culturelles, religieuses et spirituelles, de la promotion du sport dans la péninsule par la mise en place de camps d'entraînement, l'organisation de festivals et de programmes d'échanges. Y sont aussi mentionnées l'élaboration de programmes de soutien scolaire, la remise en état de la bibliothèque de Jaffna et, enfin, la poursuite de programmes de sensibilisation sur les dangers des mines.

Dans le domaine économique, les services couverts par la CIMIC consistent en des programmes d'aide à la subsistance et couvrent par ailleurs les domaines de l'industrie, du tourisme, de la pêche et de l'agriculture. La mission a d'ailleurs pu constater que dans la journée les militaires étaient effectivement visibles dans les champs. Ils tiennent des fermes<sup>359</sup> et cultivent des légumes dont une partie est réservée à leur consommation personnelle, l'autre étant destinée à la vente sur les marchés<sup>360</sup>. De source officielle, cette production locale a permis de faire baisser les prix des légumes qui n'avaient plus à être importés dans la péninsule par voie aérienne. Les soldats gèrent également de petites échoppes, lesquelles sont toujours situées à proximité d'un camp militaire<sup>361</sup>. Dans le Vanni, ces commerces sont concentrés autour d'Oddusudan, de Mankulam et de Kilinochchi.

Outre l'implication de l'armée dans ces divers programmes, une organisation sri-lankaise souligne que des militaires à la retraite sont aujourd'hui en poste au sein de l'administration civile. L'organisation évoque par exemple le cas du major général Chandrasiri devenu gouverneur de la province Nord<sup>362</sup>. Ce dernier a effectivement pris ses nouvelles fonctions de gouverneur le 12 juillet 2009, soit le jour même de sa retraite de l'armée<sup>363</sup>. Sur l'intrusion de l'armée dans les domaines civils,

352 Government of Sri Lanka, United Nations and Partners, *Joint Plan for Assistance (JPA) for the Northern Province-2011*, p. 5

353 *Id.*

354 *Id.*

355 *Id.*

356 ONU

357 *Id.*

358 <http://www.cimicjaffna.com/Services.php>

359 D'après un commandant de l'armée sri-lankaise, aucun civil n'est employé dans les fermes militaires, à l'exception d'une exploitation à Kilinochchi.

360 ONU

361 D'après les informations recueillies auprès d'une agence internationale intergouvernementale, ils y pratiquent des prix comparables à ceux de la région.

362 ONG

363 Government Information Department (Sri Lanka), "Major General G. A. Chandrasiri - New Governor of

## La présence militaire dans le Nord



Baraquements militaires préfabriqués dans le Vanni



Panneau indiquant le quartier général des forces de sécurité à Kilinochchi



Véhicules transportant des militaires à Kilinochchi



Cérémonie lors de l'ouverture d'un magasin par des militaires à Kilinochchi



Restaurant tenu par des militaires le long de la route A9 dans le Vanni



Militaires dans la grand-rue de Kayts



Militaire sur un bateau de transport collectif au large de l'île de Nainativu



Soldat posté à un carrefour de la ville de Kayts

une organisation renvoie par ailleurs à un rapport du *Minority Rights Group International*, lequel relève que les autorités locales telles que les *Gramma Sevaka (GS)*, les *District Secretaries (DS)* et les autorités urbaines n'ont qu'une marge de manœuvre réduite dans leur prise de décisions qui restent largement déterminées par les militaires<sup>364</sup>.

### 2.2.1.2. Une armée particulièrement visible

#### - Des effectifs massifs

Les forces armées sont tout d'abord visibles de par leur nombre puisque 40 000 militaires stationnaient encore dans la seule péninsule de Jaffna en mars 2011<sup>365</sup>. Selon les estimations communiquées à la mission par une ONG sri-lankaise, on compterait aujourd'hui approximativement un militaire pour trois ou quatre habitants dans le Vanni, et plus précisément un pour onze à Jaffna. Au regard de ces effectifs, la présence de l'armée est très visible sur le terrain, tout particulièrement le long des axes routiers, à commencer par la route A9. Des soldats en armes et en uniforme y stationnent effectivement à intervalles réguliers et rapprochés. Présents de jour comme de nuit, ils sont aussi postés dans les villes. Ne trouvant pas toujours à s'occuper depuis la fin de la guerre, certains restent inactifs<sup>366</sup>.

#### - Des infrastructures nombreuses et variées

L'armée est présente au sein d'infrastructures variées. Certaines existaient déjà avant qu'elle ne s'y installe. Ainsi, il est par exemple arrivé aux militaires d'investir d'anciens locaux des LTTE, à l'image d'un centre de détention situé à l'ouest de Visuvamadu. L'armée a aussi occupé des établissements scolaires et des propriétés abandonnées par les civils contraints de se déplacer lors de la dernière vague du conflit. L'ensemble des écoles et des habitations privées dernièrement occupées ont été évacuées à Jaffna<sup>367</sup> afin que les propriétaires puissent s'y réinstaller. L'armée n'y est plus présente mais les militaires ont parfois laissé des traces visibles de leur passage. Ainsi, chez une famille d'agriculteurs de Pooneryn, la mission a pu constater que les militaires avaient laissé des inscriptions sur les murs qui arboraient encore le numéro du régiment qui avait occupé les lieux.



Dans un moulin à riz de la zone de Pooneryn, inscriptions laissées par l'armée sur le mur gauche («...Platoon»)

Si écoles et habitations privées ont été évacuées à Jaffna, les militaires occupaient encore deux écoles dans le district de Mullaitivu en décembre 2010, plus précisément à Thunukkai et à Mankulam<sup>368</sup>. A cette même époque, l'armée occupait toujours des bâtiments publics et privés dans le district de Vavuniya, notamment des écoles<sup>369</sup>.

Outre l'occupation d'infrastructures préexistantes, l'armée a aussi construit de nouveaux locaux

the Northern Province", 30/12/2010

364 "Local-level civil positions such as the Grama Sevaka Niladari (village heads), District Secretary and Urban authorities now have little control over everyday decisions, which are largely determined by the military", dans *Minority Rights Group International, No war, no peace : the denial of minority rights and justice in Sri Lanka*, p.12

365 ONU

366 ONU

367 A l'exception des zones de haute sécurité, voir première partie

368 ONU

369 Au titre desquelles l'ONU recensait le collège d'Omanthai et l'école *Tamil Maha Vidiyalayam*

## Les monuments à la gloire de l'armée dans le Nord



Monument commémorant la victoire de l'armée, érigé au bord de la route A9 à Elephant Pass



Monument aux soldats morts pendant la guerre, érigé au bord de la route A9 dans le Vanni



Stèle à la gloire de la marine, érigée sur l'île de Kayts



Le War Hero Memorial à Kilinochchi



Site commémorant l'action d'un soldat ayant stoppé seul un bulldozer des LTTE en 1991 et ayant perdu la vie dans cette action, le long de la route A9 à Elephant Pass



pour abriter des bases et des camps militaires, parfois dans des préfabriqués. Ceux-ci se succèdent le long de la route A9, axe sur lequel ont aussi été érigés plusieurs monuments à la gloire de l'armée sri-lankaise, à l'image du « monument d'Elephant Pass »<sup>370</sup>, situé tout juste à quelques mètres du point de contrôle qu'il surplombe légèrement. Parmi les autres monuments édifiés dans le Nord à la gloire de l'armée, mentionnons notamment le *War Hero Memorial* à Kilinochchi, monument qui honore la prise de ville par la 57<sup>ème</sup> division de l'armée sri-lankaise. Visible depuis la route A9 qui traverse la ville, celui-ci représente une façade grise plombée d'une balle et fissurée. De cette fissure, jaillit une fleur sculptée qui surplombe la façade sur laquelle est aussi planté le drapeau sri-lankais. Lors du passage de la mission, ces monuments attiraient les touristes sri-lankais qui s'y arrêtaient le temps d'une visite.

La marine sri-lankaise est aussi présente sur les côtes maritimes, par exemple le long de la côte ouest où le gouvernement prévoit de former des marins officiers<sup>371</sup>. A Jaffna, tous les bords de mer étaient occupés par les forces armées jusqu'à l'an passé<sup>372</sup>.

### - Des difficultés de communication persistantes

Visibles et nombreux, les militaires ne communiquent pas facilement avec les locaux puisque la plupart d'entre eux ne parlent que le singhalais. A cet égard, un observateur local indépendant constate un changement récent dans leur comportement. D'après lui, les militaires stationnés dans la péninsule juste après la guerre avaient appris le tamoul bien plus rapidement que les soldats actuellement en poste. Ils se montraient alors plus courtois avec la population locale. Constatant les mêmes problèmes de communication, une agence onusienne précise toutefois que l'armée, contrairement à la police, investit actuellement dans l'enseignement du tamoul pour les militaires stationnés au Nord. Ces derniers ont en effet l'obligation de suivre des cours d'initiation au tamoul. Elle note toutefois que le recrutement de Tamouls dans l'armée n'est pour l'heure pas envisagé par les autorités. Les échanges entre les militaires et les civils sont par ailleurs institutionnalisés à Jaffna à travers la mise en place de comités réunissant des membres des forces armées et des représentants de la population locale<sup>373</sup>.

Une organisation internationale estime pour sa part que si les problèmes de communication persistent, les militaires adoptent tout de même le plus souvent un comportement correct vis-à-vis des civils. Elle estime donc que la peur à l'égard des forces armées ne résulte pas tant de leur comportement que du caractère massif de leur présence.

## 2.2.2. Le maintien de mesures strictes de contrôle

### 2.2.2.1. Les mesures de contrôle à l'encontre des civils

Si les ressortissants sri-lankais sont aujourd'hui globalement libres de leurs mouvements à l'intérieur du pays, les autorités maintiennent des mesures de contrôle.

#### - Liberté de mouvement retrouvée à l'intérieur du pays pour les ressortissants sri-lankais

#### ► Vers la fin des enregistrements obligatoires

Le système d'enregistrement autrefois obligatoire pour les personnes réinstallées dans le Nord et les Tamouls de Colombo n'est officiellement plus en vigueur à l'heure actuelle. Comme le souligne une organisation, ces enregistrements sont illégaux depuis que la Cour suprême a jugé qu'ils devaient cesser<sup>374</sup>. La haute juridiction a pris cette décision après que des parlementaires élus de la TNA dans les districts de Jaffna et de Kilinochchi l'ont saisie contre ces mesures pour violation des droits fon-

370 Sous le nom duquel il est répertorié sur le site web officiel de la Coordination civilo-militaire de Jaffna (CIMIC) : <http://www.cimicjaffna.com/imagegallery.php>

371 ONU

372 Professeur de l'université de Jaffna

373 Voir *infra* § 3.2.3.1.

374 *Id.*

damentaux<sup>375</sup>. Les autorités sri-lankaises se sont alors engagées à suspendre les enregistrements obligatoires. Ces formalités ne sont donc officiellement plus nécessaires à Jaffna. Toutefois, fin mars 2011, une organisation internationale précisait que, dans la pratique, la procédure n'avait toujours pas cessé<sup>376</sup>. En outre, si cette mesure n'est pas en soi synonyme de contrôle, un observateur souligne tout de même que les habitants du Vanni seraient aujourd'hui obligés d'apposer un numéro sur leur maison<sup>377</sup>.

En revanche, le système d'enregistrement des Tamouls a bel et bien été supprimé à Colombo depuis la fin de la guerre. Il y a quelques mois, le bruit courait que ces derniers devaient encore se faire enregistrer auprès de la police dans certains quartiers de la capitale comme à Wellawatta, mais il ne s'agissait que d'une rumeur<sup>378</sup>.

### ► Des points de contrôle bien moins nombreux dans la capitale

Bien moins nombreux que du temps du conflit, les points de contrôle étaient rares dans la capitale en mars 2011. La mission a constaté qu'il y en avait un à l'entrée de la ville au niveau du pont « *New Kelani Bridge* » que l'on traverse en arrivant de Negombo. Il ne prend plus la forme d'un barrage routier où tous les véhicules entrants et sortants sont systématiquement contrôlés comme cela était le cas par le passé. Il s'agit à présent d'un simple point de contrôle situé sur le bord de la chaussée. Tous les véhicules n'y sont pas arrêtés et les contrôles s'y limitent à de rapides formalités.

D'après un poste diplomatique à Colombo, il n'y avait plus de barrage filtrant dans la capitale en mars 2011. Le dernier d'entre eux aurait effectivement fermé il y a plusieurs mois à Bauddhaloka Mawatha<sup>379</sup>. L'ancienne zone de haute sécurité qui couvrait le quartier du Fort depuis la résidence présidentielle a quant à elle été rouverte à la circulation de jour<sup>380</sup>. Ainsi, les barrières de contrôle dressées au carrefour de Lotus Road et Marine Drive étaient ouvertes en journée lors du passage de la mission, et les véhicules y circulaient librement y compris dans le quartier des ministères<sup>381</sup>. En revanche, l'accès à la rue Marine Drive était toujours bloqué de nuit.

Au final, il ne reste que quelques points de contrôle temporaires dans Colombo, notamment vers Galle road<sup>382</sup>. Situés sur le bord de la chaussée, ces derniers ne barrent plus les routes. Les contrôles effectués sont très rapides et relèvent de la simple formalité<sup>383</sup>.

### ► Le libre accès à la province Nord pour les nationaux

Depuis la fin du conflit et la réouverture de la route A9 qui relie Colombo à Jaffna en passant par Vavuniya, les restrictions à la circulation et les conditions d'accès à la province Nord ont été progressivement assouplies. En mars 2009, la route A9 a d'abord été ouverte à la circulation militaire. Les véhicules commerciaux ont ensuite été autorisés à utiliser cet axe routier à partir de juillet 2009<sup>384</sup>. Les marchandises circulent donc à présent par la route via Kilinochchi alors qu'avant la fin de la guerre il fallait les importer dans la péninsule par voie aérienne<sup>385</sup>. Environ six mois après la fin du conflit, les natifs de Jaffna n'avaient plus besoin d'une autorisation pour rentrer dans la province, puisqu'il leur suffisait alors de présenter leur carte nationale d'identité et de se faire enregistrer à Omanthai. Une fois cette formalité remplie, ils circulaient librement dans la péninsule de Jaffna<sup>386</sup>. Dès novembre 2009, le gouvernement sri-lankais avait en effet annoncé la révocation du système

375 *Sri Lanka Mirror*, "Registrations in North suspended", 04/03/2011

376 ONU

377 Prêtres catholiques

378 Un poste diplomatique à Colombo

379 *Id.*

380 Il s'agit du quartier présidentiel où l'on trouve plusieurs ministères, dont le ministère des Affaires étrangères et l'Immigration.

381 Information confirmée par le poste diplomatique français

382 Un poste diplomatique à Colombo

383 *Id.*

384 *Country of origin information report: Sri Lanka*, Home Office, Royaume-Uni, 11 novembre 2010, section 28-26

385 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*

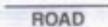
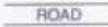
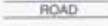
386 Un chercheur sri-lankais



Légende des cartes de Colombo

fonds tirés de : SOMASEKARAM T., A-Z Street Guide, Colombo and Suburbs, Dehiwala, Arjuna, 2006, p. 9-10

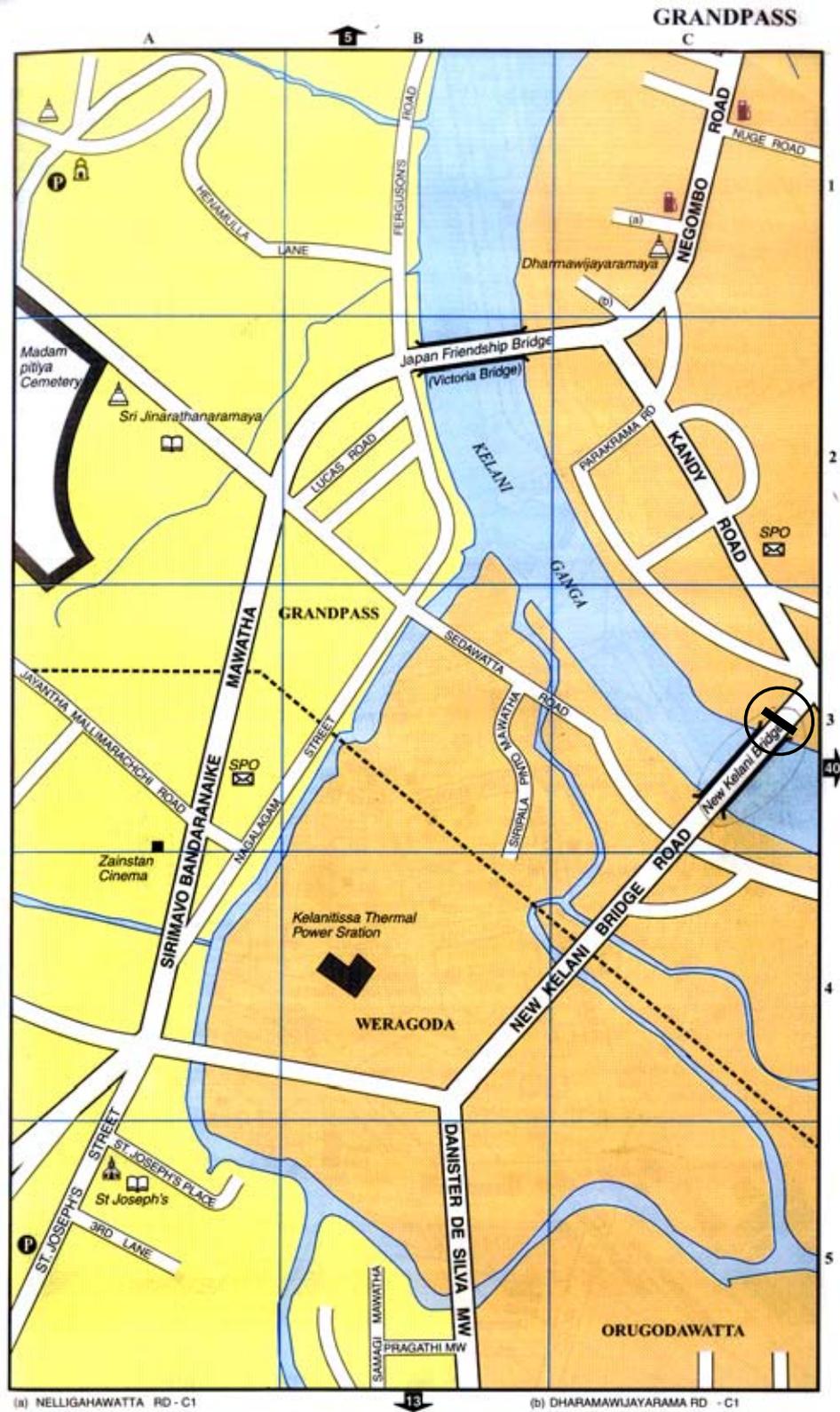
### KEY TO SYMBOLS

A & B Class Roads		Buddhist Shrine	
Major Road		Hindu Temple	
Minor Road		Church	
Railway		Mosque	
Break in centre partition (Galle Road)		University	
Access Restricted		School	
Assessment Number		Hospital	
Park, Paddy Field		Hotel	
Playground		Embassy	
Cemetery		Post Office / Sub Post Office	
Marsh		Police Station	
Water Feature		Petrol / Diesel	
Reference to adjoining map page		Auto Gas	
		High-rise Building	
	Building, Large / Symbolised		

### STREET ABBREVIATIONS

AV : Avenue	PS : Passage
CR : Crescent	PT : Path
DR : Drive	RD : Road
GN : Garden	SQ : Square
LN : Lane	ST : Street
MW : Mawatha	TR : Terrace
PL : Place	RS : Railway Station



Les derniers points de contrôle à Colombo (2)

de *clearance* obligatoire pour les civils originaires de la province Nord qui, d'après une annonce officielle, allaient pouvoir voyager librement par la route<sup>387</sup>. La fin des restrictions annoncée est devenue effective au 21 décembre 2009 d'après une déclaration officielle du parlementaire et conseiller présidentiel Basil Rajapakse<sup>388</sup>. Aujourd'hui, pour le citoyen ordinaire, l'accès à la province Nord n'est donc plus conditionné à l'obtention d'une autorisation du ministère de la Défense. Dès lors, à l'exception notable de quelques groupes particuliers comme les journalistes ou les chercheurs (voir *supra*), les ressortissants sri-lankais peuvent voyager librement d'un district à l'autre, du sud au nord du pays et inversement<sup>389</sup>. Autrement dit, ni les entrées ni les sorties de la province Nord ne sont plus conditionnées à l'obtention d'une autorisation officielle de l'armée.

L'accès au Nord se fait essentiellement par la route, moyennant le passage obligatoire du point de contrôle d'Omanthai pour les voyageurs empruntant la route A9 (voir *supra*). L'arrivée sur la péninsule est quant à elle facilitée par la récente construction du pont de Sangupiddy. Inauguré le 10 janvier 2011, cet ouvrage de 288 mètres de long relie Pooneryn à la péninsule et permet ainsi d'éviter le détour de 110 kilomètres jusque là nécessaire pour gagner Jaffna<sup>390</sup> (voir planche photos des services publics). Des cars, publics comme privés, effectuent quotidiennement la liaison Colombo-Jaffna via l'A9, ce trajet nécessitant près de 13 heures de route. Des cars de touristes sri-lankais opèrent aussi la liaison et font parfois halte à Kilinochchi, ancienne capitale administrative des LTTE où ils s'arrêtent devant les vestiges du château d'eau détruit par les Tigres, aujourd'hui devenu haut lieu touristique.



*Touristes singhalais devant l'ancien château d'eau de Kilinochchi plastiqué par les LTTE avant leur fuite de la ville en janvier 2009*

Les ressortissants sri-lankais peuvent aussi accéder au Nord par voie aérienne<sup>391</sup>. Si Palali abrite toujours une base militaire et une zone de haute sécurité (*Hight Security zone*, HSZ), la route qui mène à l'aéroport a été rouverte aux civils le 10 janvier 2010<sup>392</sup>. Deux jours plus tard, le haut commissariat britannique à Colombo déclarait que les personnes voyageant par avion entre la base militaire aérienne de Rathmalana (Colombo) et la celle de Palali (Jaffna), subissaient de longs contrôles de sécurité avec fouilles<sup>393</sup>. Evoquant les modalités d'accès à l'aéroport de Palali et les contrôles préalables à l'embarquement, le Commandant des forces de sécurité de Jaffna affirmait à la mission, en mars 2011, que seules les cartes nationales d'identité étaient contrôlées à l'aéroport. Il ajoutait qu'il n'y avait pas de formalités de contrôle particulières pour y accéder<sup>394</sup>.

Dans la péninsule de Jaffna, la plupart des routes ont été rouvertes au public<sup>395</sup>. A l'intérieur de la

387 MURALIDHAR B. Reddy, «Sri Lanka revokes security clearance for civilians», *The Hindu*, 18/11/2009

388 Frère du président de la république, aujourd'hui ministre de l'Economie. SILVA (de) Lakshmi, "Unrestricted travel on A9 from today", *Daily News*, 21/12/2009

389 Lors de son passage dans la province Nord, la mission a pu constater que des cars de touristes sri-lankais voyageaient le long de cet axe routier. Certains faisaient halte à Kilinochchi et à Jaffna.

390 Ministry of Defence, "President hands over Sangupiddy Bridge to public", 18/01/2011

391 La seule liaison aérienne intérieure pour le Nord étant celle qui relie les bases aériennes militaires de Rathmalana (Colombo) et Palali (Jaffna).

392 Major General Mahinda Hathurusinghe, Commandant des forces de sécurité de la Péninsule de Jaffna

393 United Kingdom Border Agency (UKBA), *Country of Origin Information report: Sri Lanka*, Croydon, 11/11/2010, section 28-31

394 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*

395 Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

Trajets parcourus par la mission de l'OFPRA dans la province du Nord du Sri Lanka du 12 au 19 mars 2011

- Légende :
- route goudronnée
  - route goudronnée endommagée
  - piste de terre
  - piste de terre endommagée
  - trajet maritime
  - chef-lieu de district
  - autre localité
  - \*\*\* zone minée interdite aux civils
  - ⊖ barrage routier militaire

Carte dessinée par la mission



province Nord, seules quelques unes restent encore fermées aux abords des camps militaires et des HSZ, plus particulièrement dans le Vanni mais la situation ne reste pas figée. En effet, depuis le passage de la mission l'armée a par exemple déclaré avoir évacué de nouvelles parcelles des HSZ dans le district de Jaffna, notamment à KKS<sup>396</sup>.

Il arrive aussi que l'accès à certaines zones qui se faisait jusque là librement soit restreint en cas d'incident. Ainsi, alors que le haut commissariat britannique à Colombo observait en janvier 2010 que les « [...] les îles de Jaffna étaient également ouvertes à la libre circulation »<sup>397</sup>, une agence onusienne précisait à la mission que l'accès à l'île de Kayts avait été soumis à l'obtention d'une autorisation spéciale<sup>398</sup>. La marine sri-lankaise aurait contrôlé l'accès à l'île où elle disposerait d'un point de contrôle peu visible. Les autorités sri-lankaises auraient décidé de ces restrictions après qu'un drapeau des LTTE a été planté sur l'île lors d'une cérémonie d'inauguration du second mandat présidentiel de Mahinda Rajapakse<sup>399</sup>. En mars 2011, la mission n'a toutefois pas constaté l'existence de contrôles pour accéder à cette île et aucun autre interlocuteur n'en a d'ailleurs fait mention.

Concernant l'île de Mandaitivu, plus au sud, un pêcheur précisait pour sa part que celle-ci demeurait un cantonnement militaire mais qu'il était tout de même possible d'y effectuer des allers-retours sans problème<sup>400</sup>. En revanche, l'accès à îlot tout proche de Siruthivu n'est pas autorisé, mais le projet d'une construction hôtelière de haut standing y serait actuellement à l'étude<sup>401</sup>.

L'île de Nainativu est pour sa part totalement libre d'accès, ce dernier accueillant d'ailleurs de nombreux touristes, parmi lesquels des bouddhistes et des hindous venant en pèlerinage aux temples édifiés sur l'île.

### ► Autorisation d'accès toujours requise pour les ressortissants étrangers

Si l'accès à la province Nord est aujourd'hui libre pour les ressortissants sri-lankais, les étrangers restent pour leur part soumis à des mesures de restrictions. Une autorisation formelle du ministère de la Défense est en effet indispensable à tout détenteur d'un passeport étranger pour voyager au nord de Vavuniya. Les étrangers mariés à un ressortissant sri-lankais doivent aussi obtenir une autorisation du ministère de la Défense pour accéder au Nord.

Cette autorisation doit impérativement être présentée au point de contrôle d'Omanthai où elle peut faire l'objet de vérifications. Un touriste français en possession d'une autorisation falsifiée a d'ailleurs été arrêté par la police au point de contrôle d'Omanthai en 2010<sup>402</sup>. Une fois dans la province Nord, cette autorisation peut de nouveau être sollicitée mais les contrôles sont moins systématiques.

Les formalités d'obtention de cette *clearance* ont été facilitées puisqu'elle peut aujourd'hui être sollicitée par Internet<sup>403</sup>, en téléchargeant le formulaire de demande depuis le site web du ministère de la Défense<sup>404</sup>. Les détenteurs d'un passeport étranger obtiennent ce document sans la moindre difficulté lorsqu'ils sont nés à Sri Lanka<sup>405</sup>.

Si l'accès à la province Nord et les déplacements d'un district à l'autre sont donc aujourd'hui libres pour les ressortissants sri-lankais, la circulation des civils reste tout de même soumise à des contrôles.

396 Ministry of Defence, "Jaffna HZS further reduced", 10/05/2011

397 UKBA, *op. cit.*

398 ONU ; l'interlocuteur ne précise toutefois ni la nature de cette autorisation ni ses critères de délivrance.

399 *Id.*

400 Pêcheur de Jaffna. D'après notre interlocuteur, l'île compterait aujourd'hui environ 150 familles, soient près de 1 000 personnes pour l'essentiel des pêcheurs de religion chrétienne, même si l'on y trouverait aussi des hindous pratiquant l'agriculture.

401 Un prêtre catholique

402 <http://www.dailynews.lk/2010/04/23/news60.asp>

403 Source officielle de l'armée

404 Ministry of Defence, "Who needs to obtain travel clearance from the Ministry of Defence when traveling North of Vavuniya", 16/06/2011

405 Un chercheur sri-lankais

## - Le maintien des contrôles dans le Nord

### ► Les points de contrôle permanents dans la Province Nord

En mars 2011, l'ONU comptabilisait encore 24 points de contrôle permanents avec barrage dans la péninsule de Jaffna et 33 autres disposés, en journée, sur le bord de la chaussée. Contrairement aux premiers, ces derniers ne barrent pas les routes et n'arrêtent pas tous les véhicules. Le principal point de contrôle permanent avec barrage reste celui d'Omanthai, dont le passage demeure incontournable pour accéder à la province Nord en arrivant du sud par la route A9. Parmi les autres points de contrôle, celui d'Elephant Pass reste en place alors que depuis janvier 2011, un *check-point* a été installé à l'entrée de Mannar.

#### - Le point de contrôle d'Omanthai

Son passage reste obligatoire pour accéder au Vanni et tous les véhicules y sont contrôlés. Outre l'armée sri-lankaise, la police y est aussi présente. Lors du passage d'un car, l'armée peut en faire descendre l'ensemble des passagers pour effectuer les contrôles<sup>406</sup>. Il est alors indispensable de présenter sa carte nationale d'identité, document sans lequel il est d'ailleurs impossible de voyager librement sur les routes sri-lankaises<sup>407</sup>. Les étrangers doivent quant à eux y présenter leur passeport ainsi que leur autorisation du ministère de la Défense (voir *supra*).

#### - Les autorités présentes aux points de contrôle

Si l'armée est responsable des contrôles, elle peut être accompagnée d'un officier de police, comme c'est le cas à Omanthai. En outre, d'anciens paramilitaires en civil sont présents aux points de contrôle. Un observateur estime qu'ils y sont postés pour identifier des suspects<sup>408</sup>. S'il ne précise pas le but de leur présence, le commandant des forces de sécurité de Jaffna confirme la collaboration entre l'armée et les anciens paramilitaires de l'EPDP et ajoute qu'il est interdit à ceux-ci d'y porter des armes. Si elle n'a pas encore été tranchée, la question de leur intégration aux forces de police aurait par ailleurs été posée<sup>409</sup>. En outre, d'anciens paramilitaires des TMVP de Karuna et de Pillayian ont pour leur part intégré les rangs de l'armée sri-lankaise<sup>410</sup>.

### ► Les points de contrôle temporaires

Outre ces points de contrôle permanents, l'armée peut rapidement mettre en place des points de contrôle temporaires. Ces derniers sont généralement dressés sur les lieux d'un cambriolage ou d'un crime violent<sup>411</sup>. A la suite de l'incident, les militaires installent des *check-points* où ils contrôlent tout le monde<sup>412</sup>. Dans ce cas, ils ne barrent généralement pas les routes, mais font appel à des sentinelles mobiles qui arrêtent les passants le long de la chaussée le temps d'un rapide contrôle d'identité<sup>413</sup>.

### ► La multiplication des contrôles de nuit

Le couvre-feu a été levé dans les villes de la péninsule et du Vanni<sup>414</sup>. Fixé à 18 heures lorsqu'il était en vigueur à Jaffna, il y a pris fin en février 2010, un mois après la réouverture de la route A9<sup>415</sup>. Il a aussi été levé à Mannar, mais comme dans le reste du Nord, les habitants hésiteraient toujours à sortir après 18 heures<sup>416</sup>.

---

406	ONU
407	ONU
408	Un observateur indépendant
409	Major-général Mahinda Hathurusinghe, <i>Security Force Commander Jaffna</i>
410	<i>Id.</i>
411	ONU
412	<i>Id.</i>
413	Un professeur à l'université de jaffna
414	ONG
415	Un professeur de l'université de Jaffna
416	ONU, ONG, un habitant de Jaffna

## Les points de contrôle routiers dans le Nord



*Le point de contrôle d'Elephant Pass sur la route A9*



*Contrôle policier au bord de la route A9 dans le Vanni*



*Point de contrôle pour l'accès à la zone de Puthukkudiyiruppu*



*Point de contrôle de l'armée dans la zone de Madhu*



*Point de contrôle de la marine dans le parc national de Wilpattu*

L'armée multiplie les contrôles dès la tombée de la nuit<sup>417</sup>. Dans la plupart des villes, les militaires arrêtent les passants et les véhicules sur le bord de la chaussée à partir de 17 ou 18 heures. Un habitant de Jaffna explique que depuis la montée récente de la criminalité, les militaires installent des points de contrôle tous les kilomètres dans la ville. Il s'agit de sentinelles mobiles qui arrêtent tous les passants. En effet, contrairement aux contrôles de jour, les contrôles de nuit sont systématiques<sup>418</sup>.

Cette systématisation est d'ailleurs source de malaise chez les habitants qui peinent à comprendre que les militaires arrêtent chaque passant sans exception, y compris les personnes âgées<sup>419</sup>. A cet égard, le major-général Hathurusinghe justifie la nécessité des contrôles de nuit afin de juguler la récente augmentation de la criminalité. Il ajoute que si tout le monde est arrêté aux *check-points* après 18 heures, ces opérations se cantonnent à de simples contrôles, l'armée ne menant plus d'arrestations de nuit<sup>420</sup>.

Un habitant de Jaffna, lui-même confronté à des contrôles à répétition lors de ses déplacements nocturnes, confirme cette information. Il précise ainsi que s'il est effectivement contraint de s'arrêter à de nombreuses reprises, quand bien même n'effectue-t-il qu'un tout petit trajet, ces contrôles multiples restent très rapides, car il lui suffit à chaque fois de présenter sa carte nationale d'identité<sup>421</sup>. Un autre habitant de Jaffna estime pour sa part que ces contrôles sont menés par des militaires discourtois qui ne parlent souvent que le singhalais. Il aurait par ailleurs entendu dire que les militaires arrêtaient des jeunes gens aux points de contrôle, et les utilisaient comme main-d'oeuvre pour nettoyer à leur place les casernes pendant la nuit qui suivait<sup>422</sup>.

### ► L'assouplissement des restrictions et des contrôles sur la pêche

Les restrictions sur la pêche sont aujourd'hui levées dans la péninsule de Jaffna ainsi que dans le Vanni et dans le reste du Nord<sup>423</sup>. Un groupe de pêcheurs rencontré à Point-Pedro mentionne ainsi la levée des restrictions sur la taille des bateaux et sur les quantités pêchées. Seule la pêche en haute mer reste aujourd'hui interdite<sup>424</sup>. Pour les pêcheurs de Jaffna, cette restriction est problématique dans un contexte de raréfaction du poisson et de concurrence internationale, puisque les pêcheurs indiens peuvent quant à eux accéder à ces zones. De surcroît, le matériel de pêche à disposition des pêcheurs de Jaffna reste insuffisant<sup>425</sup>.

Tous les interlocuteurs entendus à ce sujet ont par ailleurs précisé qu'une autorisation de l'armée restait obligatoire pour pratiquer la pêche en mer. Celle-ci prend la forme d'un laissez-passer, dont les règles de délivrance ont été assouplies depuis la fin de la guerre, notamment à Jaffna. Une attestation du GS resterait tout de même nécessaire à l'obtention de ce document dont la demande devrait être déposée au port de Gurunagar<sup>426</sup>. Gratuite, la délivrance de ce laissez-passer pourrait prendre jusqu'à deux ou trois mois<sup>427</sup>.

En revanche, il n'y aurait plus besoin de le faire renouveler régulièrement puisque les autorités délivrent à présent des laissez-passer permanents<sup>428</sup>. De plus, ces derniers permettent de pêcher le jour comme la nuit, alors qu'existaient auparavant un laissez-passer spécifique à la pêche de jour et un autre réservé à la pêche de nuit<sup>429</sup>. Dans la péninsule, ce document permettrait aujourd'hui de pêcher n'importe où en dehors des HSZ de Palali et KKS, tout en respectant la limite des eaux

417 ONU

418 *Id.*

419 ONU

420 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*

421 Un ancien étudiant à l'université de Jaffna

422 Un professeur de l'université de Jaffna

423 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*; pêcheurs ; prêtres ; ONU

424 Un prêtre catholique et un pêcheur de Jaffna

425 Un représentant du clergé catholique

426 Pêcheurs de Jaffna

427 *Id.*

428 Pêcheurs de Jaffna ; ONU

429 ONU

territoriales<sup>430</sup>. Si le laissez-passer peut se présenter sous différentes couleurs, il comporte toujours la photographie de son titulaire<sup>431</sup>.

### ► **Les contrôles des échanges et des communications**

Des produits autrefois interdits dans le Nord y sont aujourd'hui de nouveau autorisés. Au titre de ces derniers figurent notamment le ciment, l'essence ou les ordinateurs. Auparavant, l'utilisation de ces outils informatiques nécessitait une autorisation formelle du ministère de la Défense. Leur utilisation est aujourd'hui libre et les ordinateurs sont même accessibles à la vente dans la péninsule, ce qui n'était pas le cas durant le conflit<sup>432</sup>.

Si le matériel informatique ou de communication est ainsi libre d'accès et d'usage, certains affirment que les autorités surveillent les courriers électroniques et même postaux. Un habitant de Jaffna explique également que les cartes SIM des téléphones portables sont surveillées par l'armée<sup>433</sup>. Les communications feraient ainsi l'objet de contrôle par mots clés, voire au hasard<sup>434</sup>.

### **2.2.2.2. Les contrôles aux frontières extérieures : l'aéroport international Bandaranaike**

Seul aéroport international de Sri Lanka, l'aéroport Bandaranaike est situé à Katunayake, dans le district de Gampaha, à 35 kilomètres de Colombo.

#### **- Les principaux services présents en matière de contrôle**

##### ► **L'Armée de l'air et l'Autorité de l'aviation civile**

La sécurité de l'aéroport relève de la responsabilité partagée entre l'armée de l'air et l'Autorité de l'aviation civile sri-lankaise. Le personnel militaire de l'armée de l'air est responsable de la sécurité du périmètre entourant l'aéroport<sup>435</sup>. Il assure donc la vérification des véhicules publics et privés qui entrent dans les zones où l'on dépose et vient chercher les passagers.

##### ► **Les douanes sri-lankaises**

Comme de normal, les passagers peuvent être contrôlés par les douanes sri-lankaises.

##### ► **La police sri-lankaise**

Des agents de police en uniforme sont aussi présents à l'aéroport. D'après la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), ils sont chargés de diriger la circulation ou sont affectés aux entrées et aux sorties des aires sécuritaires. Les passagers n'ont généralement pas de contact avec eux<sup>436</sup>.

##### ► **Le Département de l'immigration et de l'émigration<sup>437</sup>**

En outre, à l'intérieur de l'aéroport, le contrôle des entrées et des sorties relève du Département de l'immigration et de l'émigration de Sri Lanka, lequel est rattaché au ministère de la Défense. Comme son nom l'indique, il est chargé de contrôler le respect de la législation sri-lankaise en matière d'immigration et d'émigration. Il contrôle donc la régularité des passeports et des visas à partir d'une base informatique enregistrant toutes les entrées et les sorties<sup>438</sup>. Il compare cette base aux trois

430 Le pêcheur qui livre ces informations précise par ailleurs que durant le cessez-le-feu, il était possible de se rendre à une trentaine de kilomètres en direction du Vanni mais que les pêcheurs n'y étaient alors pas à l'abri des bombardements. En outre, d'autres pêcheurs rencontrés par la mission ont confirmé qu'une fois le laissez-passer obtenu, la pêche était libre.

431 ONU

432 Membre du clergé catholique

433 Un habitant de Jaffna

434 Un membre du clergé catholique

435 CISR, *op. cit.*

436 *Id.*

437 Ci-après appelé « le Département »

438 D'après un responsable du Département à l'aéroport, cette base de données informatique contient les

listes des personnes recherchées dont il dispose<sup>439</sup>, à savoir celle de ses propres services, celle du CID<sup>440</sup> et celle de la justice<sup>441</sup>. Lorsqu'une personne contrôlée figure sur l'une de ces listes, le département fait procéder à son arrestation.

### ► **Le Criminal Investigation Department (CID)**

Le CID est également présent dans l'aéroport où ses bureaux sont situés au rez-de-chaussée. En 2010, la CISR résumait les attributions du CID en mentionnant qu'il était « chargé d'enquêter et de déposer des accusations potentielles en vertu du Code criminel sri-lankais et de la loi sur l'Immigration sri-lankaise à l'aéroport [...], d'enquêter sur les délits en matière de documents, de trafic des personnes et de passage clandestins, et [d']effectuer les vérifications des antécédents criminels des Sri-lankais qui sont retournés, afin de vérifier s'ils font l'objet de mandats criminels [...] en suspens au pays »<sup>442</sup>. En matière d'immigration, le CID n'est compétent que sur les cas relevant du trafic de personnes<sup>443</sup>. Il est toutefois censé entendre tous les ressortissants sri-lankais faisant l'objet d'un rapatriement forcé, même s'il n'en a pas toujours la possibilité<sup>444</sup>.

### ► **La Terrorist Investigation Division (TID)**

Dans le cadre de la lutte antiterroriste, la TID est aussi présente à des fins d'identifications. Disposant de la liste des anciens membres des LTTE libérés des camps, elle serait en mesure de les identifier à l'aéroport, même si certains seraient passés à travers les contrôles grâce à la corruption<sup>445</sup>. Une organisation rapporte que la TID aurait recours à d'anciens membres des LTTE pour mener ces identifications. Elle n'en apporte toutefois aucune preuve et un poste diplomatique estime pour sa part qu'il ne s'agirait que de rumeurs<sup>446</sup>. En outre, la TID ne détient personne au 4<sup>ème</sup> étage de l'aéroport comme il aurait récemment été colporté au sein de la diaspora et sur Tamilnet, site web favorable à la cause des LTTE<sup>447</sup>. Il est à noter sur ce point qu'il n'existe effectivement pas de 4<sup>ème</sup> étage à l'aéroport de Katunayake.

### ► **Le State Intelligence Service (SIS)**

S'ils peuvent intervenir à l'aéroport, les services de renseignement (SIS) ne sont pas habilités à y détenir qui que ce soit. Ils se contentent donc de mener les interrogatoires et peuvent transférer les personnes concernées au CID<sup>448</sup>.

### ► **Les agents de liaison des postes diplomatiques à Colombo**

Les ambassades du Canada, d'Allemagne, de Grande-Bretagne et d'Australie disposent d'agents de liaison au sein de l'aéroport international Bandanaraike<sup>449</sup>. Certains y sont d'ailleurs présents en permanence<sup>450</sup>. Ils ont pour tâche essentielle de vérifier les passeports et les visas lors des embarquements. Ils opèrent ces vérifications en présence d'un responsable de la compagnie aérienne et de la police des frontières sri-lankaise.

---

détails concernant les passeports, les cartes nationales d'identité, ainsi que des informations sur les différents voyages effectués par la personne (détails du vol et date des voyages). En revanche, la base ne contient aucune donnée relative aux visas.

439 Un responsable du Département à l'aéroport

440 Qui est directement transmise au Département par le CID

441 D'après ce responsable, les tribunaux du pays envoient une lettre au Département lorsqu'ils recherchent une personne.

442 CISR, *op. cit.*

443 Un membre du personnel du CID à l'aéroport

444 *Id.*

445 ONG

446 Un poste diplomatique à Colombo

447 *Id.*

448 *Id.*

449 L'ambassade de France n'en dispose pas. Lors du passage de la mission, un policier du service de coopération technique de la police nationale (SCTIP) pouvait encore y intervenir, mais son poste doit être supprimé dans le courant de l'été 2011.

450 Un poste diplomatique disposant lui-même d'un agent de liaison sur place.

## - Des départs illégaux toujours très nombreux

Malgré la facilité d'obtention légale d'un passeport sri-lankais, les départs clandestins restent très nombreux.

### ► L'obtention légale d'un passeport sri-lankais : des démarches facilitées

Il est aujourd'hui très facile d'obtenir son passeport, tant pour les habitants de Colombo que pour tous les autres Sri-Lankais. La procédure normale nécessite 15 jours d'attente et 3 500 roupies sri-lankaises. La majorité des ressortissants sri-lankais opte toutefois pour la procédure rapide qui permet d'obtenir son passeport à Colombo en l'espace d'une seule journée, moyennant 7 500 roupies sri-lankaises<sup>451</sup>.

Certaines catégories de travailleurs n'ont par ailleurs pas besoin d'obtenir de visa pour quitter le pays. C'est le cas des marins pour lesquels un livret professionnel et une lettre de garantie sont suffisants<sup>452</sup>.

En outre, les modalités d'obtention d'un passeport sont si aisées, que lorsqu'un ressortissant sri-lankais se voit refuser le visa d'une ambassade étrangère, il lui suffit alors de commander rapidement un nouveau passeport, ce qu'il peut faire sans problème en jouant simplement sur la transcription anglaise de son nom. Le changement d'une lettre est à cet égard suffisant et lui permet d'entamer une nouvelle procédure. Un poste diplomatique à Colombo juge les autorités sri-lankaises peu regardantes en la matière<sup>453</sup>. En tout état de cause, cette pratique illustre bien la facilité avec laquelle les ressortissants sri-lankais peuvent se produire de « vrais-faux » documents pour quitter rapidement le pays.

### ► Des départs clandestins tout aussi aisés

L'ensemble des interlocuteurs s'accordent sur l'importance des départs illégaux, lesquels sont facilement organisés, sans que les responsables des trafics ne soient sanctionnés. A cet égard, les trafiquants ne se rendent jamais jusqu'à l'aéroport puisqu'ils se contentent d'y envoyer leurs petites mains afin de remettre de faux documents aux voyageurs<sup>454</sup>. En outre, les trafiquants corrompent facilement les agents chargés des contrôles ainsi que les employés des compagnies aériennes<sup>455</sup>. Ces dernières n'hésitent pas à distribuer de fausses cartes d'embarquement en s'assurant simplement que le passager a payé un billet aller-retour, ce qui leur permet de faire entrer suffisamment de devises pour s'acquitter des amendes en cas de contrôle<sup>456</sup>.

Cette corruption généralisée a permis à des membres importants des LTTE de quitter le pays après avoir fui les camps. Ils auraient été transportés par des militaires corrompus qui les auraient accompagnés jusqu'à l'aéroport en évitant de passer par Vavuniya. Ils se seraient ensuite procurés de faux passeports auprès d'agents des services de l'immigration et auraient alors pu prendre l'avion sans difficulté<sup>457</sup>. Malgré l'installation de caméras au sein de l'aéroport<sup>458</sup>, les malversations se poursuivraient dans des coins reculés<sup>459</sup>. Les échanges de passeports restent par ailleurs bien aisés dans un aéroport où le couloir des arrivées est le même que celui des départs<sup>460</sup>.

## - Contrôles des infractions à la législation sur l'immigration et l'émigration sri-lankaise

Tout ressortissant sri-lankais quittant le territoire national doit remplir un formulaire et les autori-

451 *Id.*

452 *Id.*

453 *Id.*

454 Un membre du personnel du CID à l'aéroport ; un poste diplomatique à Colombo

455 Un agent de liaison présent à l'aéroport

456 *Id.*

457 ONG

458 Installation qui, comme le rappelle un interlocuteur présent à l'aéroport, aurait d'ailleurs été à l'origine d'une grève des personnels de l'aéroport.

459 Agent de liaison présent à l'aéroport pour le compte d'un poste diplomatique européen

460 Un poste diplomatique à Colombo

tés sont donc en mesure de savoir s'il est jamais rentré<sup>461</sup>. Toute personne arrivant à Sri Lanka par avion doit quant à elle remplir une carte de débarquement. Les personnes voyageant sous couvert d'un passeport étranger doivent préciser si elles ont déjà possédé la nationalité sri-lankaise, cette question étant posée à des fins statistiques<sup>462</sup>.

Les personnes munies d'un passeport régulier ne sont jamais retenues à moins que leur nom ne figure sur l'une des trois listes des personnes recherchées<sup>463</sup>.

L'usurpation de passeport est l'une des principales fraudes à l'immigration. En 2010, le Département arrêta 5 à 6 personnes sur cette base tous les mois. Lorsqu'un passager est contrôlé en possession d'un passeport d'emprunt, il est inscrit sur une liste noire au même titre que le véritable titulaire du document. Celui-ci doit prouver que son passeport lui a été volé pour éviter les poursuites<sup>464</sup>.

La contrefaçon de visa est aussi une fraude récurrente. Les compagnies aériennes sont les premières responsables en matière de contrôle des visas<sup>465</sup>. Le Département de l'immigration et de l'émigration les vérifie pour sa part au dernier point de contrôle avant l'embarquement. Il peut contacter les ambassades en cas de doute sur l'authenticité d'un visa<sup>466</sup>.

En cas de violation de la législation, un rapport est envoyé par le Département au bureau de l'immigration à Colombo. Ce dernier diligente une enquête et saisit ensuite sa section juridique pour décider des éventuelles poursuites. Les personnes ayant enfreint la législation sur l'immigration et l'émigration ne sont pas transférées au CID qui n'est pas compétent en la matière. S'il est prouvé qu'une personne est en possession d'un faux passeport ou d'un faux visa, elle est remise à la police qui procède à son arrestation<sup>467</sup>. Son cas passe ensuite en jugement au tribunal de Negombo dans un délai de deux semaines<sup>468</sup>. En revanche, les personnes qui ont outrepassé leur droit au séjour à l'étranger mais qui sont contrôlées en possession d'un passeport régulier ne font pas l'objet d'arrestation, à moins qu'elles ne figurent sur l'une des listes des personnes recherchées<sup>469</sup>.

#### - Contrôles des personnes recherchées par la justice, la police et le CID

Si une personne figure sur la liste des personnes recherchées par la justice, le Département lui confisque son passeport, et informe directement la police sans que l'intéressé ne passe par le CID<sup>470</sup>. Toutefois, si jamais la personne est titulaire d'un passeport temporaire délivré par un consulat sri-lankais à l'étranger, le Département informe alors le CID et le SIS<sup>471</sup>. A la place du passeport confisqué, la personne se voit remettre une photocopie de celui-ci ou un reçu. Elle est ensuite transférée au poste de police de Katunayake par des policiers de ce même poste qui viennent la chercher à l'aéroport. Après sa remise à la police, le Département rédige un rapport à destination du tribunal qui a inscrit l'intéressé sur la liste des personnes recherchées, mais il ne suit plus l'affaire. La police peut détenir la personne ou la remettre en liberté provisoire. Les arrestations des personnes recher-

461 *Id.*

462 Un responsable du Département de l'immigration et de l'émigration à l'aéroport

463 *Id.*

464 *Id.*

465 A leur sujet, un agent de liaison rappelle qu'elles sont très corrompues et qu'elles ont intérêt à remplir les sièges vacants des avions dans un contexte de concurrence exacerbée entre les compagnies du golfe Persique et celles d'Asie du Sud-Est. En outre, le montant des amendes encourues ne semble guère dissuasif. Le même poste diplomatique ajoute que leur personnel n'est pas suffisamment bien formé pour détecter les visas contrefaits qui sont très difficiles à repérer. Certains pays, comme le Canada, délivrent donc des formations aux officiers de l'immigration sri-lankais. De même aux frontières maritimes, les Australiens collaborent avec les gardes-côtes sri-lankais, notamment en matière de formation et de renseignement.

466 *Id.*

467 Un responsable du Département de l'immigration et de l'émigration à l'aéroport ; un agent de liaison d'un poste diplomatique

468 Un agent de liaison d'un poste diplomatique. Cette source précise que le délai était plus long avant la fin de la guerre.

469 En effet, les autorités sri-lankaises considèrent alors que le délit a été commis à l'étranger et ne relève donc pas de leur ressort.

470 À moins qu'elle ne soit aussi recherchée par ses services. Dans ce cas, elle doit d'abord passer devant la justice avant d'être remise au CID.

471 Un responsable du Département de l'immigration et de l'émigration à l'aéroport

chées par la justice ne représentent qu'une part infime des arrestations à l'aéroport. Dans ces cas, les personnes sont le plus souvent arrêtées au moment du départ<sup>472</sup>.

Si la personne est sous le coup d'un mandat d'arrêt à Sri Lanka, elle est remise à la police. Une personne recherchée par le CID en vertu du PTA ou des ER, peut être détenue, d'après un agent du CID, pour une période allant jusqu'à un an. Un agent de liaison présent à l'aéroport, mentionne pour sa part que le délai de la détention provisoire est passé à 120 jours depuis la fin de la guerre. En tout état de cause, l'enquête est entièrement menée par les services de l'aéroport<sup>473</sup>.

## - Les contrôles des ressortissants sri-lankais sous le coup d'un rapatriement forcé

### ► Mesures de contrôle et procédures

Le Département de l'immigration et de l'émigration contrôle toutes les personnes faisant l'objet d'un rapatriement forcé, et le CID tient une liste des ressortissants sri-lankais rapatriés et extradés<sup>474</sup>. En théorie, ces derniers doivent tous être transférés à ses services par le Département de l'immigration et de l'émigration, mais celui-ci les relâche parfois sans même en avertir le CID<sup>475</sup>.

Dans le cadre de la procédure de vérification du casier judiciaire, la Division des casiers judiciaires (*Criminal Record Division*, CRD) peut détenir une personne durant 4 heures.

A moins de figurer sur une liste de personnes recherchées, les ressortissants sri-lankais renvoyés pour avoir outrepassé leur droit au séjour ne sont pas poursuivis s'ils rentrent en possession d'un passeport régulier, car le délit a été commis à l'étranger<sup>476</sup>. De plus, si la personne qui s'est vu refuser l'entrée sur un territoire étranger a été directement renvoyée à Sri Lanka sans même avoir séjourné dans le pays de destination, le CID ne l'interroge pas.

Une fois la personne remise au CID, ce dernier vérifie si elle figure sur la liste des personnes recherchées. Si ce n'est pas le cas, le CID se contente de prendre une déposition, d'enregistrer la personne sur sa base de données et de la photographier. Un agent du CID souligne qu'il n'y a pas de prise d'empreintes dans le cadre de cette procédure. En revanche, le CID demande à un tiers de se porter garant avant de relâcher la personne<sup>477</sup>. Il relève l'identité de ce garant, son adresse, le poste de police et la division administrative dont il dépend ainsi que le numéro de sa carte nationale d'identité et ses coordonnées téléphoniques. Le document signé par le garant et la personne rapatriée ne sont rédigés qu'en singhalais, mais des agents du CID tamoulophones les traduisent aux intéressés<sup>478</sup>.

### ► Arrestations et traitements réservés aux Sri-Lankais à leur arrivée à l'aéroport

Plusieurs sources s'accordent pour affirmer que si les contrôles à l'aéroport peuvent durer plusieurs heures, ils n'en relèvent pas moins de simples interrogatoires qui n'appellent pas systématiquement d'enquête approfondie<sup>479</sup>. Les personnes passées par ces contrôles ne rapportent pas de cas de mauvais traitements ou d'intimidation. A cet égard, un agent de liaison déclare qu'aucun cas de harcèlement n'a été rapporté au retour à l'aéroport. En outre, aucun enfant n'y a été détenu<sup>480</sup>.

Une ONG sri-lankaise mentionne cependant que parmi les personnes rapatriées de force, trois d'en-

472 D'après le responsable du Département de l'immigration et de l'émigration qui livre ces informations, ces personnes sont même le plus souvent arrêtées en possession de leur vrai passeport car elles ignoreraient leur inscription sur une liste de personnes recherchées remise aux services de l'aéroport.

473 Un agent du CID à l'aéroport ; un agent de liaison présent à l'aéroport

474 En mars 2011, ce dernier tenait une liste séparée des personnes en provenance de Thaïlande ce que justifiait un agent du service en rappelant que ce pays était devenu une plaque tournante du trafic de personnes et de faux documents.

475 Un agent du CID à l'aéroport de Colombo

476 Un agent du département de l'immigration et de l'émigration

477 Quand la personne n'est pas recherchée, le CID la libère parfois avant l'arrivée du garant auquel il faut parfois plusieurs jours avant d'arriver à l'aéroport de Colombo.

478 Le garant peut parfois avoir à dessiner un plan sommaire de son lieu de résidence mais se borne le plus souvent à indiquer son adresse. Aucune photo ni aucune empreinte du garant n'est prise par le CID.

479 Une organisation internationale ; un agent de liaison présent à l'aéroport

480 Un agent de liaison présent à l'aéroport

tre elles en provenance d'Australie et de Suisse auraient disparu à l'aéroport de Katunayake. Aucun autre interlocuteur n'a toutefois confirmé cette information.

En revanche, quelques cas d'arrestations ont été mentionnés. La majorité d'entre elles concerne des personnes contrôlées en possession de faux documents<sup>481</sup>.

Parmi tous les cas récents d'arrestations à l'aéroport, une seule personne aurait été arrêtée pour association antérieure avec les LTTE. Elle serait toujours détenue à l'heure actuelle<sup>482</sup>. Si elle ne dénombre récemment qu'un cas de ce type, une agence onusienne n'en considère pas moins que les personnes liées aux LTTE sont exposées à un risque d'arrestation dès leur arrivée à l'aéroport<sup>483</sup>. A cet égard, un poste diplomatique mentionne que certains de ses nationaux d'origine sri-lankaise ont été arrêtés à l'aéroport en raison de leurs liens avec les LTTE. Impliqués dans les réseaux de financement de l'organisation rebelle, ils ont été détenus sans avoir eu accès à leur avocat durant la première semaine de leur détention. Ils ont finalement été relâchés<sup>484</sup>.

En outre, le CID dit savoir que des cadres des services de renseignement des Tigres se sont installés en Europe où ils seraient en lien avec les organismes de financement des LTTE comme la *Tamil Rehabilitation Organisation* (TRO)<sup>485</sup>. Certains auraient été dénoncés par des membres de l'organisation rebelle au sein des PARC. Un observateur indépendant affirme qu'il est certain que des membres des services de renseignement des LTTE sont en France.

S'agissant des personnes liées aux LTTE, un juriste sri-lankais précise que les risques d'arrestation dépendent de leurs liens actuels avec l'organisation. Pour ce spécialiste, « *ce qui compte pour les autorités, c'est ce que font ces personnes aujourd'hui plutôt que leurs actions passées* »<sup>486</sup>. Dès lors, un Tamoul impliqué à l'étranger dans les réseaux des LTTE au sein de la diaspora, ou suspecté de l'être, risque bien d'être arrêté à son retour<sup>487</sup>. Un interlocuteur tamoul naturalisé dans un pays européen et résidant actuellement à Sri Lanka précise se garder de tout lien avec la diaspora pour éviter les soupçons de collusion avec les membres des LTTE à l'étranger<sup>488</sup>.

De tels soupçons ne reposent pour autant pas sur le seul séjour à l'étranger quand bien même celui-ci serait long. L'ensemble des interlocuteurs interrogés à ce sujet par la mission ont en effet affirmé que les Sri-Lankais de retour n'étaient pas particulièrement inquiétés en raison de la durée de leur séjour à l'étranger. Une organisation internationale affirme n'avoir connaissance d'aucune arrestation en raison de soupçons liés au seul fait d'avoir résidé hors du pays, et un agent de liaison affirme que la durée du séjour à l'étranger n'a pas d'incidence sur les craintes au moment du retour. Une autre organisation internationale relève à ce sujet que des personnes ayant longuement séjourné à l'étranger se réinstallent aujourd'hui en masse dans le Vanni et n'y rencontrent pas plus de difficultés que les reste des habitants de la région.

### 2.2.2.3. Liberté d'association et de rassemblement limitée

Les rassemblements spontanés ne sont pas autorisés<sup>489</sup> puisque les lois d'urgence dites *Emergency Regulations* (ER) interdisent les assemblées de plus de cinq personnes<sup>490</sup>. Pour pouvoir se tenir, un rassemblement doit au préalable être soumis à l'autorisation de l'armée qui demande à être informée de son motif et des sujets qui seront abordés<sup>491</sup>. En outre, les autorités prennent parfois les devants pour interdire toute manifestation pro-LTTE. Ainsi, le lendemain du décès de la mère de Prabakaran, chef suprême des LTTE, la police est entrée dans l'université de Jaffna pour menacer les étudiants en cas de présence à ses funérailles. Cette interdiction aurait d'ailleurs déclenché la der-

481 Un agent de liaison présent à l'aéroport ; une agence onusienne

482 Une agence onusienne

483 *Id.*

484 Un poste diplomatique à Colombo

485 Un agent du CID à l'aéroport

486 Un juriste sri-lankais

487 *Id.*

488 Un observateur indépendant

489 ONU

490 Comme le rappelle un observateur indépendant

491 *Id.*

nière grève recensée dans la communauté étudiante de Jaffna<sup>492</sup>. De plus, lorsqu'elle les autorise, l'armée est généralement présente lors de ces rassemblements. Elle peut donc se présenter lors du moindre événement sportif ou au cours d'une simple réunion familiale<sup>493</sup>.

Lorsqu'un rassemblement ne respecte pas ces mesures, les autorités peuvent détenir les contrevenants à la législation. Dans la pratique, un observateur remarque toutefois qu'elles ne le font pas systématiquement. Tout dépendrait selon lui des motifs du rassemblement et des sujets abordés au cours de la réunion<sup>494</sup>. A cet égard, un député de la TNA précise que les participants aux réunions de sa formation sont particulièrement surveillés dans le Vanni. L'organisateur d'un meeting de la TNA à Kilinochchi a d'ailleurs été arrêté en novembre dernier<sup>495</sup>. Il se trouvait toujours en détention en mars 2011<sup>496</sup>.

Mentionnée par plusieurs interlocuteurs, l'exception notable à ces restrictions concerne les services religieux. A cet égard, des prêtres catholiques rencontrés par la mission ont expliqué qu'ils accédaient librement au Vanni depuis la péninsule et ont ajouté qu'ils y tenaient régulièrement des offices. Pour ce faire, il leur faut juste présenter aux autorités un *bona fide* de l'évêque de Jaffna<sup>497</sup>. De grandes assemblées peuvent donc se tenir dans les différents lieux de cultes sans autorisation préalable de l'armée. En dehors des offices religieux, les prêtres ne sont toutefois pas autorisés à planifier d'autres événements. Ayant par exemple organisé une compétition sportive, l'un d'eux aurait été convoqué et menacé par les autorités alors qu'il remettait un trophée au vainqueur. Un autre aurait été convoqué et mis en garde par des militaires après avoir organisé un rassemblement de chrétiens et d'hindous<sup>498</sup>. Ainsi, certaines de leurs activités restent surveillées.

D'autres groupes sont placés sous l'étroite surveillance des autorités qui leur interdisent d'ailleurs souvent l'accès à la province Nord.

### **2.2.3. Organisations internationales, organisations de la société civile, journalistes et chercheurs : des groupes très surveillés**

Plusieurs interlocuteurs mettent en avant la méfiance des autorités sri-lankaises vis-à-vis des institutions internationales et des organisations non gouvernementales (ONG). Un observateur affirme ainsi que les autorités leur sont hostiles car « *elles les voient comme des agents de l'occident chargés de faire passer des informations* »<sup>499</sup>. En outre, l'armée et les GA ne feraient pas confiance à l'ONU qu'ils accuseraient d'avoir soutenu les LTTE<sup>500</sup>. Si, pour certains, le ministre de l'Economie, Basil Rajapakse, semble aujourd'hui plus favorable à l'ouverture aux ONG qui apportent des fonds à son pays, son frère, Gotabaya Rajapakse, ministre de la Défense, reste pour sa part très méfiant vis-à-vis de ces organisations et des médias<sup>501</sup>. Le fonctionnement institutionnel illustre bien cette tendance puisque le secrétariat aux ONG<sup>502</sup>, qui dépendait du ministère des Services sociaux, a été transféré, en juin 2010<sup>503</sup> au ministère de la Défense dont il dépend directement aujourd'hui<sup>504</sup>. En outre, un projet de loi serait à l'étude depuis plus de 2 ans pour contrôler les fonds des organisations

492 Un habitant de Jaffna qui précise par ailleurs que les cérémonies se seraient donc déroulées en famille, mais qu'on aurait aussi entendu dire que dans la nuit, les cendres de la défunte auraient été profanées, les militaires y ayant jeté les cadavres de chiens qu'ils auraient abattus.

493 Un prêtre catholique

494 Un observateur indépendant

495 Un député de la TNA

496 *Id.*

497 Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

498 Un prêtre catholique

499 Un observateur indépendant

500 ONU

501 Une organisation internationale

502 Il s'agit de l'organisme responsable de coordonner l'aide nationale et internationale ainsi que les activités de développement.

503 SILVA Dianne, "NGO Secretariat under Defence Ministry now", *Daily Mirror*, 15/06/2010

504 ONG

sri-lankaises<sup>505</sup>.

Dans ce contexte de méfiance, les autorités limitent l'accès des ONG, des journalistes et des chercheurs à la province Nord, et contrôlent les activités qu'ils y mènent tout en bridant leur liberté d'expression.

### 2.2.3.1. Un accès très restreint à la province Nord

#### - Des autorisations difficiles à obtenir :

La plupart des organisations n'ont pas accès à la province Nord, car celui-ci reste conditionné à l'obtention obligatoire d'une autorisation de la *Presidential Task Force* (PTF). Une simple autorisation de l'armée n'est plus suffisante comme par le passé<sup>506</sup>. Si les organisations qui offrent des programmes de reconstruction et apportent du matériel obtiennent généralement l'autorisation de la PTF, celles qui interviennent auprès des populations locales se la voient souvent refuser<sup>507</sup>. Les quelques organisations internationales qui mènent encore des activités auprès des personnes réinstallées dans le Vanni et qui disposent de bureaux à Kilinochchi sont celles qui étaient déjà présentes à l'époque où la seule autorisation de l'armée suffisait<sup>508</sup>. Des agences onusiennes accèdent à la province mais n'y ont qu'une présence limitée<sup>509</sup>.

Les ONG sri-lankaises ont encore plus de difficultés à accéder au Nord que les agences onusiennes<sup>510</sup>. En effet, pour mener un projet dans le Vanni, une ONG sri-lankaise doit aussi obtenir les autorisations de l'armée, des représentants politiques locaux et de l'administration civile. A cet égard, il lui faut d'abord solliciter l'autorisation du DS puis celle du GA, l'ensemble des démarches compliquant lourdement la mise en œuvre des programmes<sup>511</sup>. De plus, lorsqu'elles obtiennent ces autorisations, ces dernières ne couvrent généralement qu'une zone limitée de la province<sup>512</sup>.

#### - Des organisations contraintes de quitter le Nord

Plusieurs organisations ont par ailleurs été contraintes de mettre fin à leurs activités dans le Nord. Ainsi, le CICR a dû fermer ses bureaux à Jaffna fin février 2011 puis à Vavuniya, le 25 mars de cette même année. La guerre étant terminée, les autorités considèrent que sa présence n'est plus nécessaire. Après avoir d'abord quitté l'Est du pays, le CICR a donc aussi été contraint de mettre un terme à son mandat dans la province Nord. Aujourd'hui, il n'opère plus que depuis Colombo<sup>513</sup>. Des ONG sri-lankaises ont été soumises aux mêmes contraintes, à l'image d'une organisation intervenant dans le domaine des droits de l'homme, et qui explique avoir dû fermer ses bureaux à Kilinochchi alors que les autorités lui avaient par ailleurs interdit d'en ouvrir un autre à Mullaitivu<sup>514</sup>.

#### - Des journalistes et des chercheurs souvent privés d'accès au Nord

Les autorités sont encore plus restrictives s'agissant de l'accès des journalistes à la province Nord. Ils n'obtiennent généralement pas l'autorisation de se rendre au nord de Vavuniya. Techniquement, les autorités ne leur refusent pas officiellement l'autorisation, mais se contentent de laisser leur demande sans réponse<sup>515</sup>. S'il leur est déjà difficile de se voir accorder l'accès à Jaffna, il l'est encore plus d'obtenir l'autorisation d'enquêter dans les territoires du Vanni, surtout s'ils ont du matériel de

505 *Id.*

506 Une organisation internationale

507 ONU

508 Il s'agit principalement de DRC, MSF Hollande, l'OIM et ZOA

509 Une organisation internationale

510 ONU

511 Membre d'une ONG sri-lankaise

512 Organisation internationale

513 CICR, « À la demande du gouvernement sri-lankais, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fermé son bureau de Vavuniya, et mènera désormais ses opérations exclusivement à partir de Colombo », 25/03/2011

514 ONG

515 Correspondant d'une agence de presse

reportage<sup>516</sup>. Ainsi, deux journalistes allemands ont récemment eu l'autorisation d'aller enquêter à Jaffna pour couvrir les dernières élections, mais ils n'ont pas eu accès au Vanni<sup>517</sup>. Une équipe de la *British Broadcasting Company* (BBC) a pour sa part été empêchée par l'armée de filmer à Mannar, et a été bloquée à un point de contrôle avant d'arriver à Vavuniya<sup>518</sup>.

Enfin, les autorisations d'accès seraient encore plus restrictives pour les chercheurs<sup>519</sup>.

#### - Des stratégies d'adaptation :

Face à ces difficultés, les membres des organisations se rendent parfois dans le Nord sans autorisation, en prétextant un voyage privé à titre personnel qui ne nécessite aucune autorisation pour les nationaux<sup>520</sup>. Par précaution, ils se contentent ensuite de mettre en œuvre de petits programmes qui mobilisent peu de fonds afin de passer inaperçus<sup>521</sup>. D'autres, comme des activistes des droits de l'homme, cachent une partie de leurs activités et agissent sous couvert officiel de programmes juridiques pour obtenir l'autorisation de la PTF<sup>522</sup>. Ils font alors appel à des avocats puisque ces derniers ont la liberté d'exercer et rencontrent moins de problèmes. Il leur faut certes une autorisation pour accéder aux zones récemment ouvertes à la réinstallation, mais ils l'obtiennent généralement sans difficulté, contrairement aux autres organisations<sup>523</sup>.

A l'exception de ces avocats, lorsque les uns ou les autres obtiennent l'autorisation d'accéder au Nord, ils y sont très contrôlés.

#### 2.2.3.2. Des activités contrôlées

La surveillance des autorités pèsent sur les organisations internationales dont un membre déclare : « nous avons accès au Nord, mais le problème c'est que les militaires sont toujours avec nous »<sup>524</sup>. Un interlocuteur affirme que lorsque le personnel d'une organisation pénètre dans un village, les forces de sécurité le surveillent et sont susceptibles de l'interroger afin de connaître la teneur des propos qui lui ont été rapportés. Un membre d'ONG indique effectivement que l'armée lui aurait commandé de faire un rapport suite à sa participation à une réunion dans le Vanni<sup>525</sup>. Une organisation sri-lankaise active dans le domaine des droits de l'homme explique pour sa part être régulièrement contrôlée, l'armée ayant déjà fait plusieurs descentes dans ses bureaux de Jaffna, notamment pour y vérifier le contenu de ses ordinateurs<sup>526</sup>. Pour ce qui est du contrôle des journalistes, un membre de la profession précise que ces derniers doivent être accompagnés d'un policier de Colombo pour se rendre au nord de Vavuniya<sup>527</sup>.

Forcées de composer avec tous ces contrôles, les organisations et les journalistes ne peuvent s'exprimer librement. Ils ont donc tendance à s'autocensurer.

#### 2.3.3.3. Une liberté d'expression bridée

D'après une organisation internationale, « il n'y a aucune liberté d'expression dans le Nord où il faut une autorisation pour tout »<sup>528</sup>. Une ONG déplore qu'il lui soit impossible d'évoquer le passé et les événements qui se sont déroulés pendant la guerre<sup>529</sup>. En outre, afin d'éviter les problèmes,

516 Chercheur sri-lankais ; observateur indépendant

517 *Id.*

518 Un correspondant d'une agence de presse

519 Un chercheur sri-lankais

520 Plusieurs ONG

521 ONG

522 *Id.*

523 Un juriste sri-lankais ; une ONG sri-lankaise

524 Membre d'une organisation internationale

525 ONG

526 *Id.*

527 Un correspondant d'une agence de presse

528 ONU

529 ONG

une organisation explique prendre garde à ne pas se montrer auprès des représentants des partis politiques de l'opposition<sup>530</sup>. D'après cette source, les médias s'autocensurent s'agissant tout particulièrement des problèmes de corruption impliquant le gouvernement sri-lankais.

Ils évitent aussi de mettre en cause le président et sa famille. Certains journalistes qui s'y seraient laissés aller, ont été assassinés et un interlocuteur rappelle que les locaux du site web *lanka-e-news*<sup>531</sup> ont été récemment incendiés<sup>532</sup>.

Parmi les groupes surveillés par les autorités, figurent aussi les anciens membres des LTTE libérés des PARC.

#### **2.2.4. Les anciens membres des LTTE libérés des PARC : un groupe sous surveillance**

A leur libération des PARC, les séparatistes réinsérés sont soumis à des contrôles plus stricts que le reste de la population<sup>533</sup>, mais de nombreux interlocuteurs expliquent que la nature et la fréquence des contrôles varient énormément d'un lieu à l'autre, d'un commandement militaire à l'autre, ou même d'un fonctionnaire à l'autre au sein d'un même poste de police<sup>534</sup>. Ainsi, alors que certains rapportent être contrôlés tous les jours par la police ou l'armée, d'autres n'ont eu à se faire enregistrer qu'une ou deux fois au poste militaire au moment de leur réinstallation. Par exemple, à Atchuvely, ils ne doivent signer les registres des autorités que les deux premières semaines après leur retour<sup>535</sup>. D'après une ONG, s'ils vivent dans la peur à Mannar, ils n'ont toutefois pas besoin de s'y faire enregistrer régulièrement<sup>536</sup>. Au final, les séparatistes réinsérés doivent généralement informer les autorités de leurs déplacements, mais seuls certains d'entre eux continuent d'être régulièrement interrogés.

##### **2.2.4.1. Des déplacements sous contrôle**

Une fois libérés, les anciens séparatistes font l'objet d'une surveillance puisque leur liberté de circulation est soumise à un régime spécial. Ils doivent en effet solliciter l'autorisation des militaires pour se déplacer et voyager au Nord ou dans le reste du pays<sup>537</sup>. L'enregistrement de leurs déplacements est souvent obligatoire ne serait-ce que pour quitter leur district de résidence. Toutefois, comme pour les interrogatoires, les pratiques en matière d'enregistrement des déplacements dépendent de la zone militaire et du commandant de la zone<sup>538</sup>.

##### **2.2.4.2. Des interrogatoires parfois fréquents**

###### **- Les interrogatoires des militaires et de la police**

Certains des anciens séparatistes réinsérés doivent toujours se présenter régulièrement à l'armée ou à la police. Toutefois, d'après un poste diplomatique, seule une minorité d'entre eux ferait face à une telle obligation<sup>539</sup>.

Plusieurs interlocuteurs ont tout de même évoqué les irrptions parfois fréquentes de l'armée au domicile des séparatistes réinsérés. Des militaires peuvent y mener des interrogatoires de nuit. La HRC de Jaffna rapporte par exemple le cas d'une ancienne combattante dont les voisins avaient signalé la présence aux militaires et qui faisait de ce fait l'objet d'interrogatoires quotidiens. Une

530 *Id.*

531 Réputé pour relater les scandales, ce site est aussi critique à l'égard du gouvernement et a mis à jour plusieurs affaires de corruption.

532 ONG sri-lankaise

533 Organisation internationale

534 Organisation internationale ; ONG sri-lankaise

535 HRC

536 ONG

537 Organisation internationale

538 ONU

539 Un poste diplomatique à Colombo

ancienne combattante rencontrée à Kilinochchi a aussi expliqué à la mission qu'elle recevait chaque jour la visite d'un policier ou d'un militaire pour l'interroger. Elle attribuait d'ailleurs la fréquence de ces contrôles à son statut de femme célibataire<sup>540</sup>. Une ONG précise à cet égard que les anciens combattants sont moins soumis aux contrôles lorsqu'ils ont des enfants<sup>541</sup>. En outre, à leur sortie des PARC, les séparatistes réinsérés reçoivent un livret mentionnant des contacts à joindre en cas de problème et de harcèlements de la part des locaux ou des forces de sécurité. Si la police ou les services de renseignement veulent les arrêter, ils peuvent donc contacter l'administration du PARC dont ils ont été libérés<sup>542</sup>.

Outre les contrôles de la police et des militaires, les services de renseignement surveillent aussi certains séparatistes.

#### - Le suivi des services de renseignement

La liste des personnes libérées des PARC est communiquée par l'armée aux services de renseignement qui peuvent convoquer les anciens séparatistes ou venir les interroger directement à leur domicile<sup>543</sup>. Une organisation sri-lankaise explique que lorsqu'ils interviennent, les services de renseignement épluchent les contacts téléphoniques des séparatistes et leur posent de nombreuses questions sur leurs activités quotidiennes et professionnelles<sup>544</sup>. D'anciens membres des LTTE auraient intégré les services de renseignement dans le Vanni où ils travailleraient avec l'armée<sup>545</sup>. Interrogée sur ces ralliements, une organisation internationale confirme l'existence de rumeurs à ce sujet, mais explique ne pas être en mesure de déterminer si ces dernières sont bel et bien fondées<sup>546</sup>.

#### 2.2.4.3. Ré-arrestations et mauvais traitements : très peu de cas signalés

Si les interrogatoires sont parfois fréquents, ils ne débouchent pas pour autant sur de nouvelles arrestations<sup>547</sup>. A cet égard, la HRC de Jaffna affirme n'avoir connaissance d'aucun cas de ré-arrestation après libération des PARC. Un poste diplomatique cite ainsi l'exemple d'un ancien policier des LTTE reconnu par des voyageurs dans un car du Vanni. Conduit par ces derniers jusqu'à un camp de l'armée, il aurait été libéré sur le champ après avoir montré son certificat de libération des PARC<sup>548</sup>.

En outre, très peu de cas de mauvais traitements seraient signalés dans le cadre de ces contrôles<sup>549</sup>. Si l'on a rapporté à un poste diplomatique qu'un ancien séparatiste avait été battu dans un poste de police à Jaffna, il ne s'agirait que d'un cas isolé<sup>550</sup>. Par ailleurs, afin d'éviter les problèmes, la plupart des anciens combattants se rendent accompagnés d'un proche au camp militaire ou au poste de police et n'hésitent pas, sur les conseils des ONG, à leur présenter la carte de visite d'un avocat<sup>551</sup>.

S'ils sont toujours surveillés, les anciens séparatistes libérés des PARC se réinsèrent aujourd'hui au sein de leur communauté. A ce sujet, les organisations qui les suivent mettent en avant des indicateurs généraux positifs<sup>552</sup>.

540 Une ancienne combattante des LTTE libérée des PARC et réinstallée à Mullaitivu, où elle a ouvert un commerce.

541 ONG

542 Directeur du PARC de Pompaimadhu

543 ONG

544 *Id.*

545 Observateur indépendant ; ONG

546 ONU

547 Un poste diplomatique à Colombo

548 *Id.*

549 *Id.*

550 *Id.*

551 ONG

552 ONU ; institution internationale

#### 2.2.4.4. Les proches des anciens membres des LTTE

Interrogés enfin sur le traitement réservé aux proches des anciens membres des LTTE, les interlocuteurs de la mission ont affirmé qu'ils n'étaient plus exposés à des risques d'arrestation. Un poste diplomatique rappelle qu'avant la fin de la guerre, les proches des LTTE étaient souvent inquiétés. Beaucoup ont été interrogés et certains ont été détenus. A cet égard, les familles des cadres de l'organisation ont été plus particulièrement ciblées. La situation a changé aujourd'hui puisqu'aucun cas de persécution n'a été signalé au sein des familles des anciens combattants.

Afin de prévenir toute résurgence des LTTE, les autorités sri-lankaises ne se contentent pas de maintenir les contrôles sur les civils du Nord, les organisations intervenant dans la province et les anciens membres des LTTE libérés des PARC. Elles prorogent aussi les lois d'exception et détiennent toujours les noyaux durs des LTTE dont l'avenir reste incertain.

\* \* \*

### 2.3. Arrestations, procédures et recours des justiciables

Si certaines mesures de contrôle touchent spécifiquement le Nord du pays, d'autres se déclinent à l'échelle nationale où l'armée, les forces de l'ordre et la justice gardent des pouvoirs étendus, lesquels découlent notamment des lois d'urgence (*Emergency Regulations*, ER) et de la loi sur la prévention du terrorisme (*Prevention of Terrorism Act*, PTA).

#### 2.3.1. Le maintien des lois d'exception

##### 2.3.1.1. Des lois d'urgence prorogées dans une version allégée

Le Parlement s'est prononcé au mois de mai 2010 en faveur de l'allègement des ER. Ce vote assouplit les dispositions les plus strictes de l'état d'urgence<sup>553</sup> en réduisant notamment la durée maximale de la détention préventive qui passe de 18 à 3 mois<sup>554</sup>. En outre, suite à ces nouveaux amendements, la détention doit être notifiée à un magistrat dans les 72 heures suivant l'arrestation<sup>555</sup>, et le suspect doit être produit devant lui au plus tard un mois après le début de sa détention préventive<sup>556</sup>. Par ailleurs, les pouvoirs de perquisition de l'armée ont aussi été réduits<sup>557</sup>.

L'état d'urgence reste tout de même en vigueur puisqu'il est renouvelé chaque mois par un vote à la majorité simple du parlement<sup>558</sup>. Un juriste sri-lankais souligne que ce renouvellement résulte d'une volonté politique<sup>559</sup>, alors qu'une organisation internationale estime pour sa part que le gouvernement instrumentalise les rumeurs courant sur l'existence de camps d'entraînement des LTTE au Tamil Nadu<sup>560</sup>, et médiatise les découvertes de caches d'armes pour justifier la prolongation de

553 Les amendements des ER ont été publiés au Journal Officiel de la République socialiste de Sri-Lanka du 2 mai 2010, disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4bf11e222.pdf>

554 UKBA, *op. cit.*

555 ICJ, *op. cit.*, p.6

556 Le nouvel article 19 dispose : « *Provided that where any person has been detained under the provisions of paragraph (1) such detention shall be notified to a Magistrate within seventy two hours from the time of such detention, and the suspect shall be produced before a Magistrate not later than one month from the date of such detention* ». Le nouvel article 21 énonce pour sa part : "*The provisions of Section 36, 37 and 38 of the Code of Criminal Procedure Act, No. 15 of 1979 shall not apply in relation to persons arrested under regulation 19 : Provided that, where any person had been arrested and detained under provisions of regulation 19 of these regulations, such person shall be produced before a Magistrate within a reasonable time, having regard to the circumstances of each case and in any case not later than thirty days after such arrest [...]*".

557 Agence France Presse (AFP), "Sri Lanka scales down state of emergency", 05/05/2010

558 Un juriste sri-lankais

559 *Id.*

560 Ce que le gouvernement sri-lankais a toutefois démenti.

l'état d'urgence<sup>561</sup>.

La plupart des personnes actuellement arrêtées à Sri Lanka le sont en application des ER, et sont généralement gardées un mois au poste de police avant de se voir éventuellement notifier un ordre de détention<sup>562</sup>. Ce dernier doit être signé par la police ou le ministère de la Défense, le juge ne faisant que l'entériner<sup>563</sup>. Un interlocuteur précise que ces personnes sont essentiellement détenues à Boosa, à la prison Magazine et dans les centres de détention préventive de Colombo, Anuradhapura, Vavuniya et Jaffna<sup>564</sup>. La HRC de Jaffna précise toutefois que, dans la pratique, lorsque des personnes sont arrêtées à Jaffna en application des ER ou de la PTA, elles sont en fait détenues à Wellikade et à Boosa où elles sont directement transférées après leur arrestation. Si la police apporte de nouvelles preuves, la détention peut passer sous le régime de la PTA<sup>565</sup>.

Environ un millier des personnes qui ont été arrêtées avant la fin de la guerre en application des lois d'urgence ne connaissent toujours pas les actes d'accusation dont elles font ou feront l'objet<sup>566</sup>. Un juriste estime qu'il est d'ailleurs difficile d'obtenir des informations à leur sujet et déplore à cet égard que l'on ne connaisse pas le nombre de personnes détenues depuis des années en application des lois d'urgence. Il rappelle d'ailleurs que la diffusion d'une liste de ces détenus figure aux titres des revendications de la TNA<sup>567</sup>. Il ajoute que ces mesures font aujourd'hui partie du paysage sri-lankais et que les citoyens s'y sont habitués au point de ne plus les remettre en cause.

Si les lois d'urgence sont toujours prolongées, la PTA reste aussi en vigueur.

### 2.3.1.2. La Loi sur la prévention du terrorisme (PTA)

La PTA reste aujourd'hui pleinement en vigueur. Lorsqu'une personne est arrêtée par la police pour violation de la PTA, elle doit faire l'objet d'une enquête de la *Magistrate's Court*. A l'issue de cette procédure, ce tribunal informe le bureau du procureur (*Attorney General*) qui évalue alors si les preuves sont suffisantes. Si tel n'est pas le cas, la personne est libérée. Dans l'hypothèse contraire, elle est présentée devant la Haute Cour (*High Court*)<sup>568</sup>. Sur les 14 dernières années, cette procédure a duré en moyenne 6 ans, et les ajournements de procès auraient été systématiques<sup>569</sup>.

Les aveux des personnes détenues en vertu de la PTA à Omanthai sont recueillis par l'armée alors que dans le cadre de la procédure normale cette tâche revient à la police, par le biais du TID ou du CID. En tout état de cause, si les aveux obtenus sous la contrainte ne sont normalement pas recevables, ils peuvent toutefois être retenus contre le prévenu dans le cadre de la PTA. Ceux-ci ne pourront être récusés que devant la *High Court*, la charge de la preuve reposant alors sur le prévenu auquel il est souvent difficile de produire suffisamment d'éléments plusieurs années après les faits<sup>570</sup>.

Or une organisation souligne que les suspects arrêtés en application de la PTA sont le plus souvent maltraités et signent des aveux sous la contrainte. Sur la base de ces derniers, les peines appliquées pour violation de la PTA peuvent aller de 5 à 100 ans d'emprisonnement<sup>571</sup>. Pour ses seuls écrits, le journaliste J. S. Tissainayagam, qui avait été arrêté le 7 mars 2008 alors qu'il se rendait au SIS à la recherche de deux collègues arrêtés la veille, a, par exemple, été condamné à 20 ans de prison. Il a finalement été libéré sous caution en 2010<sup>572</sup>.

561 ONU

562 Une organisation internationale

563 *Id.*

564 ONG

565 Une organisation internationale

566 ONG

567 Un juriste sri-lankais

568 ONG

569 *Id.*

570 *Id.*

571 *Id.*

572 Amnesty International, « Le journaliste sri-lankais J. S. Tissainayagam a été libéré sous caution », 12/01/2010

**Témoignage d'un ancien étudiant universitaire, originaire de la péninsule de Jaffna, que la mission a rencontré par l'intermédiaire d'un tiers.**

Le jeune homme raconte être originaire de Kankesanthurai (KKS), dans la péninsule de Jaffna, mais dit avoir dû quitter sa localité, dans les années 90, après que celle-ci a été intégrée dans la zone de haute sécurité militaire (HSZ). Il explique avoir par la suite été déplacé à de multiples reprises et avoir gagné volontairement la région du Vanni, en 1995, où il précise avoir poursuivi ses études.

Le jeune homme décrit les années 1995 à 1997 comme une période de liberté. Toutefois, après cette date, il indique avoir quitté le Vanni pour Colombo et être rentré à Jaffna en 2000. Inscrit comme étudiant à l'université de la ville, il dit avoir participé activement au mouvement étudiant pro-LTTE, ainsi qu'à l'organisation des festivités de *Pongu Tamil*. Il dit avoir également apporté son aide aux LTTE dans le cadre de sa profession, en prenant notamment des risques.

Interrogé par la mission sur le caractère autoritaire des LTTE, l'homme affirme que ceux-ci ont été contraints d'adopter des méthodes autoritaires en raison du conflit, mais que s'ils avaient gagné la guerre, ils auraient mis en place un processus politique démocratique. L'homme se dit aujourd'hui favorable à l'instauration d'une confédération d'Etats et précise soutenir le gouvernement transnational de l'Eelam tamoul (*Transnational Government of Tamil Eelam*, TGTE). Il explique, toutefois, ne pas entretenir de lien avec la diaspora tamoule pour « des raisons de sécurité évidentes ». Selon lui, en effet, les autorités sri-lankaises pratiquent des écoutes ; l'homme dit avoir été lui-même convoqué par les autorités, qui ont cherché à identifier ses contacts téléphoniques. Il dit avoir l'impression de vivre dans une prison et évoque de nombreux contrôles de nuit à Jaffna.

D'après lui, les partisans des LTTE qui restent ne sont pas organisés : « *Si des actions pro-LTTE peuvent avoir lieu dans la péninsule de Jaffna, elles sont les résultats d'actes individuels isolés* ». Le jeune homme explique cette situation en raison de la méfiance ambiante qui, selon lui, règne désormais partout : « *Il y a beaucoup de dénonciations, notamment au sein de l'université de Jaffna. Dans ce contexte, toute tentative de regroupement et de coordination est impossible. C'est un vrai problème, car d'un côté les gens ne croient plus en la politique, et de l'autre côté ils ne peuvent pas coordonner la moindre action. De fait, il y a un grand vide dans la société civile* ».

L'homme raconte que le 1<sup>er</sup> janvier 2011 un facteur, qui avait affiché une photo pro-LTTE sur sa page Facebook, a été assassiné sur la côte occidentale de la péninsule de Jaffna. « *C'était un ancien membre des LTTE qui après sa libération s'était établi comme facteur. Sous le couvert d'une mascarade politique, il s'agit en réalité d'une vengeance personnelle* ». Selon lui, en effet, « *la plupart des gens ciblés aujourd'hui sont victimes de représailles familiales* ».

Les 900 personnes suspectées de liens avec les LTTE qui ont été arrêtées sur cette base avant la fin de la guerre sont encore toutes détenues aujourd'hui<sup>573</sup>. Aucune mesure d'amnistie n'a été prise<sup>574</sup>.

### 2.3.2. Détention des anciens membres des LTTE

Détenus dans le cadre de ces mesures d'exception, les anciens cadres des LTTE sont pour l'essentiel placés en prison, alors que les autres membres de l'organisation sont maintenus dans les PARC (voir première partie). Si ces derniers ne peuvent recevoir la visite d'une organisation ou d'un conseil puisqu'ils ne sont pas considérés comme des détenus par les autorités, les anciens cadres maintenus en prison reçoivent quant à eux les visites d'ONG, d'avocats et du CICR. Peu d'informations sont toutefois disponibles à leur sujet<sup>575</sup>.

#### 2.3.2.1. Les régimes de détention

Si les ER ont été assouplies en mai 2010, le statut des anciens membres des LTTE arrêtés avant cette date en application de ces mesures d'exception relèvent toujours de l'ancien régime. Les autorités peuvent donc les maintenir en détention pendant un an sans procès<sup>576</sup>. En mars 2011, l'administration des PARC déclarait à la mission que les « bénéficiaires » (détenus des PARC) ayant commis les crimes les plus graves attendaient toujours de comparaître en justice<sup>577</sup>.

En outre, la Commission internationale des juristes (CIJ), une ONG, soulignait en septembre 2010 que les « réditionnistes » détenus à des fins de réhabilitation pouvaient être maintenus jusqu'à deux ans dans des camps sans avoir accès à un avocat ni faire l'objet du moindre contrôle judiciaire<sup>578</sup>. D'après l'administration des PARC, la période normale de maintien dans ces centres est d'une année. Passé ce délai initial, elle peut être reconduite tous les trois mois pour une période de trois mois, sachant qu'il revient alors à l'administration du PARC de prouver les raisons valables de cette prolongation<sup>579</sup>. Une organisation internationale considère à cet égard que les « séparatistes » sont détenus hors de tout cadre légal sans que l'on sache combien de temps ils seront maintenus en détention, s'ils feront l'objet d'un acte d'accusation ou s'ils auront finalement accès à un avocat<sup>580</sup>.

Le TID vient parfois au PARC pour arrêter un « bénéficiaire » afin de le faire juger<sup>581</sup>. Environ 300 d'entre eux feraient aujourd'hui l'objet d'une procédure judiciaire<sup>582</sup>. Les anciens membres des LTTE placés en détention à la sortie d'un PARC passent alors directement sous le régime de détention de la PTA<sup>583</sup>. Une organisation internationale précise toutefois ne pas avoir d'information sur la nature exacte des actes d'accusation qui sont ou seront retenus contre ces personnes<sup>584</sup>.

Interrogé sur les jugements passés ou à venir de ces détenus, l'administration du PARC de Pompaimadhu, rencontrée par la mission, déclare ne pas être en état de répondre<sup>585</sup>.

#### 2.3.2.2. Détentions des noyaux durs des LTTE dans les prisons

Arrêtés sur la base de ces mesures d'exception, les noyaux durs des LTTE sont essentiellement dé-

---

573 ONG  
574 Un juriste sri-lankais ; ONU  
575 Un juriste sri-lankais  
576 ICJ, *op. cit.*, p.6  
577 Directeur du PARC de Pompaimadhu  
578 ICJ, *op. cit.*, p.6  
579 Directeur du PARC de Pompaimadhu  
580 ONU  
581 Directeur du PARC de Pompaimadhu  
582 *Id.*  
583 Une Organisation internationale  
584 ONU  
585 Directeur du PARC de Pompaimadhu

tenus dans des prisons<sup>586</sup>. La plupart se trouveraient à Wellikade et à Boosa<sup>587</sup>.

Il existe, dans certaines prisons, une section réservée aux personnes détenues en vertu de la PTA, mais dans la pratique cette séparation n'est pas effective en raison du manque de place. De plus, il n'existe pas de disposition légale concernant la séparation des détenus sur des critères politiques<sup>588</sup>.

Une organisation sri-lankaise estime que les conditions de détention dans les prisons sont mauvaises, mais remarque qu'elles ont tendance à s'améliorer quand le cas d'une personne est signalé aux autorités<sup>589</sup>. Dans les prisons, les anciens membres des LTTE reçoivent aussi la visite du CICR. A cet égard, l'organisation suit la procédure habituelle. 1 à 3 de ses membres effectuent les visites, en l'occurrence un délégué accompagné d'un ou plusieurs interprètes, lesquels ne sont jamais des locaux. Les informations recueillies lors des entretiens confidentiels<sup>590</sup> peuvent être nominatives ou non, selon le choix de détenu. Elles sont ensuite transmises au directeur de la prison ou à sa hiérarchie. En cas de maltraitance, des soins sont prodigués, mais il n'est pas possible d'enclencher de procédure médico-légale officielle.

Un poste diplomatique suppose en outre que des lieux de détention secrets peuvent exister, mais il ne circule aucune preuve à ce sujet<sup>591</sup>.

Si de nombreux interlocuteurs dénoncent le vide juridique dans lequel se trouvent les anciens membres des LTTE et déplorent le non respect des droits de la défense, certains mettent aussi l'accent sur les difficultés d'accès à la justice pour les citoyens ordinaires.

### 2.3.3. Les recours des citoyens ordinaires

Les victimes de la criminalité et les personnes inquiétées au sein de leur communauté ont difficilement accès à une protection et à la justice dans le Nord du pays. Peu confiants dans la police à laquelle ils peinent à recourir en raison des problèmes de langue, les habitants se tournent parfois vers la HRC et les organisations internationales ou sri-lankaises.

#### 2.3.3.1. Plaintes et enquêtes de police

##### - Un champ de compétence très réduit pour la police

Un poste diplomatique déclare que la police sri-lankaise ne protège pas les habitants du Nord<sup>592</sup>. Le champ de compétences extrêmement réduit des policiers explique en partie ce constat partagé par de nombreux interlocuteurs. En effet, la sécurité, les contrôles et le maintien de l'ordre public relèvent de l'armée qui, d'après une organisation, exerce les compétences normalement allouées à la police, cette dernière se contentant aujourd'hui de réguler la circulation routière<sup>593</sup>. A Jaffna, 150 policiers sont affectés tous les jours à cette tâche<sup>594</sup>, mais il n'est en revanche pas prévu que les contrôles des personnes passent sous la responsabilité de la police<sup>595</sup>. Celle-ci se contente tout juste d'une présence aux principaux points de contrôle<sup>596</sup>.

En outre, les policiers sont difficilement accessibles pour les habitants du Nord puisque nombre d'entre eux ne parlent pas le tamoul.

586 Un juriste sri-lankais

587 Une ONG

588 Une organisation internationale

589 Une ONG

590 CICR, « Les visites du CICR aux personnes privées de liberté », 01/04/2004

591 Un poste diplomatique à Colombo

592 *Id.*

593 ONG

594 ONU

595 *Id.*

596 *Id.*

### - Les problèmes de langue entre les habitants du Nord et la police

Les interlocuteurs interrogés sur les démarches des citoyens auprès de la police reviennent sur l'impossibilité pour les Tamouls de faire enregistrer une plainte dans leur langue. En effet, s'ils exposent les faits en tamoul, la plainte est toujours rédigée en singhalais<sup>597</sup>. La traduction peut parfois se faire avec l'aide d'un interprète, mais ces derniers restent rares dans les postes de police<sup>598</sup>. Au final, le plaignant doit souvent apposer sa signature sur un document dont il ne peut vérifier le contenu<sup>599</sup>.



*Policiers à Mullaitivu*

Pour remédier au manque d'officiers tamoulophones, les autorités sri-lankaises ont organisé le recrutement de policiers tamouls. En 2009, 600 Tamouls ont passé les entretiens d'entrée dans la police. 300 ont été retenus<sup>600</sup> et suivent une formation de 6 à 9 mois<sup>601</sup>. Si les appels à candidature étaient aussi ouverts aux femmes, les effectifs demeurent essentiellement masculins<sup>602</sup>. D'autres recrutements sont en cours<sup>603</sup>, et les futurs policiers tamouls seront envoyés au nord du pays<sup>604</sup>. Le projet du gouvernement serait d'en recruter 5 000 au total<sup>605</sup>. Un interlocuteur relève toutefois que jusqu'à présent, ces derniers n'ont été affectés qu'à des postes subalternes<sup>606</sup>.

Si les problèmes de langue dissuadent les Tamouls de porter plainte et de solliciter la protection de la police, leurs réticences sont aussi dues à un manque de confiance dans cette institution.

### - La perte de confiance des citoyens dans leur police

Le Commandant des forces de sécurité de Jaffna déclare qu'en cas de problème, les gens préfèrent venir trouver l'armée plutôt que la police car ils feraient davantage confiance aux militaires qu'aux policiers<sup>607</sup>. Les interlocuteurs s'accordent en effet sur la méfiance de la population vis-à-vis de la police<sup>608</sup>. Parmi les explications avancées, la corruption des policiers est évoquée<sup>609</sup>, de même que certaines pratiques actuelles.

A cet égard, il arrive parfois que les plaintes déposées ne soient pas enregistrées<sup>610</sup>. En outre, lorsque les craintes sont d'ordre politique, les gens ont généralement peur d'aller porter plainte à la po-

597 ONU ; Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna ; ONU ; ONG

598 ONU

599 ONU ; Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

600 ONU

601 Un poste diplomatique à Colombo ; Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander*

602 *Id.* ; Sri Lanka Police Services, "Another Batch of Tamil Police Officers passed out" ; cet article émanant de source officielle mentionne une cérémonie le 7 janvier 2011 en l'honneur des 316 nouvelles recrues tamoulophones de la police, dont 16 femmes. Ces recrues sont originaires des provinces Nord et Est.

603 Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna ; HRC

604 HRC

605 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander*

606 *Id.*

607 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander*

608 ONU ; un membre du clergé catholique

609 ONU

610 HRC

lice<sup>611</sup>. Ils se tournent alors vers d'autres institutions, comme la HRC auprès de laquelle les citoyens peuvent se plaindre de l'inaction des policiers<sup>612</sup>.

### 2.3.3.2. La Human Rights Commission (HRC) de Sri Lanka

#### - Statut, mandat et localisation

La loi créant la Commission des droits de l'homme (*Human Rights Commission*, HRC) a été votée en 1996 par le parlement sri-lankais, et la mise en place de la Commission date de 1997. Etablissement public indépendant, elle est dirigée par 5 membres nommés pour une durée de 3 ans. Les membres du directoire actuel sont désignés par le *Speaker*, le Premier ministre, le chef de l'opposition, le parti gouvernemental et le chef d'un parti de l'opposition. Les dernières désignations datent de février 2011<sup>613</sup>.

Le mandat de la HRC lui confère trois missions principales. Définie aux articles 10(a), 10(b) et 11(a) de son Acte fondateur<sup>614</sup>, la première d'entre elles consiste à mener des enquêtes et des recherches sur des cas signalés de violation des droits fondamentaux. C'est dans le cadre de cette mission que les ressortissants sri-lankais peuvent s'adresser au service des enquêtes et des recherches de la Commission afin d'y faire enregistrer une plainte ou d'y signaler une disparition. Le but affiché de ce service est de prévenir les violations des droits fondamentaux dans la société et d'en protéger les personnes<sup>615</sup>.



Bâtiment de la HRC à Jaffna

Il convient de préciser que les droits fondamentaux visés par le mandat de la HRC recouvrent juste les droits garantis par le 3<sup>ème</sup> chapitre de la Constitution sri-lankaise<sup>616</sup>. La HRC n'est donc pas compétente pour traiter des violations commises par les acteurs privés comme, par exemple, les paramilitaires. Dans ce type d'affaire, une personne peut tout de même signaler un cas de façon détournée, en portant plainte contre l'inaction de la police<sup>617</sup>.

La deuxième mission de son mandat confère à la HRC la responsabilité de promouvoir et de mettre en œuvre des programmes d'information et de formation sur les droits de l'homme. C'est sur cette base que la Commission publie des études juridiques, mène des campagnes de sensibilisation et assure des programmes de formation.

Sa troisième mission consiste à assurer une veille et un suivi dans le domaine des droits de l'homme, ainsi qu'à faire des propositions et des recommandations aux institutions concernées.

611 Un membre du clergé catholique ; organisation internationale

612 HRC

613 Ce système de désignation a été énoncé en octobre 2010 par le 18<sup>ème</sup> amendement de la Constitution qui abrogeait les systèmes de nomination antérieurs.

614 La version anglaise est disponible sur le site de la HRC à l'adresse web suivante : <http://hrcls.lk/english/ACT/english.pdf>

615 Sur son site web, la Commission présente la mission de ce service dans les termes suivants : "*The division plays proactive and reactive role to protect people from human rights violations and prevent human rights violations in the society*", [http://hrcls.lk/english/?page\\_id=109](http://hrcls.lk/english/?page_id=109)

616 Un interlocuteur de la HRC-Colombo ; cette indication est également rappelée sur le site de la Commission, dans sa rubrique « Réponses aux questions les plus fréquentes », [http://hrcls.lk/english/?page\\_id=149](http://hrcls.lk/english/?page_id=149) ; chapitre III de la Constitution consultable en ligne à l'adresse : [http://www.priu.gov.lk/Cons/1978Constitution/Chapter\\_03\\_Amd.htm](http://www.priu.gov.lk/Cons/1978Constitution/Chapter_03_Amd.htm)

617 HRC-Colombo

Pour ce faire, la HRC emploie environ 200 fonctionnaires. Elle dispose d'un siège central à Colombo et de 10 bureaux situés dans les villes de Matale, Badulla, Anuradhapura, Jaffna, Vavuniya, Kandy, Trincomalee, Batticaloa, Amparai, Kalmunai. Dans le Nord, le bureau de Vavuniya couvre le Vanni, mais Kilinochchi relève du bureau de Jaffna qui est le seul de la péninsule. La HRC de Jaffna y envoie des représentants dans les villages.

#### - Procédures de recours des citoyens auprès de la HRC

Les plaintes déposées auprès de la HRC peuvent émaner des personnes directement concernées ou bien de tiers comme des proches de la victime ou une ONG. La Commission peut aussi être saisie d'un cas par la Cour suprême ou encore s'en autosaisir.

Pour signaler des menaces ou une disparition à la HRC, une personne doit d'abord porter plainte auprès de la police, sans quoi la Commission n'est pas habilitée à suivre son cas. Un fonctionnaire travaillant dans un bureau local de la HRC explique ainsi qu'il est indispensable de présenter le reçu de la plainte pour que la Commission enregistre la requête et suive l'affaire<sup>618</sup>. Autrement dit, ce n'est que lorsqu'une personne n'est pas satisfaite de l'enquête policière et fait face à l'inaction de la police qu'elle peut se plaindre à la HRC. C'est pourquoi il s'écoule toujours un certain temps entre le moment où la victime subit un délit et celui où la HRC se saisit enfin de son cas. Ce délai est toutefois variable d'une affaire à l'autre<sup>619</sup>.



Portail du bâtiment de la HRC à Colombo

Afin de porter plainte auprès de la Commission, la personne doit remplir un formulaire dont le modèle est identique dans tout le pays et peut être renseigné en anglais, en singhalais ou en tamoul. Ces formulaires sont disponibles gratuitement dans tous les bureaux et peuvent aussi être téléchargés depuis le site web de la HRC<sup>620</sup>. La Commission reçoit aussi des plaintes sur papier libre. Un numéro de téléphone d'urgence est également ouvert pour recevoir les plaintes.

Une fois le formulaire rempli et la plainte enregistrée, la personne se voit toujours remettre un reçu (*acknowledgment*), dont le modèle est lui aussi identique dans tout le pays. Il contient le nom du plaignant ainsi que son numéro de dossier et n'est jamais tamponné<sup>621</sup>. En revanche, la Commission ne délivre jamais d'attestation<sup>622</sup>.

Une fois l'affaire enregistrée, la HRC conseille le plaignant et mène une enquête ou des recherches. Pour se faire, elle a notamment le pouvoir de contacter les autorités compétentes et de visiter les postes de police ou les prisons, ce qu'elle peut d'ailleurs faire à la demande d'un détenu. En outre, lorsque le plaignant identifie le responsable de la violation signalée, la HRC lui envoie une lettre de convocation (*summon*), dans laquelle la plainte est au moins résumée<sup>623</sup>. Lorsque cette personne répond à la Commission, le plaignant en est informé par écrit.

Si les ressortissants sri-lankais peuvent donc se tourner vers la HRC en cas de défaillance de la

618 HRC

619 *Id.*

620 A l'adresse web suivante : [http://hrcls.lk/english/?page\\_id=769](http://hrcls.lk/english/?page_id=769)

621 Un fonctionnaire de la HRC

622 *Id.*

623 *Id.*

## Human Rights Commission of Sri Lanka

(Please produce sets of your complaint according to the respondents)

(This form is issued free of charge)

Complaint No:.....

(Write clearly and send to: - Secretary, Human Rights Commission of Sri Lanka, No: 108, Barnes Place, Colombo 07.)

01. Name of Complaint: Rev./ Mr/ Ms :.....

.....

Identity card No :.....

02. Address :.....

.....

03. Telephone no (if available) :.....

04. Age :.....

05. (a) Present employment/ designation :.....

(b) Place of employment :.....

(c) Previous employment (if any) :.....

(d) Place of such employment :.....

06. The complaint is against whom? :.....

(a) Which Department/ Corporation or Institute :.....

Its address :.....

(b) Responsible Respondents with name position and address:

1. ....

2. ....

3. ....

07. Basis for human Rights violations : .....

(Ethnic, language, Religion, Sex, Political opinion or Personal)

08. State briefly particulars justifying your complaint

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Formulaire de plainte à la HRC,  
téléchargeable sur le site web de la HRC*



ශ්‍රී ලංකා මානව හිමිකම් කොමිෂන් සභාව  
இலங்கை மனித உரிமைகள் ஆணைக்குழு  
HUMAN RIGHTS COMMISSION OF SRI LANKA

ලාංඡන සිවියනය No. 01, 3<sup>rd</sup> Cross Street  
பிராந்திய நிலையம் : Jaffna  
Regional Centre : Tel No. 021 -- 2222021  
මගේ අංකය / எனது எண் / My No.....

Date : .....

Mr. / Mrs. ....  
.....  
.....  
.....

Dear Sir / Madam,

HRC/JA/...../2011/.....

This is to inform you that, your complaint dated  
...../...../2011 has been registered under the  
above number and is receiving the attention of the  
Commission.

Thanking you,

T. Kanagaraj  
Regional Coordinator  
HRCSL  
Jaffna

---

ලාංඡන සිවියනය : අංක : 36, පී.සී. ස්ට්‍රීට්, කොළඹ - 08.  
Tel : 2694925, 2673806, 2685336, 2685980, 2685981 Fax : 2694924  
E-mail : sechro@sltnet.lk Hotline : 2689064  
Chairman : 2696470 / Secretary General : 2685337

Formulaire d'enregistrement de plainte à la HRC  
(acknowledgment)

police, certains interlocuteurs remettent toutefois en cause l'indépendance de cette institution<sup>624</sup>. Au-delà de la HRC, c'est d'ailleurs toute l'indépendance et l'équité de la justice sri-lankaise que plusieurs observateurs remettent en question.

### 2.3.3.3. L'indépendance de la justice en question

Une organisation internationale estime que la justice sri-lankaise est de moins en moins indépendante<sup>625</sup>. A cet égard, un juriste sri-lankais explique que la modification de la Constitution en 2011, avec l'introduction du 18<sup>ème</sup> amendement, élargit les pouvoirs de nomination du président de la république et renforce la personnalisation de la justice.

Il relève en outre le changement de position de la Cour suprême sur les affaires relatives aux droits de l'homme. D'après ce spécialiste la Cour adopte une interprétation de moins en moins libérale. Une organisation déplore pour sa part que les juges ne se sentent plus liés par les normes juridiques internationales<sup>626</sup>.

Les juges n'affirmeraient plus leur indépendance et seraient moins forts que par le passé. La tendance se serait accentuée depuis la récente nomination de 3 juges parmi lesquels figure un ancien gradé de la police.

Un juriste sri-lankais déclare enfin qu' « *un certain nombre de lois ne s'appliquent plus et [qu'] aujourd'hui tout se négocie et dépend de ses relations personnelles avec les politiciens* »<sup>627</sup>.

\* \* \*

La faiblesse des structures administratives implantées dans le Nord, qui doivent s'appuyer sur l'armée, n'est pas compensée par une vigueur des organisations de la société civile, partis et Eglises, qui peinent à se rénover dans un contexte de grandes attentes de la population. Celles-ci semblent resserrer leurs rangs dans une optique concurrentielle plutôt que de favoriser le dialogue et la coopération.

---

624 Un juriste sri-lankais ; ONG

625 Une organisation internationale

626 *Id.*

627 Un juriste sri-lankais

### 3. Un fragile processus de réconciliation

#### 3.1. Une représentation politique tamoule divisée, en manque de leadership

Depuis la fin de la guerre le nombre des déplacés a considérablement décru et la situation s'améliore progressivement. Toutefois, force est de constater que le conflit n'est pas résolu pour autant. En effet, si des solutions humanitaires ont été apportées, celles-ci ne répondent que très partiellement aux attentes de la minorité tamoule. Les conséquences du conflit ont été traitées mais ses causes restent encore à être adressées<sup>628</sup>.

##### 3.1.1. Une scène politique tamoule fragmentée

Un haut responsable de l'Eglise catholique note que dans la province Nord, et en particulier dans la région du Vanni, « *les gens ont l'esprit bouleversé* ». Le responsable d'une ONG constate qu'il est impossible d'évoquer le passé et donc difficile d'envisager le futur.

A l'issue de plus de trente ans de conflit, le retour à la vie normale est toujours difficile pour une partie de la population. La présence de quelques 40 000 militaires dans la péninsule de Jaffna a un fort impact psychologique sur les habitants, même s'il n'existe pas à proprement parler de persécution à l'égard de la population<sup>629</sup>. Un représentant du Parti démocratique du peuple de l'Eelam (*Eelam Peoples' Democratic Party*, EPDP) explique que les personnes déplacées sont perturbées par le changement abrupt de perspective et qu'elles nécessitent d'être resocialisées.

L'Eglise catholique tente d'apporter un soutien psychologique aux résidents des camps de personnes déplacées ainsi qu'à celles qui se sont réinstallées dans la région du Vanni. Mais un membre du clergé note que si les officiers militaires en comprennent le bénéfice quand on les prévient, libérer la parole des victimes pose un problème au gouvernement qui considère qu'une telle action ne « *fait que rendre les gens malades* ».

Différents représentants d'ONG considèrent que depuis la fin de la guerre l'espace de liberté se réduit. Un responsable de l'EPDP admet que la situation n'est effectivement pas encore redevenue totalement normale. Le système législatif, l'application des lois et le système de gouvernance doivent encore être améliorés. Bien que la guerre soit finie depuis deux ans, le maintien de l'état d'urgence (ER/PTA) continue notamment d'handicaper la résolution du conflit<sup>630</sup>. Selon un membre d'une ONG, la société civile n'est pas assez organisée et la peur rend impossible les discussions, même entre amis. Mais un fonctionnaire de la Commission des droits de l'homme sri-lankaise précise que ce refus de la critique n'est pas le seul apanage du gouvernement ; il en était, en effet, de même avec les LTTE. De ce fait, dans la province Nord, les personnes n'ont pas eu l'habitude d'exercer leurs droits.

##### 3.1.1.1. Des alliances de circonstances, particulièrement versatiles

Du fait du conflit armé, un vide politique s'est progressivement installé. Depuis le cessez-le-feu de 2002, la scène politique tamoule s'est réduite comme une peau de chagrin pour ne laisser la place qu'à deux seules entités : d'un côté l'EPDP, allié au gouvernement, et de l'autre, l'Alliance nationale tamoule (*Tamil National Alliance*, TNA), favorable aux LTTE jusqu'à la dernière guerre<sup>631</sup>. Dans la province Nord, les autres partis tamouls ont été phagocytés ou éliminés par les LTTE et ont perdu progressivement toute représentation politique.

Dans le futur, cette situation pourrait toutefois changer ; une responsable d'ONG estime que la TNA

628 Un représentant du clergé catholique

629 *Id.*

630 Une juriste sri-lankaise

631 ONG

pourrait, en effet, être amenée à disparaître. La TNA, actuellement constituée de quatre partis politiques - le Front uni de libération tamoul (*Tamil United Liberation Front, TULF*), le Congrès de tous les Tamouls de Ceylan (*All Ceylon Tamil Congress, ACTC*), l'Organisation de libération de l'Eelam tamoul (*Tamil Eelam Liberation Organisation, TELO*) et le Front révolutionnaire du peuple de l'Eelam, faction Suresh (*Eelam peoples' Revolutionary Front Suresh, EPRLF Suresh*) - n'est pas, en effet, un parti politique enregistré, mais une alliance, qui depuis sa création s'est présentée aux élections sous la bannière d'un des partis la constituant.

Depuis la fin de la guerre et l'élimination des LTTE, la TNA est, en outre, traversée par des courants contradictoires. Ces divergences de points de vue parmi les partis la constituant ne sont toutefois pas nouvelles. Au cours de l'histoire, en effet, ceux-ci n'ont eu de cesse de s'unir et de se désunir en fonction des circonstances ; les partis constituant l'Alliance se sont également entredéchirés. Ainsi, en 2001, un litige est apparu au sein du TULF, après le décès de son président, Murugesu Sivasinghthamparam. Le vice-président du Front, Veeransingham Anandasangaree, devait, en effet, statutairement devenir le président du parti à titre transitoire, mais le comité du parti (*Working Committee*) l'a écarté pour promouvoir le secrétaire général, Rajavarothiam Sampanthan. L'affaire a alors été portée devant la justice, empêchant la TNA de participer aux élections législatives de 2004 sous le symbole du TULF (le soleil levant), comme elle l'avait fait auparavant<sup>632</sup>.

Lors des élections législatives de 2004, la TNA a utilisé le symbole de la maison correspondant au Parti gouvernemental des Tamouls de Sri Lanka (*Illankai Tamil Arasu Kachchi, ITAK*)<sup>633</sup>, qui demeurerait le seul constituant du TULF, depuis que l'ACTC et le Congrès des travailleurs ceylanais (*Ceylon Workers Congress, CWC*), un parti défenseur des intérêts des « Tamouls indiens des plantations », ont quitté ce Front à la fin des années 1970. L'Alliance a remporté un total de 22 sièges au parlement, sur un total de 105, devenant ainsi la seconde formation d'opposition : elle en a remporté 8 dans le district de Jaffna, 5 dans celui du Vanni et le reste dans la province Est<sup>634</sup>. Reconnu comme le président légal du TULF par la justice, V. Anandasangaree a pour sa part choisi de se présenter aux élections en tant que candidat indépendant. Il n'est toutefois pas parvenu à se faire élire<sup>635</sup>.

Lors des élections législatives de 2010, des différends sont ensuite apparus au sein de la TNA concernant la position à adopter vis-à-vis des LTTE. A sa création, l'Alliance s'était, en effet, faite la porte-parole de l'organisation, qu'elle avait reconnue comme la seule représentante de la minorité tamoule. Ainsi, en 2004, parmi les 22 députés élus sur les listes électorales de l'Alliance, 8 n'étaient pas membres d'un parti mais avaient été directement investis par les LTTE. Toutefois, lors des élections législatives de 2010, l'Alliance a refusé de les accommoder. Le député de la TNA et dirigeant de l'ACTC, Gajendrakumar Ponnambalam, qui était d'avis que parmi eux, Selvarajah Gajenthiran et Pathimni Sithamparanathan, soient accommodés, a alors quitté la formation. L'ACTC a choisi d'intégrer les deux candidats des LTTE dans ses listes, mais aucun d'entre eux n'a été élu<sup>636</sup>.

Les députés de la TNA et membres de la TELO, M.K Sivajilingam et Nallathamby Srikantha, ont également décidé de quitter la TNA pour former une nouvelle alliance tamoule, idéologiquement à gauche : l'Alliance tamoule de libération nationale (*Tamil National Liberation Alliance, TNLA*). Nallathamby Srikantha, qui était entré au parlement en 2006 à la suite du meurtre du député de la TNA, Nadarajah Raviraj, et M.K Sivajilingam, qui avait hébergé la mère du dirigeant des LTTE à sa sortie de l'hôpital en 2010, considèrent que la TNA a trahi les aspirations de la minorité tamoule<sup>637</sup>. La TNLA reproche, en outre, à l'Alliance, son soutien au général Fonseka, le candidat du Parti national unifié (*United National Party, UNP*), le principal parti d'opposition, d'idéologie libérale, lors des dernières élections présidentielles<sup>638</sup>.

Lors des législatives de 2010, la TNLA s'est rapprochée du Front de libération de gauche (*Leftist*

632 TNA

633 *Id.*

634 Department of Elections <http://www.slections.gov.lk/>

635 TNA

636 *Id.*

637 *Colombo Page*, " New Tamil alliance in Sri Lanka says TNA betrayed Tamils", 23/02/2010

638 The Official Government News portal of Sri Lanka, "TNA does not genuinely represent aspirations of Tamils - M.K. Sivajilingam", 24/02/2010

## Les partis politiques tamouls



Affiche électorale de l'ITAK  
(symbole : la maison)



Panneau devant le bureau de la TELO à Mannar  
(symbole : le phare)



Affiches électorales à Mannar : en bas pour le SLMC (symbole : l'arbre) ; en haut pour l'UPFA (symbole : la feuille de bétel)



Le bureau du TULF à Kilinochchi (symbole : le soleil levant)



Panneau devant le bureau du TULF à Kilinochchi



Affiche électorale en tamoul de l'UPFA à Mannar. Les yeux du candidat ont été maculés, ce qui symbolise le châtement infligé aux collaborateurs de l'armée par les LTTE.



Affiche électorale de l'UNP à Puttalam  
(symbole : l'éléphant)

**Les partis politiques tamouls**



Panneau devant le bureau du DPLF (PLOTE) à Vavuniya



Panneau devant le bureau de la PLOTE et du DPLF à Mannar



Le bureau du DPLF (PLOTE) à Vavuniya (symbole : l'ancre)



Le bureau de l'EPDP à Jaffna situé dans l'ancien cinéma Sridhar



Panneau devant le bureau de l'EPDP à Jaffna (symbole : la vina)



Le bureau de l'EPDP à Velanai (l'EPDP s'est présenté aux élections sous le symbole de l'UPFA, la feuille de bétel)

*Liberation Front*, LFF), dirigé par Wickramabahu Karunaratne et composé de différents partis singhalais d'extrême gauche. Elle s'est présentée au scrutin, dans les provinces Nord et Est, au nom du LFF, mais n'est parvenue à remporter aucun siège. Parmi les 8 députés de la TNA désignés par les LTTE, trois ont également décidé de rejoindre l'Alliance de la liberté du peuple uni (*United People Freedom Alliance*, UPFA), la coalition au pouvoir. Deux de ces députés ont été accommodés sur les listes électorales de l'Alliance gouvernementale dans le district du Vanni<sup>639</sup>, et 1 dans la province Est, dans le district de Batticaloa<sup>640</sup>. Mais ils ne sont pas parvenus à se faire élire<sup>641</sup>.

Dans la province Nord, l'EPDP, violemment opposé aux LTTE, a également rejoint l'UPFA. Lors des élections de 2004, ce parti est parvenu à gagner un siège dans les îles du district de Jaffna, où il possède une petite base électorale, et où il a remporté trois sièges sous la bannière de la coalition gouvernementale en 2010. Consécutivement aux élections, son dirigeant, Douglas Devananda, qui avait déjà occupé à plusieurs reprises des fonctions ministérielles sous les différents gouvernements de gauche<sup>642</sup>, a été nommé ministre de l'Agriculture, du Développement du marketing, de l'Éducation hindoue, de la Langue tamoule et des Centres de formation du Nord (*Minister of Agriculture, Marketing Development, Hindu Education Affairs, Tamil Language & Vocational Training Centres in North*) par le président Mahinda Rajapaksa.

Le dirigeant d'une ONG décrit ce dernier comme un président de la République charismatique et un magicien, qui peut travailler même avec ses ennemis. « *Tout le spectre politique est représenté dans son gouvernement, qui rassemble des formations allant de l'extrême gauche à l'extrême droite, en passant par des défenseurs des droits de l'homme et des anciens membres des LTTE* ». Lors des élections législatives de 2010, dans la province Nord, les principales formations politiques du pays, l'UPFA et le Parti national unifié, ont ainsi enregistré une nette progression par rapport à 2004, en remportant respectivement 5 et 2 sièges, contre 1 seul pour l'UNP lors des dernières élections, et 0 pour l'actuel gouvernement qui se trouvait alors dans l'opposition. Dans le même temps, la TNA a encaissé un net recul puisqu'elle n'est parvenue à remporter que 14 sièges au total, dont 8 dans la province Nord (5 dans le district de Jaffna et 3 dans celui du Vanni) et 6 dans la province Est. Parmi ses quatorze députés, 1, Podiappuhamy Piyasena, a, en outre, ensuite rejoint la coalition gouvernementale. La TNA ne dispose aussi désormais que de 13 députés au parlement<sup>643</sup>.

### 3.1.1.2. Le système des castes, un vecteur de polarisation politique

Selon une représentante d'une ONG, ce déclin de la TNA s'explique par un manque de mécanismes démocratiques. La TNA a été l'instrument politique des LTTE et représente le nationalisme tamoul affectif ; elle est dirigée par des personnes âgées et ne bénéficierait que du soutien de l'élite.

Un dirigeant de l'EPRLF note que la TNA tire son principal soutien des membres de la caste *Vellalar* (agriculteurs), la plus élevée dans la hiérarchie des castes tamoules sri-lankaises, à laquelle appartiennent tous les députés de l'Alliance. En marge des *Vellalar*, qui composent 50% de la population tamoule du pays, une partie des membres de la basse caste tamoule des *Karaiyar* (pêcheurs), apporte également son soutien à la TNA. Les *Karaiyar*, particulièrement affectés par le conflit, se sont, en effet, ensuite tournés en nombre important vers les LTTE. Ils ont, en outre, assisté l'organisation dans le transport de marchandises interdites et de personnes vers les différentes régions de l'île, mais aussi vers le sous-continent.

Selon l'EPRLF, la question des castes revient en force sur la scène politique, même si elle reste tacite. Un dirigeant du parti dénonce le double langage tenu à ce sujet par les LTTE. Si ceux-ci ont prôné l'abolition du système de caste, ses dirigeants étaient, en effet, en réalité tous issus des castes les plus hautes ; Velupillai Prabhakaran était issu d'une famille aisée de la caste *Karaiyar* (patrons

639 Sivanathan Kishore, et Sathasivam Kanagaratnam

640 Thangeswary Kathiraman

641 TNA

642 Ministre du Développement de la réinsertion et de la reconstruction du Nord et des Affaires tamoules (*Minister of Development, Rehabilitation and Reconstruction of the North, and Tamil Affairs*), sous le gouvernement de Chandrika Bandaranaike-Kumaratunga ; ministre des Affaires sociales (*Minister for Social Service and Social Welfare*), de 2005 à 2010, sous le gouvernement de Mahinda Rajapaksa.

643 TNA

pêcheurs et commerçants), mais ce sont essentiellement les membres des basses castes qui ont laissé leur vie pendant le conflit. L'EPRLF souligne que les partis de gauche sont les seuls à placer la question des castes au cœur de leur agenda politique. La paysannerie, les travailleurs ruraux et la question des castes sont au centre des préoccupations du parti, qui tire son soutien des basses castes d'artisans (maçons, charpentiers...) et des autres castes de pêcheurs. Au cours des années 1980, l'EPRLF a organisé des marches de protestation contre le système des castes dans la localité de Sirupitty, située entre Neervely et Kopay dans la péninsule de Jaffna. Un dirigeant du parti fait valoir que sa formation politique avait aboli le système des castes et de la dot lorsqu'elle se trouvait à la tête de la province Nord-Est (1988-1990), mais il constate que dans les faits rien n'a changé.

L'EPRLF a perdu toute représentation dans la péninsule de Jaffna après que les LTTE ont pris le contrôle de la région. Par la suite, le parti a néanmoins continué de maintenir une certaine présence dans le pays et a collaboré avec différents partis, tamouls comme singhalais. D'idéologie marxiste, il a travaillé avec V. Anandasangaree du TULF et Dharmalingam Siddharthan de l'Organisation de libération du peuple de l'Eelam tamoul (*People's Liberation Organisation of Tamil Eelam*, PLOTE), mais également avec différents partis de l'extrême gauche singhalaise, comme le Parti ceylanais pour une société égalitaire (*Lanka Sama Samaja Party*, LSSP) et le Front démocratique de gauche (*Democratic Left Front*, DLF), un parti trotskyste, fondé en 1999 par Vasudeva Nanayakkara<sup>644</sup>.



Une famille de pêcheurs sur la côte occidentale du Vanni

Selon un dirigeant de l'EPRLF, les relations entre son parti et le Parti de la liberté de Sri Lanka (*Sri Lanka Freedom Party*, SLFP), actuellement au pouvoir, sont à géométrie variable, en fonction des personnalités politiques. Le dirigeant du parti dit entretenir des relations très cordiales avec l'ex-présidente du pays, Chandrika Bandaranaike Kumaratunga, ainsi qu'avec Dilan Perera, l'actuel ministre du Développement des ports du gouvernement Rajapakse. L'EPRLF maintient également de bonnes relations avec le Front du peuple du haut pays (*Up country People's Front*, UPF), un parti tamoul qui défend l'intérêt des « Tamouls des plantations ». Un dirigeant de l'EPRLF souligne, toutefois, l'indépendance acquise par son parti depuis 25 ans.

Concernant la question des castes, la représentante d'une ONG constate qu'à la différence de la province Est, où les différents partis tamouls font figurer des membres des basses castes sur leurs listes électorales afin d'attirer un maximum d'électeurs, dans la province Nord ceux-ci préfèrent en général ne pas intégrer de candidats issus de celles-ci. Lorsque ceci est le cas, ces derniers ne sont, en outre, pas élus. L'EPDP, qui bénéficie du vote des basses castes du littoral et des îles de la péninsule de Jaffna, et en particulier des hindous, parvient, toutefois, à s'attirer le soutien d'un certain nombre de membres de l'élite éduquée. Le parti bénéficie, en effet, du soutien de certains étudiants universitaires, parmi lesquels d'anciens proches ou membres des LTTE.

### 3.1.2. Education et emploi : des enjeux politiques disputés

#### 3.1.2.1. L'université de Jaffna : une université sous influences, où la qualité de l'enseignement s'est délitée

Ouvert en 1974 sur le site des collèges hindous Parameshwara et Ramanathan, fondés en 1921 par le président du parti du Congrès national de Ceylan (*Ceylon National Congress*, CNC)<sup>645</sup>, Ponnamba-

644 Pathmanabha EPRLF

645 Professeur N. Shanmugalingam, vice-chancelier de l'université de Jaffna

lam Ramanathan (1851-1930), le campus de l'université de Jaffna, constitue le berceau du militantisme tamoul. Les syndicats étudiants tamouls, qui se sont multipliés au cours de l'histoire ont, en effet, longtemps constitué le fer de lance des revendications de la minorité tamoule.

A la fin des années 1960, les étudiants ont cristallisé leurs demandes autour du statut moindre accordé à la langue tamoule par rapport au singhalais, et des conditions de l'utilisation de la langue tamoule dans l'administration, où était alors employé un grand nombre de membres de l'élite tamoule de caste *Vellalar*. La polarisation du monde étudiantin a par la suite été avivée par la politique de discrimination positive instaurée pour accéder à l'université ; les étudiants tamouls se sont, en effet, estimés lésés par cette nouvelle mesure. L'élite tamoule de haute caste a toujours misé sur l'éducation. Dès avant la colonisation britannique, les *Vellalar*, qui disposaient de peu de terres arables dans la péninsule de Jaffna, se sont, en effet, trouvés confrontés au morcèlement de celles-ci au gré des héritages et du fait du système de la dot. Ils ont alors très tôt investi le secteur des études supérieures pour pouvoir bénéficier de postes dans l'administration ou s'engager dans les professions libérales (médecins, avocats, etc.). Dorénavant, toutefois, le niveau de l'enseignement à l'université de Jaffna, initialement considéré comme l'un des meilleurs du pays, à largement décru<sup>646</sup>.

L'absentéisme des professeurs et des étudiants est désormais généralisé. Un enseignant raconte que les professeurs ont été absents pendant les quatre premiers mois du semestre, mais qu'ils sont réapparus au 5<sup>ème</sup> mois pour distribuer, en vrac, aux étudiants des copies d'articles de journaux, en langues tamoule et anglaise, qui ont servi de bases aux examens sans avoir jamais fait l'objet de commentaires. Chaque professeur s'est, en outre, accaparé une salle de cours, qu'il ferme à clé en son absence. Le vice-chancelier de l'université remarque qu'une médiathèque (*Media Resource Center*) a été mis en place au sein de l'université avec l'aide de l'UNESCO, mais un enseignant précise que la bibliothèque est en mauvaise état et laissée à l'abandon.

Au sein de l'université, les organisations étudiantes militantes ont disparu<sup>647</sup> ; celles qui restent sont essentiellement des organisations sportives. Le vice-chancelier explique cette désaffection par le manque d'espace de liberté nécessaire à la résurgence d'un véritable mouvement étudiant. En outre, avec la prise de la péninsule de Jaffna par les LTTE, de 1990 à 1995, le militantisme étudiant dans la province Nord a été totalement phagocyté par l'organisation, qui a instauré ses réseaux de propagande dans tous les établissements scolaires. A partir de cette même époque, les LTTE ont instauré un département des Arts et de la Culture, dirigé par Puthuvai Ratnathurai, et obligé tous les établissements à contribuer à ses programmes.

Afin de relayer leur propagande au sein des écoles, les LTTE ont créé un syndicat étudiant, l'Organisation étudiante des Tigres de libération (*Student Organisation of Liberation Tigers, SOLT*), à laquelle tous les étudiants des zones sous leur contrôle devaient adhérer. Principal agent recruteur des LTTE, la SOLT était responsable de la diffusion des vidéos à la gloire de *Eelam tamoul* et de ses martyrs. Les étudiants étaient chargés de la distribution et de la vente des documents de propagande, ainsi que des collectes de charité au profit de l'organisation. Ils participaient à la confection des décorations et des costumes et installaient le matériel de sonorisation pour les spectacles culturels glorifiant les LTTE. Mais ils jouaient également dans les représentations théâtrales mettant en scène la lutte de libération<sup>648</sup>.

Au cours de la période du cessez-le-feu, les étudiants ont également participé en masse aux festivités de *Pongu Tamil* (résurgence tamoule) organisés par les LTTE. Toutefois, si certains voyaient en ces manifestations le moyen d'exprimer leur solidarité avec la cause tamoule, la présence de tous les élèves était de fait rendue obligatoire. Les directeurs des établissements scolaires recevaient, en effet, clairement la consigne de les enjoindre à participer aux festivités. La journée des « Tigres Noirs » (*Black Tigers*), en l'honneur des membres des commandos suicide des LTTE, était également célébrée dans les écoles. Pendant le cessez-le-feu, dans les lieux publics, des banderoles appelaient à rejoindre les LTTE. Des annonces étaient publiées dans les journaux en langue tamoule, appelant la population à suivre un programme d'entraînements aux fonctions de gardes-frontières (*Eela pa-dai*) contre la promesse d'un salaire ou d'une moto. De jeunes étudiants ont ainsi été attirés dans

646 Un enseignant

647 *Id.*

648 ANGOUSTURES Aline, *Dossier pays Sri Lanka*, Commission des recours des réfugiés (CRR), Centre d'information géopolitique (CIG), 02/05/2006

la région du Vanni par les promesses alléchantes faites par les LTTE<sup>649</sup>.

Toutefois, si les festivités de *Pongu Tamil* sont perçues comme une activité pro-LTTE, un chercheur note que le mouvement a été lancé dans les années 1990 par des membres de la société civile. Ce mouvement d'opposants a ensuite été récupéré par les LTTE, qui y ont vu une force mobilisatrice. Un membre du clergé catholique explique que Pathmini Sittamparanathan, une ex-députée de la TNA, qui a intégré l'ACTC en 2010 après avoir quitté l'Alliance, est l'une des figures de proue du mouvement de *Pongu Tamil*. Il raconte que celle-ci et son conjoint, à la tête du département de théâtre, ont été envoyés à Jaffna par les LTTE pour mobiliser les étudiants de l'université en leur faveur. Selon l'ecclésiastique, il est, toutefois, dangereux de chercher à lever le voile de mystères qui entoure l'université.

Pendant le cessez-le-feu, tous les étudiants de l'université de Jaffna devaient obligatoirement adhérer à la Fédération internationale des étudiants tamouls (*International Student Tamil Federation*), sise dans un dispensaire de santé situé à un carrefour près de l'université<sup>650</sup>. Cette fédération étudiante était gérée par des activistes des LTTE. Un enseignant explique que le dirigeant de la branche politique des LTTE, S.P. Thamilselvan, a même fait fermer l'université de Jaffna pendant un an et demi, après que des étudiants ont refusé de se rendre aux cérémonies organisées par l'organisation de crainte d'être recrutés de force. Un membre de l'EPRLF explique que les directeurs du collège central de Jaffna, ainsi que de Kopay, ont été assassinés par les LTTE pour avoir refusé d'envoyer leurs étudiants aux festivals organisés par les LTTE.

Le vice-chancelier de l'université de Jaffna<sup>651</sup> raconte qu'à l'époque du cessez-le-feu certains étudiants bloquaient les routes et qu'au cours des festivités des policiers et des militaires se tenaient à l'extérieur de l'enceinte de l'université, d'où ils les prenaient en photos. Les simples participants aux manifestations de *Pongu Tamil*, particulièrement nombreux, n'ont, toutefois, pas été inquiétés<sup>652</sup>. Mais à partir de 2005, après que les pourparlers de paix avec le gouvernement ont commencé à battre de l'aile et que les LTTE ont fermé leurs représentations politiques dans la péninsule de Jaffna, certains des principaux activistes étudiants ont été arrêtés, kidnappés ou ont disparu<sup>653</sup>. Une partie d'entre eux a alors gagné la région du Vanni, où elle a été employée dans l'administration des LTTE, ou a intégré ses unités de combat. A la fin de la guerre, la plupart des étudiants ayant gagné la région du Vanni s'est rendue à l'armée et a généralement déclaré avoir exercé des fonctions dans l'administration des LTTE. Certains membres des unités de musique et de spectacle des LTTE ont ensuite rejoint l'EPDP. Un ancien étudiant note « *qu'il y a beaucoup de dénonciations, notamment au sein de l'université de Jaffna* ».

Depuis la fin de la guerre, un certain nombre d'étudiants singhalais et musulmans s'est, en outre, inscrit à l'université, qui abrite 6 facultés : la faculté d'agriculture, la faculté des arts<sup>654</sup>, la faculté d'études supérieures (*Faculty of Higher Studies*), la faculté de commerce et de management, la faculté des sciences et la faculté de médecine, qui dépend du centre hospitalo-universitaire de l'hôpital de Jaffna. La faculté de médecine, où l'enseignement est dispensé en anglais, accueille 35 des 65 Singhalais inscrits à l'université ; ces étudiants ont été attirés par la bonne réputation dont jouit l'établissement<sup>655</sup>. Trois professeurs d'origine singhalaise enseignent également à l'université de Jaffna, qui accueille entre 4 000 et 4 500 étudiants et compte une majorité d'étudiantes (65% des étudiants sont des filles).

Le vice-chancelier de l'université souligne que la gratuité des études a, en outre, permis à un grand nombre d'étudiants, issus de familles sans antécédents d'études supérieures, d'accéder à l'université. Il constate également que beaucoup d'étudiants ont de la famille à l'étranger et qu'une partie d'entre eux espère tirer parti de l'enseignement supérieur pour les rejoindre. Un enseignant explique que les membres de la haute caste *Vellalar* envoient leurs filles à l'université de Jaffna, non pour

649 Un chercheur sri-lankais

650 Un enseignant sri-lankais

651 Professeur N. Shanmugalingam

652 Un chercheur sri-lankais

653 ONG

654 La faculté des Arts compte 21 disciplines

655 Vice-chancelier de l'université de Jaffna

leur permettre de trouver un meilleur emploi, mais pour leur permettre de trouver un bon parti, si possible parmi la diaspora. Au sein de la communauté tamoule, la majorité des mariages continue, en effet, d'être arrangée et l'éducation supérieure des filles leur permet d'augmenter leur cote sur le marché des mariages. Un enseignant note que les vice-chanceliers sont très corrompus, et qu'ils ont eux-mêmes détourné une partie des fonds pour financer les études de leurs enfants à l'étranger.

De nombreux étudiants souhaitent, en outre, quitter le pays en espérant trouver une meilleure perspective d'emploi à l'étranger. Un enseignant explique, en effet, que le salaire national mensuel moyen est de 20 000 roupies, et que le salaire d'un professeur d'université s'élève à 60 000 roupies contre 100 000 pour celui d'un employé local des Nations unies, ce qui fausse l'échelle sociale.

### **3.1.2.2. D'une économie de guerre à une économie de paix : la maîtrise du développement**

Dans la province Nord, et dans une moindre mesure dans le reste du pays, la question de l'emploi est problématique. Un membre de l'EPDP explique que la totalité des ressources était jusque-là orientée vers la guerre, et qu'il faut désormais mettre en place un programme de développement tourné vers la paix.

Durant la guerre, de nombreux produits étaient soumis à un embargo, ou à des restrictions en matière d'importation. Dans la région du Vanni, la contrebande de produits interdits (carburant, ciment, urée, etc.) était, en outre, facilitée par l'homme d'affaires, Thiyagarajah Maheswaran<sup>656</sup>, député du parti UNP, avec la complicité d'officiels corrompus<sup>657</sup>. Les produits étaient ensuite vendus au marché noir. Les LTTE avaient créé des commerces d'Etat, tels les boutiques Seran et Pandiyan, ainsi que des magasins du peuple (*Makkal Kadai*), dont ils détenaient les capitaux. La vente des produits essentiels comme l'essence et les produits alimentaires, était soumise à un régime de taxe obligatoire. Les LTTE prélevaient des impôts auprès de l'ensemble de la population du Vanni. Mais ce système de taxes s'étendait également à certaines zones sous le contrôle des autorités, comme à Vavuniya notamment ; le montant de l'impôt était calculé en fonction de la nature des marchandises.

Les LTTE prélevaient également des taxes sur les salaires. Les directeurs des établissements scolaires, fonctionnaires de l'administration sri-lankaise rémunérés par l'Etat, étaient contraints de reverser 8% de leurs traitements aux LTTE<sup>658</sup>. Un chercheur explique que durant le cessez-le-feu les autorités sri-lankaises ont fermé les yeux sur les activités des LTTE afin de préserver la paix. Pendant la trêve, les LTTE levaient, en effet, ouvertement des taxes dans tous les commerces de Jaffna. Les véhicules qui souhaitaient emprunter la route A9 pour rejoindre la péninsule de Jaffna, devaient également solliciter une autorisation des LTTE : un permis de circulation (*Road permit*) était nécessaire pour le transport des marchandises, elles-mêmes soumises à des taxes.

Pendant cette même période, les investissements tamouls se sont, en outre, concentrés sur Colombo<sup>659</sup>. Dans la capitale, les LTTE ont profité de la trêve pour ouvrir des salons de coiffure, qui servaient de centres de renseignement, ainsi que des agences de voyages, qui couvraient un trafic de migrants illégaux. L'homme d'affaires américain d'origine tamoule, Raj Rajaratnam<sup>660</sup>, proche des LTTE, a également investi des fonds importants dans l'acquisition de navires de haute mer. De même, de grosses sommes d'argent ont été consacrées à l'édification de temples hindous. Mais ces projets de construction ont peu bénéficié aux artisans locaux : des ouvriers qualifiés du bâtiment ont, en effet, été amenés à Sri Lanka depuis l'Etat du Tamil Nadu, dans le sud de l'Inde<sup>661</sup>.

Depuis la fin de la guerre, dans la province Nord, les investissements tamouls restent rares. Le gouvernement a lancé un appel à la diaspora mais demeure méfiant à son égard. En outre, celle-ci préfère investir dans des complexes immobiliers à Colombo, plutôt que dans la province Nord. Les autorités ont envisagé que le dirigeant du département d'acquisition de l'armement des LTTE,

656 *AsianTribune*, « Lanka opposition Tamil MP Maheswaran shot dead », 01/01/2008

657 Un chercheur sri-lankais

658 *Id.*

659 *Id.*

660 *France24*, « Raj Rajaratnam, le roi du délit d'initié sur le banc des accusés », 10/03/2011

661 Un chercheur sri-lankais

## Quelques activités économiques



*Pêcheurs conditionnant des raies sur une plage de Point Pedro*



*Bureau du North East Council Community Development Project (NECCODEP), coopérative de pêcheurs, à Point Pedro*



*Les salines d'Elephant Pass*



*Coopérative agricole de Viswamadu dans le Vanni*



*La diaspora tamoule préfère investir à Colombo, comme dans les projets immobiliers du quartier de Wellawatta à majorité tamoule*



Panneau de la NERDO  
le long de la route A9 près de Kilinochchi

Shanmugan Kumaran Tharmalingam (alias Kumaran Pathmanathan ou KP), qui a été arrêté le 5 août 2009 à Kuala Lumpur, en Malaisie, puis déporté à Sri Lanka, où il est toujours détenu, puisse servir de facilitateur avec la diaspora en termes d'investissements. Le 9 juillet 2010, KP a ainsi enregistré une ONG, l'Organisation de réhabilitation et de développement du Nord Est (*North East Rehabilitation and Development Organisation, NERDO*)<sup>662</sup>, sise 10, rue Kathiresan, à Vavuniya<sup>663</sup>, qui démarché la diaspora pour récolter des fonds. Toutefois, ce processus a donné lieu à de nombreuses critiques parmi les opposants aux LTTE et semble être actuellement au point mort.

Depuis la fin de la guerre, certains habitants de la péninsule de Jaffna ont transformé leurs maisons en auberges pour accueillir les millions de touristes singhalais venus visiter

la région (6 millions en 2010), mais les standards en matière d'hébergement restent pauvres et le flux de touristes, très important après la guerre, est en diminution<sup>664</sup>. Par ailleurs, dans les secteurs de la pêche et de l'agriculture, certains projets économiques, sont toujours bloqués par le processus de déminage<sup>665</sup>, et l'état dégradé des infrastructures routières constitue un frein au développement. L'Etat a prévu d'élargir les routes et a procédé à de nouvelles délimitations, mais si dans la péninsule de Jaffna les premières bornes ont été posées, le projet suscite des réactions négatives de la part d'une certaine frange de la population. En effet, celui-ci devrait entraîner la destruction d'une partie du patrimoine architectural et est corolaire d'expulsions.

La péninsule de Jaffna ne compte, en outre, que très peu d'entreprises. Les petites entreprises se chiffrent à un millier<sup>666</sup> et ne sont pas toutes bénéficiaires. Dès lors, les initiatives sont peu nombreuses. Afin d'y remédier, le ministère du Développement des industries traditionnelles et du Développement des petites entreprises, avec à sa tête le dirigeant de l'EPDP Douglas Devananda, s'est fixé pour objectif d'élever le niveau de qualification intermédiaire de la population et de faciliter les prêts bancaires aux petites entreprises<sup>667</sup>. A cet effet, plusieurs centres de formation professionnelle et instituts technologiques, qui avaient fermé pendant la guerre, ont été rouverts. Dans le district de Jaffna, le ministère a également lancé plusieurs projets, comme le Centre national de Design, le Conseil de développement du palmier (*Palmyra Development Board*) et le Conseil de développement de l'industrie (*Industry Development Board*).

Le dirigeant de l'EPDP est également membre du Comité de développement piloté par le ministère. Chaque district du pays comprend, en effet, un tel comité, auquel participent les différents partis politiques ; mais les districts de Jaffna et Kilinochchi n'en comptent qu'un seul pour deux. A Atchvely, le gouvernement indien a, en outre, financé la mise en place d'une zone industrielle. Le Conseil de développement industriel a confié à l'EDPD les projets de développement des salines d'Elephant Pass et de l'entreprise « North Sea Limited », une société basée dans le quartier de Gurunagar<sup>668</sup>, qui produit des filets de pêche. Toutefois, plusieurs facteurs empêchent le démarrage rapide de ces projets. Le déminage des salines qui devraient employer de 2 000 personnes est, en effet, toujours en cours, et si les ressources halieutiques sont considérables, les gens rechignent à travailler dans

662 *DailyMirror*, « K.P.'s NERDO registered », 23/02/11

663 <http://nerdolanka.org/>

664 Un enseignant sri-lankais

665 Emelda Sukumar, *Government Agent (GA)* de Jaffna

666 *Id.*

667 EPDP

668 Un quartier de Jaffna

l'industrie, préférant un emploi de bureau<sup>669</sup>.

Le ministre Douglas Devananda tient une permanence journalière dans les bureaux de l'EPDP, qui sont implantés dans les locaux de l'ancien cinéma *Shridhar*, situé sur *Stanley Road* à Jaffna, où il reçoit les personnes désireuses de le rencontrer. Une centaine de personnes se présente journellement à sa permanence. La plupart d'entre elles sont des gens dans le besoin, qui attendent beaucoup du ministre en matière d'emplois et de logements notamment. Mais certains partis politiques et opposants à l'EPDP dénoncent le clientélisme de ce parti dont la base électorale est constituée en majeure partie de gens à faibles revenus, issus des basses castes, parmi lesquels des membres des communautés de pêcheurs et des personnes employées dans les salines. Un membre du clergé catholique indique que certains ont voté en faveur de l'EPDP contre des promesses, en matière d'embauche notamment.

Dans la péninsule de Jaffna, l'EPDP est engagé dans l'extraction de sable, un secteur très lucratif en raison, notamment, des besoins importants en ciment du fait de la reconstruction. Mais le parti n'est pas le seul à tirer parti de ses relations avec le gouvernement pour occuper des secteurs stratégiques. Ainsi, depuis la fin de la guerre, à Vavuniya les paramilitaires de la PLOTE servent d'intermédiaires dans le processus d'allocation de terres aux personnes réinstallées<sup>670</sup>. Mais une ONG note que les activités des paramilitaires sont désormais en déclin.

### 3.1.3. La dévolution du pouvoir

#### 3.1.3.1. D'une logique d'affrontement à une perspective de réconciliation ?

Dorénavant, la PLOTE exerce des pressions de nature plus politique<sup>671</sup>. Constitué à partir d'une scission des LTTE, en 1988 ce mouvement a donné naissance à un parti politique, le Front démocratique de libération du peuple (*Democratic People's Liberation Front, DPLF*), d'obédience marxiste, dont le quartier général se trouve à Vavuniya. Le parti a ensuite cherché un compromis avec les autorités, et les militants armés de la PLOTE, généralement décrits comme des paramilitaires, se sont associés aux forces de sécurité, sous la protection desquelles, ils se sont placés. Après le départ de la Force indienne de maintien de la paix (*Indian Peace Keeping Force, IPKF*), en 1990, le président sri-lankais, Ranasinghe Premadasa, et les Indiens ont, en outre, fourni des armes à la PLOTE<sup>672</sup>.

Au cours de l'histoire, la PLOTE a, toutefois, été infiltrée par les LTTE. A partir de la fin des années 1980 et du début des années 1990, ceux-ci ont, en effet, commencé à développer des services de renseignement (*Tiger's Organisation Security Intelligence Service, TOSIS*) et ont pénétré la PLOTE, l'EPDP et le gouvernement<sup>673</sup>. De nombreux militants de la PLOTE ont ainsi été tués et 20 d'entre eux enlevés. Pendant le cessez-le-feu de 2002, sous le gouvernement de Ranil Wickramasinghe, la PLOTE a ensuite rendu les armes. Mais, au cours de la trêve, 60 membres de l'organisation ont été tués ou enlevés par les LTTE, dans les provinces Nord et Est. Parmi eux, deux ont refait surface à l'issue de la dernière guerre, mais l'un d'entre eux a été tué après avoir quitté Mullivaikkal<sup>674</sup>.

Au cours de la trêve de 2002, la police a informé la PLOTE de l'infiltration dans ses rangs de 3 informateurs des LTTE, qui ont été arrêtés par les autorités. Dans le même temps, des membres de la PLOTE ont été autorisés à se rendre dans la région du Vanni, dont l'accès était interdit aux opposants aux LTTE. De 2004 à 2007, un membre de la PLOTE, médecin de profession, raconte avoir été dépêché dans la région, en lien avec des programmes de réinstallation post-tsunami mis en place par le gouvernement et des ONG. Occupant la fonction d'officier médical de santé, dans le cadre de la prévention des maladies, celui-ci dit n'avoir, toutefois, pas rencontré de problèmes avec les LTTE du fait de sa profession.

669 EPDP

670 Une institution internationale

671 *Id.*

672 PLOTE

673 *Id.*

674 *Id.*

Ce membre de la PLOTE note que depuis l'issue de la guerre, son mouvement ne fait plus l'objet d'aucun problème. La PLOTE estime que les mesures qui ont été prises par le gouvernement à l'égard des anciens membres des LTTE sont pertinentes et se félicite du bon travail des autorités en la matière. Le DPLF, la branche politique du mouvement, entend, toutefois, garder son indépendance par rapport au gouvernement, sur les questions de la culture et des terres notamment. Un membre du parti estime que « *les cadres des LTTE étaient dépourvus d'idéologie mais fonctionnaient comme des machines* » ; le DPLF souhaite désormais l'adoption d'une plateforme pragmatique.



Le parti croit au rôle majeur de l'économie dans le processus de réconciliation et oriente son action en faveur des classes socio-économiquement défavorisées, du monde rural, issus en général des basses castes (*Barefoot*). Le DPLF est opposé à la division ethnique du pays et s'est élevé contre l'éviction des Singhalais et des musulmans de la péninsule de Jaffna, à la fin des années 1980 et au début des années 1990. Mais le parti dénonce la politique de colonisation mise en place par le gouvernement dans l'est du pays, comme à Weli Oya, au cours des années 1980.

Un membre du parti explique que la dévaluation de la monnaie et la baisse de la corruption ont, en outre, amené le gouvernement à créer un antagonisme entre les différentes communautés. Le DPLF se dit favorable à l'instauration d'une solution fédérale au conflit, conforme au treizième amendement à la Constitution de 1989, et à la fusion des provinces Nord et Est. Le parti vient d'entamer des discussions à ce sujet au niveau des districts<sup>675</sup>. Dans le même temps, un membre du parti affirme, cependant, être en faveur d'une structuration de l'Etat sur le modèle singapourien ou canadien. Il se dit prêt à négocier

avec le gouvernement, avec le soutien de la communauté internationale et non avec l'aide de l'Inde ou de la Chine.

Contrairement au DPLF, l'EPDP explique que si des commerçants singhalais ont profité du flot de touristes vers Jaffna pour étendre leurs activités commerciales à la province Nord, il ne s'agit pas d'une politique ethnique de la part du gouvernement, ni de colonisation, comme l'ont évoqué certains journaux tamouls. Pour l'EPDP le conflit ne résulte d'ailleurs pas d'un problème ethnique, mais de problèmes commerciaux, ainsi que de problèmes en matière de justice et d'ordre public (*Law and Order*). Le parti estime qu'il est nécessaire d'établir un consensus avec la majorité ; il prône de sortir de la politique de confrontation avec le gouvernement, dans laquelle se sont engagés les autres partis tamouls, « *car l'expérience a montré que ce n'était pas la bonne façon d'agir* ».

L'EPDP considère que le treizième amendement à la Constitution représente la solution la plus pragmatique en matière de dévolution des pouvoirs. Selon un membre du parti, cet amendement ne suscite, en effet, aucune méfiance de la part de la majorité singhalaise et reçoit l'approbation du gouvernement indien et de la communauté internationale. En ce qui concerne l'unification des deux provinces Nord et Est, l'EPDP rappelle, toutefois, que le principe de leur fusion n'a pas été entériné et que celle-ci n'est pas évoquée par le 13<sup>ème</sup> amendement. Le parti est d'avis que la province Est doit décider par elle-même de son rattachement, ou pas, à la province Nord. L'EPDP, qui ne veut pas susciter la controverse, estime, toutefois, que cette demande de fusion est peu raisonnable de la part des Tamouls, et que la réunification n'aura pas lieu.

Le parti constate qu'une solution politique ne saurait être trouvée immédiatement et qu'un travail de terrain est préalablement requis. Un militant du parti explique qu'en 1994 la présidente Chandrika Bandaranaike Kumaratunga a fait un gros travail au sein de la population singhalaise pour trouver une solution au conflit, mais que les Tamouls et les LTTE ont rejeté sa solution. L'EPDP se fixe donc d'abord pour objectif d'éduquer la population. Le parti constate, en effet, que l'intelligentsia tamoule a fui le pays et que la communauté manque de potentiel : « *Toutes les ressources ont été concentrées sur le conflit ; les gens ont appris à être violents, méfiants et agressifs. Les communautés singhalaise et tamoule ont été brutalisées ; il faut inverser la tendance* ». Le représentant d'une

675 PLOTE

ONG explique qu'à Jaffna « certains se considèrent comme des intellectuels, mais qu'en réalité ils n'en sont point. Ils sont avant tout intéressés par l'argent et tirent profit de leurs liens avec certains politiciens, comme avec l'Occident ». Selon lui, cette situation entraîne un désintérêt croissant de la population pour la vie politique.

La TNA, qui constitue la principale force tamoule au Parlement, a toutefois choisi d'entamer des discussions avec le gouvernement. L'Alliance reconnaît, en effet, le mandat de celui-ci au plan national, mais souhaite voir le sien reconnu dans les provinces Nord et Est. Dans la province Ouest, la TNA entretient des liens de proximité avec le Front populaire occidental (*Western People's Front*, WPF), un parti tamoul dirigé par Mano Ganesan, qui s'est érigé en défenseur de la minorité tamoule de la région<sup>676</sup>. Ce parti, qui s'est présenté aux deux dernières élections législatives sous la bannière de l'UNP, a appelé à voter pour la TNA dans les provinces Nord et Est.

La TNA explique que, depuis l'indépendance, le problème de la représentation de la minorité tamoule reste identique, et que le président de la république actuel a perdu les élections dans le Nord et l'Est. L'Alliance a fait valoir officiellement sa position au gouvernement en matière de dévolution, soit une autonomie politique pour les Tamouls au moyen de l'instauration d'un système fédéral dans le cadre d'un pays uni. Toutefois, le postulat de départ de la TNA apparaît en partie faussé. En effet, si l'Alliance a très largement remporté les élections législatives dans les provinces Nord et Est lors des élections législatives de 2004, elle n'y est plus clairement majoritaire depuis les élections législatives de 2010. Lors de ces élections, la TNA a remporté 13 sièges sur l'ensemble des deux provinces Nord et Est, contre 12 pour la coalition UPFA au pouvoir et 6 pour le Parti national uni, le principal parti d'opposition, non communaliste<sup>677</sup>.

La TNA espère cependant pouvoir compter sur le soutien du Congrès musulman sri-lankais (*Sri Lanka Muslim Congress*, SLMC) pour faire valoir sa position auprès du gouvernement, et parvenir à inverser la tendance. La TNA déclare, en effet, travailler en lien étroit avec le parti communaliste musulman. L'Alliance affirme s'être entendue avec le SLMC sur la question de l'autonomie politique. Selon la TNA, les deux formations politiques sont tombées d'accord sur la question de la réunification des deux provinces Nord et Est, avec la création d'un Conseil spécifique pour les musulmans de la province Est, dans le district de Digamadulla, et des dispositions spécifiques pour les minorités. D'après l'Alliance, si le statut d'autonomie est obtenu, la minorité singhalaise de ces régions devra, en effet, être protégée, au même titre que minorités tamoules des autres provinces.

Les relations entre les partis tamouls et le SLMC ont, toutefois, toujours été ambivalentes et le SLMC n'a pas encore entamé de discussions avec le gouvernement sur la question de la dévolution du pouvoir. En effet, si en 1976, le dirigeant du SLMC, M.H.M Ashraff, a rejoint le TULF, dirigé par A. Amirthalingam, dont il partageait les revendications en faveur des minorités tamoulophones du pays, les relations entre musulmans et Tamouls se sont par la suite tendues<sup>678</sup>. Suite au meurtre de trois musulmans dans la mosquée de Mannar, qui fut attribué aux LTTE, et à l'expulsion des musulmans de la péninsule de Jaffna en 1990, le SLMC s'est, en effet, éloigné du TULF.

Désenchantés par la politique des hommes politiques musulmans de la côte Ouest, taxés d'opportunisme en raison de leur vote majoritaire en faveur des deux principaux partis du pays, et se sentant menacés par la radicalisation des groupes armés indépendantistes tamouls, à partir de 1981 les musulmans des régions tamoulophones ont ensuite tenté de cristalliser leurs revendications au sein d'un parti communaliste musulman. Fondé par un petit groupe de musulmans de la province Est, le SLMC, qui octroie une place prépondérante à la religion musulmane, s'est fixé pour objectif de permettre aux musulmans des provinces Nord et Est de prendre en mains leur destinée<sup>679</sup>.

En 1988, le SLMC a accepté l'implémentation du 13<sup>ème</sup> amendement à la Constitution, mais à partir de 1994, le parti a fait campagne pour la création d'un Conseil régional à majorité musulmane, dans le cadre d'un gouvernement fédéral. L'idée du fondateur du parti était de pouvoir rassembler

676 TNA

677 Department of Elections <http://www.slections.gov.lk/>

678 McGILVRAY Dennis B., "Tamils and Muslims in the shadow of war: Schism or continuity", dans GAMAGE Siri et WATSON I.B, *Conflict and Community in Contemporary Sri Lanka*, New Dehli, Sage Publications, 1999

679 ALI Ameer, "The Muslim Factor in Sri Lankan Ethnic Crisis", *Journal of Muslim Minority Affairs*, 1997, Vol. 17 , n°2, p. 253-267

toutes les zones à majorité musulmane, des provinces Nord et Est, sous une même administration, dont le centre se serait trouvé à Amparai. Ce Conseil régional musulman aurait englobé des zones non contiguës, à majorité musulmane comme les secteurs de Pottuvil, Sammanthurai, et Kalmunai, dans le district de Digamadulla, la zone de Kattankudi, Eravur et Ottamavadi, dans le district de Batticaloa, celles de Muttur, Sampoor, Kinniya et Pulmoddai, dans le district de Trincomalee, ainsi que les secteurs d'Erukkulampiddy, Vidathaltheevu et Musali, dans le district de Mannar<sup>680</sup>.



Un tailleur musulman rentré à Jaffna

À l'approche des élections parlementaires de 2000, le SLMC a, toutefois, décidé de restreindre ses exigences à la création d'un « Conseil Régional musulman » couvrant le Sud de la province Est, à majorité musulmane. Ce Conseil de province musulman ne devait, dès lors, plus qu'englober les trois circonscriptions de Pottuvil, Sammanthurai, et Kalmunai, dans le district de Digamadulla, les principales bases électorales du SLMC. Mais, fort d'un soutien électoral croissant, y compris en dehors des provinces Nord et Est, le SLMC a par la suite acquis la force nécessaire pour faire pencher la balance électorale, et cette idée a progressivement fait long feu.

A partir des élections législatives de 2000, le SLMC a systématiquement rejoint le parti vainqueur des élections en échange de postes ministériels clés dans les gouvernements qui se sont succédés. En 2010, le SLMC a ainsi décidé de s'associer à l'UNP, sous la bannière duquel il s'est présenté aux élections législatives, mais suite à la victoire du SLFP aux élections présidentielles, ses députés ont rejoint en 2011 le gouvernement de Mahinda Rajapakse<sup>681</sup>. Le dirigeant actuel du SMLC, Rauff Hakeem, occupe depuis la fonction de ministre de la Justice au sein du gouvernement.

A l'instar de la TNA, l'EPRLF se dit également favorable à une dévolution de pouvoir en faveur des musulmans, ainsi qu'à la réunification des deux provinces Nord et Est, mais le parti estime que l'idée doit venir de la province Est. En cas de fusion, l'EPRLF note, en effet, que les Tamouls de la province orientale redoutent la mainmise des hautes castes *Vellalar* du Nord sur les institutions politiques. Un dirigeant du parti salue le caractère non violent de la lutte menée par S.J.V. Chelvanayakam et Appappillai Amirthalingam au sein du Front tamoul uni (*Tamil United Front*, TUF), dans la lignée de Gandhi et des autres mouvements réformistes. Il est, toutefois, critique de la politique menée par la suite par le TULF, qu'il dit avoir encouragé les jeunes à l'action violente, avant que celle-ci ne se retourne finalement contre lui, avec l'assassinat de son dirigeant, A. Amirthalingam, par les LTTE, en 1989<sup>682</sup>. L'EPRLF rappelle, en outre, qu'en 1987 le 13<sup>ème</sup> amendement à la Constitution a été rejeté par l'élite politique tamoule.

Le parti dénonce également la politique équivoque menée par l'UNP, et critique la politique de la TNA, qui en 1995 a refusé la proposition de la présidente Chandrika Bandaranaike Kumaratunga en faveur de l'application d'un nouveau texte, appelé « 13<sup>ème</sup> amendement Plus Plus ». Un membre de l'EPRLF rappelle que son parti était initialement d'accord pour une dévolution particulière de pouvoir pour la minorité singhalaise de l'Est, mais il déplore la colonisation singhalaise, qui s'est opérée dans cette province et génère des problèmes. Idéalement, l'EPRLF dit être favorable à une solution fédérale au conflit, mais en pratique, le parti demande la mise en place d'un « 13<sup>ème</sup> amendement Plus ». Un membre du parti, estime, en effet, que le président Mahinda Rajapakse est opposé à une solution fédérale, mais favorable à une dévolution de pouvoir au niveau local.

680 Id.

681 *Daily Mirror*, "UNP calls for explanation from SLMC", 12/02/2011

682 Pathmanabha EPRLF

Dans la province Est, l'EPRLF n'entretient pas de contact avec Vinayagamoorthy Muralitharan, alias Karuna, l'ex-dirigeant des LTTE, qui a fait scission avec ces derniers en 2004 pour créer son propre mouvement, les Tigres libérateurs du peuple du Tamileela (*Tamil Eelam Makkal Viduthalai Puligal*, TMVP), puis a ensuite quitté ce parti pour s'associer au gouvernement. L'EPRLF considère que Vinayagamoorthy Muralitharan, qui a été nommé vice-président du SLFP et ministre de l'Intégration nationale, est une « marionnette du gouvernement ». Le parti estime, toutefois, que le « Ministre en chef » (*Chief Minister*) de la province Est, Sivanesathurai Chandrakanthan, alias Pillaiyan, qui a désormais pris la tête des TMVP, est plus engagé en faveur de la cause tamoule : « *Pillaiyan est un « dévolutionniste », mais opposé à la fusion des provinces Nord et Est* ».

Afin de tenir compte des aspirations des différents partis tamouls en termes de dévolution du pouvoir, le gouvernement a mis sur pied différents mécanismes de concertation. D'un côté, il a entamé des discussions avec le Forum des partis tamouls (*Tamil Parties Forum*, TPF), un groupe constitué de dix partis politiques<sup>683</sup> favorables à la mise en place d'une solution à l'intérieur d'un pays uni<sup>684</sup>. D'un autre côté, le président a mis en place un « Comité sur la réconciliation à long terme » (*Committee on long term reconciliation*), pour discuter de la question de la dévolution avec la TNA.

Le Comité sur la réconciliation à long terme comprend 5 membres de la TNA<sup>685</sup> et 4 membres du gouvernement<sup>686</sup>, parmi lesquels 3 ministres, et s'est fixé pour but d'explorer les modes et moyens de résoudre le problème tamoul, par l'amorce d'un dialogue. Toutefois, il a donné lieu à d'importantes critiques de la part des partisans d'une ligne plus radicale, parmi lesquels l'ACTC, ainsi que des militants tamouls basés à l'étranger, où les membres de la minorité ont trouvé refuge en grand nombre. Ceux-ci continuent, en effet, de prôner une totale autonomie pour l'Eelam tamoul (*Tamil Eelam*).

Sur la scène politique intérieure, l'ACTC qui a quitté la TNA en 2010, demande l'instauration d'une confédération d'Etats, avec un droit de séparation de l'entité tamoule<sup>687</sup>. Mais l'EPDP est d'avis que s'il reste quelques avocats de la cause des LTTE, comme le dirigeant de l'ACTC, Gajendran Ponnambalam, les intérêts de la minorité tamoule du pays divergent de ceux de la diaspora.

### 3.1.3.2. Le transnationalisme tamoul, un facteur de radicalisation ?

A l'étranger, l'EPDP essaie de travailler sur les liens entre la diaspora tamoule et les communautés locales. Dans le même temps, sur la scène intérieure, il apporte son aide à d'ex-membres des LTTE, victimes de la guerre. Pour le parti, « *si certains pensent encore du bien des LTTE, il faut leur rappeler que le système mis en place par ceux-ci était compartimenté et que l'organisation surveillait tous les déplacements et la vie privée des familles* ».

L'EPDP explique que si les LTTE comptaient quelque 20 000 militants, il faut également prendre en compte la position des familles de ceux-ci. Or, selon lui, il est peu probable que celles-ci soient encore engagées dans la défense de la cause défendue par les LTTE. Un chercheur constate que la population du Vanni rejette désormais ces derniers. « *Les habitants de la région ont tout perdu, leurs maisons ont été détruites, leurs animaux tués, leur or et leurs bijoux confisqués par les LTTE qui ont enrôlé leurs enfants, parfois de force. Les parents ont dû marier leurs filles à un âge très jeune pour éviter leur recrutement forcé* ». Ce chercheur estime, toutefois, que la moitié de la population de la péninsule de Jaffna soutient les LTTE. Son point de vue est partagé par un haut gradé de l'armée sri-lankaise<sup>688</sup>, qui considère que, dans la péninsule, leur idéologie perdure ; selon lui, les habitants sont influencés par la propagande des LTTE dans la diaspora.

683 Parmi eux, se trouvent les TMVP, l'EPDP, le DPLF, V. Ananadasangaree et Chelvanayakam Chandrasaran, le fils de l'ex-dirigeant du TULF, S.J.V Chelvanayakam, qui est à la tête de l'Organisation pour la réintégration des réfugiés de l'Eelam (*Organisation for Eelam Refugees Rehabilitation*, OfERR), un organisme qui représente les réfugiés sri-lankais en Inde (voir § 1.1.3.3.).

684 TNA

685 R. Sampanthan, S. Senathirajah, K. Premachandran, S. Srtitharan, M.A Sumanthiran et K. Kanagiswaran.

686 Ratnasiri Wickramanayake, Nimal Siripala de Silva, G.L Peiris.

687 TNA

688 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna*

L'EPDP constate qu'un grand nombre des familles tamoules de la péninsule sont, en effet, financièrement dépendantes de proches installés à l'étranger et que ces familles sont, dès lors, plus susceptibles d'écouter leurs conseils. Le dirigeant d'une ONG estime qu'en Europe la diaspora peut, en outre, profiter de ses réseaux pour faire pression. Un dirigeant de l'EPRLF affirme que les différents groupes présents à l'étranger téléphoneraient régulièrement à la TNA et dénonce le double langage de l'Alliance : « *Si pour négocier avec le gouvernement la TNA affirme publiquement ne pas entretenir de liens avec les différents groupes présents dans la diaspora, elle maintient en réalité des contacts avec les membres des LTTE en exil* ».

L'EPRLF estime que, dans la diaspora, les plus extrémistes promeuvent la TNA, parmi lesquels le gestionnaire de plusieurs sites web basés à l'étranger. L'EPRLF dénonce, en outre, l'influence de la presse tamoule et des journaux Velampuri, Thinakkural et Uthayan, pro-TNA, qui, selon ce parti, ont trompé l'électorat tamoul en reprenant certains articles non fondés publiés à l'étranger. Le parti note que la majorité de la minorité tamoule vit en dehors des provinces Nord et Est, et que la revendication d'autonomie a en réalité une portée affective. Selon le dirigeant de l'EPRLF : « *Les dirigeants de la TNA vivent à l'étranger et viennent à Sri Lanka pour parler de manière irresponsable et émotionnelle aux Tamouls* ». Un député de la TNA affirme, toutefois, que sa formation n'entretient pas de liens formels avec le Gouvernement transnational de l'Eelam tamoul (*Transnational Government of Tamil Eelam, TGTE*), un groupe d'opposants en exil issu de la mouvance des LTTE, et ne fait aucun commentaire à ce sujet. Les deux entités se connaissent, mais la TNA est favorable à une solution à l'intérieur du pays et non à l'extérieur<sup>689</sup>.



Un dirigeant de l'EPRLF indique que de nombreux membres des services de renseignement des LTTE (*Tiger's Organisation Security Intelligence Service, TOSIS*) se trouvent à l'étranger, et que parmi eux un certain nombre se trouverait en France. Selon un membre de la PLOTE, à l'extérieur du pays les LTTE exercent une sorte de contrôle : « *Ils ont leurs systèmes de renseignement et agissent comme des dirigeants mafieux. Ils collectent des informations sur toutes les familles sri-lankaises exilées, ce qui leur permet d'estimer la teneur de leurs revenus en vue d'extorsions* ».

L'EPRLF explique que dans la diaspora les LTTE sont divisés en trois groupes, basés principalement aux Etats-Unis, en France et en Norvège. Ce parti, ainsi que la PLOTE, notent que des rivalités sont, toutefois, apparues entre les membres des LTTE à la suite de l'arrestation du dirigeant du département des acquisitions des LTTE, Kumaran Pathmanathan alias K.P. Depuis, différents membres de l'organisation se sont, en effet, érigés comme ses représentants légitimes.

Perinpanayagam Sivaparan, alias Nediyan, une figure de proue de l'organisation, qui est à la tête du Comité de coordination tamoul en Norvège (*Tamil Coordinating Committee, TCC*), s'est proclamé le nouveau dirigeant des LTTE en exil. Il est actuellement à la tête de la fraction Nediyan, basée en Norvège<sup>690</sup>. Mais aux Etats-Unis, Visuvanathan Rudrakumaran, alias Rudra, l'ancien conseiller juridique du secrétariat international des LTTE, qui a participé aux négociations de paix avec le gouvernement sri-lankais en 2004, a fondé le TGTE. Ce dernier groupe, qui n'est reconnu par aucun gouvernement, compte 122 « représentants » à travers le monde<sup>691</sup> et un cabinet composé de 10 personnes, à la tête duquel Rudrakumaran a été élu « Premier ministre ».

Un dirigeant de l'EPRLF explique que les violences criminelles augmentent dans la diaspora tamoule, car la mentalité des LTTE s'y propage. Un membre de la PLOTE estime que depuis la dernière bataille de Mullivaikkal, les relations entre Sri Lanka et les réseaux des LTTE à l'étranger ont été stoppés, mais qu'un millier de membres des LTTE, dont des hommes d'affaires importants, ont conservé le

689 TNA

690 Pathmanabha EPRLF

691 *The Island*, "Overseas Tigers shaken by debilitating split", 13/03/2011

trésor de guerre de l'organisation. « *Les collectes de fonds ont cessé, mais certains ont empoché l'argent et veulent continuer à ponctionner la diaspora* ». Selon l'EPRLF, les membres des LTTE de la diaspora sont en quête de profits et, à l'étranger, les collectes de fonds continuent. Sur la scène nationale, toutefois, une ONG note que les LTTE ont disparu, et que personne ne s'intéresse au TGTE, qui prétend leur succéder. Le représentant d'une autre ONG estime, en outre, que la diaspora n'a pas le pouvoir de faire pression sur le gouvernement. Selon lui, les manifestations, où flottaient les drapeaux des LTTE, n'ont pas eu l'effet escompté en faveur de l'organisation, au contraire.

Un ancien étudiant de l'université de Jaffna explique que « *les partisans des LTTE restants ne sont pas organisés et les actes pro-LTTE qui peuvent avoir lieu dans le pays sont les résultats de manifestations individuelles isolées* ». D'après lui, cette situation s'explique du fait de méfiance régnante : « *Il y a beaucoup de dénonciations et dans ce contexte, toute tentative de regroupement et de coordination est impossible* ». Selon lui, « *cela pose un vrai problème, car d'un côté les gens ne croient plus à la politique et de l'autre côté ils ne peuvent pas coordonner la moindre action* ». Une ONG note qu'un message du gouvernement est nécessaire pour la réconciliation, car si la guerre est finie, le conflit n'est pas résolu. Cette même ONG constate que les gens du Vanni veulent d'abord vivre une vie normale, mais qu'ils ont le sentiment d'être toujours marginalisés : « *Ils n'éprouvent pas de ressentiment vis-à-vis de la diaspora, qui apporte de l'argent, mais vis-à-vis de Jaffna et de la province Est* ».

Une jeune femme, originaire du Vanni, rencontrée par la mission, estime que les LTTE sont une création des gens de la péninsule de Jaffna ; elle souligne que son ex-dirigeant, Velupillai Prabhakaran, est originaire de Valvettithurai. Rescapée de la dernière guerre, elle fait état d'un fort ressentiment vis-à-vis de la population de Jaffna qui, d'après ses dires, considère les gens du Vanni comme des habitants de la jungle. Si les divisions politiques se sont multipliées au sein de la minorité tamoulophone de l'île, celles-ci correspondent, en effet, souvent à une fracture sociale. Mais ces divisions s'articulent également sur des lignes religieuses.

\* \* \*

### **3.2. Les voies et les écueils de la réconciliation entre les communautés ethniques et religieuses**

La diversité de la représentation politique de la population de la province Nord reflète les fractures au sein de la communauté tamoule, liées à la structuration de cette société en castes, à l'origine géographique de ses groupes et aux expériences récentes au regard de la guerre et de la politique des LTTE. En outre, cette communauté est divisée en plusieurs groupes religieux : si la grande majorité des Tamouls est hindoue, d'importantes minorités chrétiennes ont un rôle très actif dans cette province. Les musulmans font un retour massif dans la province depuis le début de l'année 2011, et ne sauraient se contenter d'un rôle effacé, notamment du fait de la radicalisation d'une partie de ses membres. Quant aux Singhalais bouddhistes, leur présence, hormis les militaires et les fonctionnaires, reste encore peu manifeste et très minoritaire, mais ils bénéficient de l'élan nationaliste qui s'est emparé de l'île depuis l'écrasement des LTTE.

Si la guerre était essentiellement née sur le terreau d'un conflit entre Tamouls et Singhalais, de nouvelles lignes de fractures sont apparues au sein de la société sri-lankaise, et notamment dans la population tamoule de la province Nord, ravivant aussi des tensions anciennes. Alors même que l'habitat peine à se développer, la construction ou la rénovation ostensible d'édifices religieux dans l'ensemble de la province exprime de nouveaux défis quant à la coexistence des différents groupes. Ces édifices religieux et les nombreux monuments commémoratifs de l'armée apparaissent comme autant de marqueurs concurrents du territoire dans le paysage de l'après-guerre. La réinstallation des personnes déplacées apparaît comme une course à la réappropriation culturelle des espaces de la province, qui augure de tensions futures, en dépit des initiatives intéressantes de réconciliation.

### 3.2.1. Les fractures au sein de la communauté tamoule

#### 3.2.1.1. Un conglomérat culturel uni par la langue tamoule

La communauté tamoule sri-lankaise est en réalité un conglomérat de groupes divers, qui ont en partage une langue commune, le tamoul. Trois groupes majeurs se sont formés au sein de cette population : les Tamouls du Nord, qui suivent le code coutumier patrilineaire *Thesawalamai*, les Tamouls de l'Est, qui ont adopté le code coutumier matrilineaire *Mukkuvar*, et les Tamouls dits « des plantations » ou « Tamouls indiens », installés dans les hauteurs du centre du pays, essentiellement des membres de basses castes recrutés en Inde par les compagnies privées de planteurs britanniques.

A ces trois groupes, il faut historiquement associer les musulmans tamoulophones originaires d'Inde. Ceux-ci ont été séparés des autres tamoulophones à l'époque coloniale britannique et ont été regroupés avec les autres musulmans, sunnites ou chiites, de l'île dans la catégorie des « Moors ». Les musulmans originaires d'Indonésie ou de Malaisie, qui se désignent comme *Malays*, ont toujours été réticents à être versés dans la même catégorie que les autres musulmans, et réclamaient une représentation politique séparée à l'époque coloniale<sup>692</sup>. En 1949 le gouvernement sri-lankais a remplacé le terme « Moor » par celui de « Muslim » sur les registres électoraux, répondant à un sentiment croissant d'identité religieuse parmi les musulmans<sup>693</sup>. Au recensement général de 2001, deux classifications apparaissaient néanmoins : l'une par religion qui regroupait tous les musulmans sous l'appellation « islam », et l'autre par groupes ethniques qui mentionnait les « Sri Lanka Moors » et les « Malays »<sup>694</sup>.

Les tamoulophones, Tamouls des trois groupes et musulmans, constituent la majorité des habitants de la municipalité de Colombo. Comme l'a admis le représentant de la TNA rencontré par la mission, la majorité des Tamouls réside en dehors des provinces de l'Est et du Nord, et doit donc coexister avec la population singhalaise et les musulmans. Cette situation a été accentuée par la guerre, du fait des migrations de Tamouls du Nord et de l'Est vers Colombo, pour diverses raisons (insécurité, persécutions, destructions, difficultés économiques, raisons familiales, projets de voyage à l'étranger, parcours d'éducation, etc.).

Sur une population de 19 millions d'habitants, Sri Lanka comprend 74,5% de Singhalais, le reste étant essentiellement tamoulophone : 11,9% de Tamouls « Sri Lankais », 4,6% de Tamouls « Indiens » et 8,3% de musulmans [dans le prochain recensement national prévu en 2011, les deux catégories de Tamouls devraient être fondues en une seule catégorie, selon le représentant de la TNA]. Les Tamouls et les Singhalais occupent généralement des parties continues du territoire sri-lankais, tandis que les musulmans sont dispersés en petites communautés au sein des deux autres catégories ethniques, à l'exception de quelques zones<sup>695</sup>.

Pendant la période de cessez-le-feu, après la 3<sup>e</sup> session de négociations entre le gouvernement et les LTTE à Oslo, le gouvernement norvégien avait publié un communiqué mentionnant que « les parties avaient convenu de rechercher une solution fondée sur le principe de l'autonomie interne dans les zones d'habitat des populations tamoulophones et basée sur une structure fédérale dans un Etat uni ». En effet, les LTTE estimaient représenter l'ensemble des tamoulophones de Sri Lanka, qui n'étaient pourtant pas tous en faveur d'une entité tamoule autonome, qui plus est dirigée exclusivement par les LTTE, en particulier les musulmans et les Tamouls des plantations<sup>696</sup>. Si la question lin-

692 WICKRAMASINGHE Nira (professeur au département d'histoire et des relations internationales de l'université de Colombo), *Sri Lanka in the Modern Age, A History of Contested Identities*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2006, p. 103. [ouvrage disponible à la DIDR]

693 *Id.*, p. 264.

694 Department of Census and Statistics (gouvernement de Sri Lanka), *Census of Population and Housing 2001*, <http://www.statistics.gov.lk/PopHouSat/PDF/Population/p9p9%20Religion.pdf> et <http://www.statistics.gov.lk/PopHouSat/PDF/Population/p9p8%20Ethnicity.pdf>

695 MARASINGHE Lakshman (avocat, professeur émérite de droit à l'université de Windsor, Canada), « Constitutional Reform in a Multi Ethnic Society : Sri Lanka », p. 271-284, dans MOONESINGHE Gnana (dir.), *Nation Building, Priorities for Sustainability and Inclusivity*, Colombo, Shramaya, 2010, 355 p. [ouvrage disponible à la DIDR]

696 LADDUWAHETTY Neville (journaliste au journal sri-lankais *The Island*), *Sri Lanka's National Question*,

guistique figurait bien à l'origine du conflit, celui-ci ne pouvait se résumer à cette question, comme l'a montré la polémique apparue à la suite de cette déclaration. La scission majeure intervenue au sein des LTTE a, d'ailleurs, révélé d'autres problèmes profonds.

### 3.2.1.2. Influence différenciée du système de castes

En 2004, après l'éviction de ses cadres de positions importantes, la majeure partie des Tamouls de l'Est membres des LTTE a quitté cette organisation, car elle ne supportait plus le leadership des Tamouls du Nord, qui, selon eux, se considéraient comme supérieurs<sup>697</sup>. Cette opposition entre ces deux populations tamoules, dont les différences sont attestées par les coutumes, les pratiques agricoles, les rites religieux et les dialectes, trouve son origine dans le système de castes et dans le soutien des *Vellalars* aux LTTE, qui pourtant avaient prôné l'abolition du système des castes<sup>698</sup> : « *La haute caste des Tamouls de Jaffna, en particulier les aristocrates vellalars de Jaffna, regardent avec hauteur les Tamouls de Batticaloa en raison de leurs origines de caste supposées plus basses et pour leurs formes moins sanskritisées du rituel hindou*<sup>699</sup>. »

Après avoir entendu divers interlocuteurs d'institutions internationales, il est apparu à la mission qu'une fracture, comparable à celle-ci, existait au sein de la communauté tamoule du Nord entre les personnes originaires du Vanni, dont les *Vellalars*, d'une part, et les *Vellalars* de Jaffna, d'autre part.

Le mode de vie traditionnel des habitants du Vanni est assez différent de celui de ceux de la péninsule de Jaffna, où l'eau non salée est rare et dont le manque fait l'objet de tensions : « *L'ancien village et les installations agricoles des habitants du Vanni (Vanniar) étaient, pour la plupart, centrés autour des ressources hydrauliques, comme les réservoirs et les bassins, situés en dehors de la ville de Vavuniya, appelée autrefois Villangkulam [kulam signifiant lac, et désignant les réservoirs]. Les villages étaient réputés pour leurs activités communes et l'absence de distinctions et de conflits de castes ou de classes. Les établissements humains étaient principalement tamouls, à l'exception des parties situées au nord-est et au sud-ouest de Vavuniya, où habitait un mélange de familles singhalaises et tamoules, alors qu'à l'ouest se trouvaient des musulmans et des Tamouls, qui coexistaient pacifiquement*<sup>700</sup>. » En outre, les déplacements de population provoqués par la guerre, notamment vers le Vanni, ont rendu difficile le maintien des cloisonnements de caste dans l'espace<sup>701</sup>.

À l'inverse, dans la péninsule de Jaffna, la division en castes de la population reste très prégnante. L'espace de vie y est cloisonné en fonction de l'appartenance de caste, ainsi que la localisation des villages en fonction des puits et de la qualité des sols agricoles<sup>702</sup>. Selon le représentant de l'EPRLF, parti tamoul favorable à l'émancipation des basses castes, les membres de la haute société de Jaffna ont des préjugés contre les Tamouls des plantations, les musulmans et les Singhalais de basse condition. Pour se distinguer de ces populations, ils déclarent que tous les quartiers de Jaffna ont l'électricité, mais ils oublient de préciser qu'il faut en exclure les quartiers des membres des basses castes. Selon ce même interlocuteur, les discriminations à l'encontre de ces derniers sont quotidiennes : impurs, ils n'ont pas le même accès à l'eau et à la nourriture, et ne peuvent partager leurs ustensiles de cuisine avec les autres personnes (dans les restaurants, ils disposaient autrefois de

*A collection of Articles*, Colombo, Vijitha Yapa Productions, 2010, p. 78 [ouvrage disponible à la DIDR]

697 LADDUWAHETTY Neville, *op. cit.*

698 Le représentant de l'EPRLF déclare que les dirigeants des LTTE, membres des hautes castes, avaient finalement maintenu le système des castes et la dot dans les zones sous leur contrôle.

699 MCGILVRAY Dennis B. (professeur au département d'anthropologie de l'université du Colorado, Boulder), « Tamil and Muslim identities in the east », Colombo, Marga Institute (Centre for Development Studies), Monograph Series on Ethnic Conflict in Sri Lanka, 2001, n°24, cité par LADDUWAHETTY Neville, *op. cit.*, p. 170. Cependant, les LTTE et des membres des hautes castes de Jaffna rejettent la sanskritisation.

700 DAYA SOMASUNDARAM (professeur au département de psychiatrie de l'université de Jaffna), « Collective trauma in the Vanni, a qualitative inquiry into the mental health of the internally displaced due to the civil war in Sri Lanka », *International Journal of Mental Health Systems*, 2010, n°4:22, 31 p.

701 Pathmanabha EPRLF

702 Voir à ce propos la carte des quartiers de Jaffna par castes dressée par Delon MADAVAN, doctorant en géographie à l'université Paris IV, à partir d'entretiens réalisés dans cette ville en 2005 : MADAVAN Delon, « Socio-religious desegregation in an immediate postwar town Jaffna, Sri Lanka », Paris, *Carnets de géographes*, mars 2011, n°2, p. 13.

coques de noix de coco en guise de bol et des feuilles de bananier en guise d'assiette, ustensiles végétaux jetables).

Des conflits apparaissent quand des ONG tentent de mettre en place des projets relatifs à l'eau par exemple. Ainsi, dans un village proche de Madhu dans le district de Mannar, un programme d'aménagement a dû être interrompu six mois après sa mise en œuvre, parce que les villageois refusaient de partager la même eau entre différentes castes<sup>703</sup>.

Les basses castes de la péninsule de Jaffna sont les suivantes : les *Pallar*, caste des paysans journaliers, qui ne sont pas autorisés à franchir le seuil des maisons des castes supérieures ni à participer aux funérailles de celles-ci, et qui vivent près des lieux de crémation des morts ; les prêtres des temples hindous, présents dans tous les villages et serviteurs des *Vellalar* ; les blanchisseurs et les barbiers. Les membres des basses castes honorent surtout les dieux locaux, comme Muniyappar, Vairavar et Mariammam. La caste intermédiaire est constituée par les *Karaiyar* (*Thimilar* dans les îles), caste des pêcheurs et marchands de poissons, plutôt aisés économiquement et peu discriminés, mais endogames. Les temples hindous restent associés à une caste particulière, comme le temple de Nallur, temple de la haute caste des *Vellalars*. Ces derniers, propriétaires fonciers, résident en ville (Jaffna, Manipay) ou à la campagne sur les terres les plus fertiles<sup>704</sup>.

Lorsqu'ils se séjournent dans la péninsule de Jaffna, les habitants du Vanni déplacés se sentent regardés comme des gens de la jungle, c'est-à-dire comme des hors castes ou des autochtones, alors qu'ils estiment devoir susciter plutôt la compassion pour leur participation à la guerre<sup>705</sup>.

### 3.2.2. Déploiement symbolique et attentisme singhalais

#### 3.2.2.1. Le déferlement symbolique du nationalisme singhalais dans l'immédiat après-guerre

Dès la fin de la guerre, l'armée sri-lankaise, constituée essentiellement de contingents singhalais, a occupé l'espace du Vanni vidé de toute sa population. Elle a détruit toute trace des monuments, cimetières et autres lieux symboliques construits à la gloire des LTTE<sup>706</sup>. Elle a érigé tout au long de la route A9 des casernes et des monuments imposants en l'honneur de sa victoire et commémorant la mémoire de ses soldats morts au combat. Dans ces casernes, les soldats ont édifié des temples bouddhistes pour leur propre usage<sup>707</sup>. Le long des routes du Vanni, l'armée a disposé des panneaux rédigés uniquement en singhalais<sup>708</sup>. Elle a renommé des villages avec des noms singhalais. Dans le Nord, l'armée et la police sont, d'ailleurs, largement composées de Singhalais<sup>709</sup>.

Des milliers de pèlerins singhalais bouddhistes ont afflué vers Jaffna, pour se rendre au lieu de pèlerinage du temple de l'île de Nainativu (nom singhalais : Nagadipa). Des dizaines d'auberges sont apparues à Jaffna pour les accueillir. Selon un membre du comité de laïcs hindous de Jaffna, ces pèlerins ont heurté la communauté hindoue, dont ils ne respectaient pas les traditions. Par exemple, ils ont fait griller du poisson dans les lieux publics près des temples le vendredi, jour sacré pendant lequel les hindous doivent être strictement végétariens<sup>710</sup>.

703 ONG

704 *Id.*

705 Témoignages de personnes originaires du Vanni ou y résidant

706 FERNANDO Ruki (Law & Society Trust), "Celebrating war victory and banning commemoration of dead civilians: this is "home grown & indigenous" reconciliation and freedom in Sri Lanka?", South Asia Forum for Human Rights (SAFHR), Groundviews, 18/06/2010 ; *Lankasinews*, "SLA obliterates Tiger Heroes' Cemeteries, erects military bases", 04/07/2010. La mission n'a vu aucun cimetière ou monument commémoratif des LTTE.

707 Comité de laïcs hindous du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna

708 ONU ; FERNANDO Ruki (Law & Society Trust), Conférence-débat "Post conflit au Sri Lanka" tenue au Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) et organisée par l'Asia Centre (ScPo Paris), Asia Presse, le CAPE et le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF), 17/03/2010 [compte rendu disponible à la DIDR].

709 Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna

710 Comité de laïcs hindous du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna. Cependant, la totalité des hindous ne sont pas végétariens, seuls les membres des hautes castes le sont. Les pêcheurs hindous

Quand ont commencé les premières réinstallations de Tamouls déplacés dans le Vanni, ceux-ci ont eu l'impression d'une perte de repères et d'une atteinte à leur dignité dans un environnement culturel transformé. Bien que les familles des militaires ne se soient pas installées dans le Vanni, et que les écoles tamoules soient rouvertes, la population avait un sentiment de malaise et la crainte de l'assimilation forcée. La Commission des droits humains (*Human Rights Commission*, HRC), organisme public, a recommandé au gouvernement de changer de perspective<sup>711</sup>.

Dans ce contexte, une campagne d'opinion internationale, menée notamment par certains secteurs de l'Eglise catholique, a dénoncé la « singhalisation » et la « bouddhisisation » forcées de la province Nord. Dans une déclaration publique de janvier 2011, Rappayu Joseph, évêque de Mannar, déclarait que « l'érection de statues bouddhistes dans les lieux publics importants et sur de nombreux nouveaux sites du Nord fait craindre à notre peuple une domination bouddhiste dans des zones à majorité hindoue, chrétienne et musulmane<sup>712</sup>. »

Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna, qui, pour sa part, n'a constaté ni singhalisation ni bouddhisisation de la population tamoule, a déclaré à la mission que les habitants de Jaffna étaient mécontents de l'érection de statues bouddhistes dans une ville où il n'y a pas de fidèles de cette religion. Selon lui, le gouvernement agit en la matière comme une puissance coloniale.

Ces comportements nationalistes, plus que religieux, de la part des autorités, en l'absence de population singhalaise, ont suscité des réactions dans la population tamoule, notamment dans sa majorité hindoue. A Murukandy, les hindous ont protesté contre la construction d'un temple bouddhiste sur les vestiges d'un temple hindou. A Vavuniya, ils ont empêché la construction d'un temple bouddhiste près d'un temple hindou<sup>713</sup>.

### 3.2.2.2. La rectification de la politique culturelle dans la province Nord

Lors de son périple dans la province Nord, la mission n'a pourtant rencontré que peu de statues du Bouddha sur la voie publique, et n'a croisé que quatre temples bouddhistes à Kilinochchi, Jaffna, Nainativu et dans le camp militaire de Palali. Le temple de Kilinochchi est ancien, comme l'atteste la taille du banyan dans son enceinte. Il a été construit en 1936. Les LTTE n'ont pas endommagé l'édifice. Ce temple est actuellement dirigé par un moine singhalais locuteur de tamoul, qui en avait été nommé supérieur en 1983<sup>714</sup>. Avant les années 1980, les deux temples bouddhistes de Jaffna, qui n'ont jamais été détruits, étaient fréquentés par la communauté singhalaise, qui comprenait plusieurs milliers de fidèles dans ce district<sup>715</sup>.

mangent du poisson, et les membres des autres basses castes mangent même de la viande, mais pas celle de vache.

711 Un fonctionnaire de la *Human Rights Commission*

712 Ucanews (agence de presse catholique indépendante), « Sri Lanka bishop appeals for freedom », 11/01/2011 ; Eglises d'Asie (revue des Missions étrangères de Paris, catholique), « Dans le Nord du pays, les populations tamoules sont victimes d'une insécurité grandissante et d'une « bouddhisisation » forcée », 01/02/2011, n°544

713 Comité de laïcs hindous du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna

714 Vénérable Brahmanawatte Seevali Anunayaka Thero, dirigeant du temple de Kilinochchi, membre fondateur du *Sri Lanka Council of Religions for Peace* (SLCRP). Contrairement aux informations parues dans la presse française et diverses publications internationales, ce moine, qui est le supérieur de ce temple, confirme que les bâtiments de celui-ci n'ont pas été construits après la fin de la guerre, mais ont seulement été repeints et rouverts aux moines et aux fidèles.

715 Un chercheur sri-lankais



Panneau rédigé en singhalais  
près de Pooneryn



Pèlerins bouddhistes débarquant sur l'île de Nainativu (en arrière-plan : le temple de Nagadipa)

Quant au temple de Nainativu (Nagadipa), sa construction n'est pas récente, et il constitue un lieu fréquenté de pèlerinage en raison d'une légende concernant un voyage du Bouddha dans cette région pour empêcher la guerre entre deux rois. Il jouxte un temple hindou imposant, le *Naga Pooshani Ambal*, qui est, lui aussi, un lieu de pèlerinage. La présence bouddhiste dans la péninsule est très ancienne, comme l'attestent la cinquantaine de stupas (*dagobas*) de Kantharodai, érigés au nord de Jaffna et datant du III<sup>e</sup> siècle av. JC<sup>716</sup>.

La mission a pu constater l'omniprésence de panneaux toponymiques neufs et d'inscriptions sur les bâtiments publics rédigés en tamoul, singhalais et anglais, dans toutes les localités de la province Nord, y compris dans les zones encore interdites aux civils. Elle n'a vu que quelques vestiges de panneaux rédigés uni-

quement en singhalais, notamment aux abords de casernes dans la zone peu peuplée de Pooneryn. Tout l'affichage privé et commercial se fait exclusivement en tamoul. Les publicités font figurer des femmes en sari, marquées sur le front du *pottu* (figurant le 3<sup>e</sup> œil de Shiva) ; parfois les mêmes affiches apparaissent dans le sud, mais sans le *pottu*. Dans toutes les écoles tamoules et à l'université de Jaffna, l'enseignement est dispensé exclusivement en tamoul, voire en anglais<sup>717</sup>. L'armée donne des cours de tamoul aux militaires stationnés dans la province Nord<sup>718</sup>, et la police a recruté 300 Tamouls en cours de formation<sup>719</sup>.

Selon un interlocuteur indépendant de Jaffna, le flot de touristes singhalais a fortement diminué en 2011. Ces touristes reçoivent désormais des tracts de l'armée à l'entrée de la péninsule de Jaffna

Panneaux trilingues à Vidattaltivu sur la côte occidentale, indiquant le poste de police et la mosquée



716 FABRY-BEWLEY Lisa, *The Essential guide for Jaffna and its region*, Colombo, Viator, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 2003), p. 28-29 [ouvrage disponible à la DIDR]

717 Professeurs des camps de Menik Farm ; vice-chancelier de l'université de Jaffna

718 ONU

719 Major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna* ; Mgr Thomas Savundarayanayagam, évêque de Jaffna ; un poste diplomatique à Colombo. Voir § 2.3.3.1.

sur la route A9 au barrage routier d'Elephant Pass. Ces tracts leur expliquent les règles coutumières et religieuses à respecter dans cette région. Il leur est désormais interdit d'y pénétrer avec de l'alcool<sup>720</sup>, même s'il est facile de trouver de l'alcool à Jaffna et même aux abords des temples de l'île de Nainativu.

### 3.2.2.3. Le retour différé des Singhalais dans le Nord

Dans les années 1980 tous les civils singhalais ont été chassés par la terreur des groupes séparatistes de la province Nord, en y laissant leurs biens. Environ 10 000 Singhalais résidaient dans le district de Kilinochchi, où ils constituaient 20% de la population<sup>721</sup>. 4 600 Singhalais habitaient dans le district de Jaffna en 1981, où ils exerçaient surtout les professions de boulangers et de pêcheurs. Certains s'étaient mariés avec des Tamouls. Ils ont tous peu à peu quitté la péninsule de Jaffna par crainte des massacres<sup>722</sup>. Avec l'expulsion des musulmans de la province Nord par les LTTE en 1990 et 1991, il n'est resté que des Tamouls dans le Vanni et la péninsule de Jaffna, à l'exception des militaires.

Dans l'euphorie nationaliste de leur victoire sur les séparatistes, les autorités ont encouragé les Singhalais qui avaient été chassés de la province Nord à s'y réinstaller, à savoir ceux qui étaient inscrits autrefois sur les listes électorales et leurs descendants. Cependant, cette réinstallation est apparue compliquée dans le contexte actuel de cloisonnement ethnique et religieux<sup>723</sup>. Compte tenu de ces difficultés, et bien qu'il estime que ces personnes ont autant le droit que les Tamouls et les musulmans de se réinstaller dans la province Nord, le gouvernement ne fait plus de cette réinstallation une priorité<sup>724</sup>.

Outre quelques rares personnes réinstallées (une quinzaine selon l'ONU), des commerçants itinérants et saisonniers singhalais ont suivi le flot de touristes vers Jaffna. Mais leurs motifs étaient exclusivement commerciaux. Ils n'ont pas été soutenus par le gouvernement, bien que certains journaux tamouls locaux aient évoqué une politique de colonisation singhalaise à leur propos<sup>725</sup>. Quelques uns de ces petits commerçants singhalais, pauvres et saisonniers, se sont installés dans la ville de Jaffna. Ils vendent des légumes, des vêtements en tissus synthétiques, des petits meubles, etc. Beaucoup dorment sur la voie publique, principalement aux abords du quartier musulman (*Moors Street*) et du temple bouddhiste d'Ariyakulam Junction, ou dans l'enceinte du stade Duraiappah. Ils communiquent difficilement avec la population locale, car ils ne parlent pas tamoul. En dehors des forces de sécurité, des fonctionnaires et des touristes, ce sont les seuls Singhalais présents dans la péninsule de Jaffna. Leurs liens avec les anciens habitants singhalais de Jaffna ne sont pas avérés<sup>726</sup>.



*Panneau trilingue marquant l'entrée de l'agglomération de Visuvamadu dans le centre-nord du Vanni*

720 *Id.*

721 Vénérable Brahmanawatte Seevali Anunayaka Thero, dirigeant du temple de Kilinochchi, membre fondateur du SLCRP

722 Un pasteur protestant

723 ONU

724 Vénérable Maduluwawe Sobhita Nayaka Thero, vice-président du SLCRP, président du *National Sangha Council* et chef du temple bouddhiste de Sri Naga Viharaya à Colombo

725 EPDP

726 Un swami de Nallur ; un interlocuteur indépendant de Jaffna

## Edifices religieux dans le Nord



Mosquée de Vavuniya



Temple hindou à Vavuniya



Temple protestant St Andrew de Mankulam



Temple anglican (South India Church) à Murikandy



Autel et vieux banian à l'entrée du temple bouddhiste Lumbini à Kilinochchi, rouvert en 2009 après trois décennies de fermeture



Temple hindou à Kilinochchi



Temple pentecôtiste (Assembly of God) à Kayts



Une des églises de Kayts



Temple hindou Naga Pooshani Ambal dans l'île de de Nainativu



Eglise dans l'île de Kayts



Temple hindou de Nallur à Jaffna



Temple bouddhiste à Jaffna

## Edifices religieux dans le Nord (suite)



Cathédrale St Mary de Jaffna



Mosquée de Jaffna



Temple hindou dans un village de la péninsule de Jaffna



Ecole catholique (St Patrick's College) à Jaffna



Lycée de jeunes filles méthodiste à Point Pedro



Ecole musulmane (Osmania College) en cours de rénovation à Jaffna



Temple méthodiste à Point Pedro



Temple hindou à Point Pedro



Temple hindou à Mullaitivu



Eglise bombardée dans la zone de Puthukkudiyiruppu



Temple hindou épargné par les bombardements dans la zone de Puthukkudiyiruppu



Eglise de Madhu

Pour Guru Mahasannidhanam, swami du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna, et Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna, la présence de cette très faible minorité de civils singhalais ne pose pas de problème de cohabitation. Guru Mahasannidhanam ajoute que les militaires ne forcent pas les gens à devenir bouddhistes. Il explique à la mission qu'après la guerre, des militaires ont aidé les gens du Vanni à reconstruire leurs maisons. Aussi, certains Tamouls, par reconnaissance, se sont mis à fréquenter les temples bouddhistes dans les casernes. Il déclare que

les bouddhistes et les hindous de Sri Lanka ont un fonds culturel très proche, et que dans les temples bouddhistes figurent toujours des divinités hindoues, comme Ganesh, protecteur des commerçants, par exemple. Mgr Thomas Savundaranayagam prévoit plus de problèmes avec la minorité musulmane qui revient en masse à Jaffna.



Un moine bouddhiste au marché de Jaffna

Dans la zone de Point Pedro, le Révérend C.K. Thangarajah, pasteur méthodiste, estime qu'il n'existe pas de problème avec les Singhalais bouddhistes. En effet, il n'y a ni temples bouddhistes ni statues du Bouddha dans les lieux publics. Ces constructions ne se trouvent éventuellement qu'à l'intérieur des casernes des militaires. De même, il n'y pas, à sa connaissance, de civils singhalais, mais uniquement des civils tamouls, installés dans cette zone orientale de la péninsule de Jaffna<sup>727</sup>.

Quant aux édifices religieux, la très grande majorité des nouvelles constructions et rénovations concerne les temples hindous qui abondent dans la province Nord. Le temple est le premier bâtiment flambant neuf et extrêmement coloré qui apparaît au milieu des villages de paillotes des personnes réinstallées. Comme a pu le constater la mission, il semble présent dans tous les villages, et certains surprennent par leur taille imposante dans cette province économiquement fragile. Ils sont édifiés dans le style des temples du Tamil Nadu. Les fonds pour la rénovation proviennent en grande partie de la diaspora tamoule, et le temple est le bâtiment public financé en priorité dans les villages<sup>728</sup>.

A l'exception des villes de Jaffna et de Point Pedro, les édifices catholiques, protestants et anglicans sont beaucoup plus endommagés, et ne sont pas, pour la plupart, encore réhabilités. Il semble que, dans le Vanni, notamment dans la zone encore interdite aux civils, les temples hindous aient été épargnés par les bombardements de l'armée, à la différence des édifices chrétiens, qui semblent regardés par les bouddhistes ultranationalistes comme une intrusion culturelle des Occidentaux. Enfin, à Jaffna, la mosquée du quartier musulman, située dans *Moors Street*, est en cours de réhabilitation.

### 3.2.3. Les mécanismes de réconciliation et les nouvelles tensions religieuses

#### 3.2.3.1. Les mécanismes de réconciliation

Rares sont les initiatives concrètes de dialogue entre les religions à Sri Lanka, où il existe pourtant plusieurs sites de pèlerinage communs à plusieurs religions. Cependant, un mouvement semble s'amorcer. En 2009, une organisation œcuménique a été fondée : le Conseil de Sri Lanka des religions pour la paix (*Sri Lanka Council of Religions for Peace, SLCRP*). Des moines bouddhistes ont un rôle moteur dans cette structure, et le président, le chef du temple de Kilinochchi, tamoulophone, est l'un des leurs. Cependant, des représentants des quatre grandes familles religieuses de Sri Lanka (bouddhisme, hindouisme, islam et christianisme) y participent, et les quatre vice-présidents

727 Un pasteur protestant

728 Un chercheur sri-lankais

de l'organisation en sont issus, dont l'évêque de Kandy et le conseiller (ministre) aux Affaires hindoues. Le SLCRP est affilié à la Conférence mondiale des religions pour la paix (*World Conference of Religions for Peace, WCRP*). La première assemblée nationale du SLCRP s'est déroulée à Colombo le 22 janvier 2011, avec la participation d'une délégation du WCRP<sup>729</sup>.

Le SLCRP est organisé en 11 conseils de districts, et développe des structures au plan local. Son objectif consiste à prévenir les conflits religieux et ethniques à la base. Il promeut aussi au plan local des actions à caractère social pouvant bénéficier à toutes les communautés sans différencier les bénéficiaires en fonction de leur religion. La direction du SLCRP a constaté que de nombreux leaders religieux locaux font preuve d'un grand enthousiasme pour ce projet, et souhaitent participer aux activités de ce mouvement. A Kilinochchi, par exemple, les moines bouddhistes du SLCRP veulent créer des classes bilingues en tamoul et singhalais, à l'instar des cours de tamoul dispensés dans de nombreuses écoles du pays aux élèves singhalais depuis la présidence de Chandrika Kumaratunga. Seule une minorité de Sri-Lankais maîtrise l'anglais, et les cursus scolaires sont séparés par langue. Le principal programme du SLCRP consiste à donner une éducation à ceux qui n'en ont pas bénéficié pendant la guerre, qui ne savent pas comment mener une vie normale, et qui ont des problèmes psychologiques<sup>730</sup>.

Le Conseil national de la paix (*National Peace Council, NPC*) de Sri Lanka mène aussi des actions afin de rapprocher les différentes communautés culturelles. Par exemple, en partenariat avec d'autres ONG, il organise des voyages de jeunes du Nord vers le Sud, et inversement. Son directeur, Jehan Perera, de confession chrétienne, estime de manière positive le travail du SLCRP visant à développer l'harmonie entre les communautés religieuses, et voit des progrès dans le rapprochement entre bouddhistes et chrétiens favorisé par celui-ci. Cependant, le NPC estime que l'apaisement définitif entre les communautés ne parviendra que d'une solution politique de type fédéral.

Sur le terrain, les leaders religieux locaux ont été invités à participer aux mécanismes de réconciliation. Compte tenu de la faiblesse de la société politique dans la province Nord, essentiellement représentée depuis les années 1980 par des organisations paramilitaires tamoules en conflit armé les unes avec les autres, l'armée a mis en place des comités de citoyens dans la péninsule de Jaffna. Ces comités ont été instaurés pour permettre un dialogue organisé entre la population et les forces de sécurité. Ils sont composés de prêtres, hindous et chrétiens, et de notables locaux, comme le représentant de l'administration locale (*Divisional Secretary*), les directeurs d'école, les responsables de sociétés de pêche, l'inspecteur sanitaire, etc. Ils se réunissent tous les deux mois<sup>731</sup>.

Les comités débattent des questions de société actuelles, et soumettent leurs doléances aux forces de sécurité. Par exemple, lors de sa dernière réunion, le comité de Point Pedro a débattu de la montée de la violence des jeunes, due à leur endettement pour se procurer des biens de consommation (téléphones portables, scooters, etc.), les *check-points* nocturnes de l'armée, l'épidémie de dengue, l'alcoolisme et les grossesses précoces<sup>732</sup>.

Les membres du comité de laïcs hindous du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna participent à un comité interreligieux, qui se réunit régulièrement. Les principaux sujets débattus par ce comité sont les relations avec l'armée et la réinstallation des personnes déplacées. Cependant, le travail social de terrain reste séparé selon les religions. Ainsi, le comité des laïcs de l'*Aatheenam* a mené seul un soutien aux personnes déplacées dans les camps de la péninsule de Jaffna, et dispensé seul des cours aux orphelins de guerre. Dans le Vanni, il a participé au financement de la construction de temples hindous<sup>733</sup>. Cette absence de travail collectif en situation d'urgence laisse entrevoir une certaine méfiance entre les religions, qui semble se développer depuis la fin de la guerre.

729 Vénérable Maduluwawe Sobhita Nayaka Thero, vice-président du SLCRP, président du *National Sangha Council* et chef du temple bouddhiste de Sri Naga Viharaya à Colombo

730 *Id.* ; Vénérable Brahmanawatte Seevali Anunayaka Thero, dirigeant du temple de Kilinochchi, membre fondateur du SLCRP ; Christobel Saverimuttu, trésorière adjointe du SLCRP, secrétaire adjointe du Colombo North Pastoral Council, directrice de Samata Sarana

731 Un pasteur protestant

732 *Id.*

733 Comité de laïcs hindous du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna

## Religieux et scènes de la vie religieuse dans le Nord



Le comité hindou de l'aatheenam de Nallur; en robe orange, le swami



Procession hindoue dans une rue de Jaffna



Prêtre hindou au seuil d'un temple de l'île de Kayts



Offrandes dans le temple hindou Naga Pooshani Ambal sur l'île de de Nainativu



Un prêtre catholique et deux pèlerins aux abords de l'église de Madhu



Procession catholique dans les faubourgs de Mannar



Pèlerins (femmes vêtues de blanc) sous un banian (arbre de l'Eveil du Bouddha) dans le temple bouddhiste de l'île de Nainativu (Nagadipa)



Un imam et un fidèle devant la mosquée de Vidattativu



Un pasteur méthodiste de Point Pedro, revêtu d'un costume de prêtre catholique lui permettant de franchir les contrôles militaires sans difficulté

### 3.2.3.2. Le développement du conservatisme religieux

La fin de la guerre, la reconstruction et la pauvreté ont engendré une certaine crispation entre les religions dans la province Nord. Le swami du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna, invoque des problèmes avec les Eglises chrétiennes, qui offrent des emplois aux hindous convertis au christianisme. L'hindouisme constitue la religion majoritaire dans la province Nord<sup>734</sup>, et ses adeptes apparaissent comme des âmes à convertir pour certaines Eglises chrétiennes, qui peuvent difficilement convaincre les musulmans de renoncer à leur religion en raison de l'apostasie. Déjà, pendant la période de cessez-le-feu (2002-2006), les hindous et les catholiques reprochaient aux Eglises évangéliques d'implantation récente de chercher à convertir les membres des basses castes de Jaffna contre de l'argent et des avantages divers<sup>735</sup>.

De plus, une partie des élites locales envoie ses enfants dans les écoles chrétiennes. A Jaffna, l'Eglise catholique dispose de grands complexes scolaires très connus, comme le collège Saint Patrick, fondé par des missionnaires irlandais. A Point Pedro, les écoles méthodistes sont très réputées, et la majorité des élèves (1 200 filles et 1 200 garçons) est hindoue<sup>736</sup>. Ce quasi-monopole chrétien provoque une certaine amertume parmi les hindous des hautes castes.

Selon un prêtre catholique, la province Nord est composée de 12% de catholiques, dont la majorité réside à Jaffna, Mannar et leurs littoraux environnants. Le diocèse de Jaffna comprend les districts de Jaffna, de Kilinochchi et de Mullaitivu. Cependant, ces deux derniers districts ne comportent que 3% de chrétiens. A Mannar, la majorité des habitants est catholique. Il existe aussi, dans la province, une minorité de protestants de différentes dénominations et des anglicans de l'« Eglise du Sud de l'Inde ». Selon un pasteur méthodiste, la zone de Point Pedro comprend 10% de chrétiens et 90% d'hindous. Les chrétiens s'y divisent à parts égales entre catholiques et protestants.

D'après les représentants des religions, la guerre n'avait pourtant pas sa source dans des questions religieuses, mais dans la confrontation entre Tamouls et Singhalais, qui fut provoquée notamment par l'instauration du singhalais comme langue officielle unique en 1956, la suppression de l'anglais comme langue de l'administration appliquée à partir de 1961 et l'obligation faite en 1964 à tous les fonctionnaires de passer des examens en singhalais<sup>737</sup>. Ces deux groupes ethniques ne peuvent communiquer entre eux, car chacun dispose de son propre système scolaire et cloisonne de plus en plus son espace. Mais un phénomène de tension interreligieuse se diffuse au sein des habitants du Nord.

Le traumatisme de la guerre et le sentiment de vexation et de vulnérabilité de la population tamoule entraînent un mouvement de repli communautaire, qui se traduit notamment par une montée du conservatisme religieux. Se sentant agressés par un contexte national de surenchère nationaliste et après avoir vu déferler les millions de touristes singhalais bouddhistes venus du sud, les groupes religieux implantés dans le Nord resserrent les rangs. Ce réflexe est, d'ailleurs, alimenté par la montée du salafisme dans la communauté musulmane, qui vient se réimplanter dans le Nord. Une forme de surenchère conservatrice se développe à Jaffna et Mannar, où sont implantées de longue date de fortes communautés catholiques.

A Mannar, la majorité de la population est catholique, et coexiste avec une forte minorité musulmane. L'Eglise catholique domine la ville, y compris dans les domaines économiques et sociaux sous couvert d'ONG<sup>738</sup>. Dans la zone de Mannar, les normes catholiques strictes prévalent. De ce fait, l'homosexualité y est clandestine, et il est impossible pour deux femmes homosexuelles de cohabiter. De même, selon nos interlocutrices locales, le divorce, possible pour les musulmans et les hindous, y est impossible pour les catholiques, à l'exception du cas où il est prouvé que le mari n'est pas le père biologique de l'enfant né après mariage<sup>739</sup>.

734 Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna, rappelle que 70% des Sri-Lankais sont des Singhalais bouddhistes (de la tradition *theravada*), et que 6% des Sri-Lankais sont chrétiens, dont 65% sont singhalais. L'Eglise catholique comporte 11 diocèses dont trois tamoulophones.

735 MADAVAN Delon, *op. cit.*, p. 17

736 Un pasteur protestant

737 WICKRAMASINGHE Nira, *op. cit.*, p. 186

738 Un fonctionnaire de la *Human Rights Commission* (recherche personnelle de l'interlocuteur)

739 ONG

A Mannar et Jaffna, le cloisonnement est maximal entre des communautés religieuses très pratiquantes. Si le père est catholique, ses enfants seront catholiques, qu'elle que soit la religion de la mère. Selon nos interlocutrices locales, chez les hindous et les musulmans de Mannar, la femme ou le mari doit se convertir respectivement à l'islam ou à l'hindouisme avant son mariage, ce qui ne correspond pas aux règles ou pratiques normales de ces religions. Cette pratique rend donc les intermariages peu probables, car l'une des deux communautés des mariés doit céder à l'autre, ce qui devient difficile dans un contexte de surenchère conservatrice.

Dans ce contexte, les normes culturelles évoluent de manière contradictoire. Par exemple, à Mannar, si les filles musulmanes fréquentent désormais les écoles, et peuvent même conduire des scooters, elles se vêtissent de plus en plus de tenues rigoristes comme la *parda* ou l'*abaya*, alors qu'auparavant, elles portaient, comme les femmes hindoues, le sari avec un simple voile sur la tête. A Jaffna, quelques femmes hindoues conduisent des scooters, non par émancipation féminine, mais pour montrer leur statut social<sup>740</sup>.



Contrastes des moeurs dans la gare ferroviaire de Wellawatta à Colombo

Dans ce mouvement concurrentiel vers le conservatisme, les hindous de la province Nord, bien plus que ceux de la province Est, reviennent à des normes traditionnelles strictes, que les LTTE avaient perturbées, notamment sur la question féminine. Par exemple, les anciennes combattantes libérées des PARC, dont les cheveux avaient été coupés courts par les LTTE, font bien attention à se montrer avec de longues chevelures<sup>741</sup>. En effet, les cheveux longs tressés ou peignés en chignon font partie des attributs d'une femme hindoue honorable. Il en est de même du port du sari, en soie pour les femmes riches, tenue des Tamouls de l'Inde du Sud, qu'il faut préférer au *salwar*, vêtement originaire de l'Inde du Nord composé d'une chemise longue et d'un pantalon, et, bien entendu, aux vêtements occidentaux<sup>742</sup>. Certains notables de Jaffna ont même émis l'idée d'imposer aux femmes le port d'un vêtement comparable à la *burqa* dans les temples hindous<sup>743</sup>.

Le travail des femmes, encouragé par les LTTE, est mal considéré dans la communauté tamoule, et certaines tâches domestiques sont regardées comme masculines. Par exemple, une journaliste de télévision, mère de plusieurs enfants et ancienne combattante des LTTE, a été dénoncée à la police par ses voisins, parce qu'elle élaguait des arbres dans son jardin. Elle a été contrainte de confier cette tâche à un voisin pour dissiper la suspicion à son égard. Personne ne veut employer de femmes, et les ONG font l'objet de harcèlements lorsqu'elles délivrent des formations professionnelles aux femmes. Il est devenu difficile de trouver un mari pour les femmes militant dans des ONG ou ayant appartenu aux LTTE, ainsi qu'à celles exerçant une profession, et elles sont même parfois rejetées par leur famille<sup>744</sup>.

La population de Jaffna, surtout parmi les hindous, réagit de manière très conservatrice à l'égard des jeunes, et les prive d'espaces de vie sociale<sup>745</sup>. A Point Pedro, un courant d'opinion dénonce les modes actuelles des jeunes, et idéalise la période pendant laquelle les LTTE contrôlaient la pénin-

740 2 ONG

741 ONG

742 Comité de laïcs hindous du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna

743 EPDP

744 ONG

745 EPDP

sule de Jaffna (1990-1995). Pour celui-ci, durant cette période, il n'y avait pas de gangs de jeunes, les très jeunes filles ne tombaient pas enceintes, et l'alcoolisme n'avait pas cours. Il en appelle à la rigidité des normes du passé pour résoudre les problèmes actuels et empêcher les évolutions culturelles<sup>746</sup>.

Bien que la situation semble calme, le développement de diverses formes de conservatisme religieux pourrait s'avérer lourd de conséquences quant à la liberté des individus et la coexistence des différentes communautés culturelles de la province Nord.

\* \* \*

---

746 Un pasteur protestant

## Conclusion

La mission menée par l'OFPRA à Sri Lanka en mars 2011 avait pour objet l'évaluation de la situation sécuritaire actuelle dans la province Nord, où elle a pu se rendre et examiner celle-ci par elle-même. Dans ses conclusions, elle ne saurait donc se prononcer raisonnablement sur la situation générale dans le pays, ni sur les violations des droits de l'homme commises par les belligérants pendant la guerre qui s'est achevée en mai 2009.

En l'espace de deux années, la situation du Nord de Sri Lanka s'est radicalement transformée. Zone de conflits armés et de violences pendant près de trente années, en partie occupée par un mouvement séparatiste, **elle est désormais pacifiée, en voie de reconstruction, et s'ouvre peu à peu au reste du pays**. La grande majorité des habitants de cette province, notamment ceux de la région du Vanni qui ont tout perdu pendant la dernière phase de la guerre, aspire désormais à bénéficier des mêmes standards de vie que le reste des habitants de Sri Lanka, et répugne à s'engager dans une nouvelle aventure irrédentiste que lui proposent certains secteurs de la diaspora tamoule.

### **L'apaisement et la normalisation de la province du Nord apparaissent dans les événements suivants :**

- En quelques mois, **plusieurs centaines de milliers de personnes déplacées ont été renvoyées vers leurs lieux d'origine**, où elles ont été enregistrées officiellement comme résidentes et où elles ont reçu des documents d'identité et des autorisations d'installation leur assurant une sécurité juridique.

- **Plus de 6 000 anciens combattants des LTTE** ont suivi des stages de réinsertion professionnelle et **ont été réintégrés à la vie civile**, pour la plupart dans cette province, où nombre d'entre eux exercent leurs nouveaux talents dans le secteur du BTP pour la reconstruction des bâtiments et logements détruits. Comme les personnes déplacées réinstallées, ils ont reçu des documents d'identité et des autorisations de résidence. Seuls quelques centaines de membres des ex-LTTE, impliqués dans des crimes, comme l'enlèvement d'enfants et les assassinats de civils, devraient faire l'objet de poursuites judiciaires.

- **La vie politique pacifique a repris, et l'opposition**, représentée dans le Nord par la TNA, alliance de partis qui soutenait naguère les LTTE et qui fait campagne pour l'autonomie des provinces du Nord et de l'Est, **dirige désormais 24** (26 avec le TULF) **des 34 conseils locaux** de la province<sup>747</sup>. Depuis ces résultats, la TNA apparaît comme la deuxième organisation politique du pays. La compétition entre les partis tamouls s'effectue désormais par les urnes et non plus par les armes.

- **Les groupes paramilitaires ne circulent plus ouvertement en armes**, dont une partie a été confisquée par l'armée. Ils se sont transformés en partis politiques, et ont participé pacifiquement aux élections locales de mars et juillet 2011. Ces organisations semblent favoriser le clientélisme à partir des postes électifs récemment acquis plutôt que l'intimidation par la violence dont elles usaient auparavant. Certains de leurs membres pourraient cependant exercer à titre privé des activités illicites et faire pression sur les populations pour leur propre profit.

- **Toutes les confessions peuvent exercer leurs cultes dans le Nord**, en particulier les hindous majoritaires et les différentes Eglises chrétiennes (catholiques, protestants et anglicans). Les musulmans se réinstallent à Jaffna et sur la côte occidentale du Vanni, et rouvrent les mosquées abandonnées. Tous les représentants des principales religions interrogés réfutent l'argument d'une bouddhisation forcée du Nord, qui n'est, d'ailleurs, pas confirmée par les déplacements de la mission sur le terrain. Aucun élément tangible ne vient corroborer cette hypothèse, notamment pas la rénovation de quelques temples bouddhistes abandonnés depuis la fuite des fidèles dans les années

<sup>747</sup> Après les élections locales du 23 juillet 2011, la TNA a conquis 15 des 20 conseils en lice dans le Nord, le TULF 2 et l'EPDP 3. Le 17 mars 2011 la TNA avait remporté les élections dans 8 autres conseils, et, le 8 août 2009, elle avait pris le conseil urbain de Vavuniya.

1980 et les temples installés dans les casernes à l'usage des militaires. Grâce à la diaspora tamoule, la construction et la rénovation de nombreux temples hindous dans les villes et villages de la province démontrent au contraire la vitalité et la prédominance de l'hindouisme. Nombre d'écoliers, chrétiens et surtout hindous, fréquentent des écoles chrétiennes.

- **La signalétique officielle dans les espaces publics**, notamment les panneaux indicateurs, **apparaît désormais partout de façon trilingue** (tamoul, singhalais, anglais). L'affichage privé, comme les panneaux publicitaires, est partout rédigé en tamoul, quelquefois en anglais. La présence de Singhalais se limite à quelques commerçants itinérants, aux militaires, aux policiers et à certains fonctionnaires. Les Singhalais ne s'installent pas dans les zones rurales du Nord. Les écoles pour les Tamouls et celles pour les musulmans enseignent en langue tamoule, ainsi que l'université de Jaffna. La police a recruté plusieurs centaines de Tamouls qui doivent être affectés dans les provinces Nord et Est. La singhalisation forcée des Tamouls du Nord n'est aucunement avérée.

- **Les procédures de circulation à l'intérieur de la province et vers l'extérieur**, y compris pour les bateaux de pêche, ainsi que celles d'enregistrement des résidents, **ont été assouplies**, voire levées depuis le retour de la mission. Le commerce n'est pas entravé et les services bancaires modernes sont disponibles dans les villes, y compris à Kilinochchi, ancienne capitale des rebelles entièrement détruite pendant la guerre. Peu à peu, les services publics sont rétablis et les infrastructures reconstruites.

**Toutefois, les récents progrès ne doivent pas estomper la réserve qu'impose la physionomie bouleversée de cette société du Nord et les pouvoirs exorbitants qui y sont exercés par l'armée :**

- L'accès à la province du Nord et la situation des résidents de celle-ci sont placés sous un **contrôle étroit et omniprésent de l'armée**, en raison de la crainte des autorités de la résurgence d'un mouvement séparatiste tamoul armé. **L'armée exerce un pouvoir exorbitant** sur l'administration de la province du Nord, et assure des tâches de police. Les zones et localités minées restent interdites aux civils.

- Bien qu'il existe peu de faits précis relatifs à des persécutions, au sens de la Convention de Genève, qu'auraient subies des personnes réinstallées, d'anciens combattants des LTTE réinsérés ou d'exilés rentrés à Sri Lanka, **les militants défendant les droits de l'homme et les journalistes** enquêtant sur la sécurité ou la corruption dans le Nord **constituent toujours des profils à risque** selon de nombreux interlocuteurs de la mission.

- **Le cloisonnement entre Tamouls et Singhalais continue d'imprégner l'appareil administratif**. L'apparition d'une élite administrative locale est entravée par la fracturation concurrentielle de la représentation politique, sociale et religieuse des Tamouls. Le système scolaire et universitaire de la province du Nord, qui devrait fournir des élites locales, s'enfonce dans la crise. Les membres de la caste supérieure de la péninsule de Jaffna rêvent encore à un Etat séparé, tandis que leurs enfants souhaitent migrer dans les pays occidentaux développés.

- **Une grande partie des habitants**, notamment ceux de la région du Vanni, logés dans des abris temporaires, **est dans une situation d'extrême précarité**, alors que les équipements publics restent délabrés.

- **Un sentiment d'insécurité** dû à la montée ressentie de la petite délinquance, notamment à l'encontre des femmes isolées, **réveille le traumatisme de la période de guerre**. L'incapacité de la police à résoudre ces crimes et délits, en raison de la corruption et de l'impossibilité pour ses agents singhalais d'enquêter sérieusement en milieu tamoul, aggrave ce sentiment. L'apparition de gangs de jeunes désœuvrés perturbe le système traditionnel local, qui cherche à se protéger par un excès de conservatisme, toutes religions confondues.

En dépit de l'amélioration générale de la situation régnant dans la province du Nord, des tensions importantes pourraient se manifester entre une grande majorité d'élus locaux tamouls favorables à l'autonomie de la province et une administration dominée par des militaires singhalais qui cherchent

à renforcer le sentiment d'unité nationale. Le fossé entre les communautés ethniques ne semble guère se combler, et une compétition apparaît entre les différents groupes religieux, dans une province dont le décalage économique avec le reste du pays s'est renforcé depuis les destructions massives de la guerre et les vastes mouvements de population. Si l'hypothèse d'une résurgence de la guérilla tamoule semble peu probable, les tensions pourraient s'exprimer par de nouvelles formes de violences, comme le montre l'actuelle crise des « *grease devils* »<sup>748</sup>.

**Au total, si la normalisation est bien engagée dans la province Nord, il reste encore de nombreux progrès à faire pour assurer au quotidien le libre exercice de la démocratie.**

---

748 Depuis le mois d'août 2011 des jeunes déguisés en démons violent des femmes isolées dans des villages tamouls ou musulmans. La police et l'armée ont été accusées de complicité, et des émeutes de villageois ont pris pour cibles certains de leurs agents, qui ont été lynchés, ainsi que des visiteurs étrangers aux villages, comme des fonctionnaires des parcs nationaux. Ce phénomène prend de l'ampleur, et déclenche panique et violences dans les communautés rurales.

## Bibliographie

### Ouvrages

- FABRY-BEWLEY Lisa, *The Essential guide for Jaffna and its region*, Colombo, Viator, 2006 (1<sup>ère</sup> éd. 2003), 61 p. [ouvrage disponible à la DIDR]
- GAMAGE Siri et WATSON I.B, *Conflict and Community in Contemporary Sri Lanka*, New Dehli, Sage Publications, 1999, 355 p.
- LADDUWAHETTY Neville (journaliste au journal sri-lankais *The Island*), *Sri Lanka's National Question, A collection of Articles*, Colombo, Vijitha Yapa Productions, 2010, 399 p. [ouvrage disponible à la DIDR]
- MOONESINGHE Gnana (dir.), *Nation Building, Priorities for Sustainability and Inclusivity*, Colombo, Shramaya, 2010, 355 p. [ouvrage disponible à la DIDR]
- SARO THIRUPATHY et SAJEEWANI KASTHURIARACHCHI, *A review of information pertaining to land rights in the North and East of Sri Lanka*, Habitat for Humanity, avril 2010, 12 p.
- SOMASEKARAM T., *A-Z Street Guide, Colombo and Suburbs*, Dehiwala, Arjuna, 2006, 113 p. [ouvrage disponible à la DIDR]
- SUNIL BASTIAN (chercheur associé à l'International Centre for Ethnic Studies, ICES, Kandy), *The politics of land reform and land settlement in Sri Lanka*, s.d.
- WICKRAMASINGHE Nira (professeur au département d'histoire et des relations internationales de l'université de Colombo), *Sri Lanka in the Modern Age, A History of Contested Identities*, Honolulu, University of Hawai'i Press, 2006, 360 p. [ouvrage disponible à la DIDR]

### Articles scientifiques

- ALI Ameer, "The Muslim Factor in Sri Lankan Ethnic Crisis", *Journal of Muslim Minority Affairs*, 1997, Vol. 17 , n°2, p. 253-267
- DAYA SOMASUNDARAM (professeur au département de psychiatrie de l'université de Jaffna), « Collective trauma in the Vanni, a qualitative inquiry into the mental health of the internally displaced due to the civil war in Sri Lanka », *International Journal of Mental Health Systems*, 2010, n°4:22, 31 p., [http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2923106/pdf/1752-4458-4-22.pdf?bcsi\\_scan\\_96404f7f6439614d=ZUD8UBhC25uh3nJsguProzSRAOQBAAAAJuQ2AQ==&bcsi\\_scan\\_filename=1752-4458-4-22.pdf](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC2923106/pdf/1752-4458-4-22.pdf?bcsi_scan_96404f7f6439614d=ZUD8UBhC25uh3nJsguProzSRAOQBAAAAJuQ2AQ==&bcsi_scan_filename=1752-4458-4-22.pdf)
- MADAVAN Delon, «Socio-religious desegregation in an immediate postwar town Jaffna, Sri Lanka», Paris, *Carnets de géographes*, mars 2011, n°2, 22 p., [http://www.carnetsdegeographes.org/PDF/Rech\\_02\\_04\\_Madavan\\_eng.pdf?bcsi\\_scan\\_96404f7f6439614d=0&bcsi\\_scan\\_filename=Rech\\_02\\_04\\_Madavan\\_eng.pdf](http://www.carnetsdegeographes.org/PDF/Rech_02_04_Madavan_eng.pdf?bcsi_scan_96404f7f6439614d=0&bcsi_scan_filename=Rech_02_04_Madavan_eng.pdf)

### Rapports

- Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA): *Sri Lanka - Vanni Emergency- Situation Report #1*, 27/04/09, <http://tamilsforum.co.uk/wpcontent/uploads/2010/11/OCHASituationReport-SriLanka27April2009.pdf> ; *Joint Humanitarian and Early Recovery Update, April 2011-report #31*, 13/05/2011, 17 p., [http://www.humanitarianinfo.org/srilanka\\_hpsl/Files/Situation%20Reports/Join t%20Humanitarian%20Update/LKRN050\\_JH-ERU%2031\\_April2011.pdf](http://www.humanitarianinfo.org/srilanka_hpsl/Files/Situation%20Reports/Join t%20Humanitarian%20Update/LKRN050_JH-ERU%2031_April2011.pdf)

- Department of Census and Statistics (gouvernement de Sri Lanka), Census of Population and Housing 2001, <http://www.statistics.gov.lk/PopHouSat/PDF/Population/p9p9%20Religion.pdf> et <http://www.statistics.gov.lk/PopHouSat/PDF/Population/p9p8%20Ethnicity.pdf>
- Government of Sri Lanka, United Nations and Partners, *Joint Plan for Assistance (JPA) for the Northern Province - 2011*, 72 p., [http://www.humanitarianinfo.org/sriLanka\\_hpsl/Files/Appeals%20and%20Funding/Appeals%20and%20Funding/AF00025\\_JPA%202011\\_final%20Full%20Doc.pdf](http://www.humanitarianinfo.org/sriLanka_hpsl/Files/Appeals%20and%20Funding/Appeals%20and%20Funding/AF00025_JPA%202011_final%20Full%20Doc.pdf)
- GUNARATNE Sharmaine, *Report on the Land Issues of IDPs and Returnees in Northern and Eastern Sri Lanka*, The Task Force on Housing, Land and Property (IDP Protection Working Group), s.d., 63 p.
- Haut Commissariat aux réfugiés (HCR) des Nations unies : *UNHCR Eligibility Guidelines for Assessing International Protection Needs of Asylum-Seekers from Sri Lanka*, UNHCR, 05/07/2010, HRC/EG/SLK/10/03, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4c31a5b82.html> ; *UNHCR Sri Lanka Update, 28 January-24 February 2011*
- Human Rights Watch, "War on the displaced", 20/02/2009, <http://www.hrw.org/en/reports/2009/02/19/war-displaced>
- International Commission of Jurists (ICJ), *Beyond lawful constraints – Sri Lanka mass detention of LTTE suspects*, septembre 2010, 40 p., [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/28738E40D73D48AB492577AF000B5BD6-Full\\_Report.pdf?bcsi\\_scan\\_76859af71b923077=0&bcsi\\_scan\\_filename=28738E40D73D48AB492577AF000B5BD6-Full\\_Report.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/28738E40D73D48AB492577AF000B5BD6-Full_Report.pdf?bcsi_scan_76859af71b923077=0&bcsi_scan_filename=28738E40D73D48AB492577AF000B5BD6-Full_Report.pdf)
- Minority Rights Group International, *No war, no peace : the denial of minority rights and justice in Sri Lanka*, 48 p., <http://www.minorityrights.org/10458/reports/no-war-no-peace-the-denial-of-minority-rights-and-justice-in-sri-lanka.html>
- Sri Lanka IDP Protection Working Group, *Update on Protection Developments*, juillet 2010 – janvier 2011, 8 p.

## Documents OFPRA et homologues

- ANGOUSTURES Aline, *Dossier pays Sri Lanka*, Commission des recours des réfugiés (CRR), Centre d'information géopolitique (CIG), 02/05/2006
- Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), *Sri Lanka : information sur les contrôles de sécurité dans les aéroports et les ports internationaux*, Ottawa, Direction des recherches, Réponses aux demandes d'information (RDI), 28/01/2010
- FERNANDO Ruki (Law & Society Trust), Conférence-débat "Post conflit au Sri Lanka" tenue au Centre d'accueil de la presse étrangère (CAPE) et organisée par l'Asia Centre (ScPo Paris), Asia Presse, le CAPE et le Comité national des conseillers du commerce extérieur de la France (CNCCEF), 17/03/2010 [compte rendu disponible à la DIDR]

## Articles de presse

- Agence France Presse (AFP), "Sri Lanka scales down state of emergency", 05/05/2010, <http://reliefweb.int/node/353719>
- Amnesty International, « Le journaliste sri-lankais J. S. Tissainayagam a été libéré sous caution », 12/01/2010, <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/good-news/jailed-sri-lankan-journalist-released-bail-20100112>

- *Asian Tribune*: « Lanka opposition Tamil MP Maheswaran shot dead », 01/01/2008 <http://www.asiantribune.com/node/8953> ; « LTTE woman suicide bomber targeted Brigadier Shavendra Silva, Commander of Sri Lanka Army's 58 Division », 10/02/2009, <http://www.asiantribune.com/node/15541>
- *Colombo Page*, « New Tamil alliance in Sri Lanka says TNA betrayed Tamils », 23/02/2010, [http://www.colombopage.com/archive\\_10/Feb1266911405CH.html](http://www.colombopage.com/archive_10/Feb1266911405CH.html)
- *DailyMirror* : « UNP calls for explanation from SLMC », 12/02/2011 <http://print.dailymirror.lk/news/front-page-news/35545.html> ; « K.P.'s NERDO registered », 23/02/11, <http://www.dailymirror.lk/news/9969-kps-nerd-registered.html>
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR) : « Les visites du CICR aux personnes privées de liberté », 01/04/2004 <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/misc/detention-visits-010407.htm> ; « Sri Lanka : le CICR continue d'évacuer les malades et les blessés par la mer », 12/02/09 <http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/htmlall/sri-lanka-news-120209> ; « À la demande du gouvernement sri-lankais, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a fermé son bureau de Vavuniya, et mènera désormais ses opérations exclusivement à partir de Colombo », 25/03/2011, <http://www.icrc.org/fre/resources/documents/news-release/2011/sri-lanka-news-2011-03-25.htm>
- *Eglises d'Asie* (revue des Missions étrangères de Paris, catholique), « Dans le Nord du pays, les populations tamoules sont victimes d'une insécurité grandissante et d'une « bouddhisiation » forcée », 01/02/2011, n°544, <http://eglasie.mepasie.org/asie-du-sud/sri-lanka/dans-le-nord-du-pays-les-populations-tamoules-sont-victimes-d2019une-insecurite-grandissante-et-d2019une-ab-bouddhisiation-bb-forcee>
- FERNANDO Ruki (Law & Society Trust), « Celebrating war victory and banning commemoration of dead civilians: this is "home grown & indigenous" reconciliation and freedom in Sri Lanka? », South Asia Forum for Human Rights(SAFHR), Groundviews, 18/06/2010, [http://www.safhr.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=47&Itemid=547](http://www.safhr.org/index.php?option=com_content&view=article&id=47&Itemid=547)
- *France24*, « Raj Rajaratnam, le roi du délit d'initié sur le banc des accusés », 10/03/2011 <http://www.france24.com/fr/20110310-raj-rajaratnam-galleon-group-proces-portrait-delit-initie-hedge-fund>
- Government Information Department (Sri Lanka), « Major General G. A. Chandrasiri - New Governor of the Northern Province », 30/12/2010, [http://www.defence.lk/new.asp?fname=20090718\\_03](http://www.defence.lk/new.asp?fname=20090718_03)
- *IRIN* (agence de presse de l'ONU) : « Sri Lanka: Des civils évacués de la zone de conflit par voie maritime », 13/02/09 <http://www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=82916> ; « Conflict over, but not for widows », 26/10/2010, <http://www.irinnews.org/PrintReport.aspx?ReportID=90880>
- *Lankasrnews*, « SLA obliterates Tiger Heroes' Cemeteries, erects military bases », 04/07/2010, <http://www.lankasrnews.com/view.php?2b35QsX4b43z96ae4b43CWdce2bh3CS3cd3XlpG2e0d15MvDce02l2DI0cd3sksBd0>
- Ministry of Defence (Sri Lanka) : « LTTE fire at fleeing civilians – Sri Lankan army rescued 1000 », 10/02/2009, <http://www.nowpublic.com/world/ltte-fire-fleeing-civilians-sri-lanka-army-rescued-1000> ; « President hands over Sangupiddy Bridge to public », 18/01/2011, [http://www.defence.lk/new.asp?fname=20110117\\_02](http://www.defence.lk/new.asp?fname=20110117_02) ; « Jaffna HZS further reduced », 10/05/2011, [http://www.defence.lk/new.asp?fname=20110510\\_02](http://www.defence.lk/new.asp?fname=20110510_02)
- MURALIDHAR B. Reddy, « Sri Lanka revokes security clearance for civilians », *The Hindu*, 18/11/2009
- SILVA Dianne, « NGO Secretariat under Defence Ministry now », *Daily Mirror*, 15/06/2010, <http://print.dailymirror.lk/news/front-page-news/13101-ngo-secretariat-under-defence-ministry-now.html>

- SILVA (de) Lakshmi, "Unrestricted travel on A9 from today", *Daily News*, 21/12/2009, <http://www.dailynews.lk/2009/12/21/news11.asp>
- *Sri Lanka Mirror*, "Registrations in North suspended", 04/03/2011, [http://www.srilankamirror.com/english/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2463:registrations-in-north-suspended&catid=1:latest-news&Itemid=50](http://www.srilankamirror.com/english/index.php?option=com_content&view=article&id=2463:registrations-in-north-suspended&catid=1:latest-news&Itemid=50)
- Sri Lanka Police Services, "Another Batch of Tamil Police Officers passed out", [http://www.police.lk/events/passing\\_out\\_07-01-2011.asp](http://www.police.lk/events/passing_out_07-01-2011.asp)
- *The Island*, "Overseas Tigers shaken by debilitating split", 13/03/2011, [http://www.island.lk/index.php?page\\_cat=article-details&page=article-details&code\\_title=20629](http://www.island.lk/index.php?page_cat=article-details&page=article-details&code_title=20629)
- The Official Government News portal of Sri Lanka, "TNA does not genuinely represent aspirations of Tamils - M.K. Sivajilingam", 24/02/2010, <http://www.news.lk/home/13835-tna-does-not-genuinely-represent-aspirations-of-tamils-m-k-sivajilingam>
- *Ucanews* (agence de presse catholique indépendante), « Sri Lanka bishop appeals for freedom », 11/01/2011, <http://www.ucanews.com/2011/01/11/northern-sri-lankan-bishop-appeals-for-freedoms>

## Textes juridiques

- Grant of Citizenship to persons of Indian origin – act n°35 of 2003  
[http://documents.gov.lk/Acts/2003/Indian%20Origin%20%28Act%2035%29/H%2019280%20%28E%29%20Indian.pdf?bcsi\\_scan\\_96404f7f6439614d=0&bcsi\\_scan\\_filename=H%2019280%20%28E%29%20Indian.pdf](http://documents.gov.lk/Acts/2003/Indian%20Origin%20%28Act%2035%29/H%2019280%20%28E%29%20Indian.pdf?bcsi_scan_96404f7f6439614d=0&bcsi_scan_filename=H%2019280%20%28E%29%20Indian.pdf)
- Ministry of Defence (Sri Lanka), "Who needs to obtain travel clearance from the Ministry of Defence when travelling North of Vavuniya", 16/06/2011, [http://www.defence.lk/new.asp?fname=20100801\\_06](http://www.defence.lk/new.asp?fname=20100801_06)

Les amendements des ER ont été publiés au Journal Officiel de la République socialiste de Sri-Lanka du 2 mai 2010, disponible sur le web à l'adresse suivante : <http://www.unhcr.org/refworld/pdfid/4bf11e222.pdf>

## Liste des organismes et interlocuteurs rencontrés par la mission

**Postes diplomatiques à Colombo** : Canada, France (ambassade et Alliance française de Jaffna), Royaume-Uni, Suisse

**Administration sri-lankaise** : Ministry of External Affairs ; Human Rights Commission (HRC) de Colombo et de Jaffna ; Services de sécurité de l'aéroport international Bandaranaike (Department of Immigration, Criminal Investigation Department) ; major-général Mahinda Hathurusinghe, *Security Force Commander Jaffna* ; Directeur du PARC de Pompaimadhu ; Emelda Sukumar, *Government Agent (GA)* de Jaffna ; Professeur N. Shanmugalingam, vice-chancelier de l'université de Jaffna ; administrateurs du camp de personnes déplacées de Menik Farm

**Institutions internationales** : agences de l'ONU (dont HCR et OCHA) à Colombo, Jaffna, Vavuniya et Mannar ; Comité international de la Croix-Rouge à Colombo ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) à Kilinochchi

**ONG sri-lankaises** : Centre for Human Rights & Development ; Centre for the Study of Human Rights of the University of Colombo ; Focal Point ; Free Media Movement ; Home for Human Rights ; Jaffna Women Development Centre ; Law & Trust Society ; National Peace Council (NPC) ; Organisation for Eelam Refugees Rehabilitation (OfERR) ; Women Development Association (Mannar)

**ONG européenne** : Danish Refugee Council (DRC)

**Centre de recherches sri-lankais** : Point Pedro Institute for Development (PPID)

**Partis politiques** : Democratic People's Liberation Front (DPLF) à Vavuniya ; Eelam People's Democratic Party (EPDP) à Jaffna ; Eelam People's Revolutionary Liberation Front (EPRLF) fraction Pathmanabha à Colombo ; Tamil National Alliance (TNA) à Colombo

**Personnalités et organisations religieuses** : dirigeants du Sri Lanka Council of Religions for Peace (SLCRP) : Vénérable Maduluwawe Sobhita Nayaka Thero, vice-président du SLCRP, président du *National Sangha Council* et chef du temple bouddhiste de Sri Naga Viharaya à Colombo, Vénérable Brahmanawatte Seevali Anunayaka Thero, dirigeant du temple de Kilinochchi, membre fondateur du SLCRP et Christobel Saverimuttu, trésorière adjointe du SLCRP, secrétaire adjointe du Colombo North Pastoral Council, directrice de Samata Sarana ; Guru Mahasannidhanam, swami du *Nallai Thirugnaanasambanthar Aatheenam* de Jaffna et son conseil de laïcs ; Mgr Thomas Savundaranayagam, évêque de Jaffna, et plusieurs prêtres catholiques ; Révérend C.K. Thangarajah, pasteur méthodiste de Point Pedro et pasteurs protestants.

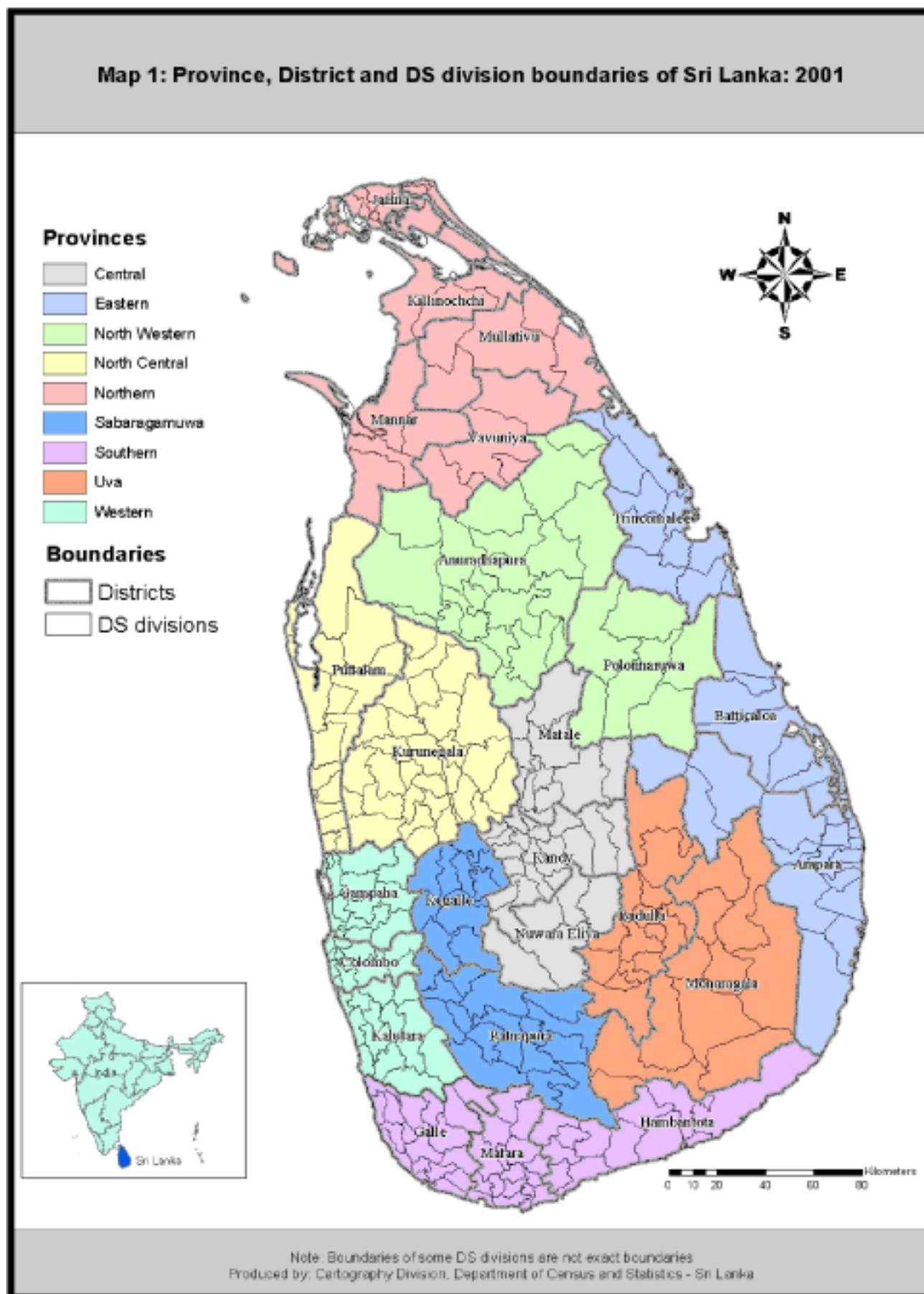
**Médias** : Agence France Presse (AFP) à Colombo

## Table des sigles

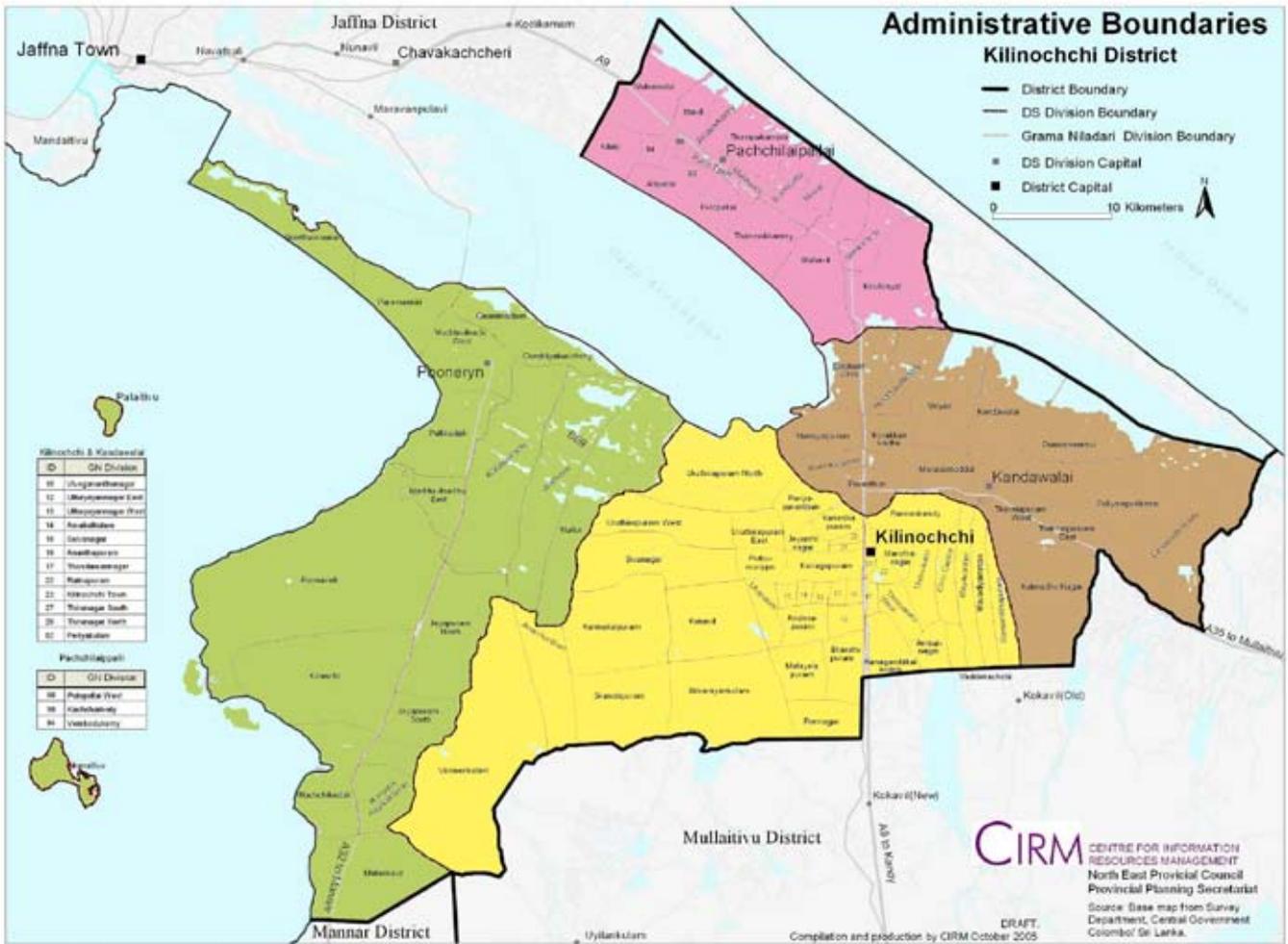
ACTC	All Ceylon Tamil Congress
CGR	Commissioner General of Rehabilitation
CICR	Comité international de la Croix-Rouge
CID	Criminal Investigation Department
CIMIC	Civil and Military Coordination
CISR	Commission de l'immigration et du statut de réfugié (Canada)
CNC	Ceylon National Congress
CRD	Criminal Record Division
CWC	Ceylon Workers Congress
DLF	Democratic Left Front
DPLF	Democratic People's Liberation Front
DRC	Danish Refugee Council
DS	Divisional Secretary
ECHO	Office d'aide humanitaire de la Commission européenne
EPDP	Eelam People's Democratic Party
EPRLF	Eelam People's Revolutionary Liberation Front
ER	Emergency Regulations
FDL	Forward Defence Line
GA	Government Agent
GN	Grama Niladari (Niladhari)
GS	Grama Sevaka
HCR	Haut commissariat aux réfugiés des Nations unies
HDU	Humanitarian Demining Unity
HRC	Human Rights Commission
HSZ	High Security Zone
IPKF	Indian Peace Keeping Force
ITAK	Illankai Tamil Arasu Kachchi
JVP	Janatha Vimukthi Peramuna
LFF	Leftist Liberation Front
LSSP	Lanka Sama Samaja Party
LTTE	Liberation Tigers of Tamil Eelam
MSF	Médecins sans frontières
NEHRP	North East Housing Reconstruction Programme
NERDO	North East Rehabilitation and Development Organisation
NPC	National Peace Council of Sri Lanka
OfERR	Organisation for Eelam Refugees Rehabilitation
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisation non gouvernementale
PARC	Prospective and Accomodation Rehabilitation Centre
PLOTE	People's Liberation Organisation of Tamil Eelam
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PTA	Prevention of Terrorism Act
PTF	Presidential Task Force
SIS	State Intelligence Service
SLCRP	Sri Lanka Council of Religions for Peace
SLFP	Sri Lanka Freedom Party
SLMC	Sri Lanka Muslim Congress
SOLT	Student Organisation of Liberation Tigers
TCC	Tamil Coordinating Committee
TELO	Tamil Eelam Liberation Organisation
TGTE	Transnational Government of Tamil Eelam

TID	Terrorist Investigation Division
TMVP	Tamileela Makkal Viduthalai Pulikal
TNA	Tamil National Alliance
TNLA	Tamil National Liberation Alliance
TOSIS	Tiger Security Intelligence Service
TPF	Tamil Parties Forum
TRO	Tamil Rehabilitation Organisation
TUF	Tamil United Front
TULF	Tamil United Liberation Front
UNDSS	United Nations Department of Safety and Security
UNP	United National Party
UPF	Up Country People's Front
UPFA	United People Freedom Alliance
WCRP	World Conference of Religions for Peace
WPF	Western People's Front

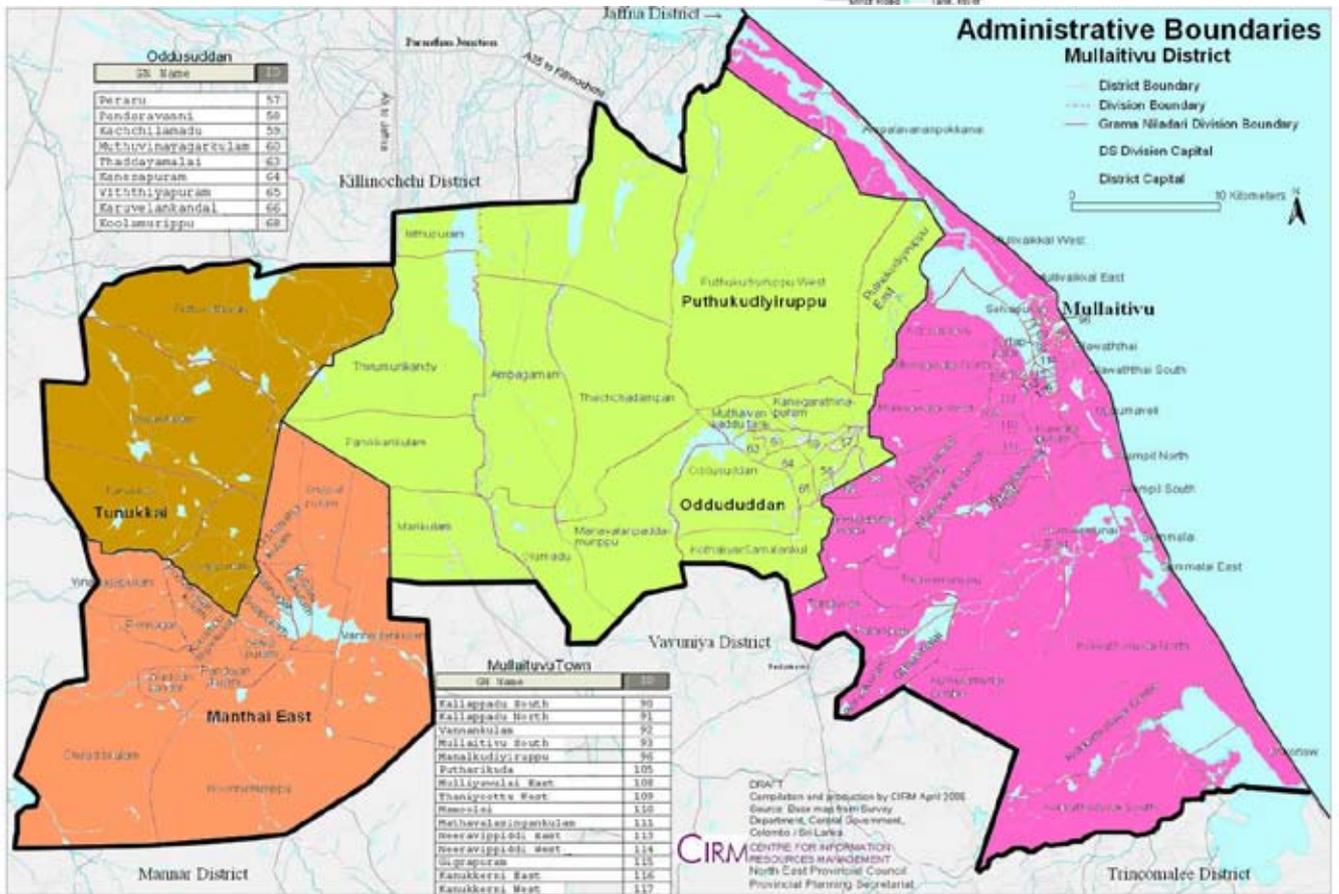
## Annexe : cartes administratives



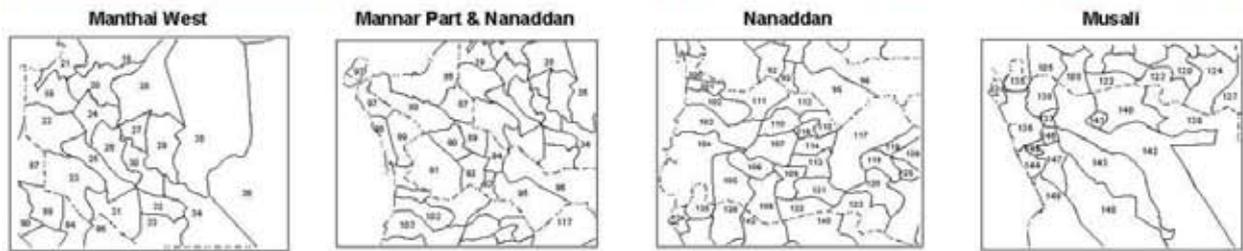




Colorisation : OFPRA



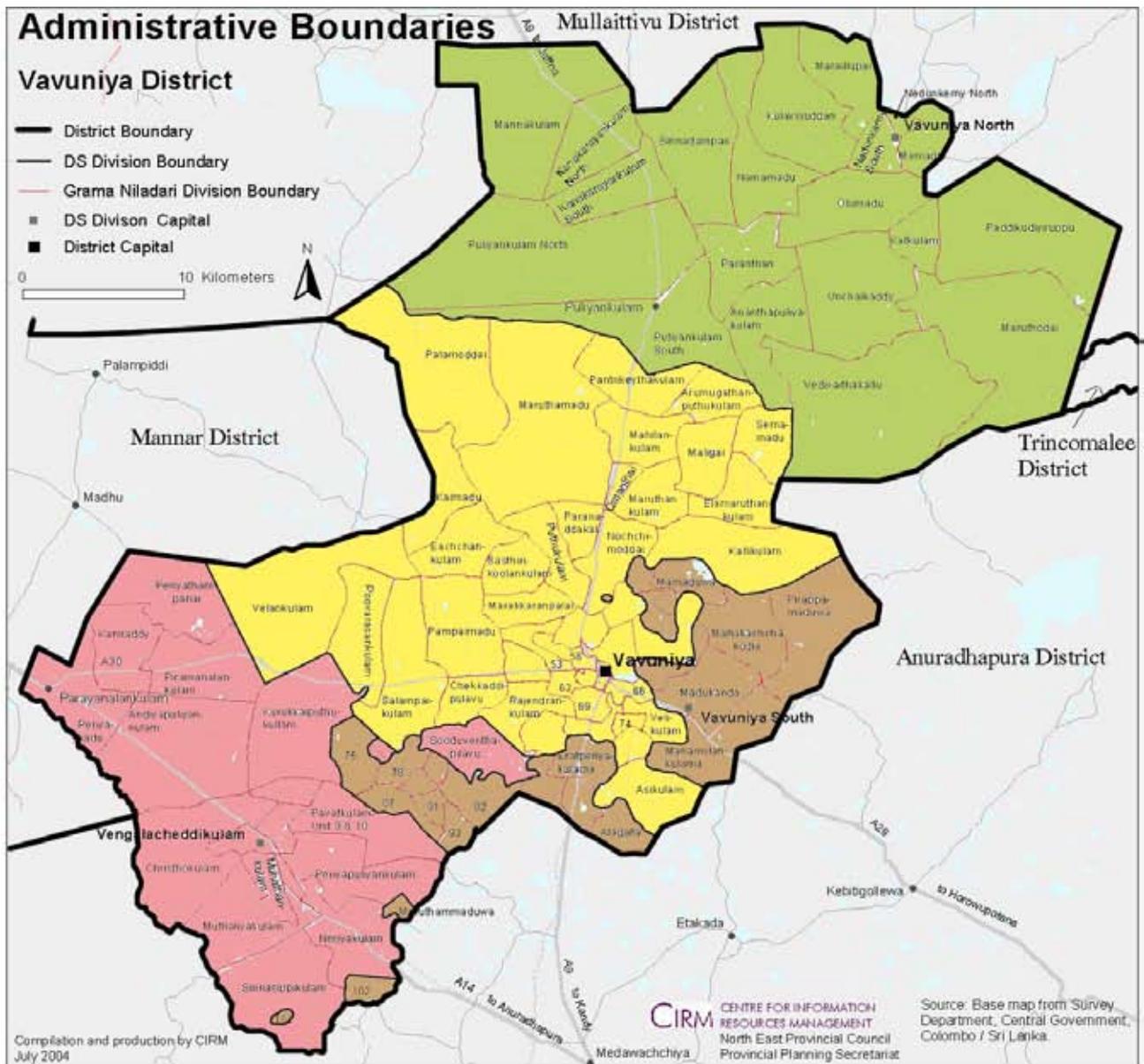
Listed tables refer to map where GN divisions label could be numbered



ID	GN Division	ID	GN Division	ID	GN Division	ID	GN Division
12	Vidaliyva Central	31	Kaththankulam	74	Emil Niggar	89	Neelasesai
13	Vidaliyva East	32	Vaddakandai	75	Savakadu	90	Kalkidaddakkadu
16	Pappaloddai	33	Palaperumakadu	76	Panankaddoddai West	91	Puthukamam
19	Yeddarammuppu	34	Palayadputhukulam	77	Panankaddoddai East	92	Uyankulam
20	Mimukkan	35	Parappukaddanthan West	78	Sinnakaddai	93	Mattoddam
21	Makgathalai	36	Parappukaddanthan East	79	Pattai	94	Vannamoddi
22	Adampai	62	Thoddavai	80	Peyrakadai	95	Uyitharayankulam
23	Palakuli	66	Erukikalampidi South	81	Major Street	96	Parappankandai
24	Nedunkandai	67	Erukikalampidi Central	82	Uppukulam North	97	Vankalai North
25	Somapur	68	Tharapuram West	83	Uppukulam South	98	Vankalai West
26	Kankukandai	69	Tharapuram East	84	Pallimulai East	99	Vankalai East
27	Anakulam	70	Thakuradu	85	Pallimulai West	100	Thomaipuri
28	Kannadu	71	Pattoddam	86	Thyikketheeswaram	101	Naruvikkulam
29	Akkaddavai	72	Eluthur	87	Pennaravakkulam	102	Vanchankulam
30	Karunkandai Vannakulam	73	South Bar	88	Nagathakuru	103	Umanagan
104	Arichankulam	118	Murukan	138	Poonochchikulam		
105	Rasamaghu	119	Chundiyil	139	Manuthamaghu		
106	Maddanadai	120	Sirkandai	140	Vappankulam		
107	Nanaddan	121	Pontheerukandai	141	Periya-Pallechchi-Pottani		
108	Pallekoddai	122	Kaimoddi Pulva	142	Sivva Pullachi N Pottani		
109	Valkkappoddankandai	123	Pannarandai	143	Akkathymuruppu		
110	Periyakkaddakkadu	124	Kalkidanthakulam	144	Chilavathurai		
111	Isanaddipidi	125	Iraddakulam	145	Savaryarapuram		
112	Ilankamoddi	126	Ottalor Mahakattai Alampai	146	Puthuvai		
113	Putharakandai	127	Isamathakuru	147	Kozhankulam		
114	Razoolpottuvai	134	Arippu East	148	Kokkupadayam		
115	Kanchihakuru	135	Arippu West	149	Kondachchi		
116	Ambakuru	136	Metttharavai				
117	Chemmanthiru	137	Pandharavai				

Listed tables refer to zoomed map windows of DS Division where GN Division table could not be placed.

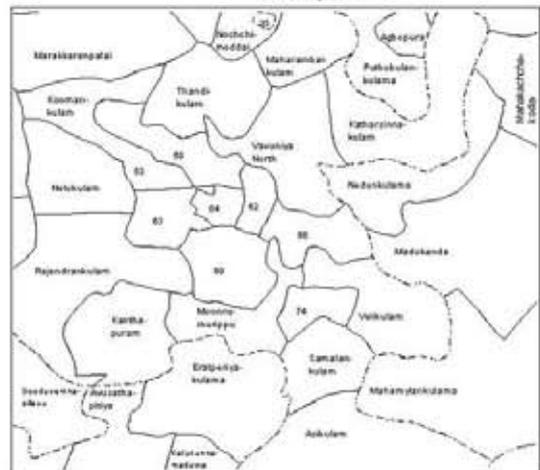
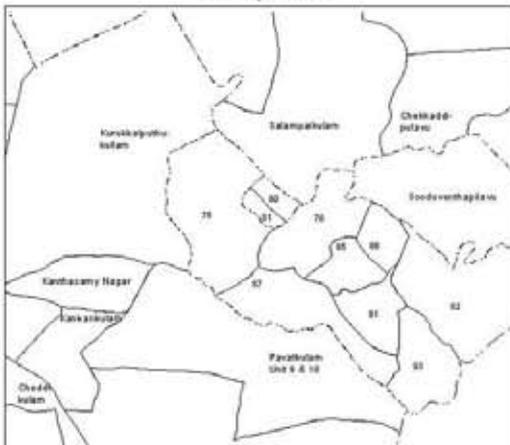
Colorisation : OFPRA



Vavuniya South

Colourisation : OFPRA

Vavuniya Town



Vavuniya South

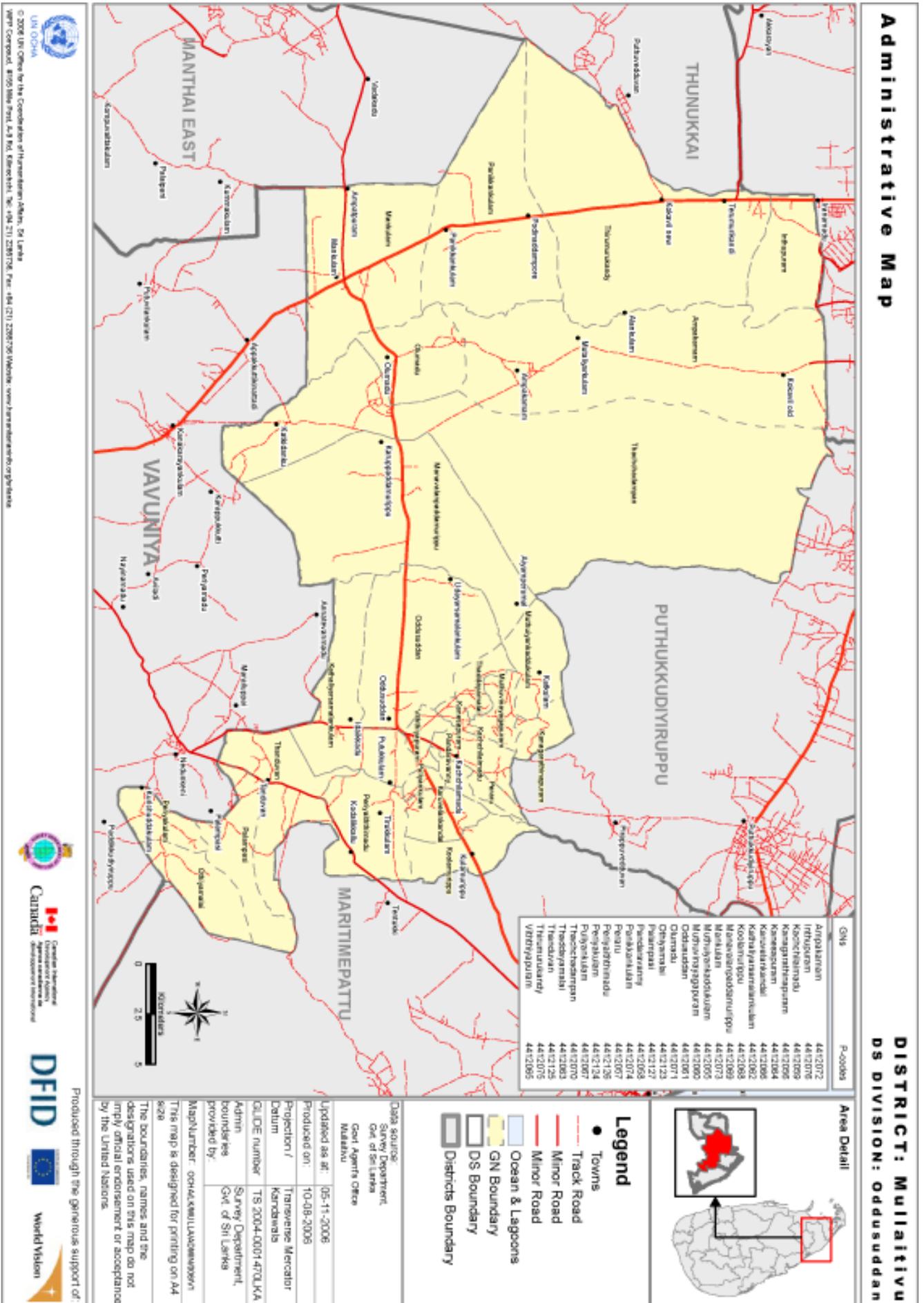
ID	GN Division	ID	GN Division
75	Rangethpama	86	Pavatkulam Unit 2
78	Poomaduwa	87	Acce 400 L.B Colony
80	Pavatkulam Unit 4	91	Acce 20, 40, 60
81	Pavatkulam Unit 5	93	Pennykulukulama
82	Track 7	102	Manuthammaduwa
85	Avanthulawa		

Vavuniya Town

ID	GN Division	ID	GN Division
35	Agtopura	64	Vairavapuyankulam
58	Paddaritchipuyankulam	66	Rambakulam
62	Vavuniya Town	69	Thonkai
63	Pandarikulam	74	Kovikulam

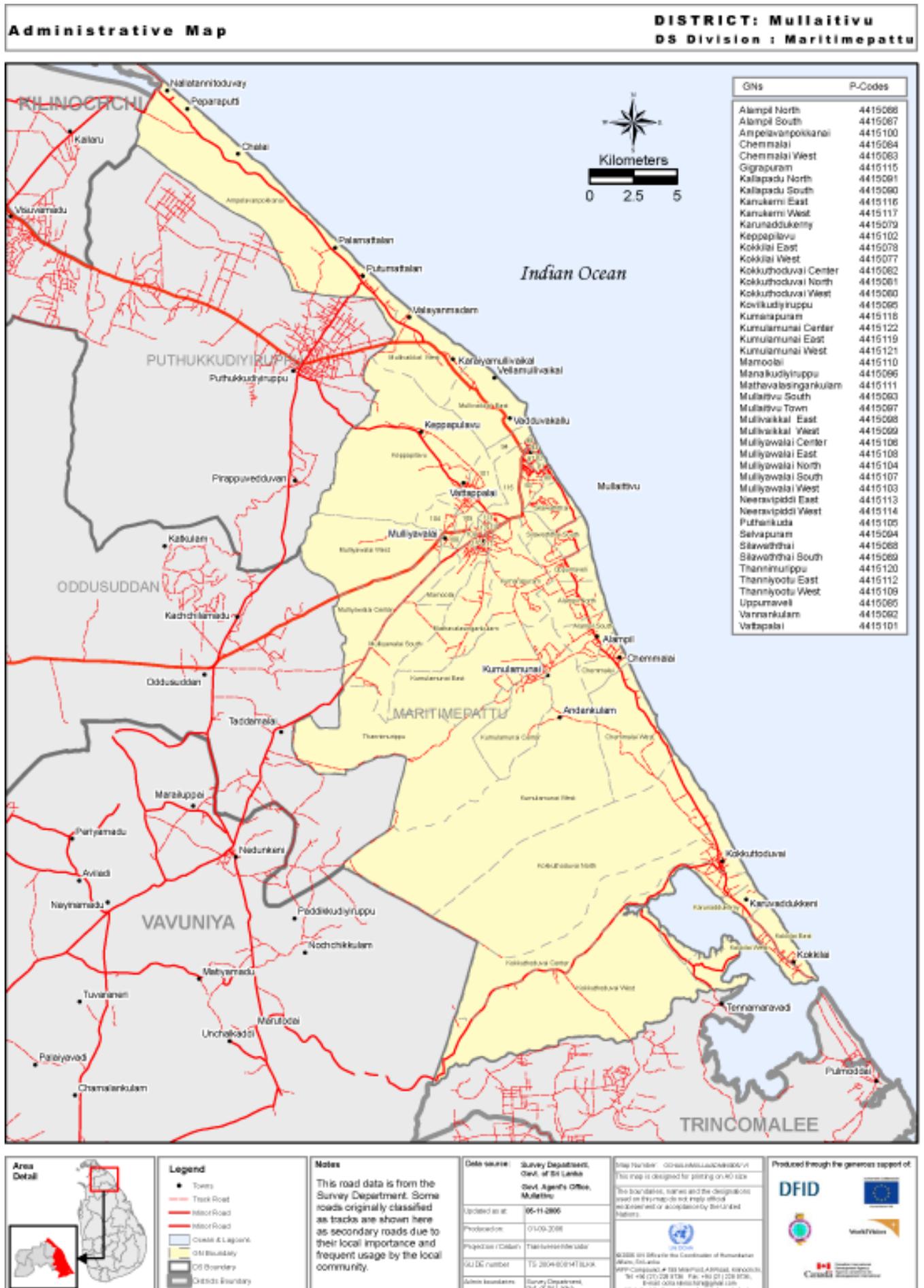
Listed tables refer to zoomed map windows of DS Division where GN Division table could not be placed.

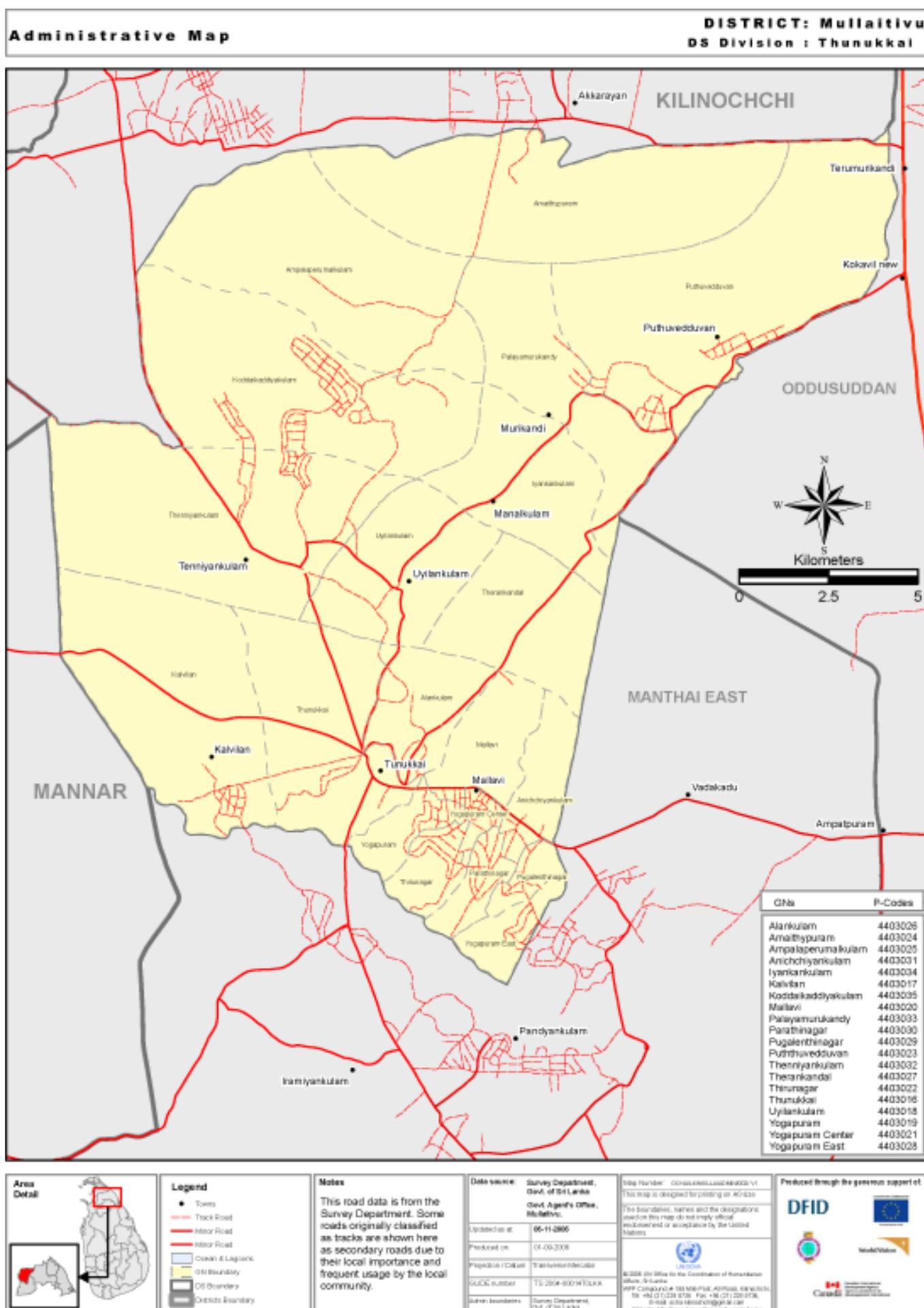












## Table des matières

<b>Introduction</b> . . . . .	<b>3</b>
<b>1. La résorption des séquelles de la guerre : déplacements et réinstallations</b> . . . . .	<b>12</b>
<b>1.1. Un nombre considérable de personnes déplacées à gérer</b> . . . . .	<b>12</b>
1.1.1. Les personnes déplacées au cours de la dernière offensive militaire (octobre 2008/19 mai 2009) . . . . .	12
1.1.1.1. Les déplacements dans la zone de guerre . . . . .	12
1.1.1.2. L'enregistrement et le filtrage des personnes déplacées . . . . .	16
1.1.2. Le traitement différencié des personnes déplacées à l'issue des derniers combats . . . . .	19
1.1.2.1. La détention des personnes identifiées comme ayant des liens avec les LTTE. . . . .	19
1.1.2.2. Les personnes déplacées hébergées dans des camps ou chez des tiers . . . . .	25
1.1.2.3. Etat des lieux actuel du camp de Menik Farm . . . . .	27
1.1.2.4. La délivrance de documents d'identité et d'état civil aux personnes déplacées . . . . .	32
1.1.3. Les personnes déplacées de la province Nord depuis des périodes plus anciennes et les personnes réfugiées en Inde . . . . .	34
1.1.3.1. Les personnes déplacées entre 1995 et octobre 2008 . . . . .	34
1.1.3.2. Les personnes déplacées avant 1995 . . . . .	35
1.1.3.3. Les personnes réfugiées en Inde . . . . .	37
<b>1.2. La réinstallation des personnes déplacées et la réinsertion des séparatistes</b> . . . . .	<b>40</b>
1.2.1. La préparation complexe des réinstallations . . . . .	40
1.2.1.1. Le déminage . . . . .	40
1.2.1.2. La réouverture des zones de haute sécurité . . . . .	44
1.2.1.3. L'accompagnement des personnes par les institutions internationales et les ONG. . . . .	44
1.2.1.4. Enregistrement de l'état civil . . . . .	47
1.2.1.5. La formation des séparatistes à la réinsertion . . . . .	49
1.2.2. Le ralentissement du processus de réinstallation à cause des problèmes fonciers et du financement de la reconstruction . . . . .	51
1.2.2.1. Les problèmes fonciers. . . . .	51
1.2.2.2. L'habitat . . . . .	55
1.2.2.3. Les services et bâtiments publics . . . . .	57
<b>2. Situation sécuritaire dans le Nord du pays, présence militaire et contrôles divers</b> . . . . .	<b>61</b>
<b>2.1. La situation sécuritaire d'après-guerre</b> . . . . .	<b>61</b>
2.1.1. Une nette amélioration sécuritaire depuis la fin de la guerre . . . . .	61
2.1.2. Quelques cas d'assassinats et de disparitions . . . . .	62

2.1.3. Violences domestiques et vulnérabilité des femmes seules . . . . .	64
2.1.4. La montée récente de la criminalité . . . . .	66
<b>2.2. La militarisation croissante du Nord et le maintien de strictes mesures de contrôle . . . . .</b>	<b>68</b>
2.2.1. Le maintien d'une forte présence militaire . . . . .	68
2.2.1.1. La coordination civilo-militaire . . . . .	68
2.2.1.2. Une armée particulièrement visible . . . . .	71
2.2.2. Le maintien de mesures strictes de contrôle . . . . .	73
2.2.2.1. Les mesures de contrôle à l'encontre des civils . . . . .	73
2.2.2.2. Les contrôles aux frontières extérieures : l'aéroport international Bandaranaike . . .	84
2.2.2.3. Liberté d'association et de rassemblement limitée . . . . .	89
2.2.3. Organisations internationales, organisations de la société civile, journalistes et chercheurs : des groupes très surveillés . . . . .	90
2.2.3.1. Un accès très restreint à la province Nord . . . . .	91
2.2.3.2. Des activités contrôlées . . . . .	92
2.2.3.3. Une liberté d'expression bridée . . . . .	92
2.2.4. Les anciens membres des LTTE libérés des PARC : un groupe sous surveillance	93
2.2.4.1. Des déplacements sous contrôle . . . . .	93
2.2.4.2. Des interrogatoires parfois fréquents . . . . .	93
2.2.4.3. Ré-arrestations et mauvais traitements : très peu de cas signalés. . . . .	94
2.2.4.4. Les proches des anciens membres des LTTE . . . . .	95
<b>2.3. Arrestations, procédures et recours des justiciables . . . . .</b>	<b>95</b>
2.3.1. Le maintien des lois d'exception . . . . .	95
2.3.1.1. Des lois d'urgence prorogées dans une version alléguée . . . . .	95
2.3.1.2. La Loi sur la prévention du terrorisme (PTA) . . . . .	96
2.3.2. Détention des anciens membres des LTTE . . . . .	98
2.3.2.1. Les régimes de détention . . . . .	98
2.3.2.2. Détentions des noyaux durs des LTTE dans les prisons . . . . .	98
2.3.3. Les recours des citoyens ordinaires . . . . .	99
2.3.3.1. Plaintes et enquêtes de police . . . . .	99
2.3.3.2. La <i>Human Rights Commission</i> (HRC) de Sri Lanka . . . . .	101
2.3.3.3. L'indépendance de la justice en question . . . . .	105
<b>3. Un fragile processus de réconciliation . . . . .</b>	<b>106</b>
<b>3.1. Une représentation politique tamoule divisée, en manque de leadership</b>	<b>106</b>
3.1.1. Une scène politique tamoule fragmentée . . . . .	106
3.1.1.1. Des alliances de circonstances, particulièrement versatiles . . . . .	106
3.1.1.2. Le système des castes, un vecteur de polarisation politique. . . . .	110
3.1.2. Education et emploi : des enjeux politiques disputés . . . . .	111

3.1.2.1. L'université de Jaffna : une université sous influences, où la qualité de l'enseignement s'est délitée . . . . .	111
3.1.2.2. D'une économie de guerre à une économie de paix : la maîtrise du développement . . . . .	114
3.1.3. La dévolution du pouvoir . . . . .	117
3.1.3.1. D'une logique d'affrontement à une perspective de réconciliation ? . . . . .	117
3.1.3.2. Le transnationalisme tamoul, un facteur de radicalisation ? . . . . .	121
<b>3.2. Les voies et les écueils de la réconciliation entre les communautés ethniques et religieuses. . . . .</b>	<b>123</b>
3.2.1. Les fractures au sein de la communauté tamoule . . . . .	124
3.2.1.1. Un conglomérat culturel uni par la langue tamoule . . . . .	124
3.2.1.2. Influence différenciée du système de castes . . . . .	125
3.2.2. Déploiement symbolique et attentisme singhalais. . . . .	126
3.2.2.1. Le déferlement symbolique du nationalisme singhalais dans l'immédiat après-guerre. . . . .	126
3.2.2.2. La rectification de la politique culturelle dans la province Nord . . . . .	127
3.2.2.3. Le retour différé des Singhalais dans le Nord . . . . .	129
3.2.3. Les mécanismes de réconciliation et les nouvelles tensions religieuses . . . . .	132
3.2.3.1. Les mécanismes de réconciliation . . . . .	132
3.2.3.2. Le développement du conservatisme religieux . . . . .	135
<b>Conclusion . . . . .</b>	<b>138</b>
<b>Bibliographie . . . . .</b>	<b>141</b>
<b>Liste des organismes et interlocuteurs rencontrés par la mission . . . . .</b>	<b>145</b>
<b>Table des sigles . . . . .</b>	<b>146</b>
<b>Annexe : cartes administratives . . . . .</b>	<b>148</b>

Couverture : Grand-rue de Mullaitivu

**Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA)**  
**201, rue Carnot**  
**94136 Fontenay-sous-Bois Cedex**